This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08167954 4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue
BAA
1192 a

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME IV.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME IV.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1835.

Digitized by Google

ASTOR LIBRARY
OCT 8 1883
NEW YORK

22281.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29 (1).

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 10 mars 1627.

Monsieur,

J'ai reçu par le même courrier deux de vos lettres des 4 et 12 février, ensemble la première et seconde lettre de change de deux mille livres et celle d'avis. Je vous remercie bien humblement du soin qu'il vous a plu prendre de me faire servir si ponctuellement; je crois que M. Rigault, selon sa coutume, n'aura pas été fâché de donner cet argent. J'ai été bien heureux que celle par laquelle je vous demandais cette somme ait été portée en si peu de temps, car autrement j'eusse été obligé à l'emprunt pour mon voyage de Naples, à quoi

(1) Voir tome III, p. 351.

Digitized by Google

je n'eusse pas eu grande difficulté, car j'ai bon crédit en cette ville, Dieu merci. J'ai été bien aise de voir ce petit état de notre bien; je ne croyais pas qu'il y en eût tant; selon cela je me règlerai. — Une dépense que j'aurais fort envie de faire, serait celle de tableaux, car il y a ici d'excellens peintres et grande abondance de ces curiosités-là. Vouet, qui était un des meilleurs, s'en retourne en France par le commandement du Roi : je crois que c'est pour l'employer à Luxembourg (1). C'est l'homme du monde qui a le plus de présomption et de bonne opinion de soi-même et méprise tous les autres, même M. Rubens. Je le prierai de vous aller voir, car il est fort de mes amis.—M. Aleandro prend le soin du billet de M. Holsteinius, et me dit encore hier qu'il y satisferait pleinement.

Enfin, je baisai hier les pieds au Pape. L'indisposition de M. l'ambassadeur m'avait fait différer jusqu'à cette heure; car depuis que nous sommes ici, il n'a eu qu'une seule audience publique, où il introduisit nos messieurs; mais par malheur je ne m'y trouvai pas, quoique le Pape, ayant entendu mon nom, me demandât plusieurs fois. C'est ce qui m'a fait résoudre, voyant que M. l'ambassadeur n'était pas encore en état de me faire cet office, de lui demander permission de me servir d'une autre voie; il le trouva fort bon, et aussitôt l'on le dit à M. le cardinal Barberin qui m'ordonna de me trouver hier à la fin de la cappelle en l'antichambre du Pape, où son maître de chambre me vint quérir. Le Pape était seul et assis et me reçut avec une courtoisie la plus grande du monde, ce que j'attribue plutôt à son humeur qu'aux mérites de ma personne. Il me dit qu'il avait ouï dire que je m'en

(1) Pour *au Palais du Luxembourg*, locution du temps (*Éditeur*).

Digitized by Google

allais à Naples; que si j'avais besoin de quelque office et recommandation, qu'il le ferait très volontiers; que M. le cardinal Barberin lui avait dit *le amorevolezze* dont j'avais usé en son endroit, qu'il en avait de la satisfaction et qu'il me le voudrait témoigner. Je le suppliai de me tenir *inconcetto* de son très humble et très dévot serviteur et de l'Eglise, de quoi il me dit qu'il était très assuré et n'en doutait point, et, pour conclusion, me donna mille indulgences des meilleures et extraordinaires, lesquelles je lui demandai sans spécifier le nom, selon l'ordinaire de tous ceux qui lui baisent les pieds. Au sortir de là je fus remercier le cardinal de l'honneur qu'il m'avait voulu procurer et lui parlai de vous et de M. Rigault. Il me donna toute satisfaction, me dit qu'il renverrait quelque autre chose audit sieur Rigault et qu'il désirerait que l'on lui fît transcrire le *Victorinus adversus Candidum et Candidi ad Victorinum*, qui est cité dans l'observation sur l'inscription d'Accia Maria Tulliana. Je vous prie d'en vouloir prendre le soin et de me l'envoyer afin que je le lui présente. Je vous conseillerais à vous, M. Rigault, de lui faire de fois à autres quelque présent en matière de curiosité et de livres, mais surtout de prendre garde qu'il n'y eût rien qui les touchât, car ils sont extrêmement chatouilleux en ces choses, et désirent fort être loués et jamais contredits.—Le cardinal m'offrit toutes recommandations pour Naples. Après être sorti de sa chambre, il appela le cardinal del Buzzo pour savoir si j'étais satisfait du Pape; que l'heure avait été un peu incommode à cause de son dîner, mais qu'à mon retour je le verrais plus amplement. De là, Marcello Sacchetti, frère du cardinal, qui est le M. d'Effiat de cette cour, me vint trouver et me dit qu'il avait commandement du cardinal de me donner

Digitized by Google

lettres de recommandation. Joseppe Persico, son secrétaire, a eu le même ordre; je crois que nous en aurons pour le vice-roi, pour le nonce, pour le cardinal Boncompagno, archevêque, et autres; cela ne peut nuire. Je vous entretiens de ces petites nouvelles particulières, faute de plus solides et publiques.

M. le Comte doit être à Loretto, étant parti de Venise, le 25 février; je crois qu'il ira droit à Naples et ne viendra ici qu'au retour et incognito. L'on dit que l'on fait difficulté de lui donner de l'*altezze;* c'est une grande diminution pour nous, car on en a donné à tous les archiducs d'Autriche, même quelques-uns au prince Thomas. Nous sommes ici en assez mauvaise contenance, et de jour en jour l'on incline du côté des Espagnols, ce que j'attribue au mauvais succès de nos armes en Italie, car par-là nous avons fait connaître que nous n'étions bons ni à assister nos amis, ni à incommoder nos ennemis; et ceux qui gouvernent ont voulu se jeter dans la protection des plus forts, à quoi Magalotti a donné le principal coup. — Il ne se parle ici en façon du monde des affaires que me mandez touchant cette censure. L'on croit que le cardinal Spada doit bientôt retourner pour aller succéder à Ubaldin en sa légation de Bologne comme Sacchetti à Cennini en celle de Ferrare. La promotion est incertaine, le Pape prenant plaisir à suspendre le monde et faire les choses lorsque l'on les attend le moins.

Les Vénitiens ont licencié la plupart de leurs troupes et, entre autres, le régiment de M. de Candalle, auquel Recourt commandait, si bien que voilà ma correspondance de Venise perdue, dont je suis fort marri. Si ledit sieur de Recourt va en France, je le prie de vous voir, et vous de lui témoigner comme je me sens son obligé; c'est

Digitized by Google

lui qui m'a promis de faire tenir mes livres en sûreté.

Il y a avis de Constantinople, par les lettres du 1er de cette année, que le Grand-Seigneur a changé son grand visir, à cause du mauvais succès du siége de Babylone, sans lui faire perdre la vie, et a mis en sa place un qui est le plus estimé qui soit dans cet État et qui a déjà eu trois fois cette charge. Le reste des choses est assez paisible de ce côté-là.—Je trouve que l'affaire de M. de Nantes a bien changé de face; avant que je partisse il fallait faire effort sur l'esprit de ces personnes pour les résoudre à avancer le mariage de leur fille, et, à cette heure, il faut leur persuader le contraire. Je ne me suis jamais trompé quand j'ai cru qu'ils n'avaient point d'inclination pour moi, leur procédé le témoigne bien; je me puis bien passer d'eux et crois ma condition assez avantageuse pour ne pas poursuivre une chose de laquelle le refus me serait honteux et la jouissance fâcheuse, selon mon humeur qui n'aime pas à acheter les avantages par devoirs et subjections auxquels sans doute ils me voudraient obliger en récompense de leurs biens et de leur alliance. M. l'ambassadeur me parla l'autre jour d'un jeune Boutillier; je ne sais s'il en parlait à vue de pays, ou par certitude particulière; si cela est, je ne désire point entrer en concurrence avec une personne qui, quoiqu'elle ne me vaille pas, se peut servir du temps et de la fortune pour m'effacer; voilà mon petit sentiment, je laisse le tout à votre prudence et discrétion.

Je ne sais sur quoi M. de Nançay se fonde de m'écrire que je m'en retourne au plus tôt pour une affaire qui est si loin de sa perfection; je crois que toute l'instruction qu'il en a, il la tient de vous, et néanmoins il me parle de différente sorte. Je ne doute point que ne soyez en peine de placer mes frères. Une des douceurs

Digitized by Google

de ce séjour est de n'être point embarrassé en ces petits emplois domestiques, je voudrais fort à mon retour les trouver établis et ma sœur mariée. La petite m'écrit des Clairets, que son abbesse est fort malade; s'il en advenait faute, voilà un nouvel *intoppo*. — Je trouve fort étrange le procédé de M. de Dolor : il a affaire à des personnes qui lui donneront bien de la peine ; mais le mal est que l'esprit de ce jeune homme est déjà prévenu, et sera malaisé de lui ôter une créance qui lui aura été imprimée par des personnes avantageuses et avec discours et persuasion. — L'affaire de Coaicault me donne martel *in testa ;* en tout cas, il vaut mieux que l'on ait réveillé ce procès que celui de Centenis; nous avons quantité de personnes puissantes intéressées qui y contribueront, et puis, elle est entre les mains d'un homme, intime ami de M. Sanguin; s'il n'était question que d'une recommandation de M. de Creil, son beau-frère, je tiendrais ma cause gagnée, car nous vivons parfaitement ensemble : il est fort bon garçon et fort perfectionné. — M. Haligre fait état de partir d'ici, les fêtes de Pâques, pour s'en aller à Venise, et de là en France. Je vous supplie de vouloir me mander quel sujet il peut avoir de ce faire; vous êtes assez ami de M. du Châtelet pour en savoir quelque chose; je crois qu'il faut qu'il y ait quelques affaires domestiques.—Je me rejouis de la condition de M. de Granier; j'espère que ces cinq cent mille francs et ces grandes charges pourront donner le moyen à M. de Saint-Luc de lui bien faire. M. le cardinal de Richelieu a fait donner depuis peu l'agence de Raguse, avec douze cents écus de pension, à un homme qui ne le vaut pas; c'est à un nommé Poulaillon, gendre de M. Lumague, jadis trésorier de chez Monsieur, qui, après

Digitized by Google

avoir joué son bien, celui de sa femme et dix mille livres par-delà, est venu se retirer en cette ville chez M. l'ambassadeur depuis quelques années; c'est le plus impertinent homme du monde, qui n'a pas le sens commun et ne connaît que trois dés et un jeu de cartes. L'on lui mande que M. de Brèves avait remontré au Roi que cette agence était inutile à cette heure, que le paquet de Constantinople ne passe plus par là, mais que M. le cardinal l'a emporté en considération de M. Lumague. —Je voudrais que M. de La Hoguette voulût changer le séjour de Brouage à celui de Rome; il y trouverait une bonne chambre et ce peu à quoi notre crédit se peut étendre en ce pays, car je le servirais fort volontiers; je vous prie de l'en assurer. Je finis après vous avoir conjuré d'excuser mon importunité.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné cousin et serviteur,

DE THOU.

Je vous supplie d'assurer MM. le procureur-général, du Châtelet, Bignon et amis, de mon service très humble.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 10 mars 1627.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres du 5 et du 12 février; vous satisfaites pleinement à ma curiosité et m'informez si particulièrement de toutes choses, que j'apprends des circonstances que les ambassadeurs ne savent pas. Je vous supplie vouloir continuer et m'em-

Digitized by Google

ployer, en récompense, en ce que vous me penserez utile à vous servir.—Je suis bien aise que mes livres de Turin soient arrivés à bon port; vous ne devez pas me remercier des livres doubles; car c'est fort peu auprès de ce que je vous dois. Je crois que ne recevrez de long-temps ceux de Venise, à proportion du temps que ceux-ci ont mis. L'on m'a mandé, il y a huit jours, qu'ils sont partis.—Vous ne devez pas trouver étrange si ce séjour me plaît, puisque, par ce moyen, je suis préservé du déplaisir que je recevrais des désordres de France et de ceux de notre compagnie (1), qui touchent les présens et servent de nouvelles aux absens, quoique je ne laisse d'avoir ma part du ressentiment que les gens de bien en doivent avoir. Ici les choses passent avec moins d'aigreur, et tout contribue également, et sans jalousie, à la grandeur de cet État. Les Français n'y ont pas la satisfaction qu'ils s'étaient promise, et semble au contraire que les Espagnols y soient plus considérés. Cela se juge de la protection de Portugal et d'Aragon, dont je vous ai déjà écrit.

Il y a en cette ville un ambassadeur extraordinaire de Mantoue, nommé Jo. Sigismondo Gonzaga, en apparence pour presser l'obédience, mais en effet pour solliciter le démariage de son maître; il est assisté, en cette poursuite, par un comte Gambara, Bressan de nation, envoyé par l'Empereur tout exprès; et le Pape a déjà commis l'affaire à la rote pour se décharger de l'ennui et pour la faire tirer en longueur, qui est une espèce de préjugé en faveur de la femme, quoiqu'on allègue quantité de moyens de nullité, afin de rendre la cause différente de ce qu'elle était autrefois, où l'on se servait de la magie et enchantement.

(1) De Thou avait été reçu conseiller au Parlement dès l'âge de 19 ans. (*Note de l'édit.*).

Digitized by Google

Je vous mandais, par ma dernière, comme le chevalier Ursin s'était fait moine. Depuis, le Pape a donné sa commanderie, qui est dans Gênes de 10,000 livres de rentes, à un fils de dom Ferdinand, son frère, âgé seulement de huit ans. Cela fait bien crier M. de Saint-Léger, mais toutes ses instances ne servent guère, car le Pape entreprend tous les jours sur la religion. — Il se passe ici une affaire qui n'est guère à l'honneur de M. Boutillier, et où M. L'Huillier, banquier, est mêlé; je vous en ai déjà mandé quelque chose ci-devant (1). Le Pape a dit à M. l'ambassadeur qu'il voulait savoir d'où venait la fausseté et ne pas souffrir que l'on le trompât de la sorte; ce qui rend la chose plus mauvaise pour ces messieurs, est que l'on a pris prisonnier le correspondant de L'Huillier, nommé Darcy, avec tous ses papiers, où l'on a trouvé une lettre par laquelle, sur ce que ledit Darcy faisait difficulté de poursuivre l'expédition de l'abbaye à cause du soupçon de fausseté, L'Huillier lui récrivit qu'il ne se mît en peine de rien, qu'il dépêchât, et qu'il avait bon garant. Depuis ledit Darcy a été élargi et trouvé innocent.

Encore faut-il vous entretenir des galanteries de nos Français. Le frère de Sarrue, conseiller, qui est ici, pour éviter les mauvaises rencontres du b....., se résolut d'entretenir une garce à lui seul, la prit jeune de quinze ans, lui loua maison, meubles, hardes, et pour elle prit mère, frères et toute la famille, et afin qu'elle fût mieux gardée, y envoyait son valet de fois à d'autres. Le valet commença à chevaucher la mère, qui lui donna une forte ch....p...., puis il devint amoureux de la fille, et se servant de la permission qu'il avait de l'aller voir, lui donna la ch....p.... qu'il avait eue de sa

(1) Voir tome précédent, pag. 390.

Digitized by Google

mère. La fille l'a donnée à Sarrue, qui, un mois après, avoir fait ce petit établissement, s'est trouvé attrapé et a su d'où elle venait, et véritablement il a bien montré qu'il était de bonne humeur; car, après avoir chassé son dit valet, il l'a repris. Cette histoire a été contée à M. l'ambassadeur maintefois, et l'a fait rire parmi les douleurs dont il a été cinq semaines tourmenté. Vous en pourrez faire part à M. Séguier et le supplier de m'excuser si je ne lui écris. Nous sommes pressés de partir pour Naples, d'où je crois que nous serons de retour la semaine sainte.

Je suis son serviteur, et à vous, Monsieur, le bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer tous nos amis de mon service et particulièrement MM. Belland, La Motte, Granier, Hullon, etc.

L'on me voulut dire l'autre jour que le Roi voulait proposer Monseigneur de Metz pour cardinal. Vous pouvez croire si j'en serais bien aise, et pense qu'en cette conjoncture l'on l'obtiendrait; car ces messieurs voudraient donner cette satisfaction au Roi pour balancer les témoignages d'affection qu'ils ont montré avoir vers Espagne.

Je vous supplie vouloir dire à ma cousine que je lui baise les mains et que je lui donne cinq cents indulgences des extraordinaires et des meilleures que le Pape me donna hier. Son confesseur lui expliquera ce que c'est; pour moi je n'en réserve point; car je suis au lieu où l'on les trouve, et la commodité est que tels présens ne rendent point le port des lettres plus cher.

Digitized by Google

Je donne les autres cinq cents à ma sœur, avec la faculté à toutes deux d'en pouvoir disposer à qui bon leur semblera.

AU MÊME.

De Rome, ce 8 avril 1627.

Monsieur,

A mon retour de Naples, j'ai trouvé entre les mains de M. d'Aubray vos lettres des 25 et 26 février, si particulières et si exactes, qu'elles satisfirent pleinement au désir que j'avais de savoir des nouvelles.

J'ai mandé à M. votre frère les progrès de ce voyage, et comme j'avais manqué en la principale chose, qui était de voir le chartreux. Si le temps et la saison eussent favorisé mon dessein, cela ne fût pas arrivé, et de vérité j'en suis si en colère, que j'ai fait protestation de ne point partir de ce pays que je ne le voie. Toutes les nouvelles que j'en pus apprendre furent qu'il se portait de mieux en mieux et n'attendait que le bon temps; car la saison a été rude universellement partout, en sorte que, tant que j'ai été à Naples, j'ai eu froid et une pluie continuelle. Cela diminuait beaucoup de la beauté de cette ville, qui consiste principalement en la situation et en la pureté de l'air. J'y vis le cardinal Boncompagno, qui en est archevêque. J'avais des lettres du cardinal Barberin; il me régala de confitures et autres présens, et m'envoyait tous les jours son carrosse et son secrétaire pour me promener. C'est un des plus habiles qui soient et n'a que trente-deux ans. Il fait une vie de saint et est très savant aux lettres humaines pour un cardinal, et en mathémati-

Digitized by Google

ques plus que personne qui soit en Italie. Il a une belle bibliothèque et cabinet de médailles, que je ne pus considérer. Il croyait que je dusse demeurer encore quelque temps et me fit dire qu'il voulait m'entretenir tout un après-dîner; mais je fus contraint de partir à cause de la semaine sainte et de la commodité des galères de Malte.

Je ne sais comme vous aurez passé le carême; pour moi il ne m'a pas beaucoup coûté à faire; car je me suis servi de la liberté que l'on prend de manger de la viande partout, et ainsi les mauvaises hôtelleries dessus ce chemin ne m'ont pas tant incommodé.—Je vous prie de témoigner à M. Doujac le ressentiment que j'ai de ce qui s'est passé, et il se peut assurer d'avoir obligé une personne qui n'en sera jamais ingrate.—J'ai écrit à Venise pour ce que me mandez. J'ai ouï parler au fra Fulgentio de ce que le Père Paul dit à M. le Prince; mais je ne m'en souviens pas tout-à-fait : je sais bien que, sur ce que le prince lui demanda ce qu'il pensait des deux religions, il répondit que son père et son grand-père avaient été fort gens de bien et princes d'une mémoire célèbre. — Mon correspondant de Venise s'en va, sur ce que ces messieurs ont licencié le régiment de M. de Candalle, auquel il commandait. C'est un fort brave homme; si jamais en France il vous voit, faites-lui bonne chère pour l'amour de moi.—Le Campanella, dont m'avez écrit il y a quelque temps, est à l'inquisition de cette ville. Il est vrai que M. de Beaumont l'a vu, par le moyen d'un autre moine qui est pénitencier des Français. Le Pape trouva moyen de le tirer de Naples, et lui fit dire qu'il feignît d'être hérétique, sur ce le nonce le vendiqua; et ainsi, d'un prisonnier d'État, il est maintenant prisonnier de re-

Digitized by Google

ligion. L'on lui fait son procès plutôt, comme je crois, par forme qu'autrement. Sitôt que l'on le pourra voir, je le verrai.—Je songerai à M. Hullon. Je lui ai fait réponse en italien; je le prie de ne montrer ma lettre qu'aux plus familiers, car l'on se moquerait de moi d'avoir eu cette témérité : c'est l'étude de deux mois. Je n'ai à cette heure besoin que d'exercice et de pratique parmi ceux du pays.—Balagny était ici avec M. le Comte; mais sur la nouvelle de la mort de sa femme, il s'en est retourné en intention d'aller trouver Tilly. —La Frète était ces jours passés à Venise, il doit venir ici avec un nommé Doinville, qui tua ce Bachois.

J'ai acheté à Naples les livres contenus en votre mémoire : il y en a quelques-uns de malmenés et tous reliés; encore ai-je été bien heureux de les recouvrer et n'ai pu en avoir qu'un de chaque sorte, dont je suis extrêmement marri, et vous prie m'en excuser. C'est la plus grande misère d'avoir affaire aux libraires d'ici; car ils sont tous ignorans. Le Ciaconius *De vitis Pontificorum* se réimprime. Je songerai à votre Eucherius et au papier dont M. Rigault a envie. J'ai gourmandé Bessin de sa sottise; c'est le plus grand maraud du monde et le plus malsoigneux. J'ai été tout prêt deux fois de le renvoyer. Sitôt qu'il fut ici il s'en alla courir le b..... et prit un poulin plus large que le cul d'un chapeau. En cet équipage, il vint à Naples avec moi, dont bien lui prit; car s'il n'eût trouvé là un homme entendu en ces matières, il avait infailliblement la v..... Sa fidélité et le temps qu'il y a qu'il me sert m'en font endurer.

Je ne vous réponds point particulièrement à toutes vos nouvelles, seulement vous dirai-je que je m'étonne fort de la déclaration de M. de Vendôme. M. l'ambas-

Digitized by Google

sadeur pensait que ce fût une pièce faite à plaisir: l'on la lui a envoyée. Il s'est dit une nouvelle ridicule d'abord, mais peut-être qui se trouvera vraie, que le cardinal voulait donner à M. le Grand-Prieur pour femme, madame de Comballet, et le tirer d'affaire: possible ne se peut-il assurer d'eux que par une alliance. J'en ai parlé à ces messieurs de M. le Comte; ils disent que cela serait faisable, si le cardinal voulait l'assurer de l'amirauté. Ce qui me confirme en cette opinion, est que l'ambassadeur de Malthe a eu avis qu'il se poursuivait ici une résignation du Grand-Prieuré de France en faveur du fils de M. de Guise; mais il n'a pu savoir entre les mains de qui elle était.

M. de Marly m'a écrit une lettre, sur le dos de laquelle était une procuration pour M. d'Ambres, d'un certain office que l'on avait fait mettre au nom de Bessin; je lui ferai réponse et vous prie de lui faire tenir le tout.

Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie vouloir assurer tous nos amis de mon humble service, et de continuer à m'informer tant du général que du particulier. Je me réjouis de l'heureux changement de fortune de M. de Granier; je la lui souhaite bonne comme aussi à M. de La Hoguette. Je suis serviteur de MM. Séguier, Priandi, Pellaut, Guier, La Motte, etc.

Vous recevrez ce paquet par un courrier extraordinaire de M. d'Herbault, qui s'en va en diligence.

J'ai reçu une lettre du 12 mars et la mesure de Notre-Dame; je la confronterai avec Saint-Pierre.

Digitized by Google

J'ai donné ordre pour les indulgences, je les enverrai à la première commodité. Il a fallu en parler au cardinal Barberin, à cause qu'elles sont pour deux jours différens; n'eussent été ces jours de la semaine sainte, je les eusse envoyées pour celui-ci. Voici un moyen pour me faire marguillier à mon retour.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 8 avril 1627.

Monsieur,

Par ma dernière vous sûtes comme je faisais état de m'en aller à Naples; j'ai exécuté ce dessein depuis, heureusement, à une chose près qui était néanmoins ce que je désirais le plus, qui est que je n'ai pu voir le Chartreux. Nous arrivâmes à Naples le 14 mars; tout aussitôt je cherchai une commodité de passer à Capri, éloignée quarante milles dans la mer, et ayant eu avis que la barque des chartreux faisait ce voyage toutes les semaines deux fois, je me résolus de me servir de cette occasion. Trois fois je m'embarquai, et autant de fois il me fallut retourner sans pouvoir sortir le port pour être le vent contraire et la mer fort grosse. Nos messieurs, me voyant opiniâtré à cela, s'en retournèrent à Rome, et moi je demeurai seul, logé en même hôtellerie que Boyer, où je fus jusqu'au samedi des Rameaux, auquel temps je me résolus de partir pour être la semaine sainte en cette ville, joint que les mariniers ne me promettaient bon temps qu'à la fin de la lune de mars, qui devait durer encore plus de douze jours.

Digitized by Google

Dans cette malheureuse rencontre, mon bonheur fut de trouver deux galères de Naples qui s'en allaient à Livourne sur le temps que je m'en voulus aller; car, par ce moyen, j'ai sauvé les hôtelleries dessus le chemin de terre, qui sont les plus infâmes qui soient au monde, et principalement en carême où l'on ne trouve rien à manger que des choux à l'huile. La galère sur laquelle je m'embarquai était commandée par un Français nommé la Polinière, fort honnête homme. Nous vînmes en trois jours et demi à Civita-Vecchia où je pris terre avec tant de plaisir et de satisfaction que je ne m'en saurais assez louer, car outre la bonne compagnie de quantité de chevaliers de qualité, j'y eus toute la commodité de manger et de dormir que l'on pourrait avoir en la meilleure ville d'Italie. J'y entretins fort un chevalier nommé Coupouille, de Rouen, camarade de votre pauvre frère et qui était à ses côtés quand il fut tué. Il m'a conté cette tragique défaite fort au long et a eu le bonheur d'en revenir sans être blessé, lui deuxième seulement.

De Civita-Vecchia nous vînmes, Boyer et moi, à Rome: Il cherchait M. le Comte que l'on nous avait dit y être, ce que nous trouvâmes vrai. Il a logé chez M. l'ambassadeur avec Seneterre, ses deux enfans, Sardini et Balagny dix-huit jours, pendant lequel temps il a vu Rome, passant toujours pour inconnu et avec peu de satisfaction qui ne procède d'autre chose que de ce que l'on ne lui a voulu donner de l'Altesse. Pour le même sujet il n'a voulu recevoir les présens qui se font à tous les princes de la part du Pape et a témoigné qu'il se souciait peu d'eux. M. le cardinal Barberin a donné à dîner à Seneterre et Sardini. Mondit sieur le Comte partit mardi pour s'en aller à Naples: il fait état d'être

Digitized by Google

trois semaines en ce voyage, retourner par ici et y séjourner deux ou trois jours, et de là à Turin. D'aucuns disent qu'il repassera par Venise; il est fort satisfait de cette ville-là, soit pour ce que l'on lui a voulu déférer les mêmes honneurs qu'à M. le Prince, soit que cette vie et cette liberté lui plaisent. Il est fort empêché de sa personne, et crois que les affaires de France, qui ne s'accommodent pas pour lui, *gli danno fastidio*. Je lui fis la révérence; Seneterre me fit compliment sur la parenté et m'offrit service. Il est assez mal satisfait de l'ambassadeur de Venise, Haligre, sur ce qu'il ne s'est pas assez ouvert avec lui; il a néanmoins fait caresse à son frère qui est encore ici et s'en va la semaine prochaine, comme je vous ai déjà mandé. Je crois que le sujet de ce départ procède de l'état de ses affaires domestiques qui ont besoin de sa présence. — Pour moi j'espère faire ici encore quelque séjour, lequel pourtant je ne crois pas être capable de me ruiner ma fortune : elle est encore si petite et si informe qu'il est malaisé d'y rien ajouter ni diminuer, et ne puis m'imaginer que l'affaire dont m'écrivez soit si acheminée qu'elle ne désire plus que ma présence pour son accomplissement, car si ainsi est que ces gens aient de la bonne volonté pour moi, ils m'en devraient donner quelque assurance. Ils savent qui je suis, quel est mon bien et mon petit établissement; ils n'ont que faire de moi s'ils ne sont tout-à-fait résolus, et vous, qui aimez mon bien, ne devez pas souhaiter que je retourne en l'état que sont les choses, car si elles ne réussissaient comme l'on me les aurait fait espérer, je porterais avec impatience un affront, et cela serait capable de me faire quitter le pays et ruiner entièrement ma fortune. Je vous ai toujours promis de suivre vos conseils, je suis tout prêt de

Digitized by Google

le faire, pourvu que vous me particularisiez l'état de cette affaire, et que me mandiez la facilité que ma présence y pourrait apporter.

Nous avons ici su la mort de notre premier président : je crois qu'il est peu regretté; en mon particulier je lui avais obligation; je voudrais que sa place fût remplie par MM. de Bellièvre ou le procureur-général : ils n'auraient que ce qu'ils méritent.

Le cardinal Bevilacqua mourut hier au matin, d'une langueur de plusieurs années causée par la v.....; c'était un mauvais sujet qui, outre la bassesse de son esprit, s'était fort décrié par les déréglemens de sa vie. Le pape Clément le fit cardinal, pour obliger sa maison, qui est puissante, après la réduction de Ferrare. Je crois qu'il se trouvera peu de cardinaux qui veuillent succéder aux deux mille écus de pension qu'il avait de nous; car pour si peu, ils ne voudront se préparer une exclusion. Les spéculatifs remarquent que jamais une mort n'arrive sans être suivie d'une autre : Rivarola a commencé, celui-ci suit; Aracœli est aussi malade à Osimo, son évêché, auprès de Lorette; il est d'une autre réputation que les précédens, car il est tenu pour un des plus vertueux et pleins de probité qui soient dans le collége, et tel qu'au dernier conclave le pape lui donna son suffrage.

Il ne se passe rien ici d'important pour vous être écrit. M. Alcandro m'envoya hier deux paquets assez gros, l'un pour vous, l'autre pour le père Sirmond; j'attendrai quelque occasion pour vous les faire tenir. Pendant que je serai ici, je tâcherai à recouvrer quelques papiers curieux, M. Gueffier m'en donnera les adresses. J'ai déjà une relation de Riniero Zeno, ambasssadeur de Venise en cette cour, de toutes les par-

Digitized by Google

ticularités de la création de ce pape, qui est le temps auquel il se trouva ici, et un avis de Gondamar à celui qui lui devait succéder en l'ambassade de Venise. — Je vous supplie me vouloir aimer et avoir pour assuré que je ne manquerai jamais à ce que je vous dois, étant pour jamais,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer MM. de Bellièvre, procureur-général, Châtelet et Bignon, de mon très-humble service. Je suis serviteur de ma cousine et de toute la maison.

Je vous recommande nos affaires domestiques; veillez-y, je vous supplie. J'espère être de retour dans le temps que me mandez.

J'oubliais d'accuser la réception de deux des vôtres du 25 février et du 11 mars.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 21 avril 1627.

Monsieur mon cousin,

J'ai reçu deux de vos lettres en même temps, l'une du 18 mars, par la voie de M. Jacquet, et l'autre par celle de M. de Bonnaire. Je vous remercie infiniment de cette diligence. Je ne la saurais assez estimer et vous

Digitized by Google

en suis très sensiblement obligé. Je ne vous saurais rendre la pareille, car cette cour ici ne produit aucune nouveauté. Je vous mandais par ma dernière mon retour de Naples et les raisons pour lesquelles je n'avais pu voir le pauvre Chartreux. Depuis, j'ai eu une lettre de lui du 15 mars, par laquelle il me mande se trouver beaucoup mieux que quand il arriva à Capri, et si l'hiver n'eût point été si rude comme il a été, qu'il serait quasi en état de s'en revenir ici avant Pâques, mais que, n'ayant encore assez de forces, il serait contraint de remettre la partie sur la fin de l'été. Ce sont ses propres paroles. En effet, le froid a été si grand en ce pays, qu'il y a eu un pied de neige, chose qui ne s'est jamais vue. Depuis j'ai vu un père François qui est fort son ami, et qui l'a grandement assisté dans sa maladie, qui m'a dit qu'il lui écrivait qu'il se rendît au commencement de juin en une maison des champs où ceux de cette ville vont passer les chaleurs.

Les nouvelles que m'écrivez sont fort extraordinaires; elles marquent l'extrême puissance du cardinal, qui ne trouve aucune difficulté en tous ses desseins : cela ne contente guère nos malcontens de par-deçà, qui n'ont aucune ressource que dans sa perte ou dans les brouilleries du royaume. M. le Comte n'est encore de retour de Naples. M. de Sardini était allé avec lui, ayant quelque ressentiment de goutte, qu'il pensait que l'air ferait passer : mais à Piperne, villotte à deux journées d'ici, il était tellement attaqué de la violence de ce mal, qu'il a été contraint d'y demeurer huit jours tout entiers, passant fort mal son temps, comme vous pouvez croire; et de là s'en est revenu ici sans passer outre. Ils sont tous fort mal satisfaits de l'Italie, et, de vérité, à des gens nourris dans les divertissemens et

Digitized by Google

plaisirs de la cour, l'air de ce pays ne peut pas être fort agréable. Nous avons ici les deux La Frète qui attendent leur frère aîné avec un Doinville. Le fils de M. le maréchal d'Aubeterre, que m'avez écrit avoir été prisonnier en la Bastille, y arriva hier. Ce sont tous gens fort raisonnables et qui y ont bien de la peine à passer le jour. Je ne les vois que de bonne sorte et afin d'être bien avec tout le monde.—L'on tient que le démariage de M. le duc de Mantoue est fort avancé, et qu'ils n'en sont plus qu'à prouver qu'il n'a été célébré *per proprium parochum;* c'est une petite difficulté auprès de celles que l'on s'imaginait, mais la faveur peut beaucoup, et encore plus l'entremise des Espagnols.

On attend ici tous les jours un ambassadeur extraordinaire d'Espagne, fils du vice-roi de Naples, qui doit venir par Civita-Vecchia. Je ne sais quel est le sujet de sa négociation, un compliment plutôt que quelque chose d'importance. Le cardinal Spinola San Clemente est protecteur de Gênes, en la place de Pinarole, et la pension de deux mille écus que le cardinal Bevilacqua avait de nous est fort désirée par le cardinal Pio qui, sous main, en fait instances. — Le duc de Savoie arme et fait mine de vouloir entreprendre quelque chose contre les Genevois, qui pour cet effet ramasse les gens de toutes parts, jusques au point que l'ambassadeur d'Espagne a eu permission du Pape de faire des levées dans cette ville.—Je vous envoie un mémoire qu'un chartreux m'a donné, et attends les indulgences pour Saint-André des Arts; si le courrier ne part pas sitôt qu'on nous menace, elles pourront être envoyées par cet ordinaire. Il y a eu difficulté de les obtenir pour deux jours l'année, et a fallu que j'en aie

Digitized by Google

parlé au cardinal. — M. Haligre partit dimanche dernier pour s'en aller à Venise, où il fait état de séjourner quelque temps, et de là en France. Je lui ai donné deux paquets des livres de M. Aleandro sur cette pierre gravée que savez. L'un est pour vous, l'autre pour le père Sirmond ; je crois que ne les aurez pas si tôt, mais pour le moins seront-ils sûrement portés. Au reste, l'on m'écrit de Venise que l'on n'a aucunes nouvelles des livres que m'avez mandés dès y a long-temps avoir été envoyés. Me semble que de Venise je vous avais fait l'adresse dont il se fallait servir.

Je m'étonne du conseil que mon oncle a donné à mon frère Achille d'apprendre à monter à cheval. Il faut être tout un ou tout autre : s'il est résolu à suivre notre profession, cela lui servira de peu; néanmoins je ne blâme point ce qui vient de ce côté-là. Assurez-les, s'il vous plaît, de mon service; je les prie de m'aimer et de se souvenir de moi, comme aussi tous ceux de chez vous. Je réserve à porter moi-même à ma figliole le chapelet qu'elle me demande, il sera moins en hasard d'être perdu.

Je suis, Monsieur, votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Il y a en cette ville un neveu de M. Broussel qui revient de Constantinople, où il était allé avec M. Des Hayes.

Digitized by Google

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 21 avril 1627.

Monsieur,

J'ai reçu une lettre du 25 mars et vous remercie d'affection du soin que vous prenez de m'écrire si ponctuellement. Je vous supplie que cette subjection ne vous contraigne point, vous avez de meilleures occupations et personne qui vous décharge de cette peine.

J'avais bien prévu la conséquence de la perte du procès de Bonneval; ces matières-là sont fort dangereuses et difficiles, et ma présence n'y eût pas fait grand effet. — M. Haligre partit d'ici il y a deux jours. J'ai trouvé cette séparation un peu dure. C'est un homme fort discret, adroit et d'esprit, et à qui la mauvaise fortune de son père fait tort : il est un peu secret envers ses amis, et affecte par trop d'être réputé fin et délié. Je l'avais cru plus adonné à ses plaisirs qu'il n'est, et quoiqu'il les prenne quand l'occasion s'en présente, si cela ne l'empêchera-t-il jamais de faire ce à quoi son devoir le peut obliger : il m'a promis amitié et fidélité. Je l'entretiendrai soigneusement, et vous prie de faire le même de votre côté. Ils s'en va en France pour donner ordre, comme je crois, à ses affaires domestiques et tâcher de résoudre son père à consentir qu'il ait une pension sur les bénéfices de son frère, qui me semble être chose fort raisonnable. Je vous prie que tout ce que dessus demeure entre nous. — Je fais état de retourner au temps que me conseillez, et pense que le séjour de cet été ne me sera pas inutile. J'achèverai d'apprendre la langue par la conversation et pratique

Digitized by Google

en me formant des habitudes qui me donneront quelque connaissance des intérêts de cette cour.

M. le cardinal Barberin dit hier à M. de Bonnaire qu'il me voulait donner à dîner aujourd'hui et me mener voir sa maison qu'il a achetée depuis peu, mais le Pape y a voulu aller lui-même cette après-dînée, qui a empêché cette partie. Je reçois mille courtoisies de lui et crois que, s'il était absolu, il ferait bon le servir, mais son pouvoir est tellement borné par celui de Magalotti, que je crois que s'il n'était bien sage, l'on verrait dans peu de temps paraître des effets de cette jalousie. J'ai appris de bonne part que cette nouvelle protection venait de ce côté-là, et que le cardinal en avait pleuré et témoigné une répugnance extrême, mais qu'il lui avait fallu obéir au Pape, engagé de parole avec le duc de Pastrane, plus de six mois y a. — Je ne doute point que les brigues pour parvenir à la première présidence ne soient très grandes. Je trouve bien étrange que le président Le Jay y ait si bonne part; les choses sont bien changées.—L'affaire du président Chevalier a été trouvée fort extraordinaire; voilà le second exemple de telles disgrâces arrivées aux gens de notre robe : je pense que les plus assurés dorénavant seront ceux qui ne se mêleront de rien. Nous nous sommes entretenus, M. de Sardini et moi, aujourd'hui sur ce discours; il y a plaisir de l'ouïr parler de ces matières et de l'entendre déclamer contre le cardinal. Il m'a dit n'avoir eu aucunes nouvelles de M. de Bonneuil depuis qu'il est parti. Je vous prie de me mander ce que en savez.

Je suis, Monsieur, votre humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie vouloir assurer MM. le procureur-

Digitized by Google

général, Bignon, du Chatelet et Rigault de mon service, et particulièrement MM. de Séez, Chrestien et Séguier.

AU MÊME.

De Rome, ce 5 mai 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire, du 8 d'avril, huit jours après l'arrivée du paquet du Roi, qu'un courrier extraordinaire, dépêché pour quelques bénéfices, apporta depuis Turin en diligence. Je l'attendais avec impatience pour apprendre la confirmation d'une nouvelle écrite à tout le monde et tenue ici pour très assurée; savoir : le mariage du petit Boutillier avec mademoiselle de Villesavin; mais tant s'en faut que j'en reçoive quelque éclaircissement par la vôtre, que M. votre frère me mande l'affaire être en aussi bons termes que jamais à mon regard. Je ne sais à quoi imputer cette si grande diversité, sinon que peut-être vous avez cru que cela me pourrait fâcher, et avez mieux aimé que je le susse par d'autres que par vous. Je vous confirmerai par celle-ci l'indifférence que je vous ai jusques ici témoignée, afin que vous n'en soyez point en peine, et vous prie de me mander le particulier de toute cette affaire, vous assurant que je la recevrai comme nouvelle et non comme chose où j'aie intérêt. Le premier qui me le dit fut l'abbé d'Alincourt, à qui son père l'avait écrit; le même me fut confirmé par MM. d'Aubray et de Creil, et depuis

Digitized by Google

M. de Sennetterre me dit que l'on l'avait mandé à M. le Comte.

Depuis ma dernière, M. le cardinal Barberin a donné à dîner à MM. d'Aubray, de Creil et moi, et nous traita avec toutes les caresses et courtoisies du monde, s'entretenant avec nous seuls toute l'après-dînée avec une familiarité assez extraordinaire à des gens de cette qualité. Il nous fit voir sa maison et quelques singularités en fort petit nombre, à comparaison des autres neveux de Pape, en quoi il est fort à louer; car il n'a voulu jusqu'ici prendre aucun présent. Cette bonté et intégrité est accompagnée d'une négligence et faiblesse très grande qui donne sujet à Magalotti d'entreprendre sur lui et de tirer à soi le soin des plus importantes affaires; jusque là qu'il empêche qu'aucune créature du cardinal ne soit avancée en quelque charge que ce soit. Ce matin, M. Aleandro m'est venu voir, qui m'a fait ses plaintes là-dessus, et comme les effets ne répondaient point aux promesses que l'on lui avait données en le tirant de chez le cardinal Bandini, son ancien patron. A ce propos il m'a parlé de M. Holsteinius, de ses mérites et capacité, et qu'il appréhendait qu'il ne reçût pas ici les récompenses dues à sa vertu et suffisance; que c'était lui qui avait écrit la lettre au cardinal Spada pour le faire venir par ordre du cardinal Barberin; mais qu'en son particulier, il en avait écrit une audit cardinal Spada, par laquelle il lui conseillait de retenir auprès de soi ledit Holsteinius, en cas que l'emploi que l'on lui voulait donner en ce pays ne lui plût pas, lequel est, comme j'entends, une chaire publique en la langue grecque à Pise, dont le grand-duc fit grande instance au cardinal quand il passa par Florence. J'ai répondu à M. Aleandro sur ce que

Digitized by Google

je serais marri que M. Holsteinius fût déçu de son espérance, qu'il était fort bien en France, et avec une personne de qualité, libérale et de qui il pouvait espérer; mais que la dignité et le commandement du cardinal Barberin lui avaient semblé si considérables, qu'il n'y avait point de condition si avantageuse qu'il n'eût quittée pour lui complaire et obéir; qu'en tout je crois que ce voyage ne lui serait inutile, pour faci lité qu'il aurait d'entrer dans la bibliothèque Vaticane et les autres de cette ville. A la première rencontre je ne manquerai pas d'en parler au cardinal et de savoir présumer quelle est son inclination. Il est à Castel-Candolphe, près Albane, où le Pape est allé depuis trois jours pour prendre l'air; ses plus familiers disent pour achever un poëme en latin, dès il y a long-temps commencé. — M. le Comte arriva de Naples dimanche dernier et passa par Frascati, où le cardinal Borghèse le fit traiter magnifiquement. Il a rapporté de ce voyage la même satisfaction que du reste de l'Italie : aussi a-t-il passé partout inconnu. Je crois que le vice-roi eût voulu recevoir de lui quelque compliment, pour le moins lui en a-t-il témoigné quelque ressentiment, en ce qu'il fit arrêter quatre forts beaux chevaux que M. le Comte avait achetés et pour lesquels on avait payé toutes les daces et gabelles qui sont fort grandes, même obtenu la licence de les faire sortir du royaume. Cette petite niche piqua fort M. le Comte; aussitôt qu'il le sut, il dépêcha un courrier, avec ordre à son écuyer qu'il avait laissé à Naples, pour les faire venir, de les mener dans l'écurie du vice-roi et dire qu'il croyait qu'il en avait eu envie, puisque, contre sa propre permission, il les avait fait arrêter. L'ambassadeur d'Espagne fait ce qu'il peut pour excuser cette incivilité et crois que

Digitized by Google

l'affaire s'accommodera.—M. le Comte partit dimanche et s'en alla coucher à Bagnane, maison du prince Peretti, où le cardinal Ludovisio, à l'envi de Borghèse, le doit faire traiter. Son dessein est de passer par Florence, où il se fera connaître, Bologne, Ferrare, Turin, où il fera quelque séjour, et de là gagner Neufchâtel. Je l'ai vu pendant ce séjour; et prenant congé de lui, il m'embrassa cinq ou six fois, me disant que tous ceux de mon nom l'avaient aimé, qu'il savait que j'avais la même inclination et qu'il me priait de continuer, et cela à deux diverses fois. J'ai reconnu en ce prince une grande indifférence pour tous ceux qui ne sont pas dans ses intérêts ou qui ne lui sont recommandés par M. de Seneterre, qui a tout pouvoir sur son esprit, et crois qu'une partie de la bonne chère qu'il me fit, vient de la familiarité que nous avons eue, les jeunes Seneterre et moi, jusques à s'ouvrir avec moi d'une partie de leurs affaires et de l'alliance qui est entre nous, joint qu'ils font tous profession d'aimer extrêmement M. de Bonœuil et de lui être obligés. J'ai aussi fort vu M. de Sardini. Je tiens heureux M. le Comte d'avoir la conversation d'un homme fait comme lui; car il n'est pas changé en façon quelconque pour sa disgrâce, et moi, dans les plus fortes douleurs de la goutte, dont il a été travaillé tandis qu'il a été ici, je l'ai vu railler comme si de rien n'eût été. Il faisait bon l'ouïr gausser l'abbé de Béthune; il a été le jouet et l'entretien quinze jours durant, quoique l'ambassadeur son père n'y prît pas toujours plaisir.—Il y a trois jours que la nouvelle arriva de l'extrême maladie du prince de Carignan. Depuis l'on a su qu'il se portait un peu mieux. Il fera demeurer le cardinal de Savoie plus long-temps qu'il n'avait promis en partant de cette ville, et pour lui en

Digitized by Google

donner plus d'occasion, l'on tient ici une congrégation *de titulis et præminentiis cardinalium*, où l'on veut résoudre, à ce que l'on croit, de ne donner de la *Signoria illustrissima* qu'aux cardinaux seuls, et à tous généralement ne donner que ce titre, ce qui va contre le duc de Savoie, qui a de l'*Altesse*. Sa magnificence lui cause cette jalousie; car quand il est ici, il semble que tous les autres cardinaux ne soient que ses aumôniers. — Il ne se passe rien en ces quartiers qui vous doive être mandé. Le fils du duc de Modène épouse la princesse de Stigniale *di casa* Caraffa, du royaume de Naples, dont on avait parlé autrefois pour dom Thadeo, neveu du Pape. — Je suis bien aise que vous ayez le même sentiment que moi sur la proposition du Chartreux. Je l'ai trouvée si peu faisable, que je n'en ai pas encore voulu parler au cardinal, ni vous en écrire. — M. Vouet s'en va bientôt vous trouver; je lui ai dit ce que me mandez de M. Rubens; je crois que cela le fâchera : il est bon prince, mais a grande opinion de sa personne (1). Quand vous le verrez, vous lui ferez bonne chère pour l'amour de moi et lui ferez office envers M. de Loménie. M. Gueffier est aussi sur son partement pour France. Je ne sais quel est le sujet de son voyage : il m'a promis de me le dire. Il faut qu'il importe à sa fortune, autrement il ne quitterait pas ce séjour où il est déjà tout établi : aussi fait-il état de retourner au mois de septembre. Je suis marri de cette séparation; car je perds une douce conversation qui me plaisait et un homme avec qui j'ai contracté grande amitié. — Je n'ai

(1) De Thou savait juger les hommes : La jalousie de Vouet était si grande, qu'en 1640, quand Louis XIII rappela le Poussin, ce prince dit : « Voilà Vouet bien attrapé. » (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google.

point encore reçu de nouvelles de M. Haligre depuis qu'il est parti. — Je vous remercie du soin qu'avez de nos affaires domestiques, et vous prie de me continuer dans le souvenir de ces messieurs dont me parlez par la vôtre.

Je suis, Monsieur, votre plus humble cousin et serviteur.

De Thou.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 5 mai 1627.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 9 avril par la voie de M. de Bonnaire; tout le monde en avait eu huit jours auparavant, parce que le paquet du Roi, dans lequel plusieurs particuliers mettent les leurs, avait été porté en diligence par un courrier extraordinaire. Il me semble vous avoir déjà écrit que je vous priais de vouloir adresser toutes celles que m'écrivez à M. Jacquet, à Lyon, avec ordre à lui de les mettre dans le paquet du Roi : elles me seront plus tôt rendues, et vous sauverez à M. de Bonnaire le port qui monte bien haut; vous ne lui en écrirez pourtant rien, s'il vous plaît, et ne lui ferez sentir que cela vienne de moi. — J'ai vu et considéré toutes vos nouvelles, tant particulières que publiques, et pour les livres, me ressouviendrai de ce qu'il faudra.—Je vous remercie de la peine que prenez à transcrire vous-même le *Marius Victorinus* : je ferai bien valoir cela à M. le cardinal Barberin. — J'écris à monsieur votre frère assez amplement. J'ai oublié de lui

Digitized by Google

dire que j'ai su de très bonne part que M. l'ambassadeur avait proposé à M. le Comte des moyens de se remettre bien avec le Cardinal; vous pouvez penser que cela ne s'est pas fait sans ordre, et que M. le Comte n'y avait voulu entendre : il fait connaître partout qu'il est son ennemi et qu'il ne lui pardonnera jamais ; que cela, s'il vous plaît, demeure secret.—M. de Senneterre, me dit, il y a trois jours, qu'il avait avis que le président Le Jay était premier président et qu'il n'avait tenu qu'au procureur-général de l'être; étant son serviteur comme je suis, je serais bien aise qu'il eût eu cet avantage. Je crois que le premier ordinaire nous en éclaircira.

Nous avons ici trois MM. de La Frète et Doynville, leur second : ce dernier est honnête homme et avec lequel l'on peut converser. Les La Frète sont plus farouches et s'ennuient fort ici. Je vis fort bien avec tout ce monde-là. — Je m'étonne comme les femmes ne prennent pas goût à mes *indulgences;* c'est qu'elles aiment le solide et ce qui a corps, et non pas des choses en l'air. Ici l'on en fait autant de cas que des médailles : aussi peu de l'un que de l'autre.

Je souhaite que MM. de La Hoguette et Granier réussissent en leur nouvelle condition, et que M. Séguier se guérisse et vienne à bout de son procès. Je n'écris point à M. Sanguin sur la mort de sa mère : il est si embarrassé, je m'assure, dans ses partages, qu'il n'aurait le loisir de lire ma lettre, et puis je crois que cette perte-là mérite plutôt une conjouissance qu'une consolation. Ma cousine a bien de quoi s'entretenir dans toutes ces morts. Je pense que M. de Marly n'a non plus manqué à se trouver au service de M. de Saint-Ceré, qu'à aller consoler M. Rigault avec un visage plaintif et mélancolique.

Digitized by Google

Je vous recommande tous nos amis, vous les assurerez en général et particulier de mon service. A vous je demeurerai,

Monsieur, votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

AU MÊME.

De Rome, ce 18 mai 1627.

Monsieur,

Votre lettre du 23 avril m'a été rendue. Je me réjouis d'apprendre par icelle l'état de votre bonne santé et de toute la maison; j'y prends part comme vous aimant parfaitement tous, et ne me peut arriver nouvelle plus agréable. Je crois que par ma dernière vous avez su comme l'affaire de M. de Nantes, dans son mauvais succès, m'a touché. Je suis tout tel que m'avez connu, aussi jaloux de ma liberté que jamais et ennemi de tout ce qui a seulement ombre de servitude; et puis ce qui me fait moins regretter cette occasion, est que c'est une *vis major* qui me l'a fait perdre.—Depuis que M. Haligre nous a quittés, nous avons changé de logis, et nous demeurons dans une maison, sans vanité, la plus belle de Rome, avec jardin plein d'orangers et de fontaines, jusques à douze. Ce sera la retraite et le réduit des Français durant les chaleurs, et déjà M. l'abbé de Béthune et MM. Gueffier et de Bonnaire nous ont fait la faveur d'y venir manger, qui fut un dîner de réputation: à tout cela il y va de l'argent; mais il n'y a remède. Je le tiens bien employé quand on en reçoit du contentement et de l'honneur.

Digitized by Google

Je visite peu les femmes de ce pays pour m'en être mal trouvé dès le commencement, et y avoir pris une ch.... p...., dont je ne me vante qu'après qu'elle est guérie; M. d'Aubray en a eu sa part. Les petits accidens rendent les hommes plus sages.

Hier, M. l'ambassadeur fut visiter l'extraordinaire d'Espagne et fallut assembler le ban et arrière-ban de la nation et faire un assaut de réputation pour ne pas céder l'un à l'autre. Nous découvrîmes qu'un certain cordon de chapeau de cent mille écus dont s'était parlé jusque dans l'antichambre du Pape, était faux, et sa livrée de faux or, et lui si petit et de si mauvaise mine, qu'à peine eût-il passé pour le nain de M. de Béthune. — Aujourd'hui nous avons vu donner le chapeau au cardinal Gezzi, revenu du gouvernement d'Urbin. C'est là le comble de ce à quoi tout le monde de ce pays aspire. L'ambassadeur de Venise, qui était un Pietro Contareni, s'en va, et lui succède Angelo Contareni, que vous avez pu voir en France. Rien autre de nouveau.—Le fils de M. Broussel, des requêtes, est parti. Je l'ai vu et n'ai pas manqué de lui témoigner l'obligation que j'ai à son oncle. Le jour qu'il s'en alla il lui survint une petite disgrâce qui l'a fort piqué. Il avait mené un valet de Paris à Constantinople et de là jusqu'ici, et pour épargner, ou soit qu'il n'eût pas beaucoup d'argent, le voulut congédier sans lui donner de quoi s'en pouvoir retourner. Le valet s'en fut plaindre au gouverneur, qui aussitôt envoya *un mano de' sbiri* en la maison dudit Broussel, qui le firent lever plus tôt qu'il n'eût voulu, et le menèrent audit gouverneur. En baillant caution de trente-cinq écus, il évita la prison : je ne le sus qu'après que cela fut arrivé. Il y eut un peu de sa faute; car il a perdu ici mal à

Digitized by Google

propos plus de cinquante pistoles contre des Italiens qui l'ont dupé à la paume. Je vous supplie de n'en vouloir rien dire à ses parens.—Nous avons aussi perdu MM. de La Frète : parmi eux il y avait un Doynville, qui est fort honnête homme et sociable. Ils avaient loué maison et meubles pour trois mois, et, après avoir demeuré douze jours en cette ville, ils s'en sont allés. Au reste, ils portent avec eux une botte de grandes épées et en ont toujours deux d'une même façon, afin que personne ne puisse trouver excuse de se battre; c'est être bien prévoyant. — J'ai eu avis que les hardes de M. Le Féron, conseiller, dans lesquelles je vous envoyais quelques livres que m'avait donnés M. de Bonnaire, ont été confisquées à la douane de Lyon. J'écris à M. Jacquet sur ce sujet; vous ferez le même de votre côté, si ne les avez encore reçus. — L'on m'écrit de Venise que le bagage de M. de Recourt a été volé dans la Lombardie par les bandits. Je ne sais si mes livres étaient envoyés par cette voie-là. Si cela est, il y a bien moins de remède qu'à l'autre et la perte plus grande. J'en serai bientôt informé. J'ai donné à M. Aleandro le billet du livre auquel est contenu le *Candidus*, pour n'avoir pu voir le cardinal Barberin ces jours passés. Ledit Aleandro m'a dit que M. de Pereisc avait eu deux exemplaires des Epîtres de Thémistocle, et néanmoins qu'il ne lairrait de lui en envoyer un autre en la place de celui qu'il vous a donné. — Il ne se parle point ici de la plupart des nouvelles que m'écrivez : je ne sais si l'on fait cela par retenue ou que ces gens ne soient pas bien informés de tout ce qui se passe.—Le Campanella n'est pas encore visible, on travaille toujours à lui faire le procès; sitôt qu'il sera en quelque liberté, je le verrai.—Je crois que M. Hullon a oublié la

Digitized by Google

lettre qu'il me devait écrire; pour le moins n'ai-je rien reçu de lui, et, si, j'ai envoyé chez tous ceux de l'adresse desquels il s'est pu servir.

Je suis, Monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Mes baise-mains, s'il vous plaît, à toute la maison et à tous nos amis, tant en particulier qu'en général.

Depuis le temps que j'ai écrit à monsieur votre frère, j'ai appris que le sujet du voyage de M. Gueffier était pour obtenir la commission des expéditions de tous les bénéfices consistoriaux, chose qu'il a déjà obtenue du temps de M. de Brèves, sans que les banquiers s'en puissent mêler. Il ne m'en a rien dit; si cela est, il fera bien crier du monde. Je vous prie, en alléguant cela, de ne me pas nommer.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 18 mai 1627.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 22 avril. J'ai été bien aise que vous ayez trouvé justes et légitimes les raisons qui m'ont empêché de voir Dom Dupuy. Je vous supplie de croire que j'en suis le plus marri, et qu'à quelque prix que ce soit, je le verrai avant que de quitter ce pays. J'ai vu les deux dernières qu'il a écrites à un chartreux de cette ville. Il ne parle point du tout de l'état de sa santé, qui me fait croire qu'il est bon, et ne doute point que l'air de Capri ne le remette. Ce serait un

Digitized by Google

miracle en la nature et contre les exemples ordinaires qu'il en arrivât autrement.

Nous savions dès l'autre ordinaire le mariage de Boutillier, et m'étonnais fort que ne m'en eussiez rien mandé. Je pense vous avoir déjà écrit quel en est mon ressentiment. Il y a plus de trois mois qu'en devisant avec M. l'ambassadeur, il me dit que cela se devait faire pour l'intérêt de M. d'Herbault, qui est tout-puissant dans les affaires de la famille. Il pourrait arriver telle chose que M. de Villesavin se repentirait d'avoir fait ce choix. Je vous supplie de vouloir voir M. de Nantes et l'assurer de mon service très humble et du ressentiment que j'ai de ses bons offices. Je lui suis autant obligé que si l'affaire avait réussi comme il a désiré.

A ce que je vois, les résolutions de la cour changent souvent. L'on tenait ici le président Le Jay pour premier président, et à cette heure, M. d'Osembray y a la meilleure part; ça a toujours été mon opinion que le cardinal préfèrerait un homme désintéressé, sans envie et déjà vieux, à qui que ce fût, pour ne désobliger personne des prétendans qui ne sauraient trouver mauvais que l'on donne une charge à celui qui l'a déjà acquise par son âge et ancienneté.—Je suis bien aise que nos parties ne prennent point l'avantage de mon absence pour nous poursuivre : non pas que je présume tant de moi que je pusse par mon crédit venir à bout d'une affaire difficile, mais afin qu'au moins l'on ne m'impute pas le mauvais succès qui en pourrait arriver. Vous êtes, à cette heure, seul à qui le soin de nos affaires domestiques touche, car je crois que le bon M. Perrot a assez à penser à ses indispositions accoutumées. Je vous supplie de ne point vous ennuyer de

Digitized by Google

cette importunité, quoique tout le fruit qu'en puissiez espérer ne soit que d'avoir obligé une personne qui vous chérira et honorera toute sa vie. — Je suis bien heureux d'avoir le bailli de Dunois pour les affaires des champs; car comme il est affectionné et intelligent en ces matières-là, il découvre des choses importantes; s'il vous plaît, l'assurerez de mon service et, par vos civilités accoutumées, le confirmerez en cette bonne volonté qu'il a pour moi.

Je me réjouis de la bonne disposition de mes frères. Ce changement de valet pourra apporter quelque altération en leurs inclinations, à quoi je ne doute point que ne preniez garde, car les persuasions de valets ont grand pouvoir sur l'esprit des jeunes gens; je les crois si bien nés, qu'ils croiront toujours l'avis de ceux qui les conseilleront bien. J'ai reçu la lettre de M. de Nançay et ai fait le jugement de toutes celles qu'il m'a écrites tel que me le mandez.

Nous avons en cette cour fort peu de choses à écrire. Le prince Thomas, qui a pensé mourir, se porte mieux. L'on a avis de l'arrivée de M. le Comte à Florence : il a été logé et traité magnifiquement chez M. Bonzi, et n'a pas vu le duc pour les mêmes difficultés de préséance et de titre. Je m'étonne extrêmement de la façon qu'il a été traité en cette cour qui a donné l'ordre et l'exemple à tous les autres : car la raison et l'apparence étaient pour lui. Quelques-uns ont voulu attribuer cette incivilité aux artifices des Espagnols, qui tâchent à relever leurs affaires et leur réputation en abaissant nos princes. Je crois qu'ils y ont contribué quelque chose, mais que nos messieurs de France n'ont pas été marris de ce petit dégoût, pour faire connaître aux princes du sang qu'il n'y a point d'avantage ni de satisfaction pour

Digitized by Google

eux, sinon dans l'obéissance et service du Roi; car si M. l'ambassadeur eût eu ordre de traiter cette affaire, assurément il l'eût emportée; mais on lui a tellement caché l'intention du Roi sur ce sujet, qu'ayant demandé par trois fois si l'on trouverait bon qu'il logeât M. le Comte, l'on ne lui a point fait de réponse, et l'a-t-on réduit à tel point qu'il était prêt de tout quitter; je vous prie de ne point dire cette particularité.

Le connétable de Navarre, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, est arrivé depuis huit jours avec suite et équipage assez beau; le sujet de son ambassade est un remerciement au pape de la légation du cardinal Barberin. Je pense qu'il y a quelque autre négociation mêlée. Me rencontrant à son audience, je remarquai l'aversion que tout le monde a de cette nation, et crois que cessant l'intérêt de la fortune et du bien, dont les Italiens sont esclaves, et les Espagnols dispensateurs, nous serions en grande considération parmi ces peuples; car leur inclination est pour nous, et au contraire une haine et inimitié si grande contre les autres, même dans leurs propres États, que j'ai quelque espérance que la patience et lâcheté se tournera enfin en désespoir et nous fera voir quelque changement. — Le duc d'Urbin a été, ces jours passés, très mal, et son grand âge faisait croire qu'il n'en réchapperait pas : il est mieux à cette heure, dont toute la cour se réjouit, car le pape se disposait, en imitant Clément VIII, d'aller lui-même sur les lieux, pour assurer, par sa présence, cet État à l'Église, qui eût été un voyage fort inutile, puisque, dès à cette heure, il en est en possession par le moyen de ses gouverneurs et officiers. Tout le monde trouve ce procédé fort dur et fort cruel

Digitized by Google

de dépouiller un prince pendant sa vie de son État, mais la grandeur du Saint-Siége et de l'Église prévaut à la charité chrétienne.

M. Gueffier est sur le point de se mettre en prélature et acheter une charge de protonotaire *de numero participantium* qui coûte dix ou douze mille écus, est fort honorable, de peu d'emploi, et n'oblige à rien. Auparavant il veut faire un voyage en France pour donner ordre à ses affaires, et faire agréer au Roi ce changement de condition dans lequel il se propose le bien de son service, étant nécessaire qu'il y ait toujours dans cette cour un homme intelligent et nourri dans la négociation. Je le devine ainsi, et aussi m'en a-t-il dit quelque chose; puis l'air de ce pays et la vie lui plaisent. Il part dans trois ou quatre jours; je lui donnerai une lettre pour vous, afin que vous ayez occasion de le voir et le remercier des bons offices que j'ai reçus de lui. Je m'assure que reconnaîtrez par son discours qu'il ne me veut pas de mal. Il fait état d'être de retour au mois d'octobre.

L'on croit ici que M. l'ambassadeur est continué, cela ne lui déplaira pas : aussi n'estimé-je point d'emploi, à un homme de son âge et de sa condition, pareil à celui-ci; en mon particulier, je m'en rejouis, car je suis fort bien avec lui. Il est fort poli et de bon discours, et y a plaisir en son entretien. L'on trouve à redire qu'il ne se communique pas assez et a trop de jalousie que quelqu'un entreprenne sur sa charge, ce qui fait que les serviteurs et partisans de France le voient peu, et ne lui donnent les avis nécessaires, dont il peut arriver de grands inconvéniens, comme l'on a remarqué dans la protection d'Aragon du cardinal Barberin où il a été manifestement trompé par Maga-

Digitized by Google

lotti et Marescot, son secrétaire et confident, désavoué et dédit par ledit Magalotti des paroles qu'il avait rapportées à son maître alors malade. Que tout ceci demeure, s'il vous plaît, entre nous. M. Gueffier m'en a fait souvent ses plaintes.

J'ai reçu deux lettres de M. Haligre depuis qu'il est arrivé à Venise : j'entretiens fort soigneusement cette correspondance.—Si je pensais que M. l'archevêque de Narbonne fût encore à Paris, je lui écrirais pour le remercier du soin qu'il vous a témoigné avoir de moi. Il faut que ceux qui bâtissaient leur fortune sur l'espérance de quelque grand mariage changent à présent de dessein, car l'on m'en mande une grande quantité, et M. de Drancy celui de sa cousine de Gourgues pour Malier, dont je m'étonne extrêmement, car c'est un des plus pauvres hommes que je connaisse. Je ne lui envie pas néanmoins cette bonne fortune et ne désespère pas de la mienne que je tiendrai toujours assez grande de me conserver dans ma petite condition avec quelque honneur. Sur ce, je vous baise humblement les mains et vous prie de me tenir à jamais pour,

Monsieur,

Votre bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de vouloir assurer mademoiselle votre mère de mon service et présenter mes humbles baise-mains à MM. de Bellièvre, le procureur-général, de Loménie, du Châtelet et Bignon. — M. d'Aubray vous salue.

Digitized by Google

AU MÊME.

De Rome, ce 1er juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 6 mai, par laquelle me mandez n'avoir eu aucune des miennes par le dernier ordinaire; vous n'imputerez pas, s'il vous plaît, cela à la négligence ni à manquement du devoir auquel je me suis obligé de vous faire savoir de mes nouvelles à toutes les occasions, car j'y satisfis pleinement alors, et les deux courriers partant en même jour, je choisis celui qui allait en la plus grande diligence.

Je vous ai mandé, comme je crois, le partement de M. Haligre pour Venise; il m'a écrit cinq ou six fois depuis qu'il y est arrivé, et, par sa dernière, me témoigne quelque désir de nous revenir voir en cette ville sur le peu d'apparence que lui donnent nos affaires de France d'y retourner. Il a eu quelque indisposition causée par une chute en montant en gondole, et me mande n'être encore bien guéri de la blessure qu'il se fit à la jambe alors; ces maux-là sont longs. Je pensais vous avoir informé des particularités des honneurs qu'il reçut à Naples. Nous étions tous trois logés en une assez méchante hôtel qui est néanmoins le plus grand abord. Il y venait tous les jours quelques gardes du vice-roi, qui sont allemands comme nos suisses de France, pour savoir si M. le Comte que l'on attendait alors n'était point arrivé incognito, et s'informaient aussi du fils du grand-chancelier du Roi de France.

Digitized by Google

Après y être venus trois ou quatre jours, ils y rencontrèrent M. Haligre, et lui dirent que le vice-roi le voulait voir; il ne s'en put dédire, et le lendemain fut à son palais, vêtu de campagne comme nous étions tous, et suivi de son valet seulement. Il fut reçu par le fils que nous avons eu ici ambassadeur extraordinaire, qui le mena voir le vice-roi, son père, et là, s'entretinrent des nouvelles de France, et même de celles de M. le Chancelier; il dit qu'il fut fort pressé de loger dans le dit palais, et que ne pouvant comme faire pour s'en excuser, il leur allégua le préjudice que cela lui ferait et à la condition de son père. De là il fut promener avec ledit fils du vice-roi, et eut la main droite dans son carrosse, qui est le principal honneur qu'il a reçu. Sur le soir, ils s'en retournèrent au palais, où il le laissa, et fut reconduit à notre hôtellerie par des gentilshommes de qualité de sa famille. Le lendemain, M. Haligre prit la poste, sur ce que le vice-roi l'avait convié à dîner, et donna commission à un valet de faire ses excuses, qui fut une action de *mal creanza;* mais la considération de sa fortune le fit passer par-dessus tous ces respects. Voilà le narré au vrai de ce que désiriez savoir. Il est bien vrai, à cette heure, qu'il avait recherché cet honneur dès Venise, car j'ai vu une lettre de son frère, par laquelle il lui mandait qu'il en avait remercié l'ambassadeur d'Espagne, qui en avait déjà eu avis, et même il avait pris une lettre dudit ambassadeur pour le vice-roi, laquelle il ne donna point. J'ajouterai à cela une considération que les Espagnols caressent ordinairement nos disgraciés et malcontens, pourvu que l'on leur rende quelque sorte de devoir, et la raison, pour laquelle ils ont si mal traité M. le Comte, est pour n'avoir reçu de lui aucun compliment, joint

Digitized by Google

qu'ils sont beaucoup plus retenus à l'endroit des personnes qui vont du pair avec eux, qu'envers ceux qui leur sont tout-à-fait inférieurs.

J'approuve fort votre dessein pour l'emploi des deniers que me mandez être entre les mains de M. Rigault; je pense qu'il serait bon qu'il ne se dégarnît pas entièrement de tout, afin qu'en cas de besoin, j'en puisse avoir. Je crois vous avoir mandé comme la dépense ici est grande : au pis aller je n'y saurais manger mon revenu, s'il est tel que le contenu d'un mémoire que j'ai reçu de vous il y a quelque temps. — Je ne sais pourquoi vous remettez à penser au mariage de ma sœur quand je serai de retour; c'est un embarras que j'appréhende extrêmement, et lequel je voudrais éviter à quelque prix que ce fût : aussi ma présence n'y est-elle en façon quelconque nécessaire, et le plus grand plaisir que je puisse recevoir de vous est de me donner un beau-frère pendant mon absence; obligez-moi d'y songer. — Les affaires de Meslay me semblent plus fâcheuses, et le pis est que je ne sais personne à qui me fier. J'ai la raison et le droit pour moi, mais il faut le poursuivre. Je vous supplie de vouloir demander conseil là-dessus à M. le bailli de Dunois et à M. Board, et, sur leur avis, je donnerai telle procuration et tel pouvoir qu'il sera nécessaire. Je sais bien que vous n'êtes pas propre à ces choses, et fais grand scrupule de vous en prier; mais c'est au besoin que l'on reconnaît les amis, et moi-même, si j'étais par-delà, j'y serais bien empêché.

Je plains fort le bonhomme M. Perrot, et n'eusse jamais cru qu'il eût pu revenir d'une si grande maladie. Je vous supplie de me vouloir mander des nouvelles de mes frères, ce qu'ils font, et quel est leur dessein.

Digitized by Google

— J'ai reçu des lettres du Chartreux, du 2 de mai; je vous envoie une de lui, et lui ai fait tenir votre paquet; il ne mande pas un mot de l'état de sa santé, il faut qu'il se confirme tout-à-fait avant que de revenir ici. Monsieur votre frère me mande qu'il vous témoigne quelque envie de retourner, dont je m'étonne extrêmement. Il y va de sa réputation de ne changer si légèrement un dessein fait de si long-temps, et nulle autre considération le doit rappeler que celle de son divertissement, qui sera ici sans comparaison plus grande qu'en France, et aimerais mieux être boute-cul de la Chartreuse de Rome que général de tout l'ordre.

Il ne se passe ici rien de nouveau. L'abbé Ursin, frère de madame de Montmorency, est sur le point de se faire jésuite, après avoir obtenu du pape la résignation d'une abbaye de sept mille écus de rente, en faveur de son neveu. — L'agent de Parme, se promenant dans le jardin de Farnèse, qui est sur le Tibre, fut blessé, il n'y a que quatre jours, par un sbire, en déchargeant son arquebuse de l'autre côté de l'eau; il n'en mourra pas.—Le frère du cardinal Spada a eu de ses nouvelles de Troyes comme il venait. — J'attends M. Holsteinius avec impatience; si je puis, je le logerai, c'est-à-dire si ses patrons le trouvent bon. — Le cardinal de Savoie n'est pas pour retourner si tôt. Le comte Ludovic d'Aglia, jadis son maître de chambre, demeure ici ambassadeur. — Cette nouvelle congrégation *de tuendâ cardinalium dignitate* n'a encore produit aucun effet, aussi y a-t-il excommunication à ceux qui en révèleront les secrets. — M. Gueffier est parti il y a dix jours; je pensais lui donner des lettres pour vous, mais il m'a surpris. Je vous prie de le vouloir voir, et le remercier des bons offices dont il a usé envers moi.

Digitized by Google

M. de Brèves, de qui il est fort serviteur, vous en donnera le moyen. — M. l'ambassadeur est allé à Albano, à quatre lieues d'ici, prendre l'air; je pourrai l'y aller voir demain. — Conservez-moi en l'honneur de vos bonnes grâces comme celui qui sera à jamais,

Monsieur,

Votre très humble serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à MM. du Châtelet et Bignon. J'écris à M. Rigault, le procureur; vous lui donnerez; elle est toute ouverte.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 1er juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu, par la voie de M. de Bonnaire, vos lettres des 6 et 7 mai, et depuis, par celle de M. Jacquet, un paquet avec la suscription de votre main, dans lequel il y avait quelques lettres de MM. de La Malmaison et Hullon. Vous avez bien jugé la raison pour laquelle je ne vous ai écrit par le dernier ordinaire; se rencontrant en même jour la commodité de deux courriers, je n'avais garde de manquer à me servir du plus diligent. J'espérais apprendre par la vôtre notre premier président futur; l'on écrit que M. d'Osembray y a la meilleure part.—Ce sera une chose effrayante que cette multitude d'officiers créés par ces nouveaux édits.

Digitized by Google

Quelqu'un me voulait persuader dernièrement que l'érection d'un parlement à Lyon, avec distraction de notre ressort, était chose tout assurée. Je vous prie de m'en mander ce qu'en savez : ce serait une diminution pour nous qui ne pourrait pas être récompensée pour deux minots de sel par an. Pour moi, je tiens en ce temps ici toutp ossible : il ne faut que vouloir et entreprendre.— Si les Anglais entreprenaient quelque chose à nos côtes, il me semble qu'il irait de la réputation de M. le Cardinal, qui a tant fait coûter d'argent au roi pour s'en assurer. Les malcontens ne seraient pas marris d'une telle disgrâce, quoique très importante et très sensible à tous ceux qui aiment leur pays. C'est une chose étrange que nous ayons depuis long-temps été bien avec cette nation, et que du jour que nous avons fait alliance avec eux qu'ils commencent à être nos ennemis déclarés. Il se dit ici qu'ils font la paix avec l'Espagne; si cela est, nous ressentirons les effets. — J'ai parlé à M. l'ambassadeur touchant ce livre du cardinal de Larochefoucault; il m'a dit qu'il s'étonnait fort de cela, et que M. de Chartres est bien avec cette cour, et qu'à sa prière il lui avait fait avoir un bref du Pape plein de témoignages de bonne volonté. Je lui parlai aussi de cette préséance de M. de Valençay chez M. le nonce, et lui dis que je m'étonnais de cela, puisque les ambassadeurs de France et d'Espagne prenaient la main droite chez eux, par-dessus les ducs de Bracciano et Sforze, qui sont bien d'autre qualité. Il me répondit qu'il avait été accordé que le nonce donnerait la main droite en ce cas seulement quand il serait visité par quelque gentilhomme de marque de la part du Roi, et en effet je ne trouve pas étrange que les nonces prennent cet avantage: il n'est pas extraor-

Digitized by Google

dinaire à proportion de ceux que cette cour s'arroge, et que les ambassadeurs des autres princes ont, non plus que la façon dont le cardinal a traité M. de Lorraine; car le cardinal Bandini passa dans sa maison à Venise devant le doge et tout le sénat qui l'étaient venus visiter, ce qui donna occasion à cette république d'ordonner que le doge ne visiterait plus personne.

J'ai reçu de Lyon des nouvelles de M. de Recourt, mon correspondant de Venise, qui me mande partir pour Paris, et qu'il vous verrait. Je ne doute point qu'il ne vous satisfasse, car c'est un fort honnête homme. Je vous prie de lui faire tenir celle que je lui écris. Vous saurez chez M. de Candalle où il demeure. — Je ne manquerai de faire tenir à M. de Pontcarré les gants qu'il désire; il m'oblige de se servir de moi; j'attends une commodité meilleure que celle du courrier. — Si vous avez reçu mes livres de Venise, vous m'obligerez de m'en écrire, et de m'envoyer les défectuosités; pendant que je suis en ce pays j'y donnerai ordre. — Je suis merveilleusement étonné de notre bon ami M. de Drancy; je n'eusse jamais cru qu'il se fût si tôt déclaré, et crois que la conscience l'a pressé. Je m'étais toujours bien douté de l'affaire. Je ne sais comme lui, qui est bien aise de trouver avantage sur les autres pour rire, fera passer cette action; je n'ai garde de lui en rien écrire. — L'ambiguité de vos paroles, touchant le beau-frère de M. Rigault, qui veut venir en Italie, m'a embarrassé : à la fin j'ai pensé que c'était ce fou, puisqu'il est logé avec lui. Ce serait une bonne compagnie pour faire voyage, et un homme ferait une horrible amende honorable qui se voudrait mêler de le présenter. — Pour le conseiller du Châtelet, je crois que l'échevinage ni les affaires domestiques ne lui permettent de faire

Digitized by Google

tels desseins, quoiqu'il trouvât bien pâture à sa curiosité. —J'ai reçu la lettre de M. Hullon. C'est du français traduit en italien, car il n'a nullement la propriété de la langue, et, si, il y a des fautes, comme de dire *signore maestro*, *illustrissimo signore*, car l'on dit ou *maestro illustre* ou *illustrissimo* et *V. S. eccellentissima*, qui ne s'use point; car ce titre d'*eccellentissimo* ne se donne qu'aux grands, et est toujours l'épithète de *signore*, et l'on dit *vostra eccellenza* au lieu de *signoria eccellentissima*. Je vous prie de ne lui en rien dire, et de lui rendre celle que je lui écris. Je suis serviteur de toute la maison, et de vous, à qui je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble cousin et serviteur,

De Thou.

Mes humbles recommandations à MM. Rigault, Pellault, Guiet, Grotius, Priandy, La Motte, Descordes, Granier et Godefroy, et à M. de La Hoguette, s'il est à Paris; à ma cousine, votre mère, en particulier, et à toute la maison. Je pense que vous vous irez bien promener à cette heure, qu'avez un carrosse au logis. Vous m'obligerez aussi d'assurer ma parenté de mon service. Excusez s'il y a tant de ratures en cette lettre, je suis pressé.

Je vous envoie la lettre de M. Hullon tout ouverte; je vous prie de la voir et la lui donner. Je ne doute point que les vrais Italiens n'y trouvent à redire: aussi n'ai-je pas l'ambition de penser écrire parfaitement en six mois de séjour que j'ai fait dans le pays.

Digitized by Google

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 15 juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu les vôtres du 19 mai : j'attends le premier ordinaire, pour apprendre le succès de l'affaire de madame d'Ambres, avec appréhension que ce diabolique esprit de ma sœur n'y ait apporté de la traverse. Ma sœur de Marly m'avait mandé qu'elle était tellement changée en bien qu'elle n'était pas reconnaissable, et tout d'un coup j'en vois des effets contraires. Je me tiens bien heureux que tout ce traité se fasse en mon absence, et encore plus si en même temps l'on pouvait tromper quelqu'un de la fille; car quiconque l'aura connue n'y voudra jamais attendre.

J'ai communiqué, de l'affaire de l'abbaye d'auprès d'Abbeville, à M. l'ambassadeur; il trouve la dureté de l'homme étrange, et m'a promis d'arrêter l'expédition des bulles du dévolutaire, quel qu'il soit et en quelque temps qu'il vienne. Cependant s'il y avait moyen de le persuader, ce nous serait un grand avantage; il lui faut remontrer son intérêt, et tâcher de le faire aussi bon qu'un autre, comme par la création de quelque pension rachetable ou autre accommodement. Ici ces choses-là ne sont point réputées simonies, et pourvu que de votre côté vous fassiez quelque avance, je me promets du mien de venir à bout des difficultés qui se pourraient présenter. Il n'y a que trois ans que le cardinal Bentivo-

Digitized by Google

glio, en se défaisant de l'évêché de Riez (entre les mains d'un père de La Fare, minime), fit déclarer la pension rachetable avant qu'elle fût créée.

J'espère que la fièvre de mon frère ne sera pas plus fâcheuse que celle que j'eus l'année passée en même temps; chacun a son tour. Jusque ici je n'ai point ressenti les incommodités de l'été, je fais ce que je puis pour me garder de maladie (1); je me suis toujours fort bien porté. — L'ordre dont vous usez en nos affaires domestiques est fort bon. Brice me tient en cervelle, il me semble qu'il serait bien aisé de lui ôter les papiers de Bonneval d'entre les mains, pourvu que l'on sût qu'ils fussent tous en un même lieu : vous êtes sur les lieux et avez le bon conseil, si bien que tout ce que je puis vous dire serait inutile. — J'écris à M. de Bellièvre sur le sujet du petit baron de Harlay qui est à Padoue, et lui envoie la lettre que j'ai reçue de lui. Vous lui ferez, s'il vous plaît, tenir l'une et l'autre, et que M. de Dolor n'en sache rien, car il témoigne une grande envie de venir à Rome, contre ce qui lui est défendu, et me prie de lui faciliter ce voyage.

M. Vouet part dans huit jours pour la France; il m'a fort prié que je vous écrivisse en sa recommandation, et véritablement il mérite d'être caressé, et m'assure que, pourvu que l'on lui donne contentement, l'on verra de belles choses de lui. Vous lui pouvez beaucoup servir auprès de M. de Loménie, et de conseil et avis pour le reste de ses affaires. Il vous montrera un crayon de moi et un autre de M. de Creil, qu'il a voulu faire

(1) Deux lignes effacées, mais où on peut lire encore *je suis guéri*, font penser que De Thou n'a point voulu faire à Du Puy l'aîné la confidence contenue dans une lettre précédente adressée à son frère, p. 37. (*Note de l'Ed.*)

Digitized by Google

pour son plaisir, et ne crois pas qu'il se puisse rien voir de si ressemblant.

L'on a avis de Turin que le cardinal Spada en devait partir le 13 de ce mois et être à Gênes le 15; de là il prendra les galères du Roi qui le mèneront jusqu'à Civita-Vecchia, où on a déjà envoyé des carrosses pour l'attendre, afin que sitôt qu'il débarquera, il monte et s'en vienne droit ici, sans humer cet infame air qui en ce temps est très pestilentieux. C'est ainsi que l'on soigne les espérances d'un futur pontificat.

M. d'Aubray ayant passé la fantaisie de ses amours et de Rome, se résout de s'en aller sur lesdites galères, et fait état d'être à Paris dans le 20 juillet; ce lui est une excellente commodité, à lui, dis-je, qui a vu toute l'Italie, et puis l'occasion de voir MM. de Pereisc et de Valence au passage ne se peut assez estimer.

Je suis en grande impatience du succès de Bouteville et de son compagnon; je crois qu'à l'heure que je vous écris il est hors d'appréhension, soit bonne ou mauvaise fortune qui lui arrive. Nous n'avons ici rien de nouveau. Le Pape a donné la généralité des armes de Ferrare à Pietro Aldobrandino, qui a long-temps demeuré en Allemagne; l'on croit que c'est pour faciliter le mariage de dom Thadeo, son neveu, avec la fille de Parme, nièce dudit Aldobrandino. Federico Savelli, qui avait cette charge, s'en est allé de déplaisir en Allemagne. — Il court un bruit de la mort du cardinal Doria, mais sans auteur. — La congrégation *de tuendâ cardinalium dignitate* a arrêté que l'on ne donnerait de l'*illustrissimo* qu'aux cardinaux seuls, et aux autres prélats *reverendissimo;* que lesdits cardinaux, étant en carrosse, ne s'arrêteraient qu'aux ambassadeurs et autres

Digitized by Google

qui ont place aux capelles sous le dais du Pape. Ils travaillent à faire divers écrits.

Je suis, Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie faire mes humbles recommandations à M. le président Sanguin et autres de nos amis, à ma cousine en particulier.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 15 de juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 21 avril, vous avez voulu écrire mai. J'ai fait tenir au Chartreux celles que lui écrivez, et en récompense, vous recommande l'adresse de toutes celles que recevez dans ce paquet. Je n'ai jamais fait une si grosse dépêche. Vos nouvelles ont été fort bien reçues. J'attends le premier ordinaire pour apprendre le succès de l'accouchement de madame de Boutteville, de l'affaire de madame d'Ambres, et de l'indisposition de mon frère. J'ai meilleure opinion du dernier que de tous les autres. L'année passée, en même temps, j'eus le même mal. Je vous supplie leur faire mes recommandations. — J'ai dit à M. l'ambassadeur ce que m'aviez mandé touchant les prétentions du cardinal Spada; il n'en avait aucun avis et a peine de le croire. Je sais néanmoins que vous êtes mieux informé que force per-

Digitized by Google

sonnes publiques et de ceux qui ont correspondance avec les ministres, et de ce je m'en aperçois tous les jours.—Le fra Fulgentio a reçu les livres, à ce que m'en a mandé M. Haligre. — Je suis bien heureux de n'avoir rien à vous mander; car le temps me presse, et je suis fort las d'écrire. Partant, je finirai, après avoir baisé les mains, et suis,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer toute la maison de mon service, et nos amis, MM. Guiet, Godefroy, Hullon, Granier, La Hoguette, La Motte et Priandy. — L'on examine des témoins pour savoir si la duchesse de Mantoue a été mariée par son propre curé : ils n'en sont plus que là-dessus.

Je vous prie de dire à monsieur votre frère d'assurer M. de Brèves de mes services et d'envoyer la lettre que j'écris à M. Parfait, à M. de la Malmaison qui lui donnera. J'écris à M. Rauyn pour le remercier du gain de notre procès.

AU MÊME.

De Rome, ce 14 juillet 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 18 juin, mais n'ai point entendu parler de vos lettres du 12 du même mois, ni des deux livrets de Bellarmin; j'en écris à M. Jacquet: possible les aura-t-il oubliés, car

Digitized by Google

l'on ne perd rien par cette voie; j'espère qu'il les enverra par le premier ordinaire.—J'attendrai la décision de l'affaire de Bouteville, et plusieurs eussent gagé que c'en était déjà fait; possible, comme l'affaire tire en longueur, y aura-t-il quelque modération : j'ai néanmoins vu des lettres du 28 de Turin qui portaient que la nouvelle était venue de sa mort; mais les lettres de M. l'ambassadeur, de la même date, n'en disaient rien, qui me fait croire qu'il n'y a encore rien de certain. — M. Haligre m'a fait réponse sur ce que je lui avais écrit de la prison de M. de Fancam, et me mande que sa maison n'est point intéressée en cette poursuite; qu'il prévoyait bien que ce malheur arriverait, et que l'on impute la cause à un livre diffamatoire nommé *le Ballet des Notables* et à quelques autres petits écrits de cette matière; quoi que ce soit, cette façon de procéder par délateurs et par commissaires est un peu violente.

En récompense des Anglais qui menacent les côtes de France, nous avons en cette mer des galères de Barbarie qui font grand'peur aux voyageurs; ils ont tenu la galère du Roi assiégée pendant plus de douze jours dans Porto-Ferrajo en l'Ile d'Elbe, et ont pensé prendre une tartane qui portait les meubles du cardinal Spada, entre lesquels était la tapisserie donnée au cardinal Barberin; le tout estimé à plus de trente mille écus. Les neveux dudit cardinal, voyant cette longueur, ont été contraints de s'en venir par felouque. M. Holsteinius leur a tenu compagnie et a dîné aujourd'hui chez nous, non sans parler de vous et du reste des amis.

Je pense vous avoir mandé comme M. d'Aubray était parti de cette ville, et a attendu à Civita-Vecchia pendant plus de douze jours l'arrivée de cette galère, et enfin, ennuyé comme les autres, il s'en est allé dans

Digitized by Google

la felouque qui avait amené lesdits neveux du cardinal, non sans grand hasard de faire un voyage en Barbarie. M. Holsteinius le vit embarquer et m'en a fait des recommandations. — M. de Nançay me mande que la nécessité des finances est plus grande que jamais et qu'il tâche à renouer ce qu'il faillit il y a un an, vous pouvez juger avec quelle apparence; c'est une étrange manie que ce pauvre jeune homme a; je crois qu'il ne voudrait pas en être guéri, car au moins il se contente dans l'espérance.—Le cardinal Bentivoglio, à qui on doit trois années de sa pension de six mille écus, sait bien dire que le cardinal de Richelieu trouve des millions de livres pour acheter inutilement des gouvernemens, ou bâtir des citadelles; que cependant l'on se moque de ceux qui servent actuellement le Roi et qui, pour ce, ont renoncé à toutes prétentions et intérêts; que si l'on ne lui donne contentement, il sera obligé de se retirer de cette cour, n'ayant pas le moyen de fournir à la dépense; en effet c'est une grande honte. Je crois que M. l'ambassadeur n'est pas marri qu'il ait cette mortification pour les mauvais offices qu'il a autrefois rendus au marquis de Cœuvres pendant qu'il était nonce en France, et qu'il servait Borghèse de qui il est créature très obligée et très pleine de ressentiment; car quoique mondit sieur l'ambassadeur et lui vivent en apparence fort bien, si sais-je bien qu'il s'en défie; même il y a eu entre eux quelques reproches d'avoir porté Campora en ce dernier conclave.

L'on imprime à présent le Ciaconius *de vitis pontificorum*, et M. Aleandro a charge de le revoir et de le corriger, et, sur ce qu'il y a quelque chose contre la France, M. l'Ambassadeur m'a prié que je remarquasse les lieux pour les faire ôter en cette nouvelle édition;

Digitized by Google

je m'acquitterai de cette petite commission. Il me semble que cet auteur est assez libre et inégal, car il y a des choses contre les papes très hardies et d'autres toutes pleines d'adulation.

Un de mes amis m'a prié de faire venir de France *Descriptio Græciæ antiquæ Ubonis Emmii*, in-8°; je vous prie de le vouloir chercher, et afin qu'il soit moins gros, il ne faudra qu'en ôter tout ce qui n'est point de la description, comme *de Rep. Athen. Laced.* et autres traités hors de cette matière, mais néanmoins contenus dans le même volume, et le faire couvrir d'un carton.

Je vous baise bien humblement les mains et suis,

Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à nos amis tant en particulier que général. Je souhaite à M. de La Hoguette une prompte guérison, et bonne fortune à M. Granier; le même, s'il vous plaît, à M. Séguier et à monsieur votre frère l'écuyer.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 14 juillet 1627.

Monsieur,

Par celle-ci je ferai réponse à celle qu'il vous a plu m'écrire du 17 juin. L'on tient ici, je ne sais avec

Digitized by Google

quelle certitude, que M. Miron, jadis ambassadeur en Suisse, a bonne part en la charge de premier président, et qu'il n'eût pas quitté son ambassade sans quelque grand sujet; que M. le président de Mesme lui succèdera, et M. d'Avoira à Venise; voilà nos nouvelles.—Je plains extrêmement le pauvre M. Perrot de la continuation de son mal et des fréquentes récidives. Je m'étonne comme un corps tant atténué y peut résister. La mort est quelquefois plutôt à souhaiter qu'une vieillesse si caduque et si sujette à diverses infirmités.

M. de Nançay me mande l'état du mariage de madame d'Ambres et les traverses que ma sœur a tâché d'y apporter. Si un dépit lui pouvait faire quitter tout-à-fait le monde, j'estime que nous serions bien heureux, car le train qu'elle prend est pour nous donner bien de la peine. Je vous prie de m'aviser de ce qu'elle fera ensuite de cette séparation d'avec sa tante, et si elle est bien résolue au séjour de Farmoutier. — J'apprends, par la vôtre, le mauvais état des affaires de Meslay; il me semble que, par une des vôtres, vous me mandiez que, comme ces désordres étaient venus par la faute de Brice, qu'aussi en était-il tenu, et par celle-ci je reconnais que les réparations se feront à mes dépens. Si, auparavant d'entrer en jouissance, visitation fut faite, et que dans son bail il y ait eu clause de rendre les lieux en même état qu'il les aurait trouvés, il n'y a point de difficulté qu'il en est tenu, et cela étant, je voudrais que l'on le poursuivît sans rémission, comme aussi pour le paiement de ce qu'il nous doit, car c'est un mauvais homme et qui ne mérite aucune grâce.

Ce que vous me mandez de M. de Bonnœuil m'a extrêmement touché à cause du nom qu'il porte, car,

Digitized by Google

pour lui, il n'est pas digne de commisération, puisqu'il s'est laissé aller à une si lâche et honteuse action. J'avais résolu de lui écrire, mais je n'en ferai rien et voudrais le pouvoir désavouer pour mon parent, puisqu'il est le premier qui a fait honte à sa race.—Je suis bien marri de la perte du tableau du fra Paolo; il y aura bien moyen d'en recouvrer un autre, et voudrais que le voyage de M. de Recourt n'eût pas été si précipité afin que l'eussiez pu voir. — J'attendais de monsieur votre frère quelques imperfections de mes livres de Venise; mais je pense qu'il me les aura envoyées par les lettres du 12 avril que je n'ai point reçues.

Conservez-moi dans vos bonnes grâces et dans le souvenir de tous ces Messieurs à qui je suis serviteur très affectionné, étant,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

M. Haligre m'écrit de Venise que M. le duc de Savoie se mêle fort d'accommoder M. le Comte. Je sais que, sur quelques propositions que lui fit M. l'ambassadeur sur ce sujet, il témoigna une grande résolution à n'y point entendre qu'avec des conditions que je m'assure qu'on ne lui accordera jamais.

M. Holsteinius vous baise les mains; il y a si peu qu'il est arrivé qu'il n'a pas eu le loisir de vous écrire.

Digitized by Google

AU MÊME.

De Rome, ce 28 juillet 1627.

Monsieur,

Par celle-ci je ferai réponse à la vôtre du 1er de ce mois et vous donnerai avis d'une résolution que j'ai prise, dont j'ai peur que la nouvelle ne vous plaise pas; néanmoins, comme vous m'aimez et mon contentement, je veux croire qu'après y avoir bien pensé, vous ne la blâmerez pas de telle sorte que ne me procuriez encore les moyens d'en faciliter l'exécution pour la faire bien réussir.

J'ai eu de tout temps un extrême désir de voir le Levant, comme un pays qui, pour l'état des choses, le gouvernement d'aujourd'hui, et la différence des mœurs et coutumes, est possible le plus remarquable qui soit au reste du monde; et de ce, je pense vous en avoir donné plusieurs témoignages auxquels ou vous vous êtes toujours montré contraire, pour le soin qu'avez de moi, ou vous en êtes moqué, n'estimant pas que je fusse capable d'une telle résolution. Or, puisque le temps ne m'a point changé cette volonté, et que le lieu où je suis maintenant, qui est presque la moitié du chemin, m'en facilite la commodité et l'adresse, je pense devoir donner cette satisfaction à mon esprit, mettant à part toutes autres considérations, lesquelles, ce me semble, se peuvent résoudre à deux points: au péril de la vie et de la santé et au préjudice qu'en peut recevoir ma fortune. Pour le premier, je m'en suis informé assez particulièrement, il n'est pas tel que l'on se l'imagine; je me connais mieux

Digitized by Google

que personne et sais jusques où mes forces se peuvent étendre. Au pis aller, le passage de la vie à la mort est aussi aisé à trouver en Asie qu'en Europe, à Constantinople qu'à Paris; et de ce, j'en dois avoir plus de soin que nul autre, puisque peu de gens y sont tant intéressés que moi.

Quant à ma fortune, elle n'est pas tellement établie qu'une absence de six ou sept mois, plus ou moins, la puisse ruiner : je ne vaudrai pas moins dans un an qu'à cette heure, et si je suis en quelque réputation, quoique très mal acquise, un voyage peu commun et difficile la doit plutôt accroître que diminuer, et puis il fait quelquefois bon de se faire désirer par les siens. J'oubliais une troisième considération possible plus importante que les deux autres, qui est l'état de nos affaires domestiques, non embrouillé et en désordre; mais l'affection qu'il vous plaît avoir pour moi et mes amis qui, je m'assure, ne se dédaigneront pas de m'assister de conseil et d'en prendre aucunement la conduite, me relève de peine. Les plus fâcheuses et difficiles rencontres nous sont communes avec des personnes de qualité et vigilantes qui, en défendant leur intérêt, mettent le nôtre à couvert. Si le procès de Coaicault est tel que je l'estime, l'on ne nous y peut faire tort; si au contraire, ma présence ni ma sollicitation n'y peuvent rien ajouter que le déplaisir d'une mauvaise issue de laquelle le ressentiment touche plus de près que de loin. Que si toutes ces raisons ne peuvent trouver place dans votre esprit, imaginez-vous que je suis un malade qui cherche de recouvrer sa santé et contenter soi-même par des remèdes tous contraires aux préceptes des médecins et qui souvent lui réussissent; j'espère que Dieu me fera la même grâce, et

Digitized by Google

que le bon succès de mon voyage vous en justifiera la première pensée. Il me reste maintenant à vous supplier de me vouloir pourvoir des choses nécessaires dont la principale est de l'argent. Jusques ici j'ai tâché de régler ma dépense à proportion du contenu au mémoire qu'il vous plut m'envoyer, qui était de sept mille tant de livres pour chacun de nous, outre mon avantage. Quoique je croie que la dépense de cette année ne montera pas si haut et sera moindre de cinq cents écus, aussi sais-je bien la différence qu'il y a d'un revenu que portent les contrats et de celui qui se perçoit journellement, lequel il faut quasi toujours attendre d'année à autre. Je désirerais donc qu'il vous plût, la présente reçue, traiter avec M. Lumague pour me faire avoir une lettre de crédit pour Constantinople, de mille ou douze cents écus, ou s'il n'a correspondance en ce lieu, qu'elle fût adressée à Venise avec condition d'en faire la remise audit lieu de Constantinople, sur la réquisition qui en serait faite par M. Haligre, notre ami, auquel elle serait envoyée et à qui nous en donnerions tous deux la commission. Que si ledit sieur Lumague faisait difficulté de donner une lettre de crédit, quoiqu'il fasse cette courtoisie aux personnes de sa connaissance, et même l'a depuis peu pratiquée à l'endroit de M. de Creil, mon compagnon, pour la somme de douze cents écus, en lui adressant une partie de l'argent et lui répondant du surplus, il ferait l'affaire. En ce, je vous supplie de vous gouverner par l'avis de M. de Brèves, auquel j'en écris et implore sa faveur, comme pour savoir en quelle espèce de monnaie je dois recevoir le paiement et quel est le change. Le temps auquel je pense partir, qui sera le commencement de septembre, me fait croire que la réponse à

Digitized by Google

celle-ci ne me trouvera plus à Rome, s'il n'y avait quelque extraordinaire qui vînt en diligence; c'est pourquoi je vous prie de me vouloir écrire à Constantinople en m'envoyant ce que je désire et d'adresser les lettres à Venise chez l'ambassadeur quel qu'il soit, car M. Haligre fait état de s'en aller cet automne. Vous ne donnerez, s'il vous plaît, part de tout ceci qu'à ceux qui y ont intérêt, car comme il y a encore cinq semaines de temps jusques à mon partement, j'aurai assez de loisir d'en écrire aux amis et parens et vous informerai tous les ordinaires très particulièrement du temps, commodité et chemin que je prendrai. Cependant je vous demande l'honneur de vos bonnes grâces; je les estime si précieuses que je tâcherai d'en mériter la conservation par tous les services que sauriez souhaiter,

Monsieur,

De votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

J'oubliais à vous prier d'obtenir pour moi un brevet de congé, car il me semble que celui que M. de La Ville-aux-Clercs m'a donné n'est que pour un an, lequel s'en va bientôt expirer; j'enverrai une procuration pour payer le droit annuel de mon office.

Puisque je ne vous ai point mandé de nouvelles par ma lettre, je les veux insérer dans ce post-scriptum. Il y a des commencemens de jalousie et mécontentement entre le Pape et l'Empereur, dont l'origine est le refus que le Pape a fait d'admettre à l'auditoriat de Rote, un Allemand nommé Notman, et ce refus fondé sur son

Digitized by Google

ignorance, dont toutefois l'on fait grande instance; depuis le Pape ayant chargé une abbaye d'Allemagne de deux ou trois pensions pour Magalotti et quelque autre de ses parens, l'Empereur lui en a écrit des lettres de ressentiment, lui faisant entendre que cela était contre l'usage du pays de donner des pensions à des étrangers, avec même quelques reproches de ce que, quoiqu'il fût le plus intéressé dans le progrès des armes catholiques, comme chef de la chrétienté, c'était néanmoins celui qui y contribuait le moins. L'on dit que le Pape rejeta lesdites lettres avec aigreur, ce que l'ambassadeur n'osa relever pour être né sujet du Pape et plus dépendant de lui que de nul autre prince.

L'on a fait courre le bruit ici que la Reine-mère avait envoyé homme exprès à Florence pour traiter le mariage de Monsieur avec la sœur du grand-duc, et que l'on avait fait réponse que l'affaire était trop avancée avec le duc de Parme pour la rompre ; néanmoins je crois que cela est faux et sais de bonne part que le Pape s'est offert à M. l'ambassadeur pour traiter cette affaire, et que si l'on la voulait entreprendre que l'on en viendrait à bout. Que ceci soit secret.

Le mariage de la princesse de Stigliane avec le prince de Modène n'est pas si avancé comme je vous ai mandé, car celui qui était allé à Naples pour le conclure s'en est retourné sans rien faire. L'on croit que le Pape fait jouer ces ressorts par les Espagnols, pour faire réussir ce parti pour dom Thadée, à quoi il est principalement porté par Magalotti qui veut, s'il peut, ôter toute espérance aux Colonnes.

Digitized by Google

A M. DU PUY.

De Rome, ce 28 juillet 1627.

Monsieur,

J'ai reçu par cet ordinaire deux paquets de vous, l'un du 12 juin dans lequel étaient les deux livrets de Bellarmin, que je devais avoir par l'autre ordinaire et dont je vous ai écrit, et l'autre du 2 juillet en réponse de mes lettres du 1er juin. Je vous remercie de tout mon cœur du soin qu'il vous plaît prendre à contenter ma curiosité. Je pense vous avoir déjà témoigné comme j'étais le mieux informé qui fût à Rome, et quelquefois mieux que M. l'Ambassadeur, touchant certaines particularités, dont l'honneur vous en est dû, qui est une pauvre récompense de la peine qu'avez; mais je sais que prenez tout en gré, pourvu que vous obligiez vos amis.—Le bon M. Holsteinius s'accommode fort bien à la vie italienne, et je crois qu'il réussira : il s'est déjà vêtu de long et commence à apprendre la discrétion ou plutôt dissimulation de cette cour, de ne se pas découvrir qu'à ses plus chers amis. Le Cardinal l'a logé tout contre le seigneur Georges, Écossais, et vivent ensemble aux dépens dudit sieur Cardinal, ce qui n'a pas accoutumé de se faire; aussi crois-je que ce n'est que pour le commencement, en attendant qu'il se soit pourvu des choses nécessaires et accoutumé à l'usage du pays. Sitôt qu'il fut arrivé, l'on lui donna une ordonnance de soixante écus pour se mettre en équipage. Il m'a dit qu'il avait tout sujet de se contenter, et que le Cardinal lui avait promis de s'employer pour lui et

Digitized by Google

particulièrement pour quelques bénéfices d'Allemagne, dont la collation en appartient au Pape.

Je vis hier le cardinal Spada; j'avais différé cette visite à cause des importunes occupations que ces messieurs ont à leur arrivée, encore ne pus-je si bien faire qu'un ambassadeur de Florence, avec un cortége de prélats, ne m'en débusquât. Il me dit qu'il ne comptait point cette première fois, et qu'il désirait me revoir à loisir; il me montra la plupart des livres qu'il a apportés de France, qui bons, qui mauvais. Je crois qu'il n'est pas plus fin en cette matière que de raison; en récompense, il a un beau naturel et est estimé fort adroit. Il a retenu la barbe, les cheveux et révérences à la française, et tout le geste du corps (ce que je vous écris à cause que cela est remarqué); même la plupart de ses gens ne peuvent goûter ce changement de vie; il y en a cinq ou six de malades et même un de ses neveux; aussi s'est-il mis en grand hasard de venir en une saison si chaude, quoique l'été n'ait commencé à être violent que depuis huit jours; mais c'est avec un tel excès, qu'il a incommodé. Le seul remède que j'y trouve est le bain dans la rivière, avec précaution toutefois à cause du danger, car il ne se passe guère de jours que quelqu'un ne se noie.

Nous sommes en toutes les peines du monde de M. d'Aubray; l'on n'a eu aucune nouvelle puisqu'il s'est embarqué dans une felonque, comme je vous ai mandé, et ce qui fait appréhender est qu'il y a avis de la perte de deux felouques entre ci et Gênes, l'une prise, l'autre mise à fond. Dans cette incertitude je vous prie de n'en point parler, de peur de mettre en peine les siens : s'il lui arrive quelque malheur, ce que je ne veux pas croire, l'on le saura assez tôt.

Digitized by Google

Le petit L'Huillier, qui était parti avec M. Deshayes pour aller à Constantinople, après avoir fait heureusement son voyage et vu toute l'Égypte, s'est noyé en revenant; car leur vaisseau, qui les devait porter à Malte, s'étant échoué à la côte de Rhodes, il fut plus inconsidéré que les autres et se voulut jeter en terre; mais n'ayant pas bien pris son temps et la nuit étant obscure, le flot l'emporta ; il n'y eut que lui de perdu, non pas même une balle de marchandise. Ses deux compagnons, savoir : un jeune Gillot et un cousin du défunt, fils de M. d'Interville, ont écrit cette histoire à Venise, et sont en chemin pour s'en revenir.

Je me réjouis que mes livres soient arrivés bien conditionnés, et que le portrait de fra Paolo ne soit perdu. J'enverrai le mémoire à Cardon de Lyon pour avoir l'imperfection de Milan, car je sais le nom du libraire et me souviendrai du Maginus, ensemble des cartes qui vous manquent; puisque le second exemplaire de l'histoire des Uscoques ne se retrouve point, je ferai chercher à Venise et crois qu'il y en aura.

Je savais bien que la connaissance de M. de Recourt vous serait agréable; en le pratiquant, vous le connaîtrez tout autre. Je vous puis assurer que c'est un homme dont je désire me conserver l'amitié. Je lui écris et vous prie de lui faire tenir ma lettre.

Je mande à monsieur votre frère la résolution de mon voyage de Constantinople ; je vous conjure d'être pour moi, car je ne doute que cette nouvelle ne fasse grand bruit dans la parenté : je serais même bien aise qu'elle ne fût pas publiée, parce que, comme il y a encore du temps avant que de partir, il peut arriver telle chose comme une maladie, qui m'en empêcherait, et je serais marri d'avoir semé le bruit d'une chose qui n'au-

Digitized by Google

rait point été exécutée. Il m'est aussi venu une pensée que possible quelques-uns de mes parens ou amis chercheraient des moyens pour me retenir, comme par exemple en mendiant quelques lettres d'un secrétaire d'État au nom du Roi, adressées à M. l'Ambassadeur ou autres avec commandement de ne point partir; mais je vous supplie que si telles propositions se faisaient d'en vouloir empêcher l'exécution, car outre que je saurais bien discerner si c'étaient choses feintes, cela me pourrait porter à d'autres extrémités préjudiciables à moi et fâcheuses à ceux qui en auraient été cause. Ne vous étonnez pas si j'ai telles fantaisies et imaginations, *nam qui amant ipsi sibi somnia fingunt*, et cela, s'il vous plaît, demeurera entre nous. Je sais bien que celui que j'aurai le plus à combattre sera M. de Nançay: aussi n'osé-je lui en écrire et attends que mes affaires soient plus avancées pour prendre congé de lui. J'en ai communiqué avec M. l'Ambassadeur comme une personne que j'honore et estime infiniment et de qui je reçois une extrême amitié; il m'a dit qu'il ne me voudrait pas faire naître cette volonté; mais que, puisque je l'avais, il n'y trouvait pas un si grand inconvénient, qu'il tâcherait de me servir en me donnant toutes les adresses qu'il pourrait, et qu'il espérait que je serais venu à temps pour m'en retourner en France avec lui.

J'écris à mademoiselle Board, touchant son affaire, et lui en rends compte: il faudra quelque argent; mais je crois que ce sera si peu de chose qu'elle ne s'en doit pas mettre en peine. Je voudrais vous pouvoir tous servir comme méritez et comme je suis obligé, et vous, particulièrement, à qui je suis, Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

DE THOU.

Digitized by Google

Je vous supplie de saluer tous les amis, en général et en particulier, et d'assurer mademoiselle votre mère et toute la maison de mon bien humble service.

Le Père Arbinot, ayant su que j'étais en ce pays, m'a écrit une lettre la plus honnête du monde, toute pleine de ressentiment des obligations qu'il dit avoir à notre maison, à qui il attribue tout son bien et avancement, et fait de grandes excuses de ce qu'il n'était à Florence quand il pense que j'y ai passé, et que madame la grande-duchesse la mère eût été bien aise de me voir. Je lui ai écrit que je n'avais point passé par Florence et que je remettais cela à mon retour.

Il y a ici un petit Feuillant français duquel je ne sais le nom, mais lequel je me souviens avoir souvent vu chez vous avec le Père Vassan. On l'a envoyé ici pour le mortifier; il s'y ennuie fort et m'a prié de vous faire ses recommandations. Il s'appelle, dans le cloître, frère Jacques de Saint-Bernard. Saluez, s'il vous plaît, de ma part, ledit Père Vassan.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DÉPENSES

DE LOUIS XV.

1771.

A quarante ans de distance il a été publié deux documens de même nature qui sont trop peu connus, quoique souvent cités, et offrent cependant de l'intérêt historique : l'un est le *Livre rouge*, trouvé en 1792, dans l'armoire de fer aux Tuileries; l'autre est la *Liste générale des pensionnaires de l'ancienne Liste civile*, celle du Roi Charles X, publiée en 1833. Un jour peut-être nous soumettrons à nos lecteurs quelques rapprochemens que nous avons établis entre les différens articles de ces deux nomenclatures.

Aujourd'hui ce sont les dépenses de la maison de Louis XV que nous allons faire connaître.

Il existe dans les archives de l'une des deux préfectures de Paris un registre sur la couverture duquel on lit : *Trésor Royal. — Rolle des six derniers mois*, 1771. — *Première expédition*. Ce registre est bien authentique, car il porte à la fin la mention d'une approbation écrite, quinze ans après, de la main même du roi suivant, Louis XVI, et ainsi conçue :

« Somme totale du contenu au présent rolle, soixante-
« dix-neuf millions quatre cent soixante-douze mille cinq
« cent sept livres un denier.

Digitized by Google

« Fait, examiné, calculé et arrêté en mon conseil « royal des finances tenu à Versailles, le 23e jour de « janvier mil sept cent quatre-vingt-six.

« *Signé* LOUIS; *et plus bas :* GRAVIER DE VER- « GENNES; FEYDEAU DE MARVILLE; HUE DE « MIROMESNIL; BOULLONGNE; DE CALONNE; « LENOIR. »

Nous ne donnerons pas ici le détail fastidieux et interminable des dépenses de la maison du Roi. Nous nous bornerons à en extraire quelques articles dont la comparaison est quelquefois piquante.

On y voit figurer deux noms devenus depuis littéraires, mais qui appartenaient alors l'un à l'intrigue, l'autre à la domesticité de cour :

« Au sieur de Beaumarchais, *mille cinquante-six* « *livres* pour quatre voyages de Fontainebleau à Paris « et les retours, de l'ordre de MADAME. »

Les lecteurs de ce recueil ont déjà vu, dans la première série, t. V, pages 139 et 140, Beaumarchais figurer pour des gratifications de Louis XVI, gratifications dont le motif n'était pas plus honorablement déterminé.

« A la demoiselle Genet, lectrice de MESDAMES, « *six cents livres* pour le paiement de ses chaises à por- « teurs, pendant l'année 1771. »

Mademoiselle Genet n'est autre que madame Campan, âgée alors de dix-neuf ans, et n'ayant pas encore échangé son nom de famille contre le nom d'un mari.

Dans ce registre la littérature est beaucoup moins bien traitée que la garde-robe; car, à côté des deux

Digitized by Google

précédens articles, on trouve les trois mentions suivantes :

« Au sieur Habert, l'un des apothicaires du Roi, « *sept cent cinquante livres*, pour indemnité, à cause « de la cherté des fournitures pendant le quartier de « juillet 1771. »

« Aux garçons de l'apothicaire du Roi, *trois cents* « *livres*, pour leur tenir lieu de gages en ladite année « 1771. »

« Aux demoiselles Peignot, ouvrières de la garde-« robe des Enfans de France, *deux cents livres*, pour « l'année 1771. »

Nous trouvons dans le même document la mention d'un usage ignoré, sans doute, de la plupart des académiciens d'aujourd'hui :

« Au sieur Duclos, secrétaire de l'Académie Fran-« çaise, *trois cents livres* pour le motet chanté en « présence de l'Académie le jour de Saint-Louis, en « 1771.

« Au sieur de Buffon, trésorier de l'Académie des « Sciences, pour le motet chanté en présence *idem*, le-« dit jour, *trois cents livres*. »

Une autre note justifie le titre que les acteurs de la Comédie-Française prenaient de Comédiens du Roi :

« Aux Comédiens Français, *douze mille livres* pour « leur subsistance pendant l'année 1771. »

Viennent ensuite les favoris richement dotés:

« Au sieur de Maupeou, chancelier de France hono-« raire, *soixante-quatre mille livres* pour une année « de sa pension échue le 1er octobre 1771. »

« A madame la princesse de Talmond, *vingt-huit* « *mille livres* pour *idem*, échue au mois de juillet « 1771. »

Digitized by Google

Les intérêts du ciel étaient traités avec quelque lésinerie :

« A la demoiselle Lakay, en considération de sa « conversion à la religion catholique, *deux cents livres* « pour une année de sa subsistance, échue le 10 août « 1771. »

Mais en revanche :

« A la dame Du Barry, pour le remboursement, « fait en exécution de l'arrêt du conseil du 9 décem- « bre 1771, de douze mille livres de rentes perpé- « tuelles à prendre en celles créées par édit de février « 1770, appartenantes à ladite dame Du Barry par « déclaration devant Le Pot d'Auteuil et énoncée audit « arrêt, TROIS CENT MILLE LIVRES. »

Ces deux articles, par lesquels nous terminerons cet extrait, prouvent que sous Louis XV les convertis n'étaient pas les mieux payés.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

GÉNÉRAL MEUSNIER,

D'APRÈS DES NOTES BIOGRAPHIQUES DE MONGE,

ET D'AUTRES DOCUMENS ÉGALEMENT INÉDITS.

« Il est perdu pour ses amis, pour les sciences et pour la liberté; mais le souvenir de ce qu'il a fait ne périra point; mais ses ossemens religieusement conservés; mais cette colonne, où se liront ses titres de gloire, parleront de lui à la postérité la plus reculée.

« Dans ce département, fier de lui avoir donné le jour, et glorieux de posséder ses restes, si quelque chose manquait à l'émulation de la jeunesse, quels cœurs ne s'animeront à la vue de ce monument auguste? Qui de nos enfans ne se de mandera à lui-même : « Qu'ai-je fait, et que me reste-t-il à faire pour être à « mon tour l'honneur de mon pays ? » Appelé à la défense de la patrie, quel jeune guerrier ne viendra aiguiser son arme sur la tombe de ce brave général ?

« S'il restait encore dans les cœurs quelques souvenirs funestes de haine et de vengeance, quels citoyens, enorgueillis d'avoir eu un tel compatriote, ne se réuniraient à sa voix pour le bonheur de la patrie; ou si

Digitized by Google

jamais l'intrigue et l'ambition, si les crimes du fanatisme et de la royauté pouvaient de nouveau mettre la république en péril, quels amis de la liberté ne viendraient embrasser cette colonne sacrée comme l'asile des bons citoyens! Aussi long-temps que les cendres de Meusnier seront en honneur, quel républicain ne sentira renaître son courage et ne se dira comme aujourd'hui; « Le Français n'est pas indigne de la li-« berté : il vénère ceux qui l'ont défendue au prix de « leur sang. »

Les phrases généreuses que nous venons de rapporter, les engagemens d'éternelle reconnaissance, pris au nom de la Touraine, au nom de la France, que nous venons de reproduire, terminaient un *Éloge historique du général Meusnier*, éloge inédit prononcé le 1er vendémiaire an x par Veau-Delaunay, professeur de l'École centrale de Tours, à l'inauguration d'une colonne élevée à la mémoire du général, et sous laquelle ses cendres furent déposées.

A trente-trois ans de là, on a lu dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* (1er octobre 1835) et dans presque tous les journaux de Paris :

« De grands travaux ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de « Tours. Dans l'un des caveaux qui existent sous cet « Hôtel-de-Ville, on a trouvé une petite boîte en « plomb, hermétiquement close, d'une longueur de « quinze pouces environ, sur quatre de largeur et dix « de hauteur. L'un des côtés porte l'inscription suivante, « gravée sur le plomb :

« *Jean-Baptiste-Marie-Charles Meusnier, né le* « 19 *juin* 1754, *à Tours, officier du corps du génie,* « *membre de l'Académie des Sciences, général, tué*

Digitized by Google

« *le* 13 *juin* 1793, *en défendant Cassel, assiégé par* « *les armées coalisées.*

« *Fait en l'an* (le chiffre de l'année été a effacé). »

« Sur le couvercle de la boîte est une bande de pa- « pier portant ces mots écrits à la main : « *Bande scel-* « *lée par nous, soussigné, Maire de Tours, le* 15 « *ventôse an* XII.

« — DESLANDES. »

« Dans le même caveau s'est trouvée une colonne « quadrangulaire en pierre, sur les faces de laquelle on « lit ces quatre inscriptions :

« *A la mémoire du général Meusnier, mort dans* « *l'année de la liberté. — Jean-Baptiste-Marie-* « *Charles Meusnier, né à Tours le* 19 *juin* 1754. « *Profond géomètre, habile ingénieur, intrépide* « *guerrier, Général républicain, mort devant* « *Mayence, le* 13 *juin* 1793, *an* II *de la république.* « — *Le dépôt des cendres du général Meusnier fut* « *confié à ce monument provisoire, le* 1er *vendé-* « *miaire an* X, *sous la préfecture du général Pom-* « *mereul.* — A LA GLOIRE DU PAYS OU NAQUIT « MEUSNIER. »

« Ce modeste monument a été, par l'ordre de M. le « maire, déposé dans l'une des salles du Musée. »

Ne semblerait-il pas, à la surprise que cause la *découverte* de ce monument, qu'il s'agit du sarcophage de quelque roi de la dynastie des Pharaons? Et pourtant ce sont ces restes légués tout à l'heure *à la postérité la plus reculée* et sur lesquels moins d'un tiers de siècle est passé.

Eh bien! ce que vient de commencer la pioche d'un

Digitized by Google

maçon, nous voulons le continuer ici; nous voulons tirer de l'oubli, ne fût-ce que pour quelques semaines, nous voulons mettre pour la première fois en lumière les évènemens d'une vie noblement remplie, héroïquement perdue, de la carrière pure et glorieuse d'un de nos savans les plus distingués, d'un des plus modestes héros de la République. Cet hommage, nous nous préparions à le lui rendre; de précieux documens nous avaient été remis déjà dans ce but par un homme qui, dans la patrie de Meusnier, avait voué à sa mémoire un culte malheureusement solitaire; nouveau Champollion, nous allions apprendre aux compatriotes de Meusnier que la ville de Tours avait vu naître un citoyen dont le souvenir mérite honneur dans la science et dans les armes, et qu'elle avait promis asile et respect à ses cendres (1), quand le hasard et un manœuvre sont venus nous enlever le mérite de cette révélation et ne nous ont laissé que le soin de retracer la vie inconnue de cet homme oublié.

Jean-Baptiste-Marie-Charles MEUSNIER DE LA PLACE naquit à Tours, le 19 juin 1754, d'une famille aisée, jouissant de la considération publique. Plusieurs de ses parens y avaient rempli les premières places de la magistrature, et son père y avait possédé la charge de procureur du Roi au bailliage. Homme simple et cré-

(1) Il y avait bien chez quelques personnes le souvenir d'un semblable engagement; mais ce souvenir était bien confus, et le sort de la boîte funéraire complètement ignoré, car on lit, tome IV, p. 334, de l'*Histoire de Touraine*, par Chalmel: « M. Xavier Audouin, qui avait recueilli ses cendres « dans une urne fort simple, en fit depuis hommage au département d'In- « dre-et-Loire où elles sont conservées. » D'après cette vague indication, on eût pu se livrer à de longues et vaines recherches. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

dule, mais d'une probité vraie, le père de Meusnier joignait aux pratiques d'une dévotion minutieuse les principes les plus respectables, aux susperstitions d'un moine les vertus d'un homme de bien : ses scrupules n'avaient pas seulement pour règles les préceptes du papisme, mais le sentiment de l'équité et les lois du véritable honneur (1).

A l'époque où Meusnier eût dû être appelé au collége, l'éducation publique venait d'être enlevée à la congrégation des Jésuites. La révolution qui s'était opérée dans l'enseignement, quelque insuffisante qu'elle eût été, quelque peu philosophique qu'elle fût encore, dans l'acception large de ce mot, ne pouvait convenir aux parens de cet enfant qui le destinaient à la prêtrise; il reçut donc une éducation particulière, et ce ne fut que pour l'étude de ce qu'on appelait si improprement la philosophie qu'il fut rendu au cours commun d'enseiment.

En 1773 il fut envoyé à Paris dans la pension Berthaud. Là son goût pour les sciences exactes se développa tout entier, et Meusnier travailla à se préparer à l'examen d'admission dans le corps des ingénieurs militaires. Il devint bientôt le professeur de tous ses condisciples. A cette époque parut l'*Hydrodynamique* de Bossut qu'il enseigna à ses camarades de telle sorte qu'ils purent présenter l'ouvrage à l'examen.

Il eut à cette époque l'idée du ballon; il calcula la force ascensionnelle d'une sphère vide qui serait abandonnée dans l'atmosphère.

Il concourut à l'examen de 1774; mais comme il avait peu suivi la méthode du cours, comme il ne s'oc-

(1) *Eloge* inédit *de Meusnier*, par Veau-Delaunay.

Digitized by Google

cupait que de traiter à sa manière les diverses questions et à lever les difficultés de ses camarades, l'examinateur ne put ou ne sut apprécier sa capacité. Meusnier, au grand regret et surtout au grand étonnement de ses concurrens, ne fut pas admis.

Ce refus semblait devoir être pour lui d'autant plus préjudiciable qu'en 1775 il n'y eut pas de promotion; mais le gouvernement, sur la proposition de l'examinateur, en fit une particulière pour Meusnier (1).

Il se rendit donc à Mézières. Laissons l'illustre Monge l'y recevoir et devenir pour quelques années son biographe.

« La première fois que j'eus occasion de voir le jeune Meusnier, ce fut lorsqu'il vint en qualité d'élève à l'École du génie à Mézières où j'étais professeur : il avait alors environ dix-huit ans. Il était le premier de sa promotion, et, d'après la correspondance que les élèves de l'École entretenaient ordinairement avec les aspirans de Paris, on savait que ce jeune homme avait les dispositions les plus heureuses pour les sciences exactes. Il avait été constamment le répétiteur bénévole de ses camarades, et il avait rédigé des notes destinées à expliquer, à éclaircir et même à redresser quelquefois le texte du cours sur lequel les aspirans subissaient leurs examens. Ces notes se sont perpétuées et transmises jusqu'à la révolution dans la pension Berthaud où il avait été élève.

« Le jour même de son arrivée à Mézières, il vint me

(1) Notes manuscrites de Gayvernon, sous-directeur de l'École Polytechnique.

Digitized by Google

voir le soir, et il me témoigna le désir qu'il avait que je lui proposasse une question qui me mît à portée et de connaître le degré de son instruction et de juger ses dispositions. Pour le satisfaire je l'entretins de la théorie d'Euler sur les rayons de courbure *maxima* et *minima* des surfaces courbes; je lui en exposai les principaux résultats, et lui proposai d'en chercher la démonstration. Le lendemain matin, dans les salles, il me remit un petit papier qui contenait cette démonstration; mais ce qu'il y avait de remarquable, c'est que les considérations qu'il avait employées étaient beaucoup plus directes, et la marche qu'il avait suivie était beaucoup plus rapide que celles dont Euler avait fait usage. L'élégance de cette solution, et le peu de temps qu'elle lui avait coûté, me donnèrent une idée de la sagacité et de ce sentiment exquis de la nature des choses dont il a donné des preuves multipliées dans tous les travaux qu'il a entrepris depuis. Je lui indiquai alors le volume de l'Académie de Berlin dans lequel était le mémoire d'Euler sur cet objet; il reconnut bientôt que les moyens qu'il avait employés étaient plus directs que ceux de son modèle; ils devaient être aussi plus féconds, et il parvint à des résultats qui avaient échappé à Euler. Il en composa un Mémoire que j'adressai de sa part à l'Académie des Sciences et qui fut imprimé parmi ceux des savans étrangers (1).

« A cette époque je m'occupais de l'intégration de l'équation de la surface dont l'aire comprise dans le même contour est *minimum*, intégration à laquelle je ne suis parvenu que plusieurs années après. Le jeune Meusnier,

(1) D'Alembert le remarqua et dit : « Meusnier commence comme je finis. » (*Note manuscrite de Faipoult.*)

Digitized by Google

connaissant les difficultés que présentait l'équation générale, crut utile de rechercher, parmi les surfaces soumises à une certaine génération, quelle était celle qui satisfaisait à la question : il trouva que, parmi les surfaces de révolution, c'était celle qui était engendrée par la révolution d'une chaînette autour d'un axe horizontal; que parmi celles engendrées par le mouvement d'une droite toujours horizontale, et passant toujours par une même verticale, c'était celle dont la droite génératrice suivait l'hélice d'une vis. Il composa sur cette matière un autre Mémoire que j'adressai de même à l'Académie des Sciences et qui a été aussi imprimé dans le recueil de ceux des savans étrangers.

« D'après ces deux Mémoires qui l'avaient fait connaître très avantageusement, il fut reçu Correspondant de l'Académie très peu de temps après sa sortie de l'École de Mézières, c'est-à-dire après son admission dans le corps du génie.

« Ces objets étrangers au travail de l'École ne l'empêchaient pas de remplir ses devoirs d'une manière distinguée; il ne leur consacrait que le temps que d'autres jeunes gens donnaient à des délassemens ou à des occupations peu importantes. Ils ne l'empêchaient pas de s'occuper utilement du perfectionnement de l'instruction de l'École, et il fut reçu par une promotion particulière qui le mettait en avant de tous ses camarades.

« Peu de temps après son admission dans le corps du génie, il fut envoyé avec un assez grand nombre de ses camarades de l'École dans le port de Cherbourg : on s'occupait alors de la clôture de la rade; il fallait fortifier les îles qui la défendent, sonder la rade afin de connaître les mouillages convenables aux bâtimens de différens tirans d'eau. En vertu de cet ascendant que

Digitized by Google

donne naturellement le talent, et surtout par cette affabilité qui le fait aimer, il se trouva naturellement le chef de toutes les opérations, qu'il conduisit avec un plein succès. C'est peut-être dans cette circonstance qu'il a montré le plus d'adresse. Il avait à surmonter, non-seulement les difficultés physiques, mais encore une foule de difficultés morales devant lesquelles échoue ordinairement un jeune homme sans expérience; il avait des intrigues à déjouer, des hommes puissans à combattre, des fripons à démasquer; il le fit avec un courage très remarquable et il y réussit complètement. Aujourd'hui que la plupart de ses adversaires ont disparu, il serait peut-être intéressant de montrer le jeune Meusnier aux prises avec les difficultés; j'en ai connu la plus grande partie, mais ces objets étaient étrangers à mes occupations ordinaires et ils sont sortis de ma mémoire.

« Un des objets des travaux du corps du génie était de fortifier l'île Pelée qui défend une des passes de la rade; cette île n'a pas d'eau et doit tirer du continent toute celle qui lui est nécessaire. Dans les beaux temps ce transport n'a rien d'embarrassant; mais dans l'hiver et lorsque la mer est mauvaise, pendant plus d'un mois, elle est exposée à en manquer tout-à-fait. Le jeune Meusnier conçut le projet de lui en fournir continuellement en distillant l'eau de la mer; de la lui donner sans frais, en employant la distillation dans le vide qui n'exige aucune dépense de combustibles, et d'employer le mouvement même de la marée pour exécuter et entretenir le vide. Il fut d'abord obligé de faire quelques expériences qui lui dévoilèrent des obstacles; alors qu'il voulait les lever, il en naissait une foule d'autres. Je me souviens qu'une des grandes difficultés

Digitized by Google

qu'il a éprouvées était de rendre le cuivre battu ou l'étain coulé imperméable à l'air atmosphérique. Cependant, après un travail opiniâtre de près de deux ans, il termina sa machine qu'il apporta à Paris pour la présenter à l'Académie. On y admira la sagacité de l'auteur pour découvrir les véritables difficultés, et ses ressources pour les surmonter. Ces travaux l'avaient constitué en frais qui l'avaient forcé de contracter une dette d'environ quinze mille francs, et je sais que cette dette l'a gêné pendant une grande partie de sa vie. Cette circonstance peut-être, et surtout une nouvelle destination, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Je ne crois pas qu'il ait rien publié sur cet objet pour lequel il avait fait tant de sacrifices, et c'est certainement une perte, parce que, indépendamment des résultats que son ouvrage aurait fait connaître, on y aurait vu un modèle de la sagacité qu'on peut mettre dans des recherches de ce genre.

« Ce fut à peu près à cette époque qu'il fut nommé membre de l'Académie. Alors les sciences présentaient un spectacle du plus grand intérêt; la physique et la chimie faisaient les progrès les plus rapides, et chaque jour voyait naître une découverte importante. On venait de découvrir la composition de l'eau, et la première ascension de *Charles* et *Robert* dans un aérostat venait d'arracher à cent cinquante mille spectateurs le cri de l'admiration. Il était impossible qu'au milieu d'une scène aussi animée, le jeune Meusnier, avec ses talens pour les mathématiques et son expérience dans les recherches physiques, restât indifférent.

« J'avais déjà fait six onces d'eau à l'École du génie, à Mézières, par les explosions successives d'un mélange convenable de gaz hydrogène et de gaz oxigène, et si

Digitized by Google

le résultat eût été autre chose que de l'eau, l'expérience aurait été convaincante pour tous les physiciens. Mais il fallait en conclure que l'eau n'était pas un élément; cette conclusion était si étrange, et la plupart des physiciens étaient si peu disposés à l'admettre, que, pour fermer la bouche aux incrédules, il fallait faire une expérience dans laquelle on prouvât que le poids de l'eau composée était exactement égal à la somme des poids de gaz composans, et pour mettre le comble à la certitude, il fallait employer l'analyse, c'est-à-dire décomposer un poids donné d'eau pure, prouver que de cette décomposition il ne résultait que de l'oxigène et du gaz hydrogène, et que la somme des poids de ces deux composans était égale au poids de l'eau décomposée. Ces expériences exigeaient une exactitude et une délicatesse qui n'avaient été nécessaires pour aucune autre.

« Meusnier engagea son confrère Lavoisier à les entreprendre et se chargea d'imaginer les machines nouvelles, de faire toutes les recherches préliminaires qui devaient contribuer à leur perfection et d'en surveiller l'exécution. C'est à cette occasion qu'il composa le gazomètre au moyen duquel on mesure avec exactitude le poids d'un fluide élastique consommé, quels que soient les changemens qu'apportent dans son volume les variations de la température et du poids de l'atmosphère. Ces expériences se firent en présence de tous ceux qui à Paris cultivaient les sciences physiques. J'y assistai: elles eurent le succès le plus complet, et dès lors il n'y eut plus de doute sur la composition de l'eau; mais ce qui attira l'attention de l'assemblée autant que le résultat auquel elle s'attendait, c'est le talent avec lequel les appareils étaient formés; c'était la sagacité avec

Digitized by Google

laquelle on les avait imaginés pour l'effet qu'ils devaient produire; c'était le génie de Meusnier (1).

« On répéte aujourd'hui cette expérience dans tous les cours; mais comme son objet n'a plus de contradicteurs, on n'a plus besoin de l'extrême exactitude qui était nécessaire alors, et les gazomètres qu'on voit dans les cabinets n'ont presque plus rien de commun que le nom avec celui de Meusnier.

« Une foule d'objets importans occupaient alors les différens physiciens, et Meusnier prêtait à tous une attention particulière. La première ascension de Charles et Robert avait fait naître de grandes espérances, et l'on ne se doutait pas qu'un résultat aussi extraordinaire n'aurait pendant long-temps d'autre effet que de fournir un épisode dans des fêtes, ou de servir de spectacle au peuple. Meusnier conçut le dessein d'entreprendre un grand voyage pour lequel il emploierait les différentes directions des vents et les moyens de petites dérivations que pouvaient lui procurer des rames. Il voulait faire le tour de la terre au moyen d'un aérostat capable de porter vingt-quatre hommes d'équipage et six hommes d'état-major. Cet aérostat devait être composé de deux ballons oblongs et contenus l'un dans l'autre : le ballon intérieur aurait renfermé le gaz hydrogène, et l'intervalle compris entre les deux enveloppes aurait contenu de l'air atmosphérique. De grands soufflets, manœuvrés par l'équipage, auraient introduit, en cas de besoin, de l'air atmosphérique entre les deux enveloppes pour augmenter le poids total et faire descendre l'aérostat lorsqu'on aurait voulu jeter l'ancre, et en rendant cet air à

(1) Voir Chimie de Lavoisier, 2e édition. T. II, p. 24 et pl. 8 et 9.

Digitized by Google

l'atmosphère, on aurait perdu ce poids lorsqu'il aurait fallu s'élever de nouveau. Des rames en forme d'hélices, mises en rotation par l'équipage, auraient donné à la machine un petit mouvement perpendiculaire à la direction du vent, et capable de faire gagner des vents courans d'une direction plus favorable; et la nacelle était construite de manière à pouvoir servir à une navigation dans le cas où un accident imprévu eût fait descendre la machine en mer.

« Les dimensions que devait avoir un aérostat pour satisfaire à tant de besoins étaient très considérables; la durée de sa confection aurait été longue, et la halle sous laquelle il eût fallu le construire, devait être à peu près grande comme l'église Notre-Dame de Paris, sans piliers intérieurs.

« Pour former ce projet, Meusnier avait besoin d'une foule de connaissances, qui alors ne se trouvaient nulle part; et il eut le courage d'en entreprendre et d'en accomplir lui-même la recherche, aidé des seuls secours du citoyen Faipoult, son ami, aujourd'hui préfet à Gand (1). Il fallait, par exemple, qu'il conçût les

(1) Nous compléterons, par des notes également inédites de M. Faipoult, ce que Monge dit ici des travaux de Meusnier sur les aérostats:

« Tous les géomètres connurent la lettre de Meusnier sur l'ascension du « ballon du Champ-de-Mars, insérée dans l'ouvrage de Faujas sur les aéro- « stats. Par un calcul extrêmement ingénieux de la direction, de la force du « vent, de la force ascensionnelle d'un corps plus léger que l'air de l'atmo- « sphère, et des données extraites de deux observations sur les momens du « départ du ballon dont il est question, Meusnier fixa exactement la route « qu'il avait dû tenir, ainsi que les temps précis où il avait dû se trouver à « différens points de cette route, et ses résultats se trouvèrent exactement « conformes à la route réelle observée. C'était donner, dès la naissance de « l'art aérostatique, une preuve de l'assistance qu'il pouvait retirer des ma- « thématiques.

« Il est réellement malheureux qu'à l'exception de Meusnier, aucun savant

Digitized by Google

tensions qu'étaient capables de supporter, eu égard à leurs poids, toutes les matières qu'il pouvait employer, telles que la soie, le coton, le lin, le chanvre, les peaux, les membranes et même les métaux. Il fit faire une machine ingénieuse au moyen de laquelle les tensions pouvaient se mesurer exactement; il lui soumit successivement toutes ces matières, et il eut les résultats qui lui étaient nécessaires.

« Il fallait non-seulement que l'enveloppe du ballon

« du premier ordre ne se soit occupé de cet art : il n'a plus été suivi dans « ses applications que par quelques hommes dont le courage et la persévé- « rance sont assurément recommandables, mais dont les connaissances li- « mitées ont borné leurs opérations à des ascensions stériles et dépourvues « d'aucune espèce d'utilité. Meusnier avait entrepris en grand le perfection- « nement de cet art; déjà il avait fixé l'étendue des effets que l'on pouvait « espérer des moyens possibles de direction que la mécanique présente. Ces « effets se trouvèrent être très médiocres. C'est un grand service à rendre aux « hommes que de leur démontrer un maximum d'espérances : ils ne perdent « aucun vœu qui le dépasse.

« Malgré cette insuffisance des moyens mécaniques, Meusnier proposa au « gouvernement d'alors la construction d'un aérostat considérable; mais il « espérait pouvoir lui faire effectuer des voyages de long cours, en se servant « pour le conduire à volonté, des courans divers qui probablement existent « dans l'atmosphère à des hauteurs différentes. La cherté de ces expériences « fut le seul obstacle qui s'opposa à leur exécution. Nulle de celles proposées « par Meusnier sur l'aérostation n'a eu lieu. Cependant il était l'homme du « monde le plus propre à faire faire à cet art les progrès sans lesquels il ne « sera toujours qu'un art de pure curiosité. »

On lit au *Moniteur* du 6 brumaire an x, à la fin du compte rendu de la *Géometrie du Constructeur*, par Pommier et Fayolle : « Le citoyen Fayolle, après avoir rappelé les découvertes de nos géomètres physiciens, des Hauy, des Coulomb, des Bossut, des Borda, des Monge, termine ainsi :

« Je me reprocherais d'oublier après les géomètres physiciens un de « leurs plus illustres rivaux, ce jeune général, ce Meusnier, frappé, comme « Turenne au champ d'honneur, dans le moment où il achevait ses calculs « sur l'ascension des aérostats militaires. Quand on songe au globe ailé qui « dirigea vers Fleurus le vol de la victoire, on se rappelle ce mot si philo- « sophique de Franklin. Quelqu'un lui disait : *A quoi servent les ballons?* « il répondit : *A quoi sert l'enfant qui vient de naître?* »

Digitized by Google

intérieur fût capable de contenir pendant long-temps le gaz hydrogène, mais encore que, dans l'exécution d'une machine aussi grande, tous les points de l'enveloppe eussent été éprouvés à cet égard, et les moyens qu'il avait imaginés pour cela étaient sûrs et autant ingénieux que simples.

« Indépendamment des détails de construction, rien de ce qui regarde la navigation ne lui avait échappé; les manœuvres que chaque homme de l'équipage devait exécuter dans chaque cas étaient prévues, et avant l'entreprise du voyage, chaque homme aurait été exercé sur les différentes parties de la manœuvre dont il aurait été chargé.

« Ce projet a été entièrement terminé; j'en ai connu successivement tous les détails; les dessins en ont été tous faits avec la plus grande exactitude, et ils prouvaient tous la sagacité de l'auteur et les ressources de son génie.

« Louis XVI voulut voir le projet et entendre l'auteur; il en fut aussi enchanté qu'il l'avait été de la première ascension, et il l'aurait fait exécuter s'il n'en avait été détourné par l'énorme dépense qu'il aurait entraînée : il aurait coûté sept à huit millions.

« Meusnier s'est dès long-temps proposé de ne pas s'en tenir à cet égard à des dessins et de rédiger le texte même du projet. Différens travaux l'en ont empêché : c'est une grande perte que les sciences ont faite, non-seulement à cause des résultats que cet ouvrage eût contenus, mais encore parce qu'il aurait présenté l'union très rare du courage, de l'adresse, et même de la patience au génie. »

Digitized by Google

Là se terminent les notes de Monge; mais d'autres documens nous permettent de faire envisager Meusnier, sous un autre point de vue que celui de la science, et de retracer sa carrière comme soldat et comme citoyen. Si l'étude avait pu distraire son attention des abus politiques, dont la réforme était imminente, son esprit et son cœur n'étaient pas moins disposés à seconder les efforts des réformateurs, et le signal ne fut pas plus tôt donné qu'on le vit aux premiers rangs.

Avant d'avoir le temps de service prescrit, Meusnier avait été décoré de l'ordre de Saint-Louis. Lieutenant en second le 1er janvier 1774, ingénieur le 25 décembre 1775, capitaine le 25 mai 1787, aide-maréchal-général des logis de l'armée le 1er juillet 1788, major dans la même année, lieutenant-colonel le 11 juillet 1789, il avait obtenu un avancement assez rapide pour que ceux qui ne connaissaient pas la modestie de son caractère, ne pussent supposer que sa haine du régime régnant prît sa source dans des mécomptes d'ambition. Il embrassa avec ardeur le parti de la révolution. Membre de la société des Jacobins, à une époque où elle n'avait point encore acquis le renom qu'elle s'est fait depuis, il fonda la société du Luxembourg. Louis XVI, selon quelques témoignages, lui offrit le ministère de la guerre; Meusnier répondit que, venant d'être nommé par ses concitoyens commissaire civil de section, il ne pouvait plus accepter la marque de confiance que lui offrait le Roi. Il ne croyait pas devoir moins à son respect pour la souveraineté nationale(1).

(1) *L'Ami des lois*, du 8 vendémiaire an VII.

Digitized by Google

Nommé colonel du 14e régiment d'infanterie, le 5 février 1792, son grade nouveau ne le fit point dévier de la ligne qu'il s'était tracée. Lors de la supplique adressée au Roi par le département de Paris, pour que ce prince refusât sa sanction à la loi contre les émigrés et les prêtres réfractaires, la section du Luxembourg vota une adresse à Louis XVI pour lui mettre son devoir sous les yeux. Meusnier alla la présenter, au nom de la section, au ministre de l'intérieur. Celui-ci lui ayant témoigné son étonnement de voir un chevalier de Saint-Louis porteur d'une pareille pétition : — « Il « est vrai, répondit Meusnier, je suis encore dans la « dépendance du Roi par cette décoration ; j'y suis dou- « blement d'ailleurs et comme colonel d'infanterie et « comme membre de l'Académie ; mais avant tout je « m'honore d'être citoyen, et c'est en cette qualité que « j'ai signé et même rédigé l'adresse que je vous de- « mande de présenter au Roi (1). »

Quand le trône eut consommé sa chute, Carnot, nommé ministre, invita Meusnier, son ami, à venir prendre part à ses travaux, et lui confia l'organisation et le mouvement des armées de la République. Meusnier avait été fait maréchal-de-camp le 1er septembre 1792. On sait ce à quoi parvinrent leurs efforts réunis, et comment, malgré la trahison de quelques chefs, ils surent dès la première campagne, disposant seulement de volontaires non aguerris, faire semer la terreur et la mort dans les rangs ennemis et reporter l'attaque sur les frontières étrangères.

Meusnier ne tarda pas à se rendre à l'armée du

(1) *L'Ami des lois* du 8 vendémiaire an VII.

Digitized by Google

Rhin (1). Chargé de défendre contre l'attaque des Prussiens le petit fort ou plutôt le rocher de Kœnigstein, il remplit sa mission avec une intrépidité héroïque; mais le roi de Prusse étant arrivé devant le fort avec des troupes vingt fois plus considérables que celles de Meusnier, fit sommer, par un parlementaire, la garnison de se rendre. Meusnier assemble ses soldats et leur dit : « Camarades, si vous restez inébranlables, « comme je n'en doute pas, nous défendrons Kœnigstein « tant qu'un seul de nous survivra ; mais si je devais vous « trouver faibles, parlez, ce moment serait le dernier « de ma vie. » — En même temps il leur montre deux pistolets qu'il appuie sur son sein. « Vaincre ou mourir ! » s'écrie la garnison d'une voix unanime. Meusnier se tourne alors vers le parlementaire prussien : « Allez « rapporter à votre prince ce que vous venez de voir « et d'entendre. »

Cependant le fort fut obligé de se rendre faute de vivres, seule extremité contre laquelle le courage ne puisse rien. Echangé presque aussitôt, Meusnier courut se jeter dans Mayence, enveloppé par cent vingt mille Prussiens.

Son arrivée porta la joie dans le cœur de tous les braves défenseurs de cette place, et chaque jour son génie semblait augmenter l'ardeur qui les animait. Il voulut dès son arrivée aller reconnaître tous les postes ennemis ; il passa derrière plusieurs vedettes prussiennes

(1) L'auteur de l'*Histoire de Touraine* dit, dans la partie biographique, tome IV, page 333, que Meusnier servait en 1792 comme général de division. C'est une erreur ; son état de services, que nous avons sous les yeux, indique qu'il ne fut revêtu de ce grade que le 5 mai 1793. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qui, étonnées d'une pareille marche, se replièrent et firent sortir les postes avancés, qu'il eut ainsi l'occasion d'examiner. Le commandement de Cassel lui fut confié : la place était cernée par les Saxons et les Prussiens; mais sa hardiesse, mais la confiance qu'il avait inspirée à sa garnison, mais le succès constant de ses sorties, semblaient avoir changé la défense en attaque, et on eût dit que cette poignée de grenadiers et de chasseurs sous ses ordres, était une armée qui assiégeait le camp ennemi (1).

Dans la première sortie qu'il fit en avant de Cassel, il s'avança pendant la nuit après avoir fait empailler les roues des canons; il se porta subitement sur le camp des Saxons qu'il surprit dans leurs tentes; la terreur s'empara d'eux à tel point, que, sans un de ses bataillons qui fit feu sans ordre, il les aurait tous massacrés à l'arme blanche, dans leur camp même (2).

On le voyait la nuit suivi de ses plus intrépides compagnons, portant d'une main une lanterne sourde, armé de l'autre, on le voyait renverser les sentinelles surprises, observer, parcourir les travaux de l'ennemi, et se préparer à les détruire le lendemain.

Voulant s'emparer des îles sur le Rhin et sur le Mein, il avait établi des batteries dans l'Ile des Cygnes et il y alla passer la nuit du 8 au 9 juin 1793. Les Prussiens qui observaient ses démarches, comme si seul il eût été une armée, lorsqu'il repassa le Rhin pour rentrer dans Cassel, firent sur le bateau qui le portait une décharge de toutes leurs batteries. Un biscayen vint le frapper à la jambe; il s'écria, *je suis blessé*, et aussitôt

(1) *Eloge historique de Meusnier*, par Veau-Delaunay.
(2) Notes de Gayvernon.

Digitized by Google

les Prussiens cessèrent leur feu. On transporta Meusnier de Cassel à Mayence; les assiégeans suspendirent leurs attaques; Frédéric traita le blessé comme un ennemi digne de la plus haute estime, et lui fit continuellement offrir les secours que réclamait son état désespéré dans une place où tout manquait. Meusnier crut de bon goût de ne pas les refuser tous et de sa dignité de n'en accepter qu'une seule fois. L'amputation de la jambe fut jugée nécessaire: supportée avec courage, elle ne put malheureusement sauver le patient. Meusnier succomba le 13 juin 1793, et Frédéric, en apprenant sa mort, dit: « Il m'a fait bien du mal, mais « l'univers n'avait pas produit un plus grand homme (1).» Français et Prussiens lui rendirent les honneurs funèbres.

Le ministre de la guerre Pache et son adjoint Xavier Audouin, qui s'honoraient d'avoir été les amis de Meusnier, prirent des mesures pour que la France possédât ses cendres. Elles furent recueillies et rapportées à Paris par un détachement commandé par un officier du génie, son ami, son compagnon d'armes, Vérine, mort depuis en combattant également pour la liberté. L'ennemi salua le cortége funéraire. Une cérémonie touchante eut lieu le 7 pluviôse an VII à l'École Polytechnique, pour rendre hommage à ces restes (2).

En l'an IX, le conseil-général d'Indre-et-Loire vota l'érection d'un monument à Meusnier et exprima le désir que ses cendres y fussent renfermées. Son président, M. Bruley, fut chargé d'aller à Paris en solliciter la remise (3). Elle lui fut accordée et acte en fut dressé

(1) *L'Ami des Lois*, 9 vendémiaire an VII.

(2) *Journal de l'École Polytechnique*, T. II, p. 261.

(3) Cette honorable mission revenait de droit à M. Bruley qui avait pro-

Digitized by Google

le 1er messidor an IX, et signé par Monge, Gayvernon, Xavier Audouin et Hassenfratz.

Le 1er vendémiaire an X, l'inauguration funéraire fut célébrée à Tours. Nous en empruntons les détails au procès-verbal de cette cérémonie:

« ..... Les autorités civiles et militaires se rendirent « sur la place de la Mairie, où avait été élevé un monu- « ment provisoire destiné à recevoir les cendres du « général...

« Le brancard sur lequel était posée l'urne conte- « nant les cendres de Meusnier, était porté, à la tête « des autorités constituées, par huit vétérans. Les coins « du poële étaient soutenus par le citoyen Thurel, le « plus ancien soldat de l'Europe, âgé de 103 ans, par « le général-préfet (de Pommereul), le général divi- « sionnaire Liébert, commandant la 22e division mili- « taire, et le général Mouret, commandant les vété- « rans.....

« Le cortége arrivé au pied de l'arbre de la liberté, « le citoyen Delaunay, professeur à l'École centrale, « élevé sur une estrade, a prononcé l'oraison funèbre « de ce jeune héros...

« Les applaudissemens qui ont suivi le discours du « citoyen Delaunay, les acclamations réitérées de *vive* « *la république!* ont manifesté combien il avait excité « l'intérêt du peuple nombreux qui l'entourait.

. . . . . .

voqué avec ardeur le vote du conseil. Digne de se dire le compatriote de Meusnier, il ne borna pas là la tâche qu'il s'était proposée. Il sollicita de Monge, de Berthollet, de Marescot, de Faipoult, de Gayvernon et de plusieurs autres amis et collaborateurs célèbres de Meusnier, des notes biographiques sur lui. Presque tous répondirent à cet appel, et ce sont ces précieux documens, à nous confiés par la bienveillance de M. Bruley, qui nous ont mis à même de tracer ces pages. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

« Après le discours, les généraux, le citoyen Thurel, « le maire de la commune de Tours et le président du « conseil-général du département, ont placé les cen- « dres du général Meusnier dans le piédestal de la « colonne, où elles ont été scellées pour y rester jus- « qu'à la future érection du monument plus durable « que le département se propose de lui élever.

« Les autorités constituées ont défilé devant la « colonne, et chacun des fonctionnaires publics et des « citoyens formant le cortége, a déposé à sa base une « branche de laurier.

« La troupe de ligne a également défilé devant la « colonne et a payé aux cendres du général son tribut « d'hommages par des salves d'artillerie..... »

Glorieux hommage, sans doute, mais dont le souvenir s'est dissipé presque aussi promptement que la fumée de la mousqueterie. L'arbre de la liberté fut bientôt abattu, et l'urne qu'il ombrageait alla, oubliée de tous, croupir dans les caveaux de l'Hôtel-de-ville.

Voltaire a dit dans *Mahomet :*

Trop de respect souvent mène à l'ingratitude.

Les compatriotes de Meusnier ont été, il en faut convenir, par trop respectueux.

[*Note bibliographique.*—On a de Meusnier : 1° Mémoire sur la Courbure des surfaces, lu à l'Académie des Sciences les 14 et 21 février 1776. Il est imprimé au tom. X des savans étrangers, pag. 477, avec deux planches.

2° Mémoire où l'on prouve, par la décomposition de l'eau, que ce fluide n'est point une substance simple, et qu'il y a plusieurs moyens d'obtenir en grand l'air inflammable qui y entre comme principe constituant; lu à l'Académie des

Digitized by Google

Sciences le 21 avril 1777, et imprimé dans le recueil de ses Mémoires, année 1780, avec une planche.

3° Description d'un Appareil propre à manœuvrer différentes espèces d'air dans les expériences qui en exigent des volumes considérables; imprimé dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1782, page 463 des Mémoires, et page 3 de l'Histoire, avec deux planches.

4° Mémoire sur les moyens d'opérer une entière combustion de l'huile, et d'augmenter la lumière des lampes, en évitant la formation de la suie à laquelle elles sont ordinairement sujettes; imprimé dans le même recueil, année 1784, page 390.]

Digitized by Google

PROJET

DE

RAPPORT AU SÉNAT

SUR LA RUPTURE

DES CONFÉRENCES DE CHATILLON,

DICTÉ PAR NAPOLÉON

A M. LE COMTE DE FONTANES (1).

[La pièce suivante montre, bien mieux qu'un discours terminé ne l'eût fait, en même-temps que la manière de Napoléon, sa pensée et sa politique à la fin de 1813. C'est ainsi qu'il travaillait avec les hauts fonctionnaires de l'Empire; c'est ainsi qu'il faisait manœuvrer le sénat et ses commissions, auxquelles il lui suffisait de dire : *Je choisis pour rapporteur le comte de Fontanes*. On voit là sur quels moteurs il comptait encore pour donner de l'énergie à la nation, paralysée à son sens par les formes monarchiques, et dont la *tête* était *sans dignité et sans honneur!*

(1) L'original, écrit sous la dictée de Napoléon, par M. le comte de Fontanes, nous a été communiqué par M. le professeur Roget, de Genève, avec l'autorisation de madame de Fontanes. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

Ce document est du 20 décembre 1813, époque à laquelle la conférence de Châtillon venait d'être rompue; le décret, pour la nomination d'une commission du sénat, est du 21.

On sait que MM. Raynouard, Lainé, Gallois, Flaugergues, et Maine de Biran, composèrent la commission du corps-législatif, et suivirent moins scrupuleusement les volontés de l'Empereur.

Nous avons reproduit cette dictée telle qu'elle est dans l'original, avec ses alinéas saccadés, et ses soulignemens, indicatifs des expressions dont l'Empereur avait recommandé l'emploi, et qui se retrouvent en effet presque toutes dans le discours du rapporteur.

Une chose nous a frappé : L'Empereur avait ordonné que le rapport se terminât par une *philippique* contre les Anglais. Malgré l'ordre, la sortie manque dans le rapport que nous avons cru devoir réimprimer à la suite.]

J'envoie demain un message au Sénat pour réaliser ce que j'ai dit hier dans mon discours.

Une commission (1) prendra connaissance des pièces. Le C. R. (2) les présentera.

On n'en prendra que lecture.

On nommera un rapporteur.

Je veux que ce rapport soit très distingué — pour la France et pour l'Europe. — Je choisis pour rapporteur le C. F. (3).

(1) La commission fut composée du président du Sénat, de M. de Fontanes, du prince vice-grand-électeur, et de MM. les comtes de Saint-Marsan, Barbé-Marbois et Beurnonville.

(2) Le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely. (*Note de l'éditeur.*)

(3) Le comte de Fontanes. La commission eut bien garde de faire un autre choix. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

La coalition a vieilli ;

Je veux dire en expérience et en esprit de conduite. L'exemple du passé l'a beaucoup éclairée.

C'est à la violence du manifeste du duc de Brunswick qu'on doit attribuer une partie des succès de la nation française. — La jactance de ce manifeste irrita cette grande nation. Elle courut aux armes pour venger en quelque sorte des injures personnelles. Les chefs, à cette époque, se servirent fort adroitement de son amour-propre.

La marche a changé avec les circonstances.

Le langage virulent du duc de Brunswick ne plairait pas même aux princes et aux peuples ennemis.

Ils font la guerre sans passion. La passion est éteinte en Europe plus encore que chez les Français.

La patience des peuples germains est usée.

Leurs souverains sont sans argent et ne songent qu'à réparer leurs finances.

Tous ces souverains ne sont réunis que fortuitement, pour ainsi dire. — Leurs intérêts constans et réels doivent bientôt les désunir.

Avec des peuples sans enthousiasme, avec des princes obérés, on ne peut employer le langage des passions.

Il a donc fallu en choisir un autre. —

Une politique mensongère, se cachant sous les apparences de la modération, s'est insinuée dans tous les cabinets.

Elle a d'abord séduit la Bavière, entraînée malgré son roi et son ministre.

Elle a égaré le prince royal de Suède par la même adresse.

Cette politique intrigante et fallacieuse a même en-

Digitized by Google

veloppé le Roi de Naples. — Si elle ne l'a pas tout à fait séduit, elle l'a du moins paralysé.

C'est là l'effet de la déclaration qui a paru le 7 décembre dans la *Gazette de Francfort*. —

Cette même politique ose dire aux Français : *Pourquoi armez-vous? nous ne voulons que votre bien.*

C'est contre ce piége qu'il faut prémunir la nation.

On m'a fait des propositions, qui, faites de ma part à l'ennemi, pouvaient paraître modérées. —

Ces propositions sont bien inférieures à ce que la France et moi nous avions droit d'attendre...

J'ai fort bien compris la ruse. — J'ai pris le parti d'y adhérer. —

Mais d'abord il est contre la dignité de la nation de poser des bases préliminaires avant l'ouverture du congrès.

Quand j'ai fait la paix d'Amiens, l'Angleterre ne m'a point imposé de préliminaires.

Si j'avais une *autre tête* de nation, je n'aurais point adhéré à ces préliminaires.

Mais cette tête est sans honneur et sans dignité; je ne trouverais d'énergie que dans la masse, et la masse, qui ne connaît pas les nuances, ne peut être remuée sans quelque danger. Les formes monarchiques ne permettent guère aujourd'hui de parler fortement aux passions populaires.

J'ai donc adhéré aux premières propositions, quoiqu'il en ait beaucoup coûté à mon orgueil.

Soit que cette déclaration de ma part les ait surpris, soit qu'il y ait dissentiment dans leurs conseils, ils ont répondu que *c'était bien*, *que tout était d'accord*, mais ils veulent auparavant *consulter leurs alliés*, et, par là, la négociation qui paraissait prête à s'ouvrir,

Digitized by Google

se trouve embarrassée de nouvelles difficultés et de nouvelles lenteurs... —

On avait déclaré, en présence de l'ambassadeur anglais, que si j'acceptais les premières bases, on pouvait travailler au grand ouvrage de la paix.

Je les ai pris au mot. Je me suis *ployé* à leur marche, et sur-le-champ ils prennent une autre route.

Ce que je dis là ne s'applique pas à tous les alliés, mais à la puissance *motrice*, l'Angleterre. —

Deux jours après mon consentement, on publie une espèce d'appel au peuple français pour faire naître la désunion dans l'intérieur.

Les hostilités continuent toujours. Wellington redouble d'efforts au moment où les traités vont commencer.

Première partie. — Fausse modération des alliés qui doit ressortir, 1° de leur conduite en Bavière;

2° Du refus qu'ils ont fait de donner à la guerre son véritable caractère par l'échange des prisonniers;

3° De la violation du traité fait avec la garnison de Dresde;

4° De tous les outrages accumulés sur le roi de la Saxe.

> Tableau touchant de la Saxe. Leur souverain, *fort de ma générosité*, se réfugie sous leur *soi-disant modération*, ils l'ont fait prisonnier. Le temps viendra où la Bavière se repentira d'avoir cédé aux séductions des mêmes ennemis.

Toutes les pièces de la négociation seront ici rappelées :

Digitized by Google

1° La correspondance du prince de Neufchâtel relative au cartel;

2° La correspondance du duc de Raguse relative à la négociation pour la reddition des places fortes;

3° Toutes les pièces relatives à la capitulation de Dresde.

Il résulte de cette masse de lumières que ce n'est pas l'Empereur qui se refuse à la paix.

La proposition faite de retirer toutes les garnisons des places fortes pour entamer les négociations était conforme aux lois de la guerre.

L'ennemi a préféré brûler *Dantzick qui n'existe plus*...

En un mot :

L'Empereur consent aux préliminaires...

Les alliés qui n'attendaient, disaient-ils, que ce consentement pour l'ouverture du congrès, trouvent de nouveaux délais dans la nécessité de consulter *leur allié*.

Mais que veut *cet allié?*

Les propositions faites semblent réaliser tous les rêves de son ambition.

L'Angleterre voudrait donc encore *Anvers* et la Belgique, et peut-être bien davantage, le déchirement et la ruine de la France.

Résumé de la commission.

Elle doit dire que, par ces considérations diverses, elle s'est convaincue que plusieurs des princes alliés veulent la paix; mais que l'Angleterre ne la veut pas, et pour preuve.

Conduite de Wellington, pamphlets mystérieux répandus en Angleterre, etc.

Digitized by Google

Mettre leur conduite en opposition avec leur langage.

S'ils sont si modérés, pourquoi n'échangent-ils pas les prisonniers?

S'ils sont si modérés, pourquoi violer la capitulation de Dresde?

Veut-on la paix quand on cherche à diviser les peuples et les gouvernemens..... quand on excite les haines? etc.....

Étrange idée qu'on se forme de la nation française!

Quoi! la nation devrait ne point s'armer pour traiter plus sûrement, et soutenir sans force militaire les discussions épineuses qu'amènera nécessairement la négociation?

Bien dévoiler la perfidie anglaise avant de faire un appel au peuple. — Cette fin doit être une *philippique*.

RAPPORT FAIT AU SÉNAT,

Dans sa séance du lundi 27 décembre 1813,

PAR S. EX. M. LE SÉNATEUR

COMTE DE FONTANES.

MONSEIGNEUR,

SÉNATEURS,

Le premier devoir du sénat envers le monarque et le peuple est la vérité. Les circonstances extraordinaires où se trouve la patrie rendent ce devoir plus rigoureux encore.

L'Empereur invite lui-même tous les grands corps de l'État à manifester leur libre opinion. Pensée vraiment

Digitized by Google

royale ! salutaire développement de ces institutions monarchiques, où le pouvoir, concentré dans les mains d'un seul, se fortifie de la confiance de tous, et qui, donnant au trône la garantie de l'opinion nationale, donne aux peuples, à leur tour, le sentiment de leur dignité, trop juste prix de leurs sacrifices !

Des intentions aussi magnanimes ne doivent point être trompées.

En conséquence, la commission nommée dans votre séance du 22 décembre, et dont j'ai l'honneur d'être l'organe, a fait le plus sérieux examen des pièces officielles mises sous ses yeux, d'après les ordres de S. M. l'Empereur, et communiquées par M. le duc de Vicence.

Des négociations pour la paix ont commencé ; vous devez en connaître la marche. Il ne faut point prévenir votre jugement. Un récit simple des faits, en éclairant votre opinion, doit préparer celle de la France.

Quand le cabinet de l'Autriche quitta le rôle de médiateur, quand tout fit juger qne le congrès de Prague était prêt à se rompre, l'Empereur voulut tenter un dernier effort pour la pacification du continent.

M. le duc de Bassano écrivit à M. le prince de Metternich.

Il proposa de neutraliser un point sur la frontière, et d'y reprendre la négociation de Prague dans le cours même des hostilités.

Malheureusement ces premières ouvertures ont été sans effet.

L'époque de cette démarche pacifique est importante. Elle est du 18 août dernier. Le souvenir des journées de Lutzen et de Bautzen était récent. Ce vœu contre la prolongation de la guerre est donc, en quelque sorte, exprimé à la date de deux victoires.

Les instances du cabinet français furent vaines, la paix s'éloigna, les hostilités recommencèrent, les évènemens prirent une autre face. Les soldats des princes allemands, naguère nos alliés, ne montrèrent plus d'une fois, en com-

Digitized by Google

battant sous nos drapeaux, qu'une fidélité trop équivoque; ils cessèrent tout à coup de feindre, et se réunirent à nos ennemis.

Dès-lors, les combinaisons d'une campagne ouverte si glorieusement ne purent avoir le succès attendu.

L'Empereur connut qu'il était temps d'ordonner à ses Français d'évacuer l'Allemagne.

Il revint avec eux, combattant presque à chaque pas, et, sur l'étroit chemin où tant de défections éclatantes et de sourdes trahisons resserraient sa marche et ses mouvemens, des trophées encore ont signalé son retour.

Nous le suivions avec quelque inquiétude au milieu de tant d'obstacles dont lui seul pouvait triompher. Nous l'avons vu avec joie revenir sur sa frontière, non avec son bonheur accoutumé, mais non pas sans héroïsme et sans gloire.

Rentré dans sa capitale, il a détourné les yeux de ces champs de bataille où le monde l'admira quinze ans; il a détaché même sa pensée des grands desseins qu'il avait conçus... Je me sers de ses propres expressions; il s'est tourné vers son peuple, son cœur s'est ouvert, et nous y avons lu nos propres sentimens.

Il a désiré la paix, et dès que l'espérance d'une négociation a paru possible, il s'est empressé de la saisir.

Les circonstances de la guerre ont conduit M. le baron de Saint-Aignan au quartier-général des puissances coalisées. Là, il a vu le ministre autrichien, M. le prince de Metternich, et le ministre russe, M. le comte de Nesselrode. Tous deux, au nom de leur cour, ont posé devant lui, dans un entretien confidentiel, les bases préliminaires d'une pacification générale. L'ambassadeur anglais, le lord Aberdeen, était présent à cette conférence. Remarquez bien ce dernier fait, Sénateurs, il est important.

M. le baron de Saint-Aignan, chargé de transmettre à sa cour tout ce qu'il avait entendu, s'en est acquitté fidèlement.

Quoique la France eût droit d'espérer d'autres proposi-

Digitized by Google

tions, l'Empereur a tout sacrifié au désir sincère de la paix.

Il a fait écrire à M. le prince de Metternich, par M. le duc de Bassano, qu'il admettait pour base de la négociation le principe général contenu dans le rapport confidentiel de M. de Saint-Aignan.

M. le prince de Metternich, en répondant à M. le duc de Bassano, a paru croire qu'il restait un peu de vague dans l'adhésion donnée par la France.

Alors, pour lever toute difficulté, M. le duc de Vicence, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, a fait connaître au cabinet d'Autriche qu'elle adhérait *aux bases générales et sommaires communiquées par M. de Saint-Aignan*. La lettre de M. le duc de Vicence est du 2 décembre, elle a été reçue le 5 du même mois. M. le prince de Metternich n'a répondu que le 10. Ces dates doivent être soigneusement relevées; vous jugerez bientôt qu'elles ne sont pas sans quelque conséquence.

On peut concevoir de justes espérances pour la paix en lisant la réponse de M. le prince de Metternich à la dépêche de M. le duc de Vicence; seulement, à la fin de sa lettre, il annonce qu'avant d'ouvrir la négociation il faut en conférer avec les alliés. Ces alliés ne peuvent être que les Anglais. Or, leur ambassadeur assistait à l'entretien dont M. de Saint-Aignan avait été témoin. Nous ne voulons point exciter de défiance; nous racontons.

Nous avons marqué avec soin la date des dernières correspondances entre le cabinet français et le cabinet autrichien; nous avons dit que la lettre de M. le duc de Vicence avait dû parvenir le 5 décembre, et qu'on n'en avait accusé la réception que le 10.

Dans l'intervalle, une gazette, aujourd'hui sous l'influence des puissances coalisées, a publié dans toute l'Europe une déclaration qu'on dit être revêtue de leur autorité. Il serait triste de le croire.

Cette déclaration est d'un caractère inusité dans la diplomatie des rois. Ce n'est plus aux rois comme eux qu'ils développent leurs griefs et qu'ils envoient leurs manifestes;

Digitized by Google

c'est aux peuples qu'ils les adressent. Et par quels motifs adopte-t-on cette marche si nouvelle ? c'est pour séparer la cause des peuples et celle de leurs chefs, quoique partout l'intérêt social les ait confondues. Cet exemple ne peut-il pas être funeste ? Faut-il le donner surtout à cette époque où les esprits, travaillés de toutes les maladies de l'orgueil, ont tant de peine à fléchir sous l'autorité qui les protège en réprimant leur audace ? Et contre qui cette attaque indirecte est-elle dirigée ? contre un grand homme qui mérita la reconnaissance de tous les rois; car, en rétablissant le trône de la France, il a fermé le foyer de ce volcan qui les menaçait tous.

Il ne faut pas dissimuler qu'à certains égards ce manifeste extraordinaire est d'un ton modéré. Cela prouverait que l'expérience des coalitions s'est perfectionnée.

On s'est souvenu peut-être que le manifeste du duc de Brunswick avait irrité l'orgueil d'un grand peuple. Ceux mêmes, en effet, qui ne partageaient point les opinions dominantes à cette époque, en lisant ce manifeste injurieux, se sentirent blessés dans l'honneur national.

On a donc pris un autre langage. L'Europe, aujourd'hui fatiguée, a plus besoin de repos que de passions.

Mais, s'il y a tant de modération dans les conseils ennemis, pourquoi, parlant toujours de paix, menacent-ils toujours des frontières qu'ils avaient promis de respecter quand nous n'aurions plus que le Rhin pour barrière ?

Si les ennemis sont si modérés, pourquoi ont-ils violé la capitulation de Dresde ? Pourquoi n'ont-ils pas fait droit aux nobles plaintes du général qui commandait cette place?

S'ils sont si modérés, pourquoi n'ont-ils pas établi le cartel d'échange conformément à tous les usages de la guerre ?

S'ils sont si modérés enfin, pourquoi ces protecteurs des droits des peuples n'ont-ils pas respecté ceux des cantons suisses ? Pourquoi ce gouvernement sage et libre, qui s'était déclaré neutre à la face de l'Europe, voit-il dans ce moment

Digitized by Google

ses vallées et ses montagnes paisibles ravagées par tous les fléaux de la guerre?

La modération n'est quelquefois qu'une ruse de la diplomatie. Si nous voulions employer le même artifice en attestant aussi la justice et la bonne foi, qu'il nous serait aisé de confondre nos accusateurs par leurs propres armes!

Cette reine échappée de la Sicile, et qui, d'exil en exil, a porté son infortune chez les Ottomans, prouve-t-elle au monde que nos ennemis aient tant de respect pour la majesté royale?

Le souverain de la Saxe s'est mis à la disposition des puissances coalisées. A-t-il trouvé les actions d'accord avec les paroles? Des bruits sinistres se répandent en Europe. Puissent-ils ne pas se réaliser! Voudrait-on punir la foi des sermens sur ce front royal vieilli par l'âge et les douleurs, et couronné de tant de vertus?

Ce n'est point du haut de cette tribune qu'on outragera les gouvernemens qui se permettraient même de nous outrager; mais il est permis d'apprécier à leur juste valeur ces reproches si anciens et si connus, prodigués à toutes les puissances qui ont joué un grand rôle depuis Charles-Quint jusqu'à Louis XIV, et depuis Louis XIV jusqu'à l'Empereur. Ce système d'*envahissement*, de *prépondérance*, de *monarchie universelle*, fut toujours un cri de ralliement pour toutes les coalitions; et du sein même de ces coalitions, étonnées de leur imprudence, s'éleva souvent une puissance plus ambitieuse que celle dont on dénonçait l'ambition.

Les abus de la force sont marqués en caractères de sang dans toutes les pages de l'histoire. Toutes les nations se sont égarées; tous les gouvernemens ont commis des excès, tous doivent se pardonner.

Si, comme nous aimons à le croire, les puissances coalisées forment des vœux sincères pour la paix, rien ne s'oppose à son rétablissement.

Nous avons démontré, par le dépouillement des pièces officielles, que l'Empereur veut la paix, et l'achètera même par des sacrifices où sa grande ame semble négliger sa

Digitized by Google

gloire personnelle pour ne s'occuper que des besoins de la nation.

Quand on jette les yeux sur cette coalition formée d'élémens qui se repoussent; quand on voit le mélange fortuit et bizarre de tant de peuples que la nature a faits rivaux; quand on songe que plusieurs, par des alliances peu réfléchies, s'exposent à des dangers qui ne sont point une chimère, on ne peut croire qu'un pareil assemblage d'intérêts si divers ait une longue durée.

N'aperçois-je pas au milieu des rangs ennemis ce prince né avec tous les sentimens français dans le pays où ils ont peut-être le plus d'activité? Le guerrier qui défendit autrefois la France ne peut demeurer long-temps armé contre elle.

Rappelons-nous encore qu'un monarque du nord, et le plus puissant de tous, mettait naguère au nombre de ses titres de gloire l'amitié du grand homme qu'il combat aujourd'hui.

Nos regards tombent avec confiance sur cet empereur que tant de nœuds joignent au nôtre; qui nous fit le plus beau don dans une souveraine chérie, et qui voit dans son petit-fils l'héritier de l'empire français.

Avec tant de motifs pour s'entendre et se réunir, la paix est-elle si difficile?

Qu'on fixe tout à l'heure le lieu des conférences; que les plénipotentiaires s'avancent de part et d'autre avec la noble volonté de pacifier le monde; que la modération soit dans les conseils ainsi que dans le langage. Les puissances étrangères elles-mêmes l'on dit dans cette déclaration qu'on leur attribue: *Une grande nation ne doit pas déchoir pour avoir éprouvé à son tour des revers dans cette lutte pénible et sanglante où elle a combattu avec son audace accoutumée.*

Sénateurs, nous n'aurions point rempli les devoirs que vous attendez de votre commission, si, en montrant avec une si parfaite évidence les intentions pacifiques de l'Empereur, nos dernières paroles ne rappelaient au peuple ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit au monarque.

Le moment est décisif. Les étrangers tiennent un langage

Digitized by Google

pacifique; mais quelques-unes de nos frontières sont envahies, et la guerre est à nos portes. Trente-six millions d'hommes ne peuvent trahir leur gloire et leurs destinées. Des peuples illustres, dans ce grand différend, ont essuyé de nombreux revers; plus d'une fois ils ont été mis hors de combat: leurs plaies sanglantes ruissellent encore. La France a reçu aussi quelques atteintes; mais elle est loin d'être abattue; elle peut être fière de ses blessures comme de ses triomphes passés. Le découragement dans le malheur serait encore plus inexcusable que la jactance dans le succès. Ainsi donc, en invoquant la paix, que les préparatifs militaires soient partout accélérés et soutiennent la négociation. Rallions-nous autour de ce diadème où l'éclat de cinquante victoires brille à travers un nuage passager. La fortune ne manque pas long-temps aux nations qui ne se manquent pas à elles-mêmes.

Cet appel à l'honneur national est dicté par l'amour même de la paix, de cette paix qu'on n'obtient point par la faiblesse, mais par la constance; de cette paix enfin que l'Empereur, par un nouveau genre de courage, promet d'accorder au prix de grands sacrifices. Nous avons la douce confiance que ses vœux et les nôtres seront réalisés, et que cette brave nation, après de si longues fatigues et tant de sang répandu, trouvera le repos sous les auspices d'un trône qui eut assez de gloire, et qui ne veut plus s'entourer que des images de la félicité publique.

Digitized by Google

LETTRES

DE

MARIE STUART

ET

DÉMARCHES DE CHARLES IX

EN SA FAVEUR.

[Marie Stuart, accusée d'avoir participé à l'assassinat de Darnley, son époux, fut conduite, le 16 juin 1567, dans le château de Lochleven, où elle resta onze mois prisonnière. S'en étant échappée le 2 mai 1568, elle se rendit au château de West-Nidderic, appartenant à lord Seyton ; après quelques jours de repos, elle en partit afin d'aller se renfermer dans le château de Dunbarton, qui lui offrait plus de sûreté. C'est en effectuant ce projet qu'elle fut attaquée par l'armée du régent Murray, son frère naturel, et qu'elle perdit la bataille de Langside, près de Glasgow. Forcée de fuir, elle s'embarqua pour l'Angleterre, et arriva en peu de temps à Carlisle (1). Elle en informa aussitôt Élisabeth, en lui de-

(1) Elle y était encore le 26 juin. Dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. 1er, il y a une lettre de Marie, adressée à Charles IX, qui porte cette date. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

mandant assistance pour reconquérir son royaume. Cette reine lui fit répondre par ses messagers qu'il fallait, avant tout, qu'elle se justifiât du crime qu'on lui imputait. En conséquence Marie fut conduite au château de Bolton, dans le comté d'York, où Élisabeth envoya des commissaires pour recevoir d'un côté les dépositions du régent Murray, qui se rendit, le 21 septembre 1568, dans la ville d'York, et entendit les justifications que les commissaires de Marie devaient alléguer en son nom, puisqu'il ne lui fut pas permis de plaider elle-même sa cause. Les enquêtes se terminèrent vers la fin de janvier 1568, et Marie Stuart fut presque aussitôt transférée de Bolton à Tulbury. Il résulte de là que la première des lettres qui vont suivre est de 1568; elle est entièrement écrite de la main de Marie.

L'instruction de Charles IX, qui la suit, prouve que la cour de France n'était pas tout-à-fait sourde à ses prières; mais nos troubles intérieurs ne nous permettaient guère de parler haut à Elisabeth.

La dernière des deux autres dépêches de Marie est du plus touchant intérêt. C'est un testament de mort; car elle fut écrite en novembre 1586, et le 18 février suivant la Reine d'Ecosse avait la tête tranchée. L'ambassadeur d'Espagne ne la reçut que huit mois après la consommation du crime.]

Digitized by Google

A MADAME MA BONNE SOEUR, LA REINE CATHOLIQUE (1).

Madame ma bonne sœur, je ne vous saurais décrire le plaisir que m'a donné, en temps si mal fortuné pour moi, vos amiables et confortables lettres, qui semblent envoyées de Dieu pour ma consolation, entre tant de troubles et d'adversités dont je suis environnée. Je m'aperçois bien que je suis obligée de louer Dieu de la nourriture que nous avons, pour ma bonne fortune, prise en jeunesse ensemble, qui est cause de notre indissoluble amitié, comme vous me faites paraître de votre part; mais hélas! comme m'en revancherai-je, sinon à vous aimer et honorer, et, si j'avais jamais le moyen, vous servir comme j'en aurai la volonté et ai eue toute ma vie?

Ne me blâmez, ma bonne sœur, de ne vous avoir écrit; car j'ai été onze mois en prison, tenue si étroitement que je n'ai eu ni moyen d'écrire, ni personne à qui les bailler. Depuis je n'ai été qu'en Écosse en un château que dix jours, et mes ennemis à cinq milles de moi. Depuis je perdis la bataille. Je fus contrainte de me retirer ici, dont je vous avertis par Monmorin. En passant, il faut que je vous baise les mains du regret qu'il m'a conté vous avoir vue porter de mes infortunes. Pour retourner à mon propos, Don Gusman vous pourra témoigner le peu de moyen que j'avais, ni d'envoyer personne vers vous, ni d'écrire sûrement; car je suis entre les mains de ceux qui me regardent de si près que peu de chose leur servirait d'excuse à me faire un pire tour que me retenir maugré moi; et sans cela,

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

j'eusse été il y a long-temps en France. Mais elle m'a refusé de m'y laisser aller tout à plat, et, bon gré maugré que j'en aie, veut disposer de mes affaires. Je ne vous puis écrire le tout au menu, car il serait trop long; mais je donne charge au frère de mon ambassadeur en France, de conter à celui du Roi, votre seigneur, à Londres, le tout par le menu, pour le vous écrire en chiffres; car autrement il serait dangereux.

Je vous dirai une chose en passant que, si les Rois votre seigneur et frère étaient en repos, mon désastre servirait à la chrétienté. Car ma venue en ce pays m'a fait faire accointance ici, par laquelle j'ai tant appris de l'état ici que, si j'avais tant soit peu d'espérance de secours d'ailleurs, je mettrais la religion sus, ou je mourrais en la peine. Tout ce quartier ici est entièrement dédié à la foi catholique, et pour ce respect, et du droit que j'ai ici à moi, peu de chose apprendrait cette reine à s'entre-mettre d'aider aux sujets contre les princes. Elle en est en si grande jalousie que cela, et non autre chose, me fera remettre en mon pays. Mais elle voudrait par tous moyens me faire porter blâme de ce de quoi j'ai été injustement accusée, comme vous verrez en bref par un discours de toutes les menées qui ont été faites contre moi depuis que je suis née, par ces traîtres à Dieu et à moi. Il n'est encore achevé. Cependant je vous dirai que l'on m'offre beaucoup de belles choses pour changer de religion; ce que je ne ferai jamais. Mais si je suis pressée d'accorder quelques points que j'ai mandés à votre ambassadeur, vous pouvez juger que ce sera comme prisonnière. Or, je vous assure, et, vous supplie, assurez-en le Roi, que je mourrai en la religion catholique romaine, quoi que l'on en dise. Je ne puis l'exercer ici; car l'on ne le me-

Digitized by Google

veut permettre, et, seulement pour en avoir parlé, l'on m'a menacée de me retenir, et me donner moins de crédit.

Au reste, vous m'avez entamé un propos en vous jouant, que je veux prendre en bon escient : c'est de mesdames vos filles. Madame, j'ai un fils. J'espère que si le Roi, et le Roi votre frère (auquel je vous supplie écrire en ma faveur) veulent envoyer une ambassade à cette reine, en déclarant l'honneur qu'ils me font de m'estimer leur sœur et alliée, et qu'ils me veulent prendre en leur protection, la requérant, d'autant que leur amitié lui est chère, de me remettre en mon royaume, et m'aider à punir mes rebelles, ou qu'ils s'efforceront de le faire, et qu'ils s'assurent qu'elle ne voudra être de la partie des sujets contre les princes, elle n'oserait le refuser, car elle est assez en doute elle-même de quelques insurrections. Car elle n'est pas fort aimée de pas une des religions, et, Dieu merci, je pense que j'ai gagné une bonne partie des cœurs des gens de bien de ce pays depuis ma venue, jusques à hasarder ce qu'ils ont avec moi et pour ma querelle. Si cela se faisait, et quelques autres faveurs nécessaires, dont j'avertis votre dit ambassadeur, étant en mon pays et en amitié avec cette reine, que les siens ne veulent permettre me voir, de peur que je la remette en meilleur chemin (car ils ont cette opinion, que je la gouvernerais, lui complaisant), j'espérerais nourrir mon fils à votre dévotion, et, avec votre aide, lui acquérir ce qui nous appartient; et, en cas que Dieu me soit miséricordieux, je proteste que m'accordiez l'une de vos filles pour lui; laquelle qu'il vous plaira, il sera trop heureux. L'on m'offre quasi de le faire naturaliser, et que la Reine l'adoptera pour son fils. Mais je n'ai pas envie de le leur bailler

Digitized by Google

et quitter mon droit qui serait cause de le rendre de leur religion méchante; mais plutôt, si je le rai, je le vous voudrais envoyer, et me soumettre à tous dangers pour établir toute cette île à l'antique et bonne foi. Je vous supplie, tenez ceci secret; car il me coûterait la vie : et, quoi qu'oyez dire, assurez-vous que je ne changerai d'opinion, bien que par force je m'accommode au temps.

Je ne vous importunerai de plus longue lettre pour le présent, sinon vous supplier de faire écrire en ma faveur. Si j'accorde avec cette reine, je vous en avertirai. Mais il faudrait que l'ambassadeur fût commandé d'avoir un chiffre avec moi, et de m'envoyer visiter quelquefois; car les miens n'osent aller vers eux.

En cet endroit, je vous présenterai mes très humbles recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu vous donner, en santé, longue et heureuse vie. J'aurais bien plus à vous écrire, mais je n'ose. Encore ai-je la fièvre de cette-ci. Je vous supplie, envoyez-moi quelque un en votre particulier nom, en qui je me puisse fier, afin que je lui fasse entendre tous mes desseins. — De Boston, ce XXIIIIe de septembre.

Votre très humble sœur à vous obéir,

MARIE.

INSTRUCTION DE CHARLES IX A M. DE POIGNY, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROI (1).

Le Roi, désirant faire connaître à la reine d'Angle-

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

terre, sa bonne sœur, le singulier désir et affection qu'il a de continuer, par tous les meilleurs offices qui lui seront possibles, la bonne et parfaite amitié qui est entre Leurs Majestés, leurs royaumes, pays et sujets, et par même moyen entretenir et corroborer l'ancienne alliance, amitié et confédération qu'il a avec le royaume d'Ecosse, et la sincère affection qu'il porte à la reine sa belle-sœur, a bien voulu présentement dépêcher le sieur de Poigny, gentilhomme ordinaire de sa chambre, pour aller devers la reine d'Angleterre lui faire de sa part entendre de vive voix, comme Sa Majesté a très agréable ce que le sieur de La Mothe-Fénélon, son ambassadeur, a fait et traité avec elle, et la négociation qu'ils ont eue ensemble pour la pacification dudit royaume d'Écosse, retirer les forces qu'elle y avait envoyées, et remettre en liberté la reine dudit Écosse, sa belle-sœur, pour commander et être obéie en son dit royaume, comme de droit et équité lui appartient.

Estimant le Roi que pour l'ancienne alliance et amitié qui est de si long-temps entre les rois et ses prédécesseurs, et ceux d'Ecosse et leurs royaumes, outre ce qu'il ne saurait faire chose plus digne de son autorité, grandeur et réputation, il est tenu d'embrasser, comme il a fait, ce qui touche et appartient de si près à icelle reine, sa belle-sœur, pour empêcher qu'aucuns de ses sujets qui ne lui voudraient rendre l'obéissance et fidélité qu'ils lui doivent, ne puissent faire ni entreprendre aucune chose contre son autorité, le repos et tranquillité de son royaume.

Et sitôt que Sa Majesté a su ce qui a été arrêté et accordé par son ambassadeur avec ladite reine d'Angleterre, touchant la révocation de ses forces dudit

Digitized by Google

royaume d'Ecosse, de la restitution de la reine dudit pays en sa liberté, Sa Majesté, après avoir semblablement révoqué les siennes, elle a bien voulu faire toute ouverte démonstration du plaisir et contentement qu'elle en avait, pour voir toujours de tout plus confirmer la bonne amitié qui est entre lui et ladite reine d'Angleterre, et faire le semblable de ladite reine d'Ecosse et de son royaume, afin de nourrir une même bonne, sincère et inviolable amitié entre lui et les deux reines, leurs royaumes, pays et sujets, ainsi que ledit sieur de Poigny le pourra dire et faire entendre, de la part de Sa Majesté, à la dite reine d'Angleterre.

N'oubliant à lui remontrer l'avantage, le singulier désir et affection qu'a sa dite Majesté à ce que ce qui a été si bien commencé, pour le fait de ladite négociation, s'achève et effectue au contentement et satisfaction desdits rois et reines, voulant que icelui sieur de Poigny y assiste et s'y trouve, si ledit sieur de La Mothe connaît que sa présence y soit nécessaire.

Pareillement ira trouver et visiter, de la part de Sa Majesté, ladite reine d'Ecosse, à laquelle il fera entendre l'occasion de son voyage par delà.

Cela fait, passera outre, et ira jusques en Ecosse, où il visitera, de la part dudit seigneur Roi, tant le prince que les ducs, comtes, seigneurs, gentilshommes et autres, ayant autorité audit pays, et principalement ceux qui ont été affectionnés au service de ladite reine d'Ecosse, leur remontrant ce que Sa Majesté a fait pour eux, et pour la conservation et entretenement de la bonne et ancienne amitié et alliance que ses prédécesseurs rois et lui ont avec le royaume d'Ecosse, et pour conserver le repos et tranquillité d'icelui; exhortant un chacun d'eux, tant en général qu'en particu-

Digitized by Google

lier, à vivre et se contenir en bonne et parfaite union les uns avec les autres, et de rendre à la reine, sa belle-sœur, leur princesse naturelle et souveraine, l'obéissance et fidélité qu'ils lui doivent.

Et veut Sa Majesté que ledit sieur de Poigny dise plus ou moins que ce qui est contenu ci-dessus à la reine d'Angleterre, selon et ainsi que ledit sieur de La Mothe avisera être bon, utile et nécessaire pour le service de Sadite Majesté.

Fait à Argentan le dix-neuvième de juin 1570.

CHARLES.

RUSÉ.

A MONSIEUR DE RAMBOUILLET, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI TRÈS CHRÉTIEN, MON BON FRÈRE, ET CAPITAINE DE SES GARDES (1).

Monsieur de Rambouillet,

Outre tant de grandes et continuelles obligations que j'ai au roi très chrétien, monsieur mon bon frère, pour la souvenance qu'il lui plaît avoir de mon état et traitement en cette captivité, je me sens lui être particulièrement redevable de l'expresse charge que me mandez avoir de lui, d'intercéder en son nom pour mes affaires à l'endroit de la reine d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine. Car, outre vos bonnes qualités et mérites, dignes de tout respect, j'espère que vous

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

n'y aurez apporté moins de bonne volonté qu'autrefois, en pareille occasion, j'en ai trouvé en deux de vos frères. Je vous prie donc affectueusement qu'avant votre partement de ce royaume, je puisse, par votre bon moyen, ressentir quelqu'effet de la favorable recommandation et intercession du roi, mondit seigneur et frère, en ayant autant de besoin que jamais, pour le mauvais traitement que depuis un temps j'ai très indignement reçu par quelques fausses impressions de mes ennemis près de la reine, ma dite bonne sœur, vers laquelle, à mon avis, rien ne me nuit tant que de lui être si proche parente. Et remettant au sieur de Maurissière de communiquer avec vous les particularités esquelles il sera besoin de vous employer, d'autant qu'il en est de long-temps bien amplement instruit, je ne vous ferai cette plus longue que pour vous mercier des bons offices que vous m'avez jà départis, vous assurer de la revanche que je désire en prendre envers vous et les vôtres partout où l'occasion s'en présentera.

Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Chattesworth, ce dernier d'août 1578.

Votre bien bonne amie,

MARIE.

A DON BERNARD DE MENDOCE (1).

Mon très cher ami, comme je vous ai toujours connu zéleux en la cause de Dieu et affectionné à mon bien et délivrance de captivité, je vous ai tou-

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

jours fait aussi participant de toutes mes intentions en la même cause, vous priant le signifier au Roi, monsieur mon bon frère, par quoi à présent, selon le peu de loisir que j'ai, je vous ai bien voulu dire ce dernier adieu, étant résolue de recevoir le coup de la mort qui m'a été samedi dernier dénoncée, je ne sais quand ni en quelle sorte; mais pour le moins vous pouvez assurer et louer Dieu pour moi que, par sa grâce, j'ai eu le cœur de recevoir cette très injuste sentence des hérétiques avec contentement, pour l'heur que j'estime que ce m'est de répandre mon sang à la requête des ennemis de son Église, laquelle ils m'honorent tant de dire qu'elle ne peut subsister sans subversion moi vivante, et l'autre point que leur reine ne peut régner en sûreté au même cas. Pour les deux quelles conditions, j'ai sans nul contredit accepté l'honneur qu'ils me déféraient tant, comme de très zéleuse en la religion catholique pour laquelle j'ai publiquement offert ma vie, et de l'autre, bien que je n'avais fait nulle poursuite ni acte pour ôter celle qui était en la place, si est ce que eux me reprochant mon droit et que étais prise pour telle entre tous les catholiques, ce disent-ils, je ne voulais leur contredire en laissant à eux d'en juger; mais se fâchant par cela, ils m'ont dit que j'ai beau faire, car je ne mourrai pas pour religion, mais pour avoir voulu faire meurtrir leur reine, ce que je leur ai nié comme très faux, aussi n'ai-je jamais rien attenté de tel, ains remis à Dieu et les églises d'ordonner de cette île et ce qui en dépendait quant à la religion. Ce porteur m'a promis de vous conter comme j'ai été traitée rigoureusement par ceux-ci, et mal servie d'autres que je voudrais n'avoir pas tant montré leur crainte de la mort en si juste

Digitized by Google

querelle ou leurs désordonnées passions, tant y a que ils n'ont su tirer de moi sinon que étais reine, libre, catholique et obéissante à l'Église, et que pour ma délivrance j'étais obligée, l'ayant cherchée par bons moyens sans la pouvoir obtenir, de la procurer ni consentir par les moyens qui m'étaient offerts. Nave a tout confessé, Curle beaucoup sur son exemple, et tout est sur moi. On me menace si je ne demande pardon, mais je dis: Puisque jà ils m'ont destinée à mourir, qu'ils passent outre en leur injustice, espérant que Dieu m'en récompensera en l'autre monde; et, par dépit que je ne veux parler, ils vinrent hier lundi ôter mon dais, disant que je n'étais plus qu'une femme morte sans nulle dignité; ils travaillent en ma salle, je pense que c'est pour faire un échafaud pour me faire jouer le dernier acte de la tragédie. Je meurs en bonne querelle et étant à aise d'avoir quitté mon droit au roi votre maître. J'ai dit que mon fils ne retournant au giron de l'église, j'avouais que je le connaissais le plus digne prince et plus profitable pour la protection de cette île; j'en écris autant à Sa Sainteté, et je vous prie lui certifier que je meurs en cette même volonté que je vous ai écrit et à celui que savez, lequel est son proche et son ancien ami, et un quatrième, lesquels, sur tous autres, je laisse en la protection du Roi, et au nom de Dieu le requiers ne les abandonner, et je leur prie qu'ils le servent en mon lieu. Je ne leur peux écrire, saluez-les de ma part, et priez tous Dieu pour mon âme. J'ai demandé un prêtre, je ne sais si je l'aurai; ils m'en ont offert un évêque des leurs, je l'ai refusé tout à plat; croyez ce que ce porteur vous dira et ces deux pauvres filles qui sont été les plus près de moi; ils vous conteront la vérité, je vous prie la faire

Digitized by Google

publier, car je crains qu'ils la fassent sonner tout autre. Ordonnez par ma délivrance soit payé où vous savez pour décharge de ma conscience, et que les églises d'Espagne, aient mémoire de moi en leurs prières. Tenez ce porteur secret, il m'a été fidèle garçon. Dieu vous donne heureuse et longue vie; vous recevrez un *tocquen* de moi d'un diamant que j'avais cher pour être celui dont le feu duc de Norfolk m'obligea sa foi et que j'ai toujours porté quasi; gardez-le pour l'amour de moi. Je ne sais si j'aurai congé de faire testament, je l'ai requis, mais ils ont tout mon argent. Dieu soit avec vous! excusez que j'écris en peine et en trouble, n'ayant pas tant quen (*sic*) pour m'aider à faire mes brouillarts et en écrire suz moi; si vous ne pouvez lire ma main, ce porteur vous la lira ou mon ambassadeur qu'il connaît. Entre autres accusations celle de Criton en est une de quoi je ne sais rien. Je crains beaucoup que Nave et Pasquier n'ont beaucoup avancé ma mort, car ils avaient gardé des papiers, et si ils sont gens qui veulent vivre en tous mondes, si ils peuvent avoir leurs commodités. Plût à Dieu que Fontvenay eût été ici, il est jeune homme de fort résolution et science.

Adieu encore une fois, et je vous recommande mes pauvres destitués serviteurs derechef, et priez pour mon ame.

De Fotheringay ce mercredi, le 23e de novembre (1586). Je vous recommande le pauvre évêque de Ros, qui sera tout destitué.

Votre bien obligée et parfaite amie,

MARIE R.

Reciviò se en Paris a 15 *octubre* 1587.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL MARCEAU.

A M. L'ÉDITEUR DE LA *Revue Rétrospective*.

Monsieur,

Votre intéressant ouvrage sera un recueil précieux que devront consulter ceux qui consacreront leur génie et leur plume à écrire l'histoire, l'histoire, si longtemps souillée par des flatteries et des mensonges achetés; ce qui a fait dire au républicain de Saint-Marin, le savant Delfico, qu'elle n'est qu'un vil roman, indigne d'occuper les loisirs des hommes sages. — Rendons ce jugement moins sévère.

Le soin que vous mettez à grossir ce recueil de vérités qui restaient inconnues m'engage à vous communiquer des pièces authentiques, dont ma digne épouse m'a laissé possesseur. Elles confirment les droits à la gloire d'un jeune guerrier que l'ennemi qu'il avait combattu a nommé un héros (1).

Si le gouvernement français a su, depuis quelques

(1) Cette dénomination fut, pour la première fois, attachée à son nom dans un mémoire qui existe à la Chancellerie du royaume de Prusse, à propos de la reconstruction de son tombeau. Le prince d'Hardenberg m'en a envoyé une copie qui est imprimée dans les *Notices historiques sur Marceau*, que j'ai publiées à Milan. (*Note de M. Sergent.*)

Digitized by Google

années, distinguer le général Marçeau parmi tant de braves, nos contemporains, en ordonnant qu'un des quatre bas-reliefs qui orneront l'Arc de l'Étoile représente ses obsèques, honneurs que lui seul a reçus de cette manière; si un de nos jeunes artistes, dont on a admiré cette année, au salon, un grand tableau, a rappelé aussi par son pinceau, le triomphe de mon ami, mort pour sa patrie à l'âge de vingt-sept ans, *ayant acquis l'immortalité comme homme et comme guerrier*, ainsi qu'on l'a écrit à Vienne, lorsque le canon autrichien menaçait partout nos armées invaincues (1), vous ne serez pas moins curieux d'occuper de lui vos lecteurs, et de transmettre des matériaux utiles pour son histoire.

Vous leur direz, comme moi: La sévère vérité s'est assise sur sa tombe; vingt ans, après elle a proclamé qu'elle n'avait trouvé que des talens et des vertus.

Son panégyriste (La Vallée) disait en 1797: « Si « Marceau dut à la nature les qualités brillantes qui « font le héros, il dut à sa bonne sœur (Emira) les « qualités qui font l'honnête homme, et cette qualité « vaut bien l'autre. »

Emira Marçeau-Sergent offrit à quelques souverains qui avaient honoré de leurs regrets la mort de son frère l'opuscule dont j'ai parlé, et adressa des remerciemens au roi de Prusse, qui, ayant été obligé

(1) Ceci se lit dans un petit ouvrage allemand qui parut à Vienne peu de mois après la mort de Marçeau. Il est intitulé : *Coup-d'œil sur la guerre du Rhin*, et l'auteur n'y flatte pas les généraux français, hors notre héros, comme on le voit dans ce passage :

« J'ai relevé dans cet écrit des erreurs commises par divers écrivains; il en est encore une que je n'ai connue que depuis, dans un ouvrage sur nos conquêtes; l'auteur attribue à Moreau la prise de Coblentz au lieu de Marçeau. » (*Note de M. Sergent.*)

Digitized by Google

de faire démolir le tombeau renfermant les cendres de son frère, élevé près d'un fort qui domine la ville de Coblentz, l'a fait reconstruire dans une autre place; elle reçut de ce prince la réponse suivante :

Berlin, le 14 décembre 1820.

En honorant la mémoire de feu votre frère, le général Marçeau, je n'ai rempli qu'un devoir dû à son mérite, et je vous remercie, Madame, de m'avoir fait part des pièces historiques qui rapellent son souvenir.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

A son envoi, l'archiduc Charles répondit de sa main :

Vienne, le 10 décembre 1820.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, Madame, les *Notices historiques sur le général Marçeau;* je vous suis infiniment obligé d'avoir bien voulu m'en envoyer un exemplaire. Les qualités de ce jeune guerrier sont de tous les âges et de toutes les nations; le burin de l'histoire en conservera le souvenir, et l'honneur militaire s'en glorifie, sans examiner à quelle cause elles ont dû leur essor.

C'est sous ce point de vue que j'ai toujours rendu justice au général Marçeau, et que j'ai mêlé mes regrets à ceux de ses concitoyens.

Recevez, Madame, l'assurance de ma parfaite estime.

CHARLES F. M.

Les mêmes sentimens sont exprimés dans les lettres

Digitized by Google

du ministre d'état du roi de Wurtemberg, dont l'oncle avait combattu Marçeau, du prince d'Hardenberg, du feld-maréchal comte de Bellegarde.

Je ne puis me refuser à joindre ici la lettre de lord Byron. Ce panégyriste fait bien aussi autorité. Ce fut à l'occasion des remerciemens de madame Sergent-Marçeau, qui venait de lire ce qu'il avait écrit sur son frère dans son poëme de *Child-Harold* :

Genova, 5 majo 1823.

Stimatissima Signora,

Niun presente ella potia farmi che mi fosse più grato dell' operetta in cui sono cosi bene descritte le azioni del di lei fratello, la cui memoria io venero. Io ho letto questa operetta col più vivo piacere, ed ho sentito sempreppiù, nel leggerla, quanto l'omaggio da me reso alla memoria di codesto giovine Eroe è ancora ben inferiore di quello ch' egli meriterebbe; mà almeno è sincero. Nel rinnovarle le mie più sincere proteste di riconoscenza, colla maggiore stima ho l'onore di dirmi

Di lei, gentile signora,

Devot^mo Osseq^mo Servitore,

NOEL BYRON.

Kléber, ami et frère d'armes de Marçeau, ne put assister à ses obsèques. Arrivé peu de temps après à Coblentz, il alla visiter la pyramide de gazon élevée

Digitized by Google

sur le corps du guerrier, et puis il s'enferma deux jours dans sa chambre.... Il le pleura.... Oui, Kléber a pleuré en me serrant dans ses bras deux mois après.... Ayant à sa table quelques généraux sous ses ordres (il était général en chef par *interim*), il leur dit : « — Je ne « puis supporter l'idée que le corps d'un héros soit la « pâture des vers. Si j'eusse été à Coblentz j'aurais fait « brûler Marçeau. » Cette parole ne fut pas perdue. Un an après on transférait le corps dans le tombeau en pierre, dessiné par Kléber, élevé par une souscription de la comtesse de Ch....., d'Emira et de l'armée de Sambre et Meuse. Le général Hardy, qui commandait alors la division de Marçeau, ordonna que ce corps, trouvé entièrement conservé comme s'il eût été enterré de la veille, serait brûlé avec toute la pompe militaire dans le fort qui venait de recevoir son nom (à présent Petersberg). Le corps, placé dans une caisse en fer, revêtu de ses habillemens, fut placé sur un bûcher très élevé; toute la garnison était sous les armes. On y mit le feu, et pendant que le tout se consumait, on prononça plusieurs éloges, et l'on récita des vers, la troupe exécuta, au son de la musique de toute la division et des salves d'artillerie, des évolutions, des jeux militaires. Les cendres furent déposées dans une urne ou vase en cuivre, que l'on voit dans le tombeau réédifié, autour est gravée cette épigraphe :

Hic cineres, ubique nomen.

Il importe à mon cœur d'apprendre à la postérité que Marçeau n'a laissé après lui pour héritage que sa gloire et 19,000 francs, y compris ses équipages.... Il

Digitized by Google

avait renoncé en faveur de sa mère à la modique part de la succession de son père.

Si j'ai parlé des erreurs qu'on a introduites dans la Vie du général Marçeau, il faut que je justifie cette accusation portée contre des écrivains, estimables d'ailleurs. J'en ai relevé quelques-unes dans les *Notices* publiées en 1820. Mais il en a été publié une grave dans le *Courrier-Français* du 22 mars 1833. On m'a dit qu'elle se trouve aussi dans un ouvrage de M. Alexandre Dumas, qu'on a lu à Milan, et que je n'ai pu y trouver (1).

On prétend que Marçeau, général en chef, est devenu amoureux de la jeune Vendéenne, à qui il sauva la vie le jour de sa victoire du Mans, qu'il veut l'épouser, qu'il a fait part à sa famille de cette résolution; mais, apprenant qu'on l'a arrachée de son asile et qu'elle est plongée dans une prison, en attendant l'échafaud qui la réclame, il accourt à Paris; il sollicite Robespierre, il en obtient la liberté de son amante, il vole auprès d'elle pour rompre ses fers.... Elle venait de perdre la vie sous la hache fatale... Il est livré au désespoir... — Roman! — Pure invention dramatique!

Marçeau, à vingt-trois ans, beau, aimable et sensible, a eu aussi son roman, car on a trouvé sur son cœur le portrait de celle qui le fit palpiter d'espoir. Au moment où il fut blessé mortellement on faisait à Paris les dispositions de son mariage avec mademoiselle Le Pr..... de Ch..... Ce fut immédiatement après la bataille du Mans que naquirent à Rennes ces amours, approuvés par la mère de la jeune personne et vive-

(1) *La Rose Rouge*, nouvelle imprimée d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, puis dans *le Salmigondis*, t. III. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

ment condamnés par le père. On attendit l'âge de majorité. Marçeau ne trahit point ses sermens d'aimer, car il refusa d'épouser à Coblentz mademoiselle N***, jeune, jolie et riche; il refusa depuis une Allemande avec une dot d'un million, que le ministère autrichien lui fit offrir, à la seule condition de cesser son service dans les armées de la République.

Marçeau ne vit la jeune Vendéenne qu'une heure. Lorsque après le combat de ce jour-là, à sa rentrée le soir à son quartier, on lui rappela qu'il y avait fait conduire cette combattante, il ordonna aussitôt qu'on profitât de la nuit pour la sauver de la fureur des soldats et qu'on la menât à la campagne chez un vieux curé qui lui fut indiqué par des magistrats de la ville. Son escorte fut confiée à M. Savary, un de ses adjudans (depuis député au conseil des Cinq-Cents), le plus âgé de son état-major. Il ne s'occupa plus d'elle, jusqu'à ce que un inconnu lui remit à Rennes une petite montre en or, de médiocre valeur, que cette jeune demoiselle (elle était âgée de dix-neuf ans), arrachée de son asile, et condamnée à mort comme prise les armes à la main, avait confiée à l'exécuteur, en le priant de la faire remettre au général Marçeau comme un gage de sa reconnaissance; il ne fut pas question d'amour. Marçeau ne pleura sur son sort que par humanité : il venait de livrer son cœur à une autre. Voilà toute la vérité : il n'avait pas d'autre confidente que sa sœur.

SERGENT-MARÇEAU.

Digitized by Google

INVENTAIRE

DES MEUBLES ET EFFETS

DES DÉTENUS

DE LA PRISON DU LUXEMBOURG.

(AN II DE LA RÉPUBLIQUE.)

[Sans aucun doute, l'intérêt tout entier des pièces que renferme cet inventaire, réside dans l'importance du rôle politique qu'avaient joué la plupart des détenus dont les effets sont ici inventoriés, et dans les noms de quelques prisonniers royalistes. Mais nous avons pensé que tout ce qui se rattache à ces hommes peut exciter une certaine curiosité. D'ailleurs l'habituelle formule : *Passé sous le glaive de la loi*, qui se reproduit à la fin de presque toutes les mentions, ne laisse pas de les rendre assez dramatiques.]

Digitized by Google

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE RÉGÉNÉRÉE.

Aux citoyens administrateurs de la police régénérée, à la mairie.

Le 19 thermidor (midi), l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens collègues,

En vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale, en date du 15 thermidor, portant l'arrestation et le remplacement du nommé Guiard, concierge de la maison du Luxembourg, et d'inventorier les papiers et effets de ladite maison, nous, Lecamus et Frété, avons été pour procéder audit inventaire; mais un point essentiel nous arrête. Les différens concierges n'ont pas tenu registre de l'immensité des objets qui se trouvent dans ladite maison. Il est donc essentiel pour procéder légalement que Guiard, détenu à la Conciergerie, soit présent, parce qu'il sait à qui appartiennent lesdits objets. En conséquence, nous croyons que rien ne s'oppose à ce qu'il nous soit envoyé par vous.

Nous devons vous observer que cet inventaire vous est prescrit depuis le 15 thermidor, qu'en outre la quantité de patriotes que l'on met en liberté journellement la nécessite assez par les réclamations qu'ils font de leurs effets.

Nous sommes à ne rien faire en attendant votre réponse.

FRÉTÉ. LECAMUS.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention Nationale.

Du 20 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible.

L'administration de police est autorisée à extraire de la maison de la Conciergerie le nommé Guiard, ci-devant concierge du Luxembourg, pour assister à l'inventaire qui doit être fait dans son ci-devant domicile, à la charge de répondre dudit Guiard, et de le réintégrer à la Conciergerie lorsque l'inventaire sera terminé.

Les représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale,

LEGENDRE, GOUPILLEAU (de Fontenay), A. DUMONT, MERLIN (de Thionville), AMAR.

COMMUNE DE PARIS.

Département de police régénérée.

Le 23 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible.

En vertu du nouvel ordre du comité de sûreté générale, daté du 20 thermidor, signé Legendre, Goupilleau, Dumont, Merlin, représentans du peuple, qui nous autorisait

Digitized by Google

à extraire de la prison de la Conciergerie le nommé Guiard, ci-devant concierge de la maison du Luxembourg, pour être présent à l'inventaire des effets déposés en son domicile en ladite maison d'arrêt, nous, administrateurs au département de police régénérée, avons requis le citoyen Vignieul, membre du comité révolutionnaire de la section Mutius Scœvola, pour être présent à notre vacation; et le citoyen Bertrand, concierge de la susdite maison; et en présence du citoyen Guiard, ci-devant concierge de ladite maison d'arrêt, avons cejourd'hui, 23 thermidor, examiné et vérifié les scellés en présence des susnommés, les avons reconnus sains et entiers, ensuite les avons rompus. Étant entrés dans une petite chambre à côté du greffe, éclairée par une croisée sur la cour, soleil du midi, en présence du citoyen Moussel, gardien, avons de suite procédé à l'inventaire.

(La vacation du 23 ne présente aucun intérêt.)

Vacation du 24 thermidor.

— Un petit paquet renfermant deux pièces d'argent à l'effigie de Capet, appartenant à Dom Guerle, ex-chartreux, de douze livres.

— Un étui de basane rouge, renfermant un gobelet de cristal; Un étui *idem;* Une petite pendule dans un étui de galuchat à charnière et agrafe; Un flambeau à deux bobèches de cuivre argenté, avec un garde-vue de ferblanc, peint en vert.

Ces quatre objets appartenaient à Boisgelin, tombé sous le glaive de la loi. — Remis.

— Un étui de basane rouge, dans lequel est un

Digitized by Google

gobelet appartenant à NICOLAÏ, passé sous le glaive de la loi, et deux lunettes d'approche; plus un couteau à gaîne, manche d'ivoire, trois boucles de cou et un pied de roi, le tout d'argent; et une pièce d'argent. — Remis.

— Une pendule de cheminée appartenant à PORTIER, ci-devant duc DE GÈVRES, passé sous le glaive de la loi, et une montre d'or et un baromètre. — Remis.

— A LA MARELLE, tombé sous le glaive de la loi :

Trois flacons de cristal; Une lunette d'approche, plus une autre lunette d'approche; Une paire de boucles d'argent à jarretière; Une bague d'or à médaillon, entourée de petites perles; Une montre d'or à répétition et quantième, au nom de Jouanin, de Paris, avec la chaîne d'or et cachet *idem*, monté à pierre unie; Plus une autre montre en or émaillé de violet, avec un petit ruban de soie violette. — Remis.

— A MALAISY, tombé sous le glaive de la loi :

Deux étuis renfermant deux gobelets de cristal; Plus une boîte à rouge en écaille, avec un portrait de femme; Plus, enfin, une lunette d'approche. — Remis.

— A CHAMBON D'ARBOUVILLE, tombé sous le glaive de la loi :

Une lunette d'approche; Plus du galon en or, propre à être brûlé.

— Trois montres, à DUBUISSON, tombé sous le glaive de la loi.

— A D'HAUTEFORT, tombé sous le glaive de la loi :

Une loupe garnie d'écaille; Un étui renfermant une lunette d'approche; Deux cuillères d'argent à café; Un couvercle de flacon en argent; Une petite lame d'argent servant de gratte-langue; Une paire d'agrafes de

Digitized by Google

souliers, en argent; Et une tabatière en écaille de forme oblique avec charnière d'or. — Remis.

— Une montre d'or enrichie de pierreries, les deux aiguilles, l'anneau, le dessous *idem*, un fond bleu avec une rosette aussi de diamant, double boîte de cuivre, la clef en or, cachet d'une pierre violette monté en cuivre, et une ganse de soie gris de lin; — Plus une autre montre de chasse, double boîte en argent, chaîne et cachet *idem*.

Appartenant à Le Roy de Fontigny, passé sous le glaive de la loi. — Remis.

— A La Balu, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A La Baume, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A Noailles, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or à répétition avec chaîne de femme en acier.

— A Lurienne, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A Desvieux, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A La Roche-Boursault, tombé sous le glaive de la loi :

Une petite montre d'or ancienne guillochée, chaîne et clé d'acier; — Plus une petite serpette, manche de corne, et garnie en acier. — Remis.

— A La Sainte-Juive, tombée sous le glaive de la loi :

Une croix de cristal, diamant à chaque bout et garnie en or. — Remis.

— A La Rivière, tombé sous le glaive de la loi :

Deux petites montres en or; — Plus une bague en

Digitized by Google

or avec chiffres sous verre; — Plus une paire de boucles d'argent à souliers et les tirans en cuir.

— A DALTHIER, tombé sous le glaive de la loi :

Deux petites cuillères d'argent à café.

— A CARBONNIÈRE, tombé sous le glaive de loi :

Une cuillère.

— A PERROT, tombé sous le glaive de la loi :

Un étui en chagrin vert, renfermant une petite cuillère et une fourchette d'argent doré; et un petit couteau en forme de lancette.

— A CARBONNIÈRE, tombé sous le glaive de la loi :

Une lorgnette.

Vacations du 25 thermidor au 18 fructidor, dans les appartemens du deuxième étage.

— A LA CROIX, tombé sous le glaive de la loi :

Une couchette à deux faces; — Un matelas de toile à carreaux; — Un sommier de crin; — Un plat à barbe de faïence; — Un fauteuil velours d'Utrecht à raies rouges et blanches; — Un pot à l'eau, une écritoire de faïence; — Une cuillère et une fourchette de fer; — Boucle de jarretières d'acier; — Une petite table avec son écran; — Une chaise de paille, dossier de lyre; — Un miroir de toilette.

— A DANTON :

Un lit de sangle; — Un sommier de crin; — Deux matelats; — Un pot à l'eau avec sa cuvette en faïence; — Trois bouteilles vides; — Une cafetière de ferblanc; — Un petit miroir à chapiteaux; — Un plat à barbe; — Un petit couteau nacre de perle, lame d'argent; — Une bergère de damas à fleurs; — Une chaise de paille ordinaire; — Une petite table à écrire; — Une pelle et une pincette; — Deux petits flambeaux de cuivre doré.

Digitized by Google

— A Fabre d'Églantine, condamné :

Deux couverts d'argent à filet; — Une paire de draps; — Un gros manchon; — Une lunette d'approche en ivoire; — Cinquante volumes reliés; trente-neuf *Encyclopédie*, et six volumes *OEuvres de Molière;* — Deux cahiers *Histoire de la Révolution;* — Une lampe à quinquet, — Trois matelas; — Un fauteuil de paille à dos de lyre; — Un pot à l'eau; — Un carafon contenant quelques prunes; — Une demi-bouteille d'eau-de-vie; — Un cachet de bureau; — Une paire de boucles de jarretières en acier; — Dix-sept sous en numéraire; — Un petit orgue; — Dix grandes bouteilles; — Cent cinq sous en assignats; — Trente bouteilles vides; — Trois bougies; — Un bocal à cornichons; — Une bouteille à tabac; — Deux petites à crème; — Une salière de cristal; — Une carafe d'huillier et une cassée; — Une cuvette; — Un petit poëlon de terre brune; — Quatre assiettes et un petit plat; — Une table à écrire.

— A Castellanne, qui s'est évadé :

Un trictrac.

— A Champlatreux, condamné :

Six tasses avec leurs soucoupes; etc.

— Maison de Noailles, condamnés :

Un grand carton de forme carrée; etc.

— A Dubuisson, condamné :

Un violon et son archet; — Linge de corps et vêtemens; — Une flûte dite clarinette.

— Au ci-devant évêque de Moulins :

Un étui d'or trouvé dans ses effets après que le glaive de la loi en a eu fait justice.

Digitized by Google

— A Camille, condamné :

Deux matelas, un traversin, un oreiller, et une couverture de laine; — Un métier à broder avec ses accessoires, et une pièce de canevas attachée pour broder.

Guiard nous a remis dix-huit cent cinquante neuf livres qu'il a trouvées dans les effets de Camille après son jugement.

— A Mouchy :

Cinq matelas, deux lits de plume, trois traversins, deux oreillers avec leurs toiles; etc.

— Lits de sangle au nombre de cent onze, qui appartenaient à différens conspirateurs dont la loi a fait justice.

— A Ruffet, Douziers et Loubet, tous trois guillotinés :

Quatre chemises d'homme; — Cinq paires de mauvais bas de toute couleur; — Trois cols; — Un bonnet de coton; — Deux bonnets de laine; — Quatre serre-tête; — Un gilet de molleton; — Deux de couleur et une culotte; — Redingote, veste et pantalon de drap gris; — Une culotte de drap de coton; — Deux vieilles culottes noires; — Une mauvaise paire de bas de filoselle noirs; — Une paire de bottes molles; — Deux rideaux et baldaquin de siamoise; — Plus une chemise et de vieux gants de daim.

— A Camille Desmoulins, condamné :

Un mauvais chandelier de cuivre; — Une cafetière de ferblanc; — Un pot à l'eau en faïence; — Trois bouteilles; — Un petit poëlon et une marmite de terre.

Le dix-huit fructidor, à deux heures et demie, avons

Digitized by Google

clos et terminé notre inventaire, avons de suite fait réapposer les scellés par le citoyen Vignieul, membre du comité révolutionnaire de la section de Mutius Scœvola, et laissé le tout à la charge du citoyen Moussel, gardien des scellés, et les susdits ont avec nous signé.

MOUSSEL, GUIARD, VIGNIEUL, BALLAY,

MINIER, *secrétaire.*

Extrait du registre des arrêts de l'administration de police régénérée.

Du 22 fructidor, l'an II de la république une et indivisible.

L'administration de police, assemblée, sur le rapport fait par le citoyen Ballay, l'un de ses membres chargés de procéder à l'inventaire des meubles et effets des détenus du Luxembourg, principalement de ceux condamnés, arrête que les scellés apposés sur lesdits objets par le comité révolutionnaire de la section de Mutius Scœvola, seront levés, et qu'il y sera substitué ceux de l'administration de police; qu'en conséquence, ledit comité révolutionnaire demeurera bien et valablement déchargé des scellés par lui apposés, et

Digitized by Google

qu'expédition du présent arrêté lui sera envoyée pour lui servir de décharge.

Pour extrait conforme,

Les administrateurs de police,

BOISSIER, *président,*

LECAMUS, *secrétaire.*

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

LETTRES DE NAPOLÉON.

A M. Paul Barde (1).

Valence, en Dauphiné, le 29 juillet.

Je m'adresse directement a vous, Monsieur, pour vous prier de me faire passer les *Mémoires de madame de Warens et de Claude Anet pour servir de suite aux Confessions de J.-J. Rousseau.* Je vous prirai (*sic*) également de m'envoyer les deux derniers volumes de l'*Histoir* (sic) *des révolutions de Corse par l'abbé Germanès.* Je vous serais obligé de me donner note

(1) L'original de cette lettre, écrite beaucoup plus lisiblement que toutes les lettres de Napoléon devenu empereur, et dont nous avons conservé l'orthographe, appartient à M. Cherbulliez, de Genève. (*Note de l'Edit.*)

Digitized by Google

des ouvrages que vous avez sur l'isle de Corse, ou que vous pouriez (*sic*) me procurer promptement.

J'entent (*sic*) votre réponse pour vous envoyer l'argent à quoi cela montera.

Vous pourez (*sic*) adresser votre lettre :

A monsieur de Buonaparte, officier d'artilerrie (sic) *au régiment de La Fère, en garnison a Valence en Dauphiné.*

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération,

Votre très humble et trés obéissant, etc., etc. (*sic*).

BUONAPARTE,

Officier d'artilerie (sic).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à la Commission des Arts (1).

Au quartier-général à Montebello, ce 2 prairial an v de la République une et indivisible.

Berthollet et Appiani sont à Vérone et à Venise, où ils recueillent les différens objets des arts. J'ai vu avec le plus grand plaisir qu'une partie des objets que devait fournir Rome sont déjà partis. J'attends d'un instant à l'autre une petite frégate qui transportera ces objets à Toulon.

BONAPARTE.

(1) Communiqué par M. de Cayrol.

Digitized by Google

A Madame Mère (1).

Bologne, le 5 messidor an XIII.

Madame, j'ai acheté pour vous le château de Pons; envoyez votre intendant le voir et en prendre possession. Mon intention est d'accorder soixante mille francs pour le mettre en état, et cent mille francs pour le meubler. Donnez ordre que ces deux opérations soient faites avec économie. Vous avez là une des plus belles campagnes de France, où je crois que vous avez été il y a dix ans. C'est beaucoup plus beau que Brienne. Je désire que vous voyiez dans ce que j'ai fait une nouvelle preuve de mon désir de vous être agréable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Madame, en sa sainte et digne garde.

Votre bien affectionné fils,

NAPOLÉON.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

II.

LETTRE DE JOSÉPHINE BONAPARTE.

La citoyenne Bonaparte, née La Pagerie, au citoyen François de Neufchâteau, Ministre de l'Intérieur.

A Plombières, le 12 thermidor an VI de la République française.

Je ne puis vous exprimer, citoyen ministre, combien je suis sensible au choix que vous m'annoncez que le Directoire a bien voulu faire de moi, pour remettre à Bonaparte le sabre que lui envoie le Directoire.

Peut-être cet hommage aurait pu lui être décerné avec plus d'éclat; mais sûrement il ne pouvait l'être avec plus de plaisir que par celle qui s'est toujours imposé le devoir de faire taire son cœur pour ne voir que la gloire et le bien-être de sa patrie.

Croyez, citoyen ministre, que je sens tout le prix de cette attention délicate du Directoire, et veuillez, je vous prie, vous charger d'être auprès de lui l'interprète de ma reconnaissance, jusqu'à ce que mon retour à Paris me mette à même de lui en renouveler l'hommage, et de vous en offrir mes remerciemens.

Vous écrivant, citoyen ministre, d'un département qui, sans doute, vous est particulièrement cher, par le lieu de votre naissance, et par l'heureuse influence que vous y avez exercée, je saisis avec empressement cette occasion de vous parler des marques universelles de bienveillance que j'y ai reçues depuis mon arrivée ici

Digitized by Google

L'administration centrale et la commune d'Epinal, qui déjà avec les autres autorités civiles et tous les citoyens avaient pris le plus vif intérêt à mon accident, ont voulu que je sois l'objet d'une fête qui a été donnée avant-hier à Epinal. Là, j'ai reçu pour Bonaparte tous les témoignages imaginables d'estime et d'affection. Tout ce que la recherche française peut offrir d'agrément et d'attentions délicates se joignit, pour embellir cette fête, à tout ce que l'effusion du cœur peut avoir de plus aimable dans son abandon, et je n'ai éprouvé dans ce jour d'enchantement qu'un seul regret, c'est que ma santé encore convalescente ne m'ait pas permis de me livrer à tous ces plaisirs autant que mon cœur y prenait de part.

Il me tarde bien de rendre à Bonaparte tous les témoignages d'affection que j'ai reçus pour lui, et j'espère que de votre côté, citoyen ministre, vous voudrez bien, comme habitant de ce département, renouveler à l'administration centrale et à la commune d'Épinal, toute ma reconnaissance pour les marques de bienveillance dont je n'ai cessé d'être comblée dans ce département.

Recevez, citoyen ministre, l'assurance de mon estime et de ma parfaite considération,

La Pagerie Bonaparte.

Digitized by Google

III.

[On nous communique le jugement suivant de Jean De Bry sur la famille Beauharnais :]

FRAGMENT D'UNE LETTRE DE JEAN DE BRY A SON BEAU-FILS, A NAPLES.

.....J'ai été extrêmement touché du bienveillant souvenir que madame la duchesse de Saint-Leu veut bien conserver d'un vieillard proscrit; mais je n'en ai pas été surpris. Les qualités du cœur et l'élévation de l'ame sont héréditaires dans cette famille européenne. La haute présidence d'Alexandre Beauharnais et ce célèbre ordre du jour, digne des plus beaux temps du sénat de Rome, sont, comme la valeur et l'humanité d'Eugène, au premier rang des fastes de notre histoire. Et quel cœur français pourrait oublier tout ce que notre patrie a recueilli de bonheur et de gloire dans ces années, si rapidement écoulées, où la bonté parfaite, personnifiée sous le nom de Joséphine, semblait présider à ses destinées?

Je vous aurai une véritable obligation si, à votre retour, vous voulez bien offrir pour moi à la fille chérie qui la représente ici-bas l'hommage de ma respectueuse reconnaissance.....

[L'ordre du jour auquel Jean De Bry fait ici allusion est celui que proposa et prononça Beauharnais, présidant l'Assemblée législative, quand la nouvelle de la fuite de Louis XVI à Varennes y fut apportée. Il est une circonstance non moins

Digitized by Google

honorable pour Beauharnais que Jean De Bry n'a point mentionnée et que feront connaître les deux extraits suivans du *Moniteur*.]

(*Moniteur* du 22 août 1793.)

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Alexandre Beauharnais, général en chef, aux soldats de l'armée du Rhin.

Au quartier-général de Wissembourg, le 6 août 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Après avoir été honoré, par le suffrage de mes concitoyens et le choix des représentans du peuple, des premières fonctions civiles et militaires, j'attachais un grand prix à combattre, à votre tête, les ennemis de notre indépendance, et à vous donner l'exemple de cette résolution invariable de mourir pour la liberté de mon pays. Une circonstance change mon poste, citoyens, mais ne change rien à mon zèle ni à ma résolution.

Un vœu s'est manifesté dans quelques sociétés populaires, que ceux qui faisaient partie d'une classe ci-devant privilégiée soient éloignés des armées. Quoique cette mesure me paraisse injuste, en ce qu'elle enveloppe, avec les détracteurs de la révolution, quelques-uns des plus chauds amis de la liberté; quoiqu'elle me paraisse impolitique, en ce qu'elle tend à désorganiser les armées, il me suffit, pour moi, qui suis membre des sociétés populaires, et qui tou-

Digitized by Google

jours y ai montré la plus entière abnégation de mes intérêts ; pour moi, qui ne me suis vu porté que malgré moi aux premières fonctions de la République, il me suffit qu'une inquiétude atteigne une classe éteinte, mais dont j'ai fait partie, pour oublier moi-même mes titres nombreux à la confiance publique, et pour demander ma propre exclusion. C'est ce que j'ai fait par ma lettre à la Convention, que je joins ici. S'il avait été question de vous quitter, mes braves camarades, je n'en aurais jamais eu le courage, et ma conduite eût contrarié le vœu des sociétés populaires, jusqu'à ce qu'un décret de la Convention nationale eût prononcé sur cette question ; mais je ne sacrifie que l'honneur du commandement, et ce sacrifice est permis à qui se réserve l'honneur de mourir à vos côtés en combattant pour vos droits.

Les citoyens représentans députés à l'armée du Rhin n'ont pas accepté cette démission ; mais j'espère que mes nouvelles instances les détermineront à acquiescer à une mesure qui n'influera en rien sur la désorganisation de l'armée, puisqu'elle me sera personnelle. D'ailleurs, mon exemple servira à consacrer un grand principe de notre égalité politique, c'est que toutes nos fonctions sont temporaires, et n'attachent pas, comme ci-devant, une sorte de caractère indélébile à celui qui en est revêtu ; c'est que l'homme qui, plusieurs fois, a présidé l'Assemblée nationale et commandé en chef une grande armée, est encore honoré, quand, dans les rangs, il se confond avec tous ses frères d'armes, et quand il continue à consacrer sa vie à la défense de sa patrie. Ne nous laissons intimider, frères et amis, ni par les dangers intérieurs, ni par les menaces extérieures. Faisons notre devoir qui est tracé dans ces mots : *la liberté ou la mort !* et fermons les yeux sur tout ce qui est étranger aux

Digitized by Google

combats. Nos magistrats veillent pour nous; ils assurent l'exercice de nos droits : défendons les frontières avec le même courage, sans nous mêler de la politique. C'est au jour heureux d'une paix établie sur notre indépendance reconnue, que nous nous occuperons, dans nos sections respectives, à émettre nos vœux sur les lois et le gouvernement. Alors, si l'opinion publique, qui, dans un temps de révolution, est comme un torrent qui creuse son lit au milieu des obstacles, a suivi quelquefois des directions opposées, et entraîné dans quelques erreurs, redevenus citoyens délibérans, nous concourrons alors à les rectifier, ces erreurs, s'il en existe, et nous ajouterons notre part au faisceau des lumières qu'une révolution heureuse a recueillies dans son cours, en faveur de la justice et de l'humanité. Jusqu'à cette époque, soyons soldats républicains, amis de l'ordre, unis ensemble, autant par une discipline exacte que par nos communes affections. Combattons avec courage, et mourons, s'il le faut, avec joie.

ALEXANDRE BEAUHARNAIS.

(*Moniteur* du 18 août 1793.)

Extrait d'une lettre d'A. Beauharnais, général en chef de l'armée du Rhin, aux citoyens représentans du peuple, députés à la Convention nationale.

Au quartier-général de Wissembourg, le 13 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

. . . . . Je vous ai écrit, citoyens représentans, le 3 de

Digitized by Google

ce mois, une lettre par laquelle je vous conjurais de nommer un autre officier au commandement de l'armée du Rhin; mais cette lettre ne vous sera sans doute pas parvenue, car je n'ai vu aucune feuille publique qui en fît mention. Le temps n'a point changé ma résolution; elle est inébranlable. J'ai le malheur de faire partie d'une classe ci-devant privilégiée, et quand l'opinion publique a élevé sur toute cette caste une méfiance légitimée par un si grand nombre de ceux qui en faisaient partie, je dois provoquer moi-même l'ostracisme, et vous solliciter de me permettre de prendre rang, comme soldat, parmi les braves républicains de cette armée. Je suis si résolu dans ce parti, que je ne cesserai de vous adresser journellement mes sollicitations; elles ont été vaines auprès des représentans du peuple, députés aux armées du Rhin et de la Moselle; mais vous connaissez toutes les raisons puissantes qui combattent l'obligeance de leur refus, et je n'y ajouterai qu'une seule considération, c'est que la seule perspective d'une méfiance possible, et dont je serais injustement l'objet, suffit pour affecter mon ame et me faire perdre ce caractère entreprenant, souvent si utile à un général, et toujours si naturel à qui commande des soldats français. Faites donc droit à ma demande, je vous en conjure, et comptez que rien ne pourra affaiblir ma détermination de servir la République par mon sang, par mes écrits et par mon attachement à la Constitution.

ALEXANDRE BEAUHARNAIS.

Le général Beauharnais persista, et sa démission fut acceptée le 21 août.

Digitized by Google

N. IV.

PÉTITIONS.

[La forme de la pétition suivante d'un fournisseur nous a paru neuve. L'original fait partie des Archives générales du Royaume.]

Au Ministre de l'Intérieur.

19 thermidor.

Citoyen ministre,

Je proposais l'autre jour à votre maître d'hôtel trois cents bouteilles, vin de Bordeaux, vingt ans de bouteilles. Il me répond : « Le ministre ne boit que de l'eau, ayant malheureusement la goutte »; j'en parlai à ma tante, qui m'a donné cette recette, je vous l'envoie. Je vous regardais au Champ-de-Mars, et hier encore, en vous demandant le bois chauffage à fournir sur-le-champ; le grand travail vous échauffe le sang. Au nom du titre d'homme, prenez de cette tisanne, vous verrez l'effet délicieux qu'elle vous fera. Ma tante m'en donnera la recette à sa mort, elle l'a faite elle-même. Vos médecins ne l'approuveront pas, cependant le nom de Lepii a toujours été révéré, et c'est ce motif qui m'a fait, à ne point hésiter de vous la procurer. Trop

Digitized by Google

heureux si vous voulez pour votre santé en faire usage; j'en serai trop bien payé.

Salut et respect,

HÉBERT.

Recette dont M. Lepii, mort doyen des médecins de Paris, faisait usage quand sa goutte le prenait.

Un cataplame (*sic*) fait avec de la mie de pain, du safran bouilli dans de l'eau, changé trois fois par jour, enveloppé avec une serviette, puis une peau de mouton; tenir bien chaudement la partie malade. Il faisait usage de bains avec de la moutarde; il a laissé à ma tante qui a resté trente-cinq ans avec lui, une recette d'une tisanne; si vous vouliez en prendre huit bouteilles, puis une médecine, huit autres après, vous verriez l'effet que cela vous ferait. Cette tisanne a bien soulagé des malades couverts de dartres, lèpres, et pour que vous n'ayez nulle inquiétude, j'en prendrai devant vous. Elle se prend le matin à jeun; cela n'empêche pas de déjeûner, et sous huit jours vous verrez l'appétit renaître.

Digitized by Google

A SA MAJESTÉ LOUIS XVIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE (1).

Demoiselle Marie-Henriette Haquin, demeurant à Paris, rue Saint-Médéric, n° 16.

Sire,

Par brevet, en date du 1er octobre 1785, Sa Majesté Louis XVI a daigné m'accorder une pension viagère de 600 fr. comme un témoignage de sa bienveillance, en considération de ce que j'avais fourni le germe de la petite vérole qui a servi à l'inoculation de monseigneur le Dauphin.

Sous le régime des gouvernemens oppresseurs qui ont succédé au règne de nos rois légitimes, on a d'abord méconnu de pareils titres, qui eussent suffi pour en faire proscrire les propriétaires, et on a fini par liquider ou réduire au tiers les pensions qui en étaient l'objet. Pénétrée de l'honneur attaché à la possession de mon brevet, je n'ai pas voulu souscrire à une réduction contraire aux vues du Roi, et j'ai préféré rester privée de la pension dont il s'agit.

Maintenant que l'ordre se rétablit avec le trône de Votre Majesté, j'ai l'honneur de vous supplier, Sire, de daigner ordonner que ma pension me soit con-

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

tinuée, et que les arrérages m'en soient payés, à partir de l'époque qu'il vous plaira fixer, eu égard à ce que je n'en ai rien reçu depuis vingt-cinq ans, malgré le besoin que je n'ai cessé d'en avoir.

Permettez-moi de vous donner l'assurance de mon attachement à la famille royale et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, Sire,

Votre très humble servante,

M.-H. Haquin,
Rue Saint-Méry, n° 16.

V.

FACÉTIE POLITIQUE.

[En l'an XII, à la proclamation de l'empire, le parti royaliste fit circuler dans Paris des billets d'enterrement, écrits à la main, dont nous allons transcrire le contenu. Celui que nous avons sous les yeux est adressé *A M. le général et à Madame Cotte.*]

Messieurs et mesdames fraîchement régénérés,

Vous êtes invités de la part des ci-devant citoyens Bertrand et Barrère, anciens fabricateurs de la mon-

Digitized by Google

naie républicaine, tuteurs; Fauchet, Réal et Rœderer, proches parens, d'assister au service funèbre, convoi et enterrement de très haute et très puissante dame démocratico-anarchico-aristocratico-consulario-république française, une, indivisible et impérissable, qui se feront à midi, le samedi 14 juillet 1804, fête de Saint-Bonaventure, au Sénat conservateur de la défunte, décédée le 28 floréal an XII. On se rassemblera chez le curé du Tribunat, qui se mettra à la tête du convoi, et l'abbé Grégoire prononcera son oraison funèbre, corps présent. Citoyens frères et amis,

Partisans de la République,
Grands raisonneurs en politique
Dont je partage la douleur,
Venez assister en famille
Au grand convoi de votre fille
Morte en couche d'un empereur;
L'indivisible citoyenne,
Qui ne devait jamais périr,
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne.

Requiescat in paxe.

— Tous nos lecteurs possèdent sans doute la curieuse *Histoire des Français des divers états*, par M. Monteil. Cet ouvrage est le fruit de la constante étude des précieux manuscrits des XIVe, XVe et XVIe siècles. Aujourd'hui que l'auteur a complètement tracé le tableau de ces trois époques et qu'il se livre exclusivement à la peinture des deux siècles qui ont précédé le nôtre, il se voit forcé, pour n'être point en-

Digitized by Google

seveli sous ses matériaux, de déblayer sa bibliothèque des élémens de ses premiers travaux. On procédera donc, le 26 novembre 1835 et les jours suivans, dans la salle Silvestre, à la vente de ces documens rares qui embrassent toutes les divisions des arts, des sciences et de la littérature. M. Monteil vient de les analyser dans un *Traité de matériaux manuscrits* (1), ouvrage qui se fera vivement rechercher par l'érudition qui y est amassée et par l'esprit ingénieux qui a su la mettre en œuvre.

(1) 2 vol. in-8, prix : 15 fr.; chez Duverger, rue de Verneuil, n. 4.

Digitized by Google

LA QUESTION

SOUS LOUIS XVI[1]

PARLEMENT DE PARIS.

BAILLIAGE ROYAL DE VERMANDOIS ET PRÉSIDIAL DE REIMS.

Interrogatoires et procès-verbal de torture subie par Jeanne Delozanne et récollement (2).

[La question ou torture ayant été définitivement abolie en France, par la Déclaration du 1er mai 1788, le procès-verbal que nous publions est, probablement, l'un des derniers où soit constaté un semblable acte de procédure. Il faut remarquer aussi qu'il ne s'agit plus ici que de la question préalable, la question préparatoire, de beaucoup la plus absurde, ayant été abolie par la déclaration du 24 août 1780.

La question préalable était employée à l'égard des accu-

(1) Article communiqué par M. Berriat Saint-Prix, fils, procureur du roi au tribunal de Sainte-Menehould.

(2) Archives du tribunal de Reims, 1786.

Digitized by Google

sés déjà condamnés à mort, ou pour obtenir la révélation de leurs complices. L'exécution avait lieu immédiatement après la question.

La question préparatoire avait lieu pour les crimes capitaux, dans le cours du procès, pour compléter la conviction de l'accusé, lorsque les autres preuves n'étaient pas suffisantes pour asseoir la condamnation.

Ordinairement elle était prononcée sans réserves de preuves, ce qui signifiait que si l'accusé n'avouait rien, il était renvoyé absous. Mais les juges pouvaient l'ordonner avec réserves de preuves, *indiciis manentibus;* dans ce cas, quoique l'accusé n'avouât rien, il pouvait être condamné à toutes sortes de peines pécuniaires ou afflictives (comme aux galères perpétuelles), excepté à la peine de mort (ordonnance de 1670, tit. XIX); de sorte que, sous l'ancienne législation, la culpabilité du patient était, dans ce cas, considérée tout à la fois comme insuffisamment démontrée, puisque l'on employait la question pour avoir l'aveu de l'accusé, et comme suffisamment prouvée, puisque une condamnation perpétuelle pouvait s'ensuivre. Aussi voit-on l'ordonnance de 1670, tit. XIX, art. 1, et tit. XXV, art 13, présenter la question en même temps comme un simple moyen d'instruction et comme une peine afflictive.

La question préparatoire et la question préalable se divisaient en ordinaire et extraordinaire, suivant la durée ou la violence du tourment; mais il était rare que l'on n'employât que l'ordinaire.

La durée de la question était d'environ une heure un quart; souvent elle dépassait de beaucoup cette limite. Damiens y fut laissé pendant deux heures un quart (DUMONT, Style criminel, 1778, p. 75.)

Quel que fût le genre de la question, on avait soin que

Digitized by Google

l'accusé, avant de la subir, eût été huit ou dix heures sans manger. (Jousse, Commentaire, 1769, t. II, in-12, p. 400.)

L'information se composait de trois interrogatoires. Le premier avait lieu sur la sellette, avant que l'accusé fût lié; le second pendant les tourmens, et le troisième sur le matelas, où l'on plaçait l'accusé après la question. Au commencement de chacun d'eux, le juge devait faire prêter à l'accusé le serment de dire la vérité, précaution extrêmement utile (Dumont).

Les formes prescrites par l'ordonnance de 1670, toutes sévères qu'elles fussent, n'approchaient pas cependant de celles de l'ordonnance de 1539, due au célèbre chancelier Poyet. Alors, un accusé pouvait, par exemple, sur de simples indices, être appliqué plusieurs fois à la question pour le même fait.

Les moyens employés pour donner la question variaient suivant les parlemens et même suivant les localités.

Dans le ressort de Paris, dont le bailliage de Reims faisait partie, il y avait deux sortes de questions, l'une *à l'eau* par extension, l'autre *aux brodequins*. La première avait été d'abord la plus usitée; on employait la seconde surtout pendant l'hiver ou à l'égard des accusés d'une faible constitution.

Pour donner la question *à l'eau*, on faisait asseoir l'accusé sur une espèce de tabouret de pierre; on lui attachait les poignets à deux anneaux de fer, distans l'un de l'autre, tenant au mur derrière lui, et les deux pieds à deux autres anneaux, fixés au plancher devant lui. On tendait toutes les cordes avec force, et, lorsque le corps du patient commençait à ne plus s'étendre, on lui passait un tréteau de deux pieds de haut sous les reins; puis on tendait encore les cordes jusqu'à ce que le corps fût bien en extension. Alors

Digitized by Google

le questionnaire, aidé d'un homme qui tenait une corne de bœuf creuse, prenait le nez de l'accusé, et le lui serrant pour le contraindre d'avaler, versait de l'eau dans la corne et en faisait avaler au patient quatre coquemars, de deux pintes et demie chacun, pour la question ordinaire, et quatre coquemars de plus pour l'extraordinaire, avec le grand tréteau de trois pieds et demi (*Mémoire instructif pour faire donner la torture, etc.*, joint à un arrêt du Parlement de Paris, du 18 juillet 1697; MUYART, *Lois criminelles*, p. 60.)

Pour donner la question *aux brodequins*, qui était, sur la fin, la plus usitée, on faisait asseoir le criminel et, après lui avoir attaché les bras, on lui plaçait, des deux côtés de chaque jambe posée d'aplomb, deux planches, l'une en dedans et l'autre en dehors, que l'on serrait en les liant sous le genou et au-dessus de la cheville. Ensuite on liait les jambes ensemble avec de pareilles cordes, placées aux mêmes endroits. On frappait alors des coins de bois entre les deux planches, au milieu des genoux et entre les chevilles. La question ordinaire était de quatre coins, et l'extraordinaire de huit (MUYART, *ib.*)

Cette question était aussi usitée dans le Poitou (HUBERT, *Pratique judiciaire*, 1627, p. 634), dans le Parlement de Dauphiné, etc.

Au bailliage d'Orléans, l'usage était, pour la question ordinaire, de mettre une clé de fer entre les revers des deux mains du condamné, liées avec force l'une sur l'autre, derrière le dos; et, avec un câble passé dans une poulie pendante au plancher, on élevait à un pied de terre le condamné, portant un poids de 180 livres attaché au pied droit. Pour l'extraordinaire, on le levait jusqu'au plancher avec un poids de 250 livres, et on lui donnait trois secousses en forme d'estrapade, en sorte que ceux qui y étaient appliqués

Digitized by Google

y perdaient presque tous connaissance. Cette rigueur paraissant excessive, le Parlement de Paris ordonna, par arrêt du 18 janvier 1697, que les officiers du bailliage donneraient la question à l'eau, ou par les brodequins, suivant qu'ils le jugeraient à propos. (SERPILLON, *Code criminel*, 1767, t. II, p. 910.)

Ce mode était aussi usité dans le Gâtinois, à une époque un peu plus ancienne. Lorsque le patient était enlevé en l'air, ses bras, liés derrière son dos, tournaient par le poids, à l'envers sur ses épaules, et lorsqu'il était descendu, il fallait les lui redresser (COILARD, *les Procédures civiles et criminelles*, 1585, in-18, p. 443).

Au bailliage d'Autun (Parlement de Dijon), l'usage était d'attacher l'accusé sur une table à roulettes, d'un demi-pied de haut seulement, et percée de trous, où passaient les cordes qui liaient le patient, nu en chemise, par les bras, les jambes, les cuisses et le corps, de façon à ne pouvoir remuer. On lui mettait auparavant des espèces de brodequins ou de bottines, qui lui enveloppaient les pieds et les jambes jusqu'aux genoux. Ces brodequins étaient de mauvais cuir spongieux, appelé *baudrier*. Le questionnaire faisait rouler la table à un pied de distance d'un grand feu de bois et de charbon; il avait auprès de lui, dans une chaudière sur un trépied, douze pintes d'huile bouillante; avec un bassin il versait de cette huile sur les jambes et les pieds de l'accusé : l'huile pénétrait au travers de ce mauvais cuir spongieux; les jambes et surtout les pieds du patient en étaient brûlés et même en partie calcinés. Les interrogatoires ne pouvant être que très longs à rédiger, le supplice durait ordinairement deux heures ou une heure et demie suivant le nombre des crimes, parce que le patient, plus occupé de ses douleurs que de ses réponses, jurait et s'emportait pendant le supplice.

Digitized by Google

Serpillon (*Code criminel*, p. 908), à qui nous empruntons ces détails, ajoute : « Je n'ai vu donner cette question « que deux fois, l'une par mon prédécesseur à un nommé « Dévelai, de la paroisse de Broie. La table ayant été ap« prochée trop près du feu, la flamme courut aux brode« quins, au moyen de l'huile répandue sur le carreau ; le « patient perdit connaissance ; ses jambes furent si fort brû« lées, qu'il fallut les couper l'une et l'autre. Les interro« gatoires n'ayant par conséquent pu être finis, l'accusé fut « renvoyé. Il a vécu plus de trente ans après, sans pieds et « même sans jambes (1).

« Il y a environ vingt-cinq ans que nous fûmes encore « forcés de condamner à la question préparatoire le « nommé Auribaut, de la province de Planché, en Niver« nais, accusé de dix ou douze crimes, la plupart des assas« sinats de grand chemin, sans qu'il y en eût un seul par« faitement prouvé. Je pris toutes les précautions possibles « pour prévenir l'*inconvénient* où était tombé mon prédé« cesseur ; je veillai, surtout, à ce que le chariot ne fût pas

(1) C'est sans doute à ce fait que se rapporte l'anecdote suivante, que nous tenons du célèbre criminaliste Carnot, conseiller à la Cour de cassation, avocat à Dijon, avant 1789, qui en attribuait tout l'honneur à Serpillon lui-même.

Un accusé avait été appliqué à la question, *à l'huile*, par le lieutenant criminel d'Autun, et le supplice, qui n'avait pu tirer aucun aveu du patient, avait eu pour résultat d'obliger de lui couper les deux jambes. Quand le malheureux supplicié fut en état de marcher avec des béquilles, il alla s'établir à la porte du lieutenant criminel. Lorsque celui-ci sortait, le mutilé le saluait respectueusement, et, sans lui adresser jamais le moindre reproche, l'accompagnait au Palais, à la promenade et partout, puis, le reconduisait de même à son retour. La nuit, il couchait sur un banc, en face de l'hôtel du lieutenant. Ni la rigueur des saisons, ni les prières, ni les promesses, ne purent mettre un terme à cette silencieuse vengeance, qui se prolongea pendant plus de dix années. Le lieutenant criminel en mourut, dit-on, de chagrin. (*Note de M. Berriat Saint-Prix.*)

Digitized by Google

« approché trop près du feu; mais le grand nombre des « crimes sur lesquels les interrogatoires devaient porter les « fit encore durer plus de deux heures. Les tourmens furent « si grands, que les cris continuels du patient l'empêchaient « d'entendre et de répondre. Il était cependant si robuste « qu'il soutint le supplice sans rien avouer, même après « qu'il fut détaché; ainsi il fut aussi renvoyé. Il eut les doigts « des deux pieds si fort calcinés, qu'il s'en arracha, le « même jour, les os avec des tenailles. »

Au Parlement de Besançon, la question ordinaire était une espèce d'estrapade : l'accusé était, comme à Orléans, élevé en l'air avec une corde attachée à ses mains liées derrière le dos. Pour l'extraordinaire on suspendait à ses orteils un gros poids de fer ou de pierre, et, pour mieux lui faire sentir la douleur, on lui donnait différentes secousses d'un bâton, dont on frappait sur la corde. (Muyart, *Institutes*, etc. 1757, p. 402; Jousse, *Justice criminelle*, 1771, t. II, p. 487).

Au Parlement de Bretagne, on donnait la question au feu, en approchant du feu, les jambes nues du patient assis et attaché sur une chaise de fer, ce qui se faisait par degrés. (Muyart, *ib.*, p. 403).

Au Parlement de Rouen, on serrait le pouce ou un autre doigt ou une jambe de l'accusé, avec une machine de fer ou valet; on lui serrait les deux pouces pour la question extraordinaire. (Muyart, *ibid.* Jousse, *ibid.*) Suivant Bruneau (*Observations sur les matières criminelles*, 1715, p. 204), on élevait de plus, par ce moyen, l'accusé en l'air.

Quelque variés que puissent paraître les divers genres de tortures usitées dans le petit nombre de juridictions dont nous venons de parler, il paraît qu'avant l'ordonnance de 1670, les espèces de tourmens l'étaient encore davantage.

Digitized by Google

« En diverses provinces, dit Lebrun (*Procès civil et criminel*, 1624, p. 165), les juges se servent d'autres divers « instrumens, comme de *viotes*, de l'eau pour l'avalement « de la serviette, de vinaigre, de l'huile instillée par le go- « sier, de poix ardente, des œufs cuits en la braise et ap- « pliqués sous les aisselles; quelques-uns de froid intolérable, « de la faim, de la soif occasionée par la manduction de « viandes extrêmement salées données à l'accusé sans au- « cun breuvage. Autres, par les doigts serrés étroitement « ou en extrémité, ou dans le chien d'une arquebuse ou « pistolet, ou liés de petites cordelettes ou ficelles, entre « divers petits bâtons qu'ils nomment grésillons, etc. Mais « le tout dépend de l'ordonnance du juge, suivant l'exigence « des cas, gravité du délit et qualité de l'accusé. »

On voit dans Jean Millœus (*Praxis criminis persequendi*, 1541, in-f°, planche 11), comment se donnait alors la question à Toulouse. C'était une espèce d'extension; le patient avait les mains attachées derrière le dos; deux hommes, avec des bâtons, tordaient la corde qui liait les mains pour les serrer davantage; à ses pieds était suspendue une pierre énorme; une autre corde, passée sous son aisselle droite, servait à élever le patient en l'air au moyen d'une poulie et d'un treuil.

La superstition du temps venait souvent mêler du ridicule à ces cruautés. Lebrun (*Procès civil et criminel, ibid.*) raconte, très sérieusement, que les accusés, surtout les voleurs de profession, avaient des ruses pour se garantir de la douleur; qu'ils mangeaient du savon, lequel a la force de stupéfier les nerfs, mais que le remède était de leur faire boire du vin.

Papon (*Recueil d'arrêts notables*, 1608, p. 1329), place au nombre des indices qui peuvent déterminer à appliquer

Digitized by Google

un accusé à la question, celui-ci : « Un jeune homme, ac-
« cusé d'assassinat, fut présenté au corps du défunt, qui
« était mort, il y avait quinze ou seize heures : et, devant
« tous, la plaie fut vue jeter et pousser sang. »

Damhoudère (*Praxis rerum criminalium*, etc., 1646, in-f°, p. 31) raconte l'histoire d'une vieille de la cité de Bruges, qui, étant accusée de sorcellerie, avait été appliquée trois fois à la question, sans rien avouer et sans paraître ressentir de la douleur. A la fin, on s'avisa de la raser *in pudendis, sub axillis et in culo, ubi reperta fuit pergamena culo..... inserta, cui inscripta fuerunt aliquot peregrina vocabula dæmonum;* alors, devenue tout-à-fait passible, elle avoua, sans difficulté, ce qu'elle avait obstinément nié pendant les trois premières épreuves, et elle expliqua comment, sans cette découverte, on n'aurait rien pu tirer d'elle, parce que le malin esprit la rendait impassible. Aussi Damhoudère insiste-t-il sur la nécessité de *raser* très exactement les accusés avant la question.

Le progrès des temps avait bien apporté quelque adoucissement à ces coutumes incroyables ; cependant il fallut les approches de la révolution de 1789 pour les abolir entièrement. Peu d'années même avant cette époque, la plupart des criminalistes, et des plus savans, défendaient avec opiniâtreté l'usage de la torture.

« Plusieurs auteurs distingués, dit Jousse, ont écrit con-
« tre l'usage de la question et surtout de la question pré-
« paratoire... Néanmoins, cet usage a prévalu chez la plu-
« part des nations, surtout en Europe, et l'on peut même
« autoriser cet usage par de bonnes raisons, fondées non-
« seulement sur l'intérêt public, mais encore sur l'équité.
« En effet, on ne condamne jamais un accusé à la question,
« à moins qu'il n'y ait contre lui des preuves considé-

Digitized by Google

« rables (1); ainsi on ne lui fait point d'injustice en lui im-
« posant cette espèce de peine, et il y aurait une plus
« grande injustice à le renvoyer absous ou impuni, au pré-
« judice de ces preuves. »

« Quant à la question préalable, on ne peut douter
« qu'elle ne soit très utile, et qu'on n'en tire un grand bien
« pour la société civile. D'ailleurs, toutes les raisons appor-
« tées contre l'usage de la question préparatoire, cessent ici
« d'avoir lieu, puisque l'accusé étant condamné à mort, n'a
« aucun motif pour cacher la vérité, et que, d'ailleurs, il
« n'y a pas grand ménagement à garder à l'égard d'un corps
« confisqué et qui va être exécuté. » (Jousse, *Justice*, etc. t. II, 464; Muyart, *Lois criminelles*, 1780, p. 60, etc.) — Les nouveaux principes exposés par Beccaria, dans son *Traité des délits et des peines*, causaient à Muyart (p. 60 et 824) une espèce d'indignation.

On peut se faire une juste idée de l'utilité et de l'efficacité de la question préalable par le procès-verbal suivant, où l'on voit l'accusé avouer et nier, alternativement, les mêmes faits à dix-huit reprises différentes, et finir par nier obstinément toutes choses, après les tourmens.

Le procès-verbal qui va suivre fait partie du dossier d'une affaire qui a laissé, dans le pays rémois, des souvenirs aussi profonds peut-être que l'affaire Fualdès dans le Rouergue et le Quercy, et que l'on ne désigne encore aujourd'hui que sous le nom de *procès de la Grande Jeannette*.

Dans la nuit du 20 au 21 août 1785, le meunier Deatouches, qui habitait le moulin de Cuissat, à quatre lieues de

(1) Cette garantie prétendue pouvait se borner, suivant les auteurs, à la déposition d'un seul témoin, fortifiée d'un autre indice, et même la déposition seule suffisait pour prononcer la question contre un accusé de mauvaise réputation. (Jousse, *Commentaire*, II, p. 389.) (*Note de M. Berriat Saint-Prix.*)

Digitized by Google

Reims, du côté de Soissons, sa femme, leurs deux filles et leur fils en bas âge, leur garde-moulin et un camarade de celui-ci, couché avec lui, furent assassinés pendant leur sommeil, avec un marteau de cordonnier. Les auteurs du crime n'avaient de sujet de haine que contre Desteuches, à cause d'un procès ruineux pour quelques-uns d'entre eux; ils assommèrent les six autres personnes pour éviter d'être surpris ou dénoncés.

Sur huit accusés, impliqués dans la procédure, Niquet, Dargent et Nicolas de La Hautemaison furent condamnés, par arrêt du Parlement de Paris du 10 janvier 1786, à être rompus vifs, et préalablement appliqués à la question. Exécutés le 18, à minuit, deux d'entre eux firent sur la roue une déclaration, alors appelée testament de mort, puis, au bout de trois heures, ils furent secrètement étranglés en vertu d'un *retentum* mis au bas de l'arrêt.

Jeanne Delozanne, femme Fauvet, dite la Grande Jeannette, Joseph de La Hautemaison et J.-B. Neveux, dit Jean Gibon, furent condamnés, le 27 : la première, à être pendue et préalablement appliquée à la question, et les deux autres aux galères perpétuelles et à la marque *gal.* — Joseph Cuvillier fut renvoyé, et N. Fauvet fils, soumis à un plus ample informé pendant un an.

C'est dans l'espoir d'obtenir quelques révélations contre ce dernier accusé (vaguement désigné par Niquet, dans son testament de mort), que la Grande Jeannette, sa mère, fut torturée inutilement pendant plusieurs heures.]

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL.

Cejourd'hui, onzième février mil sept cent quatre-vingt-six, une heure du matin, nous, Jean-Thierry Gaultier, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage de Vermandois, siége royal et présidial de Reims, ayant été président et rapporteur au jugement du procès criminel instruit au bailliage, à la requête du procureur du Roi, contre Jeanne Delozanne, femme de Pierre Fauvet, dite la Grande Jeannette, et autres accusés, et jugé par sentence du vingt et un janvier dernier sur l'appel *a minima* de laquelle sentence est intervenu l'arrêt de la Cour de Parlement du vingt-sept janvier dernier qui, en ce qui concerne ladite Delozanne, a confirmé notre dite sentence, par laquelle ladite Fauvet a été condamnée à être pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive, par l'exécuteur de la haute justice, à une potence qui serait dressée à cet effet, en la place dite la Croisée-de-la-Couture de cette ville, et à être préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès et les noms de tous ses complices; pour l'exécution desquels sentence et arrêt, sommes avec Mr.-Me Simon-François Malfillâtre, écuyer conseiller en ce siége, commissaire par nous nommé, et assisté de Me Antoine Tournefils, notre greffier-commis ordinaire, transportés en la chambre de la question du bailliage, où étant, y avons fait amener ladite Jeanne Delozanne, et icelle fait asseoir sur la sellette, laquelle, après serment fait de *dire vérité*, a été interrogée ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

— Interrogée de ses nom, surnoms, âge, qualité et demeure,

— A dit s'appeler Jeanne Delozanne, dite la Grande-Jeannette, âgée de quarante-neuf ans, femme de Pierre Fauvet.

Interrogée quel jour elle a formé le complot avec différens particuliers d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison du moulin de Cuissat,

A dit qu'elle n'a jamais formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et ses enfans.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat, avec différens particuliers vers les minuit,

A dit que non.

Interrogée si le 20 août dernier, vers les onze heures du soir, elle ne s'est pas rendue chez le nommé Dargent au village de Prouilly,

A dit que, depuis que Dargent est à Prouilly, elle n'a jamais entré chez lui, ensuite a dit depuis qu'il est revenu demeurer à Prouilly.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat, vêtue d'une redingote grise avec un vieux bonnet rouge sur la tête, ayant un pantalon et la figure couverte de farine,

A dit que non.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, la répondante et ses complices n'ont point assassiné, vers les minuit, les nommés Raimbaut et Poignart, Destouches, sa femme, ses deux petites filles et son fils,

A dit que non.

Interrogée si elle ne connaît pas les auteurs et complices qui ont coopéré aux assassinats commis dans la

Digitized by Google

maison du moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit que non.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a dit qu'il contient vérité en ses réponses, y a persisté et signé.

Je Delozanne, Malfillatre, Gaultier et Tournefils.

En suite de ce que dessus et sans intervalle, ladite Jeanne Delozanne, etc., s'étant mise à genoux, il lui a été fait lecture, par notre greffier, de l'arrêt de la cour du Parlement du vingt-sept janvier dernier; ensuite ladite Jeanne Delozanne, deshabillée, a été mise sur le siége de la question par l'exécuteur de la haute justice, en présence de messire Jean-Baptiste-Remy Thierry, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse Saint-Hilaire de Reims; messire Pierre-Louis Merlin, prêtre, aussi docteur en théologie, et chapelain de l'église de Reims; maîtres Roussin l'aîné et le Camus, docteurs en médecine, et le sieur Museux, chirurgien juré, tous demeurant à Reims, étant aussi présens à ladite chambre, lesquels médecins et chirurgiens, après serment par eux prêté séparément, au cas requis et accoutumé, de bien et fidèlement procéder à la visite de ladite Jeanne Delozanne, et nous faire leur rapport de l'état dans lequel elle se trouverait pour, à l'instant, procéder; et nous ont rapporté qu'ils estimaient qu'elle était en état de soutenir la question; et les ais ayant été passés par le questionnaire et exécuteur de la haute justice, entre les jambes de ladite Delozanne, et les cordes bandées, nous avons, de nouveau, pris et reçu, de ladite Delo-

Digitized by Google

zanne, le serment de dire la vérité; et ordonné que *le premier coin soit mis et frappé;* ce qui ayant été fait, et ladite Delozanne a été par nous interrogée ainsi qu'il suit :

Interrogée quel jour elle a formé le complot d'assassiner Destouches et sa femme,

A dit que c'est avec eux autres tertous.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, vers les onze heures du soir, elle s'est rendue au moulin de Cuissat et avec qui elle s'y est trouvée,

A dit que c'est avec eux autres tertous, avec Dargent, Niquet, de La Hautemaison et Gibon, et qu'il n'y en avait point d'autres.

Le second coin mis et frappé;

Interrogée qui est-ce qui l'a portée à assassiner Destouches et sa femme,

A dit que ce n'est personne.

Interrogée si elle a aidé à assassiner les personnes qui étaient dans le moulin de Cuissat et comment elle était habillée,

A dit que oui; qu'elle était avec Niquet et Dargent, qu'elle était habillée comme elle l'est à présent, c'est-à-dire en juste, et un bonnet blanc sur la tête, et, *en changeant,* a dit *que non,* et qu'elle était dans son lit alors.

Le troisième coin mis et frappé;

Interrogée combien il y avait de personnes avec elle pour commettre les assassinats dans la maison du moulin de Cuissat la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'il y avait Niquet, Dargent, Nicolas de La Hautemaison, Gibon et Joseph de La Hautemaison.

Interrogée de quelle arme elle s'est servie pour assassiner Destouches, sa femme, les deux gardes moulins et les enfans de Destouches,

Digitized by Google

A dit qu'elle s'est servie de la masse, mais qu'elle ne sait pas qui la lui a donnée, ni quand elle l'a prise.

Le quatrième coin mis et frappé ;

Interrogée avec qui elle était lorsqu'elle a formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes de sa maison,

A dit que, jusqu'à présent, elle n'a point dit la vérité, qu'elle ne s'est point trouvée au moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier.

Interrogée si elle se souvient du jour qu'elle a formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes de sa maison,

A dit qu'elle a tout fait et tout fait faire, et que ce sont les douleurs qui l'ont ainsi fait parler.

Interrogée qui est-ce qui a frappé les premiers coups,

A dit qu'elle n'en sait rien, et depuis a dit que c'est elle qui les a été appeler et qui a tout fait faire.

Interrogée s'il n'y avait pas au moulin de Cuissat d'autres complices que ceux qu'elle vient de nommer,

A dit que non, qu'elle n'en connaît point d'autres.

Interrogée si elle n'en avait pas elle-même amené d'autres chez Dargent,

A dit que non.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle n'a point, avec d'autres complices, assassiné Destouches et sa femme,

A dit que non, et que ce sont les douleurs qui la font parler ainsi, qu'elle ne peut dire autrement comment cela s'est passé.

Interrogée si ce n'est pas en revenant de Châtillon, le 18 du mois d'août dernier, qu'elle a formé, avec le nommé Niquet, en allant chez lui, le projet d'assassiner Destouches, sa femme et les gens de sa maison,

Digitized by Google

A dit que oui; qu'elle a rencontré ledit jour Niquet qui jouait aux quilles devant la porte d'elle répondante, qu'elle lui a dit qu'il pouvait aller porter ses pièces à Châtillon, et qu'elle lui a proposé de faire tout ce qu'on lui a demandé.

Interrogée si Gibon et Joseph de La Hautemaison sont partis avec elle de chez Dargent pour ensuite aller au moulin de Cuissat assassiner Destouches, sa femme et tous ceux qui étaient dans sa maison,

A dit qu'elle n'en sait rien.

Interrogée si elle n'a point promis de l'argent à Jean Gibon pour commettre, de concert avec elle, les meurtres du moulin de Cuissat,

A dit qu'elle a donné vingt écus à Jean Gibon, quelques jours avant l'assassinat pour l'engager à le commettre.

Interrogée si elle sait qui est-ce qui a frappé les premiers coups et si elle n'était pas travestie,

A dit qu'elle n'en sait rien, et qu'elle n'était point travestie.

Interrogée si elle a connaissance qu'il y ait eu quelqu'un en bonnet rouge dans le nombre de ceux qui ont commis le crime au moulin de Cuissat,

A dit que non.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison et Jean Gibon n'ont point été intimidés et forcés par les menaces de Niquet ou autres d'aller avec eux au moulin de Cuissat pour commettre lesdits meurtres,

A dit qu'elle n'en a point de connaissance et qu'il faut croire qu'ils l'ont fait volontairement, puisqu'ils s'y sont trouvés.

Le cinquième coin, et premier de l'extraordinaire, mis et frappé;

Digitized by Google

Interrogée si elle n'a point proposé à Gibon et à Joseph de La Hautemaison de se rendre au moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle ne leur a rien proposé du fait porté en l'interrogatoire; qu'elle ne les a point vus et qu'elle n'y était pas, et après a dit qu'elle y était, parce qu'elle pouvait se charger elle-même.

Interrogée pourquoi, dans les précédentes réponses au présent interrogatoire, elle a dit qu'elle était au moulin de Cuissat pour commettre le crime dont est question,

A dit que la vérité est qu'elle n'y était pas, et qu'elle n'en a entendu parler que comme les autres personnes.

Interrogée pourquoi elle a dit, tout à l'heure, qu'elle avait promis et donné à Jean Gibon vingt écus pour coopérer avec elle aux assassinats dont est question,

A dit qu'elle n'a jamais rien promis, ni donné d'argent à Gibon et qu'elle ne sait pas s'il y était, et depuis a dit qu'elle a tout fait et tout fait faire, pouvant se charger elle-même et ne voulant ni pouvant charger d'autres.

Le sixième coin mis et frappé;

Interrogée qui est-ce qui a été chercher Gibon pour le mener chez Dargent, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit que c'est elle et qu'elle a tout fait.

Nous lui avons représenté qu'elle ne nous dit pas la vérité en disant que c'est elle qui a été chercher Gibon pour aller chez Dargent.

A dit qu'elle ne peut dire autre chose que ce qu'elle a dit.

Interrogée si elle a connaissance que Joseph de La

Digitized by Google

Hautemaison ait été menacé et intimidé par Niquet et autres, et si ce ne sont pas les menaces qui l'ont obligé de faire le guet devant la porte du moulin de Cuissat lorsqu'on commettait le crime,

A dit qu'elle ne sait point ce qu'on veut lui dire.

Interrogée s'il y avait plusieurs femmes dans le nombre des complices,

A dit qu'il n'y avait qu'elle de femme.

Nous lui avons représenté qu'étant prête de paraître devant Dieu et mourir, elle devait profiter des derniers momens qui lui restaient pour dire la vérité.

A dit qu'elle ne mourrait pas en longueur, puisqu'elle serait pendue, et que ce serait bientôt fait.

Le septième coin de l'extraordinaire mis et frappé;

Interrogée si elle n'a pas amené d'autres complices que ceux ci-dessus nommés, et si ceux qu'elle a amenés étaient connus de Gibon et de Joseph de La Hautemaison,

A dit: « Mon Dieu! je n'ai connu personne. »

Le huitième et dernier coin ayant été mis et frappé;

Interrogée si elle persiste à nous soutenir qu'elle n'est point complice du crime commis dans la maison du moulin de Cuissat la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle n'y était pas.

Après quoi avons fait relâcher ladite Jeanne Delozanne de la question et l'avons fait mettre sur le matelas, et lecture à elle faite de notre procès-verbal et interrogatoire, a dit que ses réponses et déclarations contiennent vérité, qu'elle y persiste, en soutenant qu'elle n'est point du nombre des complices et qu'elle ne con-

Digitized by Google

naît les assassins que parce qu'on les a fait paraître devant elle en justice ci-devant; et a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs que lui a occasionées la question, de ce interpellée, et ont lesdits sieurs médecins et chirurgiens signé avec nous et notre greffier.

GAULTIER, ROUSSIN, MUSEUX, LE CAMUS, MALFILLATRE et TOURNEFILS.

Et, sur-le-champ, avons de nouveau interrogé ladite Jeanne Delozanne, *couchée sur le matelas*, ainsi qu'il suit:

Le serment par elle réitéré de dire la vérité.

Interrogée de ses noms, surnoms, âge, qualité et demeure,

A dit s'appeler Jeanne Delozanne, femme de Pierre Fauvet, et dite la Grande-Jeannette, âgée de quarante-neuf ans.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat avec différens particuliers,

A dit que oui.

Interrogée qui est-ce qui l'a accompagnée audit moulin,

A dit que c'est Niquet, Jean Gibon, Joseph de La Hautemaison, Dargent et Nicolas de La Hautemaison.

Interrogée si elle n'a pas mené avec elle audit moulin un sixième particulier, et quel est ce particulier,

A dit que non; qu'elle n'a amené personne avec elle.

Digitized by Google

Interrogée si elle, lesdits Niquet, Gibon, Joseph de La Hautemaison Dargent et Nicolas de La Hautemaison sont partis ensemble de chez Dargent pour se rendre au moulin de Cuissat, à l'effet d'y commettre les assassinats, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle est partie seule de sa maison pour se rendre à Cuissat, et qu'elle y a trouvé lesdits Dargent, Niquet, Nicolas de La Hautemaison, Jean Gibon, Joseph de La Hautemaison et n'y en a pas vu d'autres.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison et Jean Gibon étaient dans l'intérieur de la maison de Cuissat,

A dit qu'ils étaient tous deux dans la maison du moulin de Cuissat.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison n'était pas placé à quelque distance de la maison pour faire le guet tandis que l'on commettait le crime,

A dit que Joseph de La Hautemaison lui a dit en revenant de Paris, qu'il faisait sentinelle dans la cour lorsqu'on commettait le crime.

Interrogée si elle a connaissance qu'on ait fait des menaces à Jean Gibon et à Joseph de La Hautemaison pour s'associer aux complices du meurtre commis au moulin de Cuissat,

A dit que Jean Gibon lui a dit, en revenant de Paris, que Niquet lui avait fait des menaces pour l'obliger de tenir la chandelle, et que sans cela il ne l'aurait pas tenue; qu'il lui avait dit qu'il avait été forcé, mais qu'elle n'a point de connaissance que lesdits Gibon et Joseph de La Hautemaison aient été menacés; qu'au surplus Joseph de La Hautemaison pouvait facilement s'en aller puisqu'il restait en dehors pour faire sentinelle.

Digitized by Google

Interrogée si elle sait si Gibon s'est rendu chez Dargent avec sa masse de cordonnier, et si elle a connaissance qu'il ait frappé quelques-uns de ceux qui ont été assassinés dans ledit moulin,

A dit qu'elle ne sait pas si Gibon s'est rendu chez Dargent, qu'elle lui a seulement ouï dire, sans l'avoir vu, que lui, Gibon, avait tenu la lampe.

Interrogé comment elle peut nous dire qu'elle n'a pas vu Gibon tenir la lampe, puisqu'elle a dit, il y a un instant, qu'elle était arrivée la première au moulin,

A dit que la vérité est qu'elle n'était point audit moulin, et depuis a dit qu'on mette comme on voudrait.

Nous lui avons remontré que Niquet, Dargent, ont soutenu jusqu'au dernier soupir qu'il y avait un septième complice et que Niquet a même déclaré qu'elle l'avait amené elle-même.

A dit qu'elle ne connaît point de septième complice, qu'elle n'en n'a point amené.

Interrogée si, après avoir commis les assassinats dont est question, elle n'a point partagé avec les autres complices l'argent trouvé dans la maison de Cuissat,

A dit que non.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a dit qu'il contient vérité en ses réponses, y a persisté, a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs occasionées par la question,

GAULTIER, MALFILLATRE et TOURNEFILS.

Avons ensuite recollé ladite Jeanne Delozanne en ses interrogatoires subis par-devant nous cejourd'hui, avant, pendant et depuis la question, et après serment par elle réitéré de dire la vérité et que lecture lui a été

Digitized by Google

faite desdits interrogatoires; et ladite Delozanne, sur ce par nous interpellée, a dit que toutes ses réponses et confessions de ses dits interrogatoires contenaient vérité; qu'elle y persiste et n'y veut rien augmenter ni diminuer.

Lecture à elle faite du présent procès-verbal de récollement, a dit qu'il contenait vérité en ses réponses, y a persisté et déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs que lui a occasionées la question.

GAULTIER, MALFILLATRE et TOURNEFILS.

Digitized by Google

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29 (1).

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 11 août 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 15 juillet; dans le contentement que j'ai du mariage de ma tante, pour la voir par ce moyen à couvert et hors de la nécessité, ce m'a été un déplaisir assez sensible, que ma sœur se soit si mal comportée, et témoigné une telle ingratitude à celle à qui elle a tant d'obligations. Je prie Dieu qu'il la change, elle en a bon besoin.

Puisque M. de Nançay s'en est retourné, je crois que le traité de son abbaye, auquel je vous avais prié de vouloir entendre, n'aura pu se faire; aussi n'est-ce pas

(1) Voir tome III, p. 351; tome IV, p. 5.

Digitized by Google

chose qui presse, ni qui soit de si facile résolution; mais la volonté en laquelle me mandiez qu'il était de s'en vouloir défaire, m'a obligé à vous en écrire afin de prendre cette occasion pour en faciliter l'accommodement, lequel, s'il était bien ménagé, pourrait réussir fort à l'avantage de mon frère. — Je laisse le tout à votre prudence. — Il faut sortir des réparations de Meslay, puisqu'elles sont nécessaires; le principal sera qu'elles soient faites de sorte qu'il n'y faille pas souvent mettre la main. Je reconnais que M. le bailli m'y oblige bien fort, et ne sais ce que je ferais sans lui. Quand je songe au peu de commodité qu'apporte le bien en fonds de terre à cause des continuelles dépenses qu'il faut faire pour le mettre en valeur, et de la difficulté des paiemens, et comme les rentes sur particuliers sont sujettes à mille hasards et procès, je souhaiterais que tout mon bien fût ici, où l'on le met si sûrement qu'il n'en peut jamais arriver de faute, et l'on reçoit tous les deux mois l'intérêt; joint que l'argent que l'on touche en cette ville se rend en quelque lieu que l'on veuille avec gain et profit; de sorte que, donnant ici cent écus, l'on me rendra cent douze à Paris; mais ce sont des désirs qui ne sont pas aisés à exécuter.

Depuis que je ne vous ai écrit, les Espagnols ont bien fait parler d'eux, quoiqu'ils n'aient pas eu l'avantage. Voici ce qui s'est passé : le fils de l'ambassadeur d'Espagne, qui est chevalier de Malte, allant voir une courtisane le soir, y trouva un jeune Italien, beau-frère du scalco du cardinal Barberin, qui ne lui voulut pas ouvrir la porte; indigné de cela, il menace; l'autre lui témoigne ne s'en guère soucier, et remettent la partie au lendemain, lequel étant arrivé, ils se rencontrèrent les uns les autres avec armes à feu et cuirasses, et ac-

Digitized by Google

compagnés. Le maître de chambre de l'ambassadeur demeura sur la place, comme aussi le valet de l'Italien, auteur de toute la querelle. Les Espagnols, voulant enlever le corps de leur compagnon, rencontrèrent les sbires qui avaient eu ordre du pape de se tenir en ces quartiers à cause de certains bandits qui couraient toute la nuit. Les Espagnols, ne s'étant voulu arrêter au commandement *della corte*, comme c'est l'ordinaire, furent chargés : le barbier de l'ambassadeur y eut une jambe rompue, et le fils un coup de hallebarde dans le dos en fuyant, mais assez léger. L'ambassadeur crut que l'affaire était trop honteuse pour la faire éclater, et se résolut plutôt d'en avoir raison par les voies de fait : il fait provision de mousquets et avertit toute la nation; les barigelles et les sbires en font autant de leur côté, de sorte que la nuit en suivante il y eut une bataille (s'étant tirés plus de deux cents arquebusades), dans laquelle deux Espagnols furent tués sur la place, quantité de blessés, et quatre mis prisonniers, dont l'un est mort du depuis des coups qu'il reçut pendant que l'on le menait. Du côté des sbires, il n'y en eut qu'un de blessé. L'ambassadeur, fort en colère, ne veut point se plaindre, dit que, quand il en aura fait tuer une trentaine, il verra quelle satisfaction le pape lui veut faire, menace de faire venir des bandits du royaume de Naples pour ravager la campagne de Rome. Le Pape, de son côté, se tient ferme comme ayant la raison, fait venir trois cents Corses pour tenir main-forte à la justice. Depuis, quelques entremetteurs, comme le cardinal Borgia, ont voulu accommoder ce différend, mais on n'en peut venir à bout. L'ambassadeur a dépêché extraordinairement en Espagne, et en attend la réponse; le Pape a fait le même, et té-

Digitized by Google

moigne cependant ne vouloir point fléchir. Tous les ministres sont fort embarrassés de ce que l'ambassadeur n'a point voulu aller à l'audience à son jour; l'on lui donne généralement le tort de cette action, de ce qu'il a engagé l'honneur de sa nation, et n'a pas eu le courage de l'en tirer, et à propos de ce l'on l'accuse de donner perpétuelle retraite aux bandits et assassins, d'être fort avaricieux, jusques à avoir pris un carrosse de l'ambassadeur de Gênes, et de faire venir du vin de Naples, duquel il fait ostérie publique en sa maison, à cause de l'exemption qu'il a des gabelles et autres impôts; même l'on ne juge pas qu'il soit pour avoir grand contentement en toute cette affaire, ce qui dépend néanmoins de la couleur que l'on lui donnera en Espagne et de la protection qu'il aura du comte d'Olivarès.

Il n'y a point à présent d'autres nouvelles de considération, sinon un tremblement de terre arrivé en la Pouille, qui a englouti six bourgades et un évêché, Sansevero, avec son évêque nommé *Monsignore* Ventura, Florentin, et fort ami de M. Aleandro. Cela est arrivé le 3 du mois passé, sur le midi; on fait état qu'il y a perte de onze mille ames. — Je crois que ledit sieur Aleandro vous fait réponse touchant le livre de M. Grotius; il est bien marri de la censure, comme aussi M. le cardinal; mais ces choses-là passent par les mains de personnes si opiniâtres et si ignorantes, qu'il est malaisé de s'y opposer. Une des choses qui les a le plus offensées, est que ledit sieur Grotius a appelé les paraboles dont Notre Seigneur s'est servi dans l'Evangile *fabellas*, ce qui toutefois, eu égard à la signification du nom latin, n'est point mal à propos. — M. Holsteinius se porte bien, sinon qu'il est fort amaigri depuis qu'il est ici; il est néanmoins fort content : le

Digitized by Google

cardinal lui donne, outre la part de pain et de vin et le logement, quinze écus par mois, qui est plus qu'aucun des siens; car Aleandro n'en a que dix. Ledit sieur Holsteinius est bien tenté de venir avec moi à Constantinople, mais il ne saurait quitter la partie. — J'attends quelques nouvelles de Raguse pour vous mander le temps de mon partement; je vous prie de ne blâmer point cette résolution.

Le sieur Vincenzo Aleandro, nouvellement fait chevalier de Saint-Michel, écrit au roi en remerciement; c'est une lettre fort importante : il faudra, s'il vous plaît, la donner à M. de Loménie, car c'est lui qui a pris la peine de faire toute l'expédition de ce bel ordre, duquel les Italiens font plus de cas que nous, en quoi nous avons cet avantage que nous obligeons des personnes pour peu de chose.

Je supplie Monsieur votre frère de me dispenser si je ne lui écris pour cette fois; je suis si pressé que je ne me saurais reconnaître; ce sera pour la première fois que j'aurai manqué à ce petit devoir envers lui et la dernière, car je ne me lairrai plus prévenir par le courrier; mais M. l'abbé de Béthune a voulu venir dîner aujourd'hui chez nous et y a demeuré toute la journée, de sorte qu'il ne m'a été possible de prendre une heure pour cela. Je m'assure tant de sa bonté, que je crois qu'il ne trouvera pas cette excuse mauvaise. Je suis,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

L'affaire de mademoiselle Board est accordée; il ne

Digitized by Google

reste plus que l'expédition, laquelle je solliciterai, et la pourrai envoyer par le premier ordinaire. Je vous prie d'assurer M. de Bellièvre de mon service; je ferai ce qu'il m'ordonne touchant mon cousin d'Harlay.

Mes humbles recommandations à ma cousine, et à toute la maison et à tous les amis, tant le particulier que général.

Si M. d'Aubray est arrivé, vous lui ferez, s'il vous plaît, mes humbles baise-mains, et lui direz que j'ai reçu deux de ses lettres, l'une de Gênes, du 12 juillet, l'autre d'Aix, du 22. Je lui écrirai sans faute au premier ordinaire.

AU MÊME.

De Rome, ce 25 août 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 30 juillet, et suis fort étonné que n'ayez reçu mon paquet que je vous adressais par la voie de M. Jacquet; il faut que la faute vienne de chez M. l'ambassadeur où j'envoie mes lettres pour les mettre dans son paquet. J'userai à l'avenir de plus grande précaution. Je m'étais bien douté de la difficulté que m'apportez pour l'affaire de M. de Nançay: aussi ne vous en avais-je écrit que sur le sujet de son traité avec M. de Puisieux.

Je pense que je prendrai mon chemin par Messine pour effectuer mon dessein de Levant; la route de Raguse est bien sûre, mais le chemin par terre est en-

Digitized by Google

nuyant, et ce qui me fait résoudre à le changer est que allant à Messine, je passerai par Naples et verrai le Chartreux.

J'écris pour mes affaires à M. Rigault; je vous prie de l'envoyer quérir afin qu'il vous en communique. J'ai trouvé à Venise de l'argent qui ne me coûte rien, c'est M. Haligre l'ambassadeur qui me le donne; il lui faudra rendre, et par ce moyen retirer l'argent que l'on aura donné à Lumagnes; que si la lettre est déjà envoyée, j'ai donné ordre à Venise que l'on ouvre le paquet et que l'on vous la renvoie. Je fais état de partir le 8 du mois qui vient; vous recevrez encore de mes nouvelles entre ci et ce temps-là et vous enverrai une procuration pour payer le droit annuel de mon office: ce sera alors que je prendrai congé de vous et de tous nos bons amis.—Ici les choses vont à l'ordinaire. L'ambassadeur d'Espagne est toujours fort mal avec le Pape; il a soixante soldats espagnols qu'il a fait venir de Naples pour le garder: c'est le prétexte dont il se sert; il attend des nouvelles de son maître; l'on croit qu'elles ne seront pas telles qu'il les désire, et que cette affaire se pourrait terminer par un rappel qu'on ferait de sa personne. — L'on parle que le cardinal de la Cuena doit venir ici, et ses gens lui ont déjà loué un palais.—L'abbé Ursin est entré dans les Jésuites il y a un mois, et a pris l'habit à cette Notre-Dame. Le général de cette société est fort malade, et ne croit-on pas qu'il en réchappe. Ce sera une grande perte pour la compagnie, et sera mal aisé de trouver un sujet qui puisse remplir cette place aussi dignement, car il se faisait aimer de tous -

J'appris hier qu'il courait un livre venu du côté de Venise où le Pape était fort mal mené; il est latin et

Digitized by Google

s'intitule : *Colloquia inter Urbanum VIII et Jo. Ciampolium.* Ce M. Ciampoli est Florentin, secrétaire des brefs *ad principes* et fort bien venu et familier du Pape à cause de la gaieté de son esprit, et du génie qu'il a de la poésie. A propos de cela, l'auteur du livre dit quantité de légèretés que le Pape lui a dites en particulier et lesquelles il faut qu'il ait redites à d'autres, et pour cela il court fortune d'être ruiné.

Nous avons toujours ici un M. Delbène qui court après tous les bénéfices et se sert de la bonne volonté que le Pape lui porte pour faire ses affaires. Ils sont très mal, M. l'ambassadeur et lui, pour avoir voulu contester un bénéfice que mondit sieur ambassadeur demandait pour le baron de Pont-Château, et crois que, s'il continue, il s'accueillera la mauvaise volonté de tous.

Nous sommes attendant le succès de la flotte anglaise; par toute sorte de raisons, il semble qu'ils doivent emporter l'île de Rhé, mais j'espère que Dieu y mettra la main.

Je vous supplie de vouloir faire mes humbles recommandations à tous nos amis; l'on nous dit ici que le fils de M. de Saint-Luc, l'abbé, doit venir; si cela est, je crois que madame Granier sera de la partie.

Je suis, Monsieur, votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Digitized by Google

A MONSIEUR DU PUY.

De Rome, ce 25 août 1627.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu m'écrire du 30 juillet. Je ne vous écrivis point par le dernier ordinaire pour le peu de choses que j'avais à vous mander et le temps qui me pressait; je pensais que vous prendriez ces raisons-là en excuses. Nous avons été heureux cette année à avoir l'été fort frais; l'on dit que de mémoire d'homme l'on n'en a vu un tel. Cet accident extraordinaire est fait pour nous.

J'ai reçu les cinq volumes de Bellarmin, fort bien conditionnés, et pense vous en avoir donné avis. J'eusse bien désiré que vous eussiez envoyé à M. le cardinal l'*Aristarchus sacer* d'Heinsius, car il désirait fort le voir; depuis je crois qu'il en a eu un de M. de Peiresc.—Les Epîtres de Scaliger font grande envie à M. de Seton; je lui ai conseillé d'attendre qu'il soit en France, car alors il aura plus de commodité de satisfaire à sa curiosité.—M. Holsteinius est ici en très bon *concetto* et tenu pour le plus savant qui y soit venu il y a longtemps; il a remarqué tant de fautes dans la traduction des Epîtres de Thémistocles, qu'il a rendu ces gens tout honteux qui en faisaient quelque cas. Pourvu que les quinze écus par mois que lui donne le cardinal lui suffisent pour vivre, je le tiens heureux; car il profitera beaucoup ici, dans la quantité des manuscrits de la Vaticane, lesquels il découvre tous les jours.

Je vous envoie les vers que Notre Saint Père a faits

Digitized by Google

cet été, vous ne les trouverez pas si bons qu'il se l'imagine, ni tels que les flatteurs les estiment.

Je n'ai pu voir le Campanella; un sien neveu m'a prêté un catalogue de ses œuvres, que j'ai transcrit et vous l'envoie. C'est une chose furieuse ce que cet homme a fait pendant vingt-huit ans de prison, et quasi tout de mémoire. Sondit neveu n'attend que l'issue de son procès pour les envoyer en Allemagne pour les faire imprimer.

Le bref de mademoiselle Board est expédié, mais pas tel que M. l'ambassadeur me l'avait promis, n'étant que pour deux ans et six fois seulement chaque année; l'on a ajouté que ladite damoiselle pourra aller en compagnie de deux autres, qui sera une occasion pour quelques parentes qui auront cette curiosité.

Le tremblement de terre arrivé au royaume de Naples se confirme, et de ce que je vous en ai écrit n'y a de différence sinon que l'évêque seul et deux monastères sont demeurés, de quoi le peuple fait un miracle, parce que ledit évêque, quelques jours auparavant, avait menacé d'excommunier le seigneur du lieu et ses adhérens pour quelque entreprise sur sa juridiction. Ledit évêque, blessé à une jambe, a écrit au Pape et lui mande l'accident et qu'il est sans évêché et sans revenu.

Je suis, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer ma cousine et toute la maison de mon bien humble service, comme le reste des amis.

Digitized by Google

J'oubliais de vous dire que j'ai trouvé ce que M. de La Motte désire, mais cela est trop gros pour l'envoyer en un paquet.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 30 août 1627.

Monsieur,

M. de Lusarches s'en allant exprès en France pour porter la nouvelle d'une promotion de sept cardinaux que le Pape a faits cejourd'hui, et entre lesquels est M. de Bérulle, je n'ai voulu laisser passer cette occasion sans vous faire savoir de mes nouvelles, et vous informer encore des publiques en ce peu que j'en sais. Cette promotion, comme toutes les choses que le Pape fait, a été si inopinée, que le cardinal Barberin, qui doit donner à dîner aux nouveaux cardinaux, s'était obligé d'aller ce matin chez le cardinal Cornaro qui le devait traiter. Le Pape a commencé à déclarer les trois qu'il se réserva *in scrinio pectoris* l'année passée, qui sont le frère du duc de Lorraine, le frère du duc Césarin, Romain, clerc de chambre, en considération d'un sien frère Virginio Cesarini qui est mort son maître de chambre, et auquel il portait une singulière affection pour la beauté de son esprit et l'inclination à la poésie. Le troisième a été un monsignor Genneti, son major-dome, natif de Velletri, de fort basse extraction, d'aucuns disent que son père était vendeur d'aiguillettes, et qui semble n'avoir pu mériter cette dignité par d'autres vertus que celles de la complaisance et de la subjection, quoiqu'il ait été employé en diverses congréga-

Digitized by Google

tions où il s'est pu acquérir quelque connaissance des affaires. Après avoir déclaré les trois susdits, le Pape a parlé d'autres affaires, et enfin a proposé les quatre autres, savoir : le père Bérulle pour la France; un Président de l'Inquisition d'Espagne, dont je ne sais le nom, pour être un peu extravagant; Monsignor Vidone, trésorier de la chambre crémonoise; et monsignor Verospi, Romain, auditeur de rote, et à présent gouverneur de Pérouse. L'on considère là-dessus que Magalotti a grande part en cette promotion, en ce que don Antonio, neveu du Pape, n'y est pas compris; car, comme ce jeune homme est très ambitieux et a grand désir de se mêler dans les affaires, Magalotti fait tout ce qu'il peut pour l'en éloigner; néanmoins que je crois que des cinq places qui restent à remplir, il y en aura une pour lui, car il apprend la théologie et le droit, et en rend tous les jours compte au Pape. Il y a deux sujets pour lesquels tout le monde eût gagé, qui n'ont point été considérés, savoir : le gouverneur de Rome, qui est archevêque de Gênes et fort ancien prélat, et Vulpio, homme du plus grand mérite qui soit aujourd'hui en cette cour, lequel a passé par toutes les charges et même a été proposé au conclave dernier pour Pape. Il est âgé de soixante-quinze ans, fort incommodé de sa santé jusques à ne pas sortir trois fois en une année; et aujourd'hui le Pape, pour le consoler, l'a envoyé quérir pour lui donner la charge de majordome, laquelle il a refusée très généreusement. Voilà l'estime que l'on fait ici des mérites.

Les différends d'entre le Pape et l'ambassadeur espagnol durent toujours; même l'ambassadeur s'en est allé aujourd'hui aux champs pour n'avoir point sujet d'aller remercier le Pape. M. de Béthune n'en a pas

Digitized by Google

fait de même, car il a fait la visite de remerciement au Pape et au cardinal, où je l'ai accompagné. Je crois que si l'allégresse est grande ici de ceux à qui telles grâces touchent, que par delà le Père Bérulle n'en aura pas moindre ressentiment; le Père Bertin, qui est son intime et son agent par deçà, m'a dit que c'était chose à laquelle il ne s'attendait pas, et je sais de bonne part qu'il y a plus de dix mois que M. l'ambassadeur en a reçu ordre exprès par une lettre écrite de la propre main du Roi. Voyez quelle fiance l'on peut avoir aux bigots! — Je vous écrirai encore une fois avant que de partir. Cependant je demeurerai,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

De Thou.

J'oubliais de vous dire que celui qui doit porter le bonnet au Père Bérulle est un nommé Ascanio Picolomini, domestique assez aimé du cardinal Barberin. Je m'étonne comme il a voulu faire ce choix, car cet homme n'est pas en réputation de nous affectionner. Si par aventure il se présentait occasion de le servir en considération de son maître, je vous conseillerais de le faire. — Je vous envoie le bref pour mademoiselle Board.

Digitized by Google

A M. DU PUY.

De Rome, ce 8 septembre 1627.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 13 août. J'ai écrit à M. votre frère touchant la promotion des cardinaux par M. de Lusarches. J'écris cette fois par un extraordinaire qui fait état d'être dans douze jours à Paris. Vous recevrez aussi les armes desdits cardinaux, et la relation de ce tremblement de terre qui est une chose fort notable, avec une petite carte du lieu où cet accident est arrivé. — Ici les différends d'entre le Pape et Espagne durent toujours; l'on attend de savoir comme ce roi aura reçu cette affaire. Le Pape est tellement en cervelle, qu'il a changé le castellan du château Saint-Ange, qui avait épousé la sœur de Magalotti, comme trop vieux et inhabile aux fonctions militaires, et y a mis un frère du cardinal Sacchetti. Du côté du Royaume (de Naples) l'on remue, et dit-on que le vice roi a fait avancer quelques troupes à l'Aquila qui est frontière de l'État de l'Église. Tout cela n'est que pour faire peur et se venger du peu de cas que l'on a fait du connétable de Navarre, son fils. L'on a dépêché en Espagne un secrétaire du cardinal Barberin pour informer de nouveau ceux de cette cour, et a-t-on pris le prétexte d'envoyer le bonnet au nouveau cardinal, et, afin que l'ambassadeur ne se pût plaindre de ce que l'on n'employait pas un homme de sa nation, on a envoyé un autre domestique du cardinal, nommé Picolomini, porter celui de M. de Bérulle, pour rendre les choses égales; et sur ce que M. l'ambassadeur a représenté le préjudice que l'on faisait à un ne-

Digitized by Google

veu de M. Le Bret, qui est ici camérier d'honneur, l'on parle de l'envoyer en Lorraine, quoique l'agent s'y oppose et allègue pour raisons la commission que son oncle a faite pour les limites de laquelle était M. votre frère. J'oubliai de lui écrire que le Pape avait dit qu'il créait dès lors les cinq cardinaux qui restaient des douze places vacantes, mais qu'il se les réservait *in pectore;* c'est une chose qui n'a point été pratiquée que par Alexandre VI et qui est de très mauvais exemple. Vulpio a accepté la charge de majordome, sur ce qu'il croit qu'il sera des cinq réservés : le gouverneur est malade de dépit. L'on croit que le Pape en use ainsi pour se dégager des importunités, quoique ce soit une mauvaise excuse, car il est certain qu'il n'avait jamais pensé à ceux qu'il a dit avoir créés dès l'année passée, que lorsqu'il les a proposés.

Voilà ce qu'il y a de public. Si j'étais à Paris je conseillerais M. d'Aubray de traiter Picolomini comme il l'a été de lui ici, car je puis dire qu'à peine le saluait-il, et je l'ai vu souvent, dans l'antichambre, abandonné, de sorte que personne ne parlait à lui, et moins ledit Picolomini que nul autre, car il est très glorieux, et fesait mine de ne nous pas beaucoup aimer. Néanmoins, pour l'amour de son maître, je vous conseille, au cas que le voyiez, de lui faire bon accueil.—M. Holsteinius m'est venu voir tantôt; il est très satisfait de son cardinal, il l'entretient des trois heures entières!

J'ai à vous prier de vouloir bien chercher si vous n'avez point la copie du catalogue de livres que me donnâtes en partant, car M. Aleandro me l'a perdu : il ne faudra que l'envoyer à M. de Bonnaire qui, pendant mon absence, cherchera avec Holsteinius les livres y contenus.

Digitized by Google

Il ne sera point de besoin de m'envoyer le supplément du livre d'Ubbo Emmius, car je n'ai à faire que de la Grèce. Je vous ai déjà mandé avoir reçu les cinq volumes de Bellarmin bien conditionnés.

Il ne me reste qu'à vous dire adieu et vous prier de me conserver vos bonnes grâces.

Je suis, Monsieur, votre bien humble serviteur et cousin.

DE THOU.

Mes recommandations à mademoiselle votre mère et à tout le reste de la maison; et aussi à toute l'Académie et particulièrement à MM. Godefroy, Pellault, Guiet, Hulon, Granier, La Motte à qui M. Aubry se chargera de faire tenir ces thèses qui contenaient diverses langues; à M. de La Hoguette, s'il revient de La Rochelle, et à M. de Saint-Surin et à tous ceux que savez, sans oublier M. Broussel, le conseiller, et M. Doujat.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 8 septembre 1627.

Monsieur,

C'est pour répondre à la vôtre du 12 août, de laquelle j'ai reçu grande satisfaction pour le compte qu'il vous plaît me rendre de nos affaires, lesquelles je trouve être en meilleur état que je ne m'imaginais. Ma sœur est en un lieu où elle ne nous donnera plus de peine,

Digitized by Google

et crois qu'à son dire elle y demeurera toujours, puisqu'elle prétend n'en sortir que pour se marier; car je ne sais qui sera le malheureux qui en voudra après avoir tant fait paraître sa mauvaise humeur.—J'ai grande obligation à M. Le Bailli pour mon Meslay, et sais bien que sans lui je serais en toutes les peines du monde. Je lui écrivis dernièrement, conformément à votre avis, s'il n'avait l'œil aux réparations, je pense que je n'en serais pas quitte à si bon marché. Je vous prie de vouloir confirmer Baussan en l'affection qu'il a de me servir en cela, et de l'assurer que je lui en sais très bon gré et m'en revaudrai en son endroit.

Pour l'affaire de Coicault, elle intéresse des personnes qui sauront bien la défendre; je m'étonne de ce que m'en mandez, qu'après l'arrêt du conseil, qui casse celui d'évocation de la chambre de l'édit, que l'on ait encore trouvé moyen de le tirer de cette troisième chambre. Je comprends cela en ce que deux conseillers de l'édit, dites-vous, devaient parler au rapporteur pour le procès; cet *in toppo* est fait pour nous.

Quant aux affaires de Brice, je laisse cela à votre discrétion et à l'avis de nos amis. Si vous pensez que mes actions soient aucunement légitimes, vous m'en conserverez la poursuite: j'écrirai demain à Rigault à cet effet par l'ordinaire, et lui enverrai une procuration pour payer le droit annuel de mon office, et l'autre générale pour l'administration de mon bien, à cause que celle que je lui passai avant que de partir doit être bientôt expirée. Je fais aussi réponse à M. de Bonnœuil, et lui renvoie la lettre de son moine; mon sentiment s'est justement rapporté au vôtre. J'ai à vous dire que sa lettre n'est écrite ni signée de sa main, ains par celle d'un valet ignorant. Je m'étonne comment il se

Digitized by Google

sert de telles gens pour telles affaires; si vous ne m'en mandiez quelque chose, je l'eusse tenue pour supposée.

Il ne me reste plus qu'à vous dire adieu : je fais état de partir dans trois ou quatre jours et prendre mon chemin à Ancône; de là passer à Raguse qui n'en est distant que d'un trajet de deux cents milles; à Raguse j'ai le résident du Roi, gendre de M. Lumague, qui est mon ami : il me logera et me fournira de commodités comme il m'a déjà assuré. S'il n'y a sûreté à faire ce voyage ou que les incommodités me semblent surpasser mes forces, je m'en reviendrai froidement, n'ayant point fait vœu d'entreprendre des choses impossibles.

Je vous ai mandé que je pensais passer par Messine; du depuis j'en ai été déconseillé, à cause de l'incertitude des commodités et du hasard des corsaires. Je lairrai ici ce peu de livres que j'ai achetés, chez M. de Bonnaire; il vous pourra écrire de mes nouvelles, car je lui en ferai part.—Je ne mène que Bessin avec moi et renverrai Jacques pour le mettre en métier, afin qu'à mon retour il me puisse servir, car je l'aimerai toujours mieux qu'un autre.—Il faudra, s'il vous plaît, adresser vos lettres à M. de La Lane, secrétaire de M. l'ambassadeur à Venise, car M. Haligre s'en va et ledit de La Lane demeure en sa même place : il vous renverra la lettre de change que vous aurez tirée de M. Lumague, car mondit sieur Haligre m'a donné mille écus à Venise, comme je vous ai déjà écrit, et m'a obligé en ce qu'il n'a voulu rien gagner sur moi, quoiqu'il pût avoir six pour cent de Venise à Paris. Vous ferez en sorte, s'il vous plaît, que la lettre de change que je lui ai donnée soit aussitôt acquittée, et lui témoignerez l'obligation que je lui ai.

J'ai écrit cette fois ici une grande dépêche. Vous

Digitized by Google

distribuerez, s'il vous plaît, les lettres suivant leur adresse. Étant, je vous conjure de m'aimer et de croire que je serai à jamais votre plus humble et obligé serviteur et cousin,

De Thou.

J'ai pour compagnons de mon voyage un nommé Hardy et un frère de M. Servien, le maître des requêtes, tous deux honnêtes gens.

Mes baise-mains à tous les amis, MM. de Bellièvre, procureur-général, de Loménie, et surtout M. le président Sanguin; encore à M. du Châtelet et tous les autres amis.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 6 octobre 1627.

Monsieur,

Depuis quinze jours en ça j'ai reçu deux de vos lettres du 26 août, l'une que m'a rendue M. de Bonnaire, et l'autre qui s'adressait à Constantinople, et qui m'a été renvoyée de Venise : j'ai aussi reçu par même adresse la lettre de change de M. Lumague et les lettres de recommandation de M. de Brèves. Je pense que mondit sieur de Bonnaire vous aura mandé l'accident qui m'a retenu ici contre ce que j'avais proposé de faire. Je le priai de me décharger de cette peine, sachant bien qu'autrement vous eussiez été en inquiétude de moi, et ne pouvant moi-même satisfaire à ce devoir à cause de mon indisposition : ce m'a été un déplaisir très sensible et une mortification la

Digitized by Google

plus grande que j'aie eue de ma vie, qu'après avoir disposé toutes mes affaires, après avoir dit adieu à tous mes amis présens et absens, il ait fallu que je sois demeuré ici, arrêté par un mal dont je ne me fusse jamais douté et qui m'a pris au temps que je me portais le mieux : je vous en dirai tout le progrès, n'ayant aussi bien, pour le présent, meilleur discours à vous faire. Je faisais état de partir dans trois jours pour m'en aller à Raguse, et de là où vous savez, quand, au retour des sept églises où une dévotion extraordinaire m'avait fait aller, je me sentis tout pesant, dégoûté et aucunement ému. D'abord je voulus corrompre mon mal par l'exercice et cheminai fort à pied; mais cela ne me servit de rien : j'envoyai donc quérir un médecin français qui est ici, fort honnête homme et expérimenté, qui me condamna *ex habitu corporis* à une fièvre tierce, quoique je n'eusse eu ni frisson ni accès formé; par son conseil, je me purgeai assez mal volontiers, me ressouvenant de M. Le Large; et, comme les remèdes ne m'ôtaient point le mal au cœur, je me résolus de vomir, et pris de mon ordonnance de l'eau tiède avec de l'oxymèle, ce qui me réussit aussi peu, la nature voulant se décharger par une autre voie. Le lendemain il me vint quelques enlevures à la main, lesquelles comme je voulais percer, la galle de dix ans m'ayant rendu fort expert en ce métier, un ami qui m'était venu voir, me dit que c'était la petite vérole, ce que j'ai bien reconnu depuis, car j'en ai été si couvert, et principalement par le visage, que je vous eusse fait peur, et quoique je n'y aie fait grande façon, si m'assure-t-on que j'en demeurerai peu ou point marqué. Je n'ai point eu de fièvre, sinon quelque légère émotion qui me dura les premiers jours, et je conser-

Digitized by Google

vai les yeux et la gorge nets de cette peste, qui sont les plus grandes incommodités, et sans user d'aucun remède venant de boutique d'apothicaire, je suis sorti hors du lit au bout de quinze jours et hors du logis au vingtième, ce que j'eusse fait plus tôt si les pieds me l'eussent pu permettre; mais comme les parties qui ont le moins de chaleur sont les dernières à se sécher, aussi ai-je été long-temps sans pouvoir marcher. A cette heure, par la grâce de Dieu, je suis bien, et n'attends que mon visage se nettoie pour aller voir le monde. J'ai été assisté pendant ce mal tout ce que j'eusse pu désirer, et n'ai jamais manqué de visites ni de divertissemens; ce qui m'a beaucoup servi à ne faire pas paraître mon humeur difficile et impatience de tout mal. M. l'ambassadeur m'a aussi fait l'honneur de me venir voir, quoi qu'il n'ait jamais eu une telle maladie, et du côté du cardinal Barberin, j'ai reçu toute sorte de courtoisies et d'honnêtes offres et de présens: bref, si j'avais à souhaiter d'être malade quelque part, ce serait plutôt à Rome qu'à Paris; mais Dieu m'en préserve! et j'ai beaucoup à le remercier dans ma disgrâce de ce qu'il m'a envoyé cette infirmité avant que de me mettre en chemin, car bien que le mal n'ait pas été dangereux, si me fussé-je pu trouver en tel lieu, où, faute de secours, j'eusse pu beaucoup pâtir. Je m'assure que toute la parenté s'en réjouira, et vous le premier, et sera bien aise que j'aie été quitte à si bon marché du voyage de Constantinople; mais je ne le prends pas en ce sens, car je suis très marri que la saison se soit passée de contenter mon esprit qui est, ce me semble, la chose du monde que nous devons procurer avec le plus de passion, principalement quand il n'y a rien qui puisse blesser notre réputation. — Voici

Digitized by Google

le temps que chacun s'en va à la campagne. Le Pape part cette semaine pour son castel Candolfe. Pour moi, j'ai envie d'aller dans quelques jours à Naples, en partie pour m'achever de fortifier en prenant un air si excellent, en partie aussi pour voir le Père Du Puy en sa solitude, d'où je pense que nous pourrons revenir ensemble suivant ce qu'il m'en mande. Je ne ferai rien que je ne vous en donne avis. Cependant tenez-moi toujours en qualité,

Monsieur,

De votre plus humble et affectionné serviteur,

De Thou.

Je vous renvoie la lettre de change de M. Lumague, en ayant une autre de M. Haligre, comme je vous ai déjà mandé; vous retirerez les six cents écus qu'il a entre ses mains.

AU MÊME.

Du 6 octobre.

Monsieur,

Depuis ma lettre écrite, le Pape a déclaré en consistoire le mariage de Dom Thadéo, son neveu, avec la fille du connétable Colonne. Quoique cette maison soit fort intéressée avec l'Espagne, parce que la plupart du bien et des terres soit située dans le royaume de Naples ou dans la Sicile, si est-ce que les Espagnols ne sont pas contens qu'en un temps où on est en doute de la vie

Digitized by Google

ou de la mort de leur roi, le Pape ait publié une nouvelle pleine de joie et d'allégresse pour sa maison, et disent qu'ils l'avaient prié de vouloir différer. Le reste de cette cour n'embrasse pas fort volontiers cette alliance, tant à cause de la haine générale que l'on porte à cette famille que pour la personne du connétable qui est appréhendé de tous pour son humeur altière et superbe. La suite de cela sera la promotion au cardinalat de l'abbé Colonne, qui est en Espagne, il y a quelques années, et crois que le Pape fera cette affaire pendant son séjour des champs. Il retire aussi des mains du cardinal Ludovisio la terre de Zagarolle, achetée desdits Colonnes huit cent mille écus, et pour laquelle ledit cardinal est si mal avec eux. Ce mariage fait bien connaître que Magalotti est diminué de crédit, car, tant qu'il a eu voix en chapitre, il l'a empêché. Il m'est venu voir, celui qui a charge de prendre garde aux noms et armes des cardinaux du *Ciaconius* qui se réimprime : l'on le tient assez entendu en cette matière. La cause de sa visite a été pour savoir les armes de La Châtre, d'autant qu'il dit avoir trouvé un cardinal de cette maison nommé Américus, créature de Calixte II, Français, qui vivait l'an 1120. J'ai opinion que ce n'est qu'une fadaise, car à peine a-t-on des titres de cette famille qui soient si anciens.

M. Holsteinius m'est aussi venu trouver pour me dire qu'il avait eu un canonicat d'une église de Cologne : il ne sait encore ce qu'il vaut. Le cardinalat l'a bien servi, car de peur que le dataire ne prévînt, d'autant que c'était son parent qui en était pourvu, il a envoyé ledit sieur Holsteinius au Pape qui aussitôt lui a accordé et lui a dit qu'il en pourrait avoir encore trois ou quatre; même le Pape lui a lu cette élégie

Digitized by Google

dont je vous ai parlé par ma lettre. J'ai cru que vous seriez bien aise de savoir ces particularités.

Je suis, Monsieur, votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 6 octobre.

Monsieur,

A mon grand regret, je suis encore à Rome; j'avais disposé toutes choses à n'y pas faire si grand séjour, et ne me restait plus que quelques adieux à faire pour partir pour Constantinople, quand une petite vérole m'a contraint de demeurer. J'en mande le progrès et la fin à monsieur votre frère : je vous dirai seulement que le plus grand mal que j'aie eu a été de ne pouvoir effectuer ce dont j'ai tant d'envie. Je m'étonne que l'on trouve tant à redire à une telle résolution. Si j'étais un enfant ou un extravagant, l'on pourrait croire que quelque légèreté m'y aurait pu porter; mais outre que je suis désormais en âge de pouvoir disposer de mes actions, je pense avoir donné des preuves assez suffisantes de mon humeur et de ma conduite, pour que l'on ne trouve point à redire en moi à un dessein qui a réussi à force gens de qualité, à leur contentement, avec l'approbation d'un chacun. Mais je ne suis pas si dépendant des discours d'une parenté, ni si intimidé par l'appréhension de quelque ami peut-être trop circonspect, que je ne me misse encore dès à présent en chemin, si la

Digitized by Google

saison et les commodités se rencontraient. J'en ai déjà manqué deux : je désespère de la troisième. En tout cas, il me faut résoudre à ce qu'il plaira à Dieu.

L'on est ici en attente des nouvelles de la mort du Roi d'Espagne : il n'y a encore rien d'assuré ; néanmoins les Italiens le tiennent expédié, et ajoutent le comte d'Olivarès, tous deux par même accident, c'est-à-dire que la nuit ils firent quelque mauvaise rencontre et furent chargés de sorte que la mort s'en est ensuivie. Ce sont discours de médisance qui possible ne sont pas sans quelque fondement de vérité. Ensuite de ce, l'on vient à philosopher sur les divers inconvéniens que pourra apporter un accident si funeste dans la conjoncture de la grossesse de la Reine. D'aucuns pensent que don Carlo et ses serviteurs seront assez adroits pour empêcher que ce fruit ne vienne à bien, et à cela la crainte d'être exclus d'une si grande et si certaine succession les y pourrait porter. Les autres, qui considèrent les choses dans le cours ordinaire de la nature, estiment qu'il serait meilleur pour l'Etat que la Reine accouchât d'une fille, car, dès lors de sa naissance, son oncle, par dispense du Pape, l'épouserait, et ainsi réunirait en sa personne les droits des couronnes de Castille et d'Aragon ; si c'était un enfant mâle, sans doute que don Carlo demanderait la séparation de l'Aragon avec la Sardaigne, et Majorque et Minorque, ses annexes, suivant le contrat de mariage de Ferdinand et Isabelle, par lequel il fut accordé que le second fils aurait en partage ledit royaume d'Aragon, et de ce le cas n'en était point encore arrivé qu'à l'avènement de ce Roi, qui sut si bien se valoir de la force et employer la considération du bien de l'État, qu'il étouffa aisément telles prétentions, se défiant, pour

Digitized by Google

cette usurpation, tellement de son frère qu'il le tenait plus esclave que les forçats d'une galère; maintenant les choses sont bien changées : l'on voit un prince d'âge, capable de commander de lui-même, d'esprit haut et relevé, et d'une nature ambitieuse, qui aura tous les mécontens et la faveur des peuples pour lui, et qui n'aura pour partie qu'un enfant à la mamelle, dont la vie sera aussi incertaine que celle de ses deux sœurs qui ont si peu vécu.

Voilà les considérations qui se font par les spéculatifs: le temps nous en fera juger plus sincèrement, et crois que, au lieu où vous êtes, vous en savez beaucoup plus que nous pour être plus voisins.

Ici les affaires sont au même état: l'on remarque dans l'esprit du Pape une grande inconstance et légèreté en ce que Magalotti n'a plus telle part dans les résolutions qu'il a eue jusqu'ici. C'est le frèredu Pape qui fait tout; Sa Sainteté lui porte quelque respect pour avoir sept ans plus que lui, et, petit à petit, lui a laissé prendre pied, quoique, à dire le vrai, il fût plus propre pour l'économie d'une maison particulière que pour l'administration et gouvernement d'un grand État; il s'est rompu avec son fils le cardinal, lequel, pour faire la balance, s'est joint avec Magalotti, et, tous deux ensemble, maintenant, travaillent à empêcher la promotion de don Antonio; car ils appréhendent que ce jeune homme ne diminue leur autorité et le droit de primogéniture de son frère, en tirant à soi la plupart des affaires.

L'on dit ici une chose que j'ai peine à croire, qui est que le duc de Mantoue, soit pour faire dépit à M. de Nevers ou autrement, a vendu tous ses tableaux, statues et curiosités au Roi d'Angleterre, pour cinquante

Digitized by Google

mille écus. C'était le plus beau d'Italie, et me semble que le Roi ou la Reine y devait entendre. M. Priandi vous en éclaircira.—Le bon M. Holsteinius croît tous les jours de faveur auprès de son cardinal : il n'en est pas qu'il ne l'entretienne des heures entières, il lui promet beaucoup, et a dit qu'il pensait au commencement que ce fût un homme qui entendît simplement le grec, mais qu'il reconnaît qu'il est bien versé en toute sorte de sciences, et a très bon jugemeut. Il lui donna hier pour cent écus de meubles dont il avait besoin : j'appréhende seulement pour lui que cet air ne lui soit pas bon; car il a bien perdu de cette couleur de visage qu'il avait en France, et se plaint de ne pas bien dormir. Je l'ai fait voir à un médecin qui l'a fait purger dont il se porte mieux. M. Aleandro dit que c'est qu'il étudie trop, et l'autre réplique que quand il est seul dans sa chambre il faut bien qu'il fasse quelque chose.

Ledit sieur Alcandro a fait imprimer les poèmes *Trium fratrum Amaltheorum*, qu'il dit être excellens, et a ajouté quelques-uns des siens; je ne les ai encore vus. Il vous en enverra par M. Seton, qui part dans peu de jours.

Il se parle d'une élégie morale que le Pape a faite: ceux qui l'ont vue disent quelle est meilleure que tout ce que l'on a vu de lui jusqu'ici; quand je la pourrai avoir, je vous l'enverrai. Il y a aussi un nommé Mascardi, camérier d'honneur de Sa Sainteté, qui a fait un discours sur la table de Sebese : je m'imagine que ce sera quelque chose de beau, *per i concetti*, car c'est le plus éloquent homme d'Italie. Il a un autre dessein bien plus important, qui est de continuer le Guicciardin; et, pour donner quelque essai de ce qu'il peut faire, il a commencé par la conjuration des Fiesques de Gênes:

Digitized by Google

ceux qui ont vu cette pièce en font un merveilleux cas: elle n'est que commencée. J'ai amitié avec lui et m'a prié de l'assister de diverses choses pour son dessein quand je serai en France. Il m'a aussi dit qu'il a trouvé dans l'Histoire de mon père des particularités que lui, qui est Génois, ne savait pas, et que tous les autres Historiens particuliers n'ont point touchées. Il admire comme il a pu être si bien informé.

J'envoie à M. de La Motte les feuilles où sont contenues ces diverses langues, par un fils de M. de La Barre, le trésorier, qui s'en va bientôt. Je le remercie de l'approbation qu'il a donnée à mon dessein, quoiqu'il n'ait pas réussi : j'en dis autant à M. Guiet. Je me réjouis que le baron de Saint-Surin soit en bonne santé; j'estime fort ce gentilhomme-là.

Les dernières nouvelles de France me font croire que les Anglais ne feront pas le progrès qu'ils s'étaient imaginé. Au reste, on m'a écrit de Venise une nouvelle dont je voudrais bien avoir la confirmation, que M. le président Sanguin avait l'ambassade de Suisse: vous ne m'en mandez rien, ce qui m'en fait douter.

Il est temps de finir ; je suis, monsieur,

Votre plus humble serviteur,

De Thou.

Je vous supplie, mes recommandations à toute la maison et à tous les amis, de prier M. de Récourt de m'excuser si je ne fais réponse à une qu'il m'a écrite; ce sera pour le prochain ordinaire.

Digitized by Google

A. M. DU PUY.

De Rome, ce 5 novembre 1627.

Monsieur,

Voici le second ordinaire que je ne reçois point de vos nouvelles. J'en attendais par la voie de Venise, ayant donné ordre que toutes celles qui seraient adressées de ce côté-là, pour me faire tenir à Constantinople, me soient renvoyées ici; mais je pense que vous me tenez perdu ou pour le moins en lieu où l'on ne saurait entretenir le commerce de lettres. Je voudrais que votre opinion fût vraie à ce prix-là, et vous assure que le seul déplaisir que m'a apporté jusqu'ici ma petite vérole a été la rupture de mon voyage; mais il n'y faut plus penser. J'ai toujours le visage fort rouge; il n'y a que le temps qui puisse remédier à ce défaut. Il est malaisé de juger si je demeurerai marqué: je pense que comme le nez a été le plus violemment attaqué de ce mal, aussi en gardera-t-il les restes; c'est de quoi je me soucie fort peu.

Je vous ai écrit que j'étais en volonté de faire un second voyage à Naples; j'ai exécuté ce dessein fort heureusement, car, outre l'épreuve que j'ai faite de mes forces, par les incommodités que l'on reçoit dans le chemin et l'avantage que m'a apporté un si bon air, j'ai vu le Père Du Puy dans son île de Capri, où je passai en fort peu de temps, et eus la même bonne fortune à l'aller et au revenir. Je l'ai trouvé fort bien remis de sa longue maladie, plus gras que jamais et son esprit fort content: il a néanmoins encore quelque faiblesse de

Digitized by Google

jambes pour raison de laquelle il se dispense de certaines austérités de sa religion, comme de n'aller point à matines, de coucher dans des draps de toile, de s'asseoir à l'église et de ne porter point le cilice, quoiqu'il m'ait dit être assez fort pour faire tout cela. Il se loue fort de la courtoisie de ces Pères et de la bonté de l'air, et à cela seul il impute sa convalescence.

Pour moi, voyant les mauvaises viandes dont il se nourrit, et par nécessité, je tenais un miracle de le trouver en vie; je n'ai jamais fait si mauvaise chère qu'en ce lieu-là : l'on n'y mange ni viande, ni beurre, et les œufs lui sont tellement à contre-cœur qu'il ne les peut seulement voir : si bien qu'un de ses meilleurs mets est une panade à l'huile et quelques petits poissons accoutrés de même. Cette île, tant célébrée par les anciens, est située à trente milles de Naples et à quatre de la côte d'Italie et du promontoire que l'on appelait de Minerve; elle a neuf milles de tour, sans aucune *spiagge* ni lieu où les vaisseaux puissent aborder qu'en un seul lieu qui, toutefois, n'est capable de recevoir que de bien petites barques : c'est quasi tout rochers, il n'y a pas un espace de cinquante pas où l'on puisse marcher sans monter ou descendre. Elle a deux villes qui ne valent pas chacune Vanvres; l'évêque réside en l'une d'icelles, mais avec si peu de revenus qu'il ne pourrait pas subsister, n'était la charité des Chartreux qui sont quasi seigneurs de toute l'île. Quoiqu'il y ait fort peu de terre, si néanmoins est-elle cultivée d'oliviers, de vignes et de figuiers, qui portent des fruits en excellence. L'on voit encore des restes des anciens palais de Tibère en quelques endroits et principalement sur la pointe des rochers.

La Chartreuse est bâtie du côté du midi, si bien

Digitized by Google

qu'elle n'a aucune vue que celle de la mer, où la plupart des cellules des religieux répondent, au lieu que si elle était à la Tramontane elle découvrirait Naples et toute cette côte de l'Italie, si belle et si fertile qu'elle a en dix lieues huit ou dix villes. Elle est bien bâtie et fort commode pour son assiette, et a six mille écus de rente, provenant de la piété d'un comte Arcuzzi, grand chambellan du royaume de Naples du temps de la Reine Jeanne.

Étant arrivé en ce lieu un samedi à midi j'y séjournai ce jour-là, le dimanche et en partie le lundi matin. J'ai pris mon chemin en retournant de Naples par le *Monte Cassino*, qui est un des lieux les plus célèbres d'Italie; mais le mauvais temps m'empêcha de goûter sa beauté. A mon retour j'ai trouvé M. Gueffier, lequel je n'ai pu encore entretenir sur beaucoup de choses qu'il a à me dire.

Le mariage de don Thadée a été fait et consommé à Castel-Candolfo: il y eut fort peu de cérémonies. Le cardinal Barberin fit une fête très magnifique où étaient tous les parens, quatorze cardinaux créatures du Pape.

Le cardinal Leni, créature et parent de Borghèse, est mort depuis deux jours d'une rétention d'urine. C'était le plus ignorant homme qui fût en Italie. Il était évêque de Ferrare, qui vaut dix-huit mille écus de rente, mais est fort chargé de pensions, et archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran. Je ne sais encore qui aura sa dépouille. Il est mort fort riche, a laissé Borghèse son héritier, a fait force legs pieux et entre autres a laissé quarante mille écus pour faire la façade d'une église dédiée à saint Carle en cette ville.

Il n'y a rien autre chose de nouveau. J'écris à M. Haligre; je vous prie de lui faire tenir ma lettre. Je pense

Digitized by Google

qu'il est sorti mal satisfait de Venise, car l'on a fait courir le bruit ici qu'il en remportait la v....., et l'état auquel M. Gueffier l'a trouvé entre Turin et Lyon, outre ce qu'il m'en mande, m'en font croire quelque chose. Vous ne témoignerez pas, s'il vous plaît, en rien savoir.

Je fais état d'aller à Venise dans peu de temps, tant pour voir les villes de Lombardie que j'ai laissées en venant, que pour donner ordre aux mille écus que j'y ai. Vous m'écrirez, s'il vous plaît, là, et adresserez vos lettres à M. de La Lane, secrétaire de M. l'ambassadeur.

L'on me dit que M. d'Aubray a intention d'y revenir. Ses amis l'en doivent détourner, car assurément il n'y trouvera pas ce qu'il pense, et n'y est pas en telle considération que cela le doive obliger à renoncer à la France. Il écrit souvent au cardinal Barberin en italien, ce que je sais par le moyen de son secrétaire, qui me montre les lettres. Par la dernière il lui recommande M. d'Avau, ambassadeur à Venise, afin que le nonce qui est là le caresse.

Je vous prie de considérer quelle impertinence, laquelle je ne sais si elle est plus grande du côté dudit sieur d'Avau, qui accepte cette offre de service, ou de lui qui s'est fait fête de son crédit. Le secrétaire m'a dit n'avoir pas voulu montrer la lettre au cardinal de peur qu'il ne s'en moquât; joint que la plupart de telles lettres de ballés tombent entre les mains d'un secrétaire, lequel ne les montre que quand il lui plaît, si bien vous pouvez juger de quel effet elles peuvent être.

J'oubliais à vous dire que, entre ceux qui ont fait des compositions et poésies sur le sujet de ce mariage

Digitized by Google

de don Thadéo, M. Holsteinius a bien réussi en des hendecasyllabes. On les imprimera, et lors vous les aurez.

Je suis serviteur de monsieur votre frère et demeure,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à toute la parenté et à tous les amis.

L'on attend ici le Père Du Puy, il me dit qu'il n'attendait que la Toussaint pour partir. Depuis le temps a été fort beau, qui me fait penser qu'il sera maintenant en chemin.

A. M. DU PUY, *avocat en Parlement.*

De Venise, ce 19 décembre 1627.

Monsieur,

Je ferai réponse par celle à trois des vôtres, la première, du 20 octobre, que je reçus à Rome sur le temps de mon partement; la seconde, du 5 novembre, qui m'a été renvoyée par M. de Bonnaire, et la dernière, du 30, que M. Jacquet m'a fait tenir, suivant l'adresse que je lui avais donnée.

Je commencerai par la première avec un million de remerciemens du soin que prenez de mes affaires domestiques; je vous en ai d'autant plus d'obligation que

Digitized by Google

je vous connais fort aliène de telles pensées et des importunités qu'apportent ces tracas. Je vous puis assurer que j'appréhende mon retour pour le désordre que j'imagine y devoir trouver et ne tiendrais pas six mois d'absence mal employés, en quelque lieu que ce fût, si quelqu'un, cependant, me voulait décharger d'une telle corvée, laquelle je sais bien ne pouvoir éviter. Ce sont des discours en l'air et sans fondement desquels je flatte mes inclinations.

Nous savons ici les grands progrès de l'Empereur en Allemagne, et je ne doute point que ce ne soit un pays très florissant et qui mérite d'être vu; mais il est difficile à présent d'y pouvoir passer, tant à cause de l'hiver, que des violences des gens de guerre, desquels M. de Candalle, en venant ici, a eu peine de se garantir, quoiqu'il eût et suite et passeports nécessaires. Si je me résous de passer la saison à Venise, je pourrai bien à ce printemps y songer. Je suis encore fort incertain de ce que je deviendrai. J'ai une affaire en cette ville pour les mille écus que m'a prêtés M. Haligre. Il faut que je la fasse à quelque prix que ce soit.

Il n'est question que de l'arrivée du courrier de Constantinople que l'on attend tous les jours, et qui me doit rapporter une lettre de change que j'avais envoyée pour faire accepter par avance, car sans cela le marchand qui a mon argent fait difficulté de me le payer ici ou de me le remettre ailleurs. A propos de cela, je n'ai point reçu de nouvelles si vous aviez eu mon paquet dans lequel je vous renvoyais la lettre de change de M. Lumague, comme n'ayant que faire de deux; s'il avait été perdu, cela m'embarrasserait fort. M. Haligre, notre ami, m'a écrit; il ne parle point de cette partie

Digitized by Google

de mille écus, qui me fait croire qu'elle aura été acquittée.

En rêvant, j'ai pensé à une chose, laquelle je vous veux mander. Vous savez comme j'étais étroitement logé en notre maison et comme je n'avais pas même lieu pour y recevoir un honnête homme. Néanmoins je chéris tellement l'honneur de votre compagnie que pour rien du monde je ne m'en voudrais séparer, joint que mademoiselle votre mère est désormais d'un âge que ce serait une extrême incivilité de la faire déloger sans un sujet plus que nécessaire. J'ai donc songé à vous prier de vouloir proposer à M. Genoud quelque accommodement; je crois qu'il le doit souhaiter lui-même, pour le nombre d'enfans qu'il a, avec lesquels il ne peut qu'être incommodé chez nous. Je désire que cela se fasse avec toute la circonspection du monde, car je serais marri qu'il eût sujet de se plaindre de moi. Il n'a que faire de se presser: j'ai cru qu'il valait mieux l'en avertir de bonne heure afin qu'il ne se trouvât point surpris : il pourra régler son temps selon la résolution que je prendrai de revenir bientôt ou de faire voyage, et de ce je vous en donnerai avis par le premier ordinaire.

Je ne trouve pas une petite affaire pour mes frères d'avoir établi leur ménage de si bonne heure. Ils ont besoin de quelque homme entendu pour régler leur dépense, laquelle sans doute ira fort vite : je sais bien à présent ce qu'en vaut l'aune, et, si, je n'ai point été obligé à quantité de frais extraordinaires auxquels l'air de Paris et l'exemple des autres les obligent. J'espère qu'ils auront tant de conduite que vous aurez tout sujet de vous en louer. Je serais bien aise qu'ils différassent de faire leur voyage jusqu'à temps que je sois de

Digitized by Google

retour; je leur pourrais donner quelques avis qui possible ne leur nuiraient point : aussi bien ne sont-ils pas pressés. — Je pense qu'il faut presser l'aîné de prendre parti; il est tantôt en âge. L'office de M. d'Aubray, du quel me mandez qu'il est assez empêché, ne serait-ce point bien son fait?

Je pensais que la lettre que j'ai écrite à M. de Bonnœuil, en réponse de la proposition que savez, était suffisante pour me délivrer de cette poursuite. J'ai appréhension qu'elle n'ait été perdue. Il m'écrit de nouveau et m'envoie une lettre de ce moine qui est très impertinente : vous la verrez. Je ne suis point résolu d'y entendre ni à quelque mariage que ce soit, s'il ne s'y rencontre une occasion d'établir ma fortune; encore, pour vous dire franchement, me résoudrais-je avec grande difficulté à perdre le plaisir de ma liberté pour quelque établissement que ce soit; car je reconnais tous les jours les incommodités de cette condition et pense avoir un grand avantage par-dessus tous ceux qui s'y sont soumis. Si mon frère était en âge, il serait bien meilleur qu'il y songeât, aussi a-t-il fort peu de bien et a besoin d'un accommodement.

Je me suis oublié de vous dire que vous avez tout pouvoir de faire faire les réparations qui sont nécessaires tant dans la ville qu'aux champs.

Je suis bien marri que le portrait du P. Paolo ait été perdu. Je suis ici en lieu d'en pouvoir recouvrer un autre. — J'ai été prié par un jeune Feuillant français qui est à Rome de faire tenir sûrement ce paquet au Père Vassan. Je vous supplie d'en vouloir prendre le soin et de lui faire donner en main propre, car autrement quelque supérieur le pourrait voir, qui est ce qu'il appréhende.

Digitized by Google

Je n'ai autre chose pour le présent à vous mander, sinon de vous conjurer de me conserver toujours vos bonnes grâces comme à celui qui est,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin.

De Thou.

Je vous supplie vouloir faire mes recommandations à toute la parenté, à MM. le procureur-général et de Loménie.

Je ferai ce que je pourrai pour avoir le traité de l'Inquisition du P. Paolo ; mais je ne vous ose rien promettre, car ces gens ici sont extrêmement jaloux de ce qu'ils ont : il est entre les mains de Dominico Molini.

AU MÊME.

De Venise, ce 19 décembre 1627.

Monsieur,

Suivant ce qu'il vous a plu m'écrire touchant mes affaires avec Rigault, je ne trouve point d'autre expédient que le presser de rendre compte au plus tôt, afin de savoir au juste ce dont il peut être redevable ; ma présence n'y est pas tellement requise que cela ne se puisse faire sans moi. M. de Marly y est intéressé, et, comme tel, il me semble qu'il est obligé d'y tenir l'œil. Tout ce que je pourrais faire ce serait de lui ôter l'administration de mon bien, mais encore en cela irais-je fort retenu de

Digitized by Google

peur de le désespérer et de le réduire à une banqueroute. Vous pourrez là-dessus vous conseiller avec M. le président Sanguin. Pour l'office de procureur fiscal de Meslay, je trouve l'ordre que vous avez tenu fort bon. Je vous prie de ne vous point relâcher aux poursuites de Brice. Pour le bailliage c'est à mon frère d'y penser : en ces affaires-là le conseil de M. le bailli de Dunois ne peut me manquer. Je lui ai écrit ainsi que m'aviez mandé. Je ne sais s'il aura reçu ma lettre, car je soupçonne d'avoir perdu un paquet.

Obligez-moi de prendre la peine que je vous donne en gré. Sans vous je ne sais ce que je ferais.

Je suis, monsieur,

Votre plus affectionné,

DE THOU.

A. M. DU PUY.

De Venise, ce 19 décembre 1627.

Monsieur,

Avant que de partir de Rome, qui fut le 17 de novembre, je reçus des lettres de vous du 22 octobre auxquelles je ne pus faire réponse à cause du peu de temps qui me restait : je pris le chemin de Florence, d'où je me détournai pour voir Pise, Lunques, Livourne. A Livourne, ayant trouvé commodité de renvoyer mon laquais, je crus devoir m'en décharger comme d'un meuble assez inutile en faisant voyage. J'écrivis pour cet effet à monsieur votre frère, et je pense qu'à cette heure il sera

Digitized by Google

arrivé et vous aura dit de mes nouvelles. De Florence nous nous résolûmes d'aller passer par Modène, Parme et Mantoue; mais comme nous fûmes à Parme, nous eûmes avis que les bandits étaient sur notre passage, et que nous courions hasard d'être dévalisés, ce qui nous fit rebrousser à Ferrare, d'où nous sommes arrivés en cette ville en bonne santé, Dieu merci, le 9 de ce mois.

Depuis j'ai été à Padoue pour voir mon cousin de Harlay et n'en revins qu'hier au soir, auquel temps je reçus un paquet de vous avec lettre du 5 novembre qui m'a été renvoyée de Rome par M. de Bonnaire, et une autre venue de Lyon par la voie de M. Jacquet, en date du dernier dudit mois. Ça m'a été une grande consolation après un si long temps d'apprendre les nouvelles du monde avec toutes les particularités que prenez la peine de me mander. Nous avions su la victoire du Roi. Le ressentiment qu'en a témoigné l'ambassadeur d'Angleterre, qui est ici, fait assez connaître comme elle a été signalée. Pour vous dire la vérité, je pense que ces messieurs n'en sont pas trop aises, car ils sont dans une parfaite intelligence avec les Anglais, qui me fait croire qu'ils vont s'entremettre pour chercher un accommodement.

L'on attend tous les jours M. d'Avaur. Ils étaient à Turin, M. de Saint-Chaumont et lui, le 7 de ce mois, et prenaient le même chemin jusqu'à Mantoue. Je ne sais à quoi tend cette ambassade extraordinaire dudit sieur de Saint-Chaumont. Il y en a qui croient qu'il doit aller relever M. de Béthune, mais devant que de partir de Rome, l'on m'assura de bonne part qu'il y demeurerait tant qu'il voudrait.

Je ne sais en quel état est le mariage de Monsieur

Digitized by Google

avec l'aînée de Florence. Je vis de grands préparatifs à Parme pour cette cérémonie. L'on m'assura qu'ils monteraient à plus d'un million d'or. C'est un grand extraordinaire à un petit prince qui à peine a-t-il six cent mille écus de rente.

Madame de Rouen est toujours ici avec sa fille; elle y a pris maison et fait état d'y passer beaucoup de temps. M. de Candalle l'y est venu trouver depuis deux mois, ayant pris pour prétexte le rétablissement de son régiment, lequel fut licencié cet été. Charron des Loges, jadis trésorier de l'extraordinaire, doit être son lieutenant, car le pauvre M. de Récourt est déchu de faveur. Il s'est logé si près de ladite dame qu'il n'y a que la muraille entre deux, et y va tous les jours coucher et manger sans s'en cacher en façon du monde. Aussi n'a-t-il point d'autre divertissement, car en huit jours à peine sortira-t-il une fois. L'on croit qu'il a quelque prétention d'être général de la république: il étudie fort aux mathématiques et à ce qui appartient à la guerre, ayant tout exprès amené un homme de Hollande. Il serait fort malaisé d'ouïr la messe avec lui, car je pense que depuis qu'il est ici il n'y a pas songé.

J'attends tous les jours à voir M. Molini et le Père Fulgentio: ils ont tant d'affaires tous deux que l'on a peine à trouver une heure commode.

Je suis extrêmement marri de la disgrâce du pauvre M. Haligre: si j'eusse été en sa place, j'eusse voulu plutôt me faire panser ici qu'en France; pour le moins son mal n'eût pas été si divulgué. Il me mande que nous avons été tous deux affligés en même temps; mais qu'il a été le plus mal partagé; pour moi, je me contente fort de ce que j'ai eu; il y paraîtra long-temps, car je suis fort marqué au nez et ai encore le visage fort rouge.

Digitized by Google

J'ai cet avantage que n'ayant jamais été beau je n'ai rien perdu.

M. de La Motte Le Vayer m'écrit touchant le voyage de Levant, et me témoigne une extrême envie d'être de la partie, au cas que je fusse encore en volonté de l'effectuer. Je lui fais réponse, laquelle je le prie de vous communiquer.

J'ai reçu le mémoire de livres : je le vérifierai avec ceux que j'ai déjà pour voir ce qui me manque. J'achèterai à Bologne, en passant, l'*Italie* de Maginus, fort complète, avec les deux cartes qui perfectionnent la vôtre.

Je vous baise très humblement les mains, vous priant de m'excuser si je vous écris avec tant d'interruptions ; le partement du courrier me presse, de sorte que je ne saurais me reconnaître.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de faire mes humbles baise-mains à tous les amis, et de prier MM. Rigault et d'Aubray de me pardonner si je ne leur fais réponse. Ce sera pour le premier ordinaire,

Vous pourrez dire à M. Priandi que j'ai vu en cette ville les tableaux que le R... d'Angleterre a achetés de son maître, moyennant soixante mille écus, et entre autres, les douze Empereurs du Titian qui sont tant estimés.

Digitized by Google

DISCOURS

DE SAINT-JUST

AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC (1).

[Le très-curieux document qu'on va lire était évidemment destiné à l'impression par Saint-Just. Mais toutes nos recherches nous donnent la conviction que ce projet ne fut pas mis à exécution; et ce discours n'est pas compris dans l'édition récemment publiée des *Œuvres complètes* de ce conventionnel, qui, nous ne craignons pas de le dire, ne renferment rien de plus serré et de plus vif.]

A MES CONCITOYENS.

Puisque des traîtres ont osé violer les secrets du Comité de salut public pour calomnier mes sentimens, puisque Hérault de Séchelles m'a accusé sourdement, c'est publiquement que je me justifie.

Voilà l'opinion que j'ai manifestée au comité: mes concitoyens jugeront si mes sentimens appartiennent au modérantisme, aux ultrà-révolutionnaires, et si je me suis écarté en rien du pur patriotisme.

SAINT-JUST,

Membre du Comité de salut public.

(1) L'original fait partie de la collection de M. Jéramec-Raphaël.

Digitized by Google

DISCOURS AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Je ne m'oppose pas à la demande du ministre au sujet du commerce à rétablir avec les puissances neutres, et je suis de l'avis des préopinans au sujet des décrets que le Comité doit présenter à cet égard à la Convention; l'excédant des marchardises de notre sol et les marchandises de luxe nous sont également inutiles; il est donc avantageux de leur ouvrir des débouchés et de les échanger contre celles qui nous manquent; ce commerce cependant ne peut être autorisé qu'avec les neutres, parce qu'il ne peut y avoir sûreté et protection que pour eux. Ainsi il se trouve que les motions du ministre et le projet de décret du Comité remplissent le but proposé.

Mais puisque l'occasion s'en présente, je ne peux différer plus long-temps de fixer les idées du Comité sur la très singulière doctrine du ministre, et en général sur celle du pouvoir exécutif au sujet des négociations avec les puissances neutres, d'autant que les idées soutenues ici par Barrère ont plus ou moins égaré le Comité, et qu'il se serait commis à cet égard des erreurs encore plus funestes, s'il eût adopté aveuglément les perfides motions qui lui sont constamment faites par les ministres.

A les entendre, nous n'avons jamais assez fait avec les puissances neutres: c'est toujours pour elles, c'est toujours pour nous les rallier que nous devons accorder telle ou telle tolérance. Dans les choses mêmes où l'intérêt de la République présente des décrets, tels que celui pour le commerce de notre superfluence avec les neutres, les ministres sont tellement habitués à nous

Digitized by Google

abuser de l'importance de ces puissances neutres, qu'ils abandonnent volontiers les raisons décisives que présentent les intérêts de la République pour nous parler des intérêts des puissances neutres et de la nécessité de tout sacrifier pour les ménager.

Depuis quatre mois tant de honteux et d'inutiles ménagemens me lassent, tant de sots dicours en politique me fatiguent; si les ministres ne se lassent pas de nous abuser, je me lasse de les voir nous abuser sans cesse, nous offrir des fantômes pour des réalités, ouvrir les veines du trésor à d'insatiables et méprisables puissances, pour nous faire sans cesse acheter leur inertie, leur lâcheté, leurs perfidies. Certes il nous en eût moins coûté, et de beaucoup, pour les combattre et les vaincre que pour acheter leur singulière neutralité.

Tant de perfidies, tant de stupidités me fatiguent, et je veux enfin ouvrir les yeux des ministres sur les dangers qui les menacent, et à nous, sur les trahisons de tous nos imbéciles diplomates, dont le grand savoir consiste à faire avec tous nos moyens, avec les plus ruineuses dépenses, ce qu'aurait fait sans eux la lâcheté naturelle de ces mêmes nations, que nous croyons avoir achetées avec notre or, mais qui s'étaient déjà vendues à la peur et à l'intérêt.

Je supplie donc le Comité de m'écouter avec attention; les républiques sont l'asile de la vérité : elle ne peut y rester captive; elle doit régner en France, mais c'est ici qu'est son sanctuaire. Après ce discours, j'ose croire que le Comité, éclairé sur la conduite des ministres, leur spécifiera enfin que le Comité a changé de politique et de maxime.

Le temps, les évènemens, les principes que les évènemens ont successivement permis de développer, les

Digitized by Google

extensions que les attaques de nos ennemis ont forcé de donner à nos principes, nos succès, nos revers, les dangers qui nous menacent, ceux que nous avons dû accélérer pour notre défense, tous ces objets réunis ont rendu la guerre que fait la République, une guerre inévitable, une guerre universelle, une guerre cosmopolite; ses succès intéressent l'univers, ses revers ne l'intéressent pas moins; nous avons généralisé notre cause, nous avons éclairé les principes; tous les regards sont fixés sur eux, les évènemens n'ont plus à décider que des conséquences; ainsi dans cette lutte de la liberté des hommes contre la tyrannie des anciens maîtres des États, l'évènement affranchira le monde ou rivera pour jamais ses fers.

Aucun État de l'Europe, aucun, sans exception, n'est régi par nos principes; tous le sont plus ou moins par leurs anciens préjugés; la pureté de nos principes n'admet aucun pacte avec l'erreur, aucun pacte avec aucune sorte de tyrannie; elles se briseront toutes à l'appui de nos triomphes: or, en cet état de choses, croyez-vous de bonne foi que parmi les anciennes institutions qui gouvernent les États de l'Europe, il en est une seule qui de bonne foi puisse aimer nos principes? non, cela n'est pas possible, parce que cela ne peut pas être, et il n'y a pas, suivant vos principes, un seul État libre dans l'Europe; ou croyez-vous de bonne foi qu'il y ait un État, où ceux que vos principes dépouilleront de l'autorité qu'ils ont usurpée, qui puisse aimer vos principes? non, sans doute, des individus les chérissent, la liberté française a des temples dans bien des cœurs, mais elle n'en a et n'en aura jamais dans les cabinets des ministres ni dans les sénats d'aucune république moderne.

Digitized by Google

Qu'est-il donc arrivé? que les grandes puissances de l'Europe, ralliées par le danger, se sont réunies contre nous; mais dans cette coalition monstrueuse, elles ont mis en commun leurs armées, leurs moyens, leurs frayeurs, et elles ont gardé en particulier leurs cupidités, leur haine, leurs jalousies, de telle sorte que, se détestant plus entre elles qu'elles ne nous détestent, nos plus puissans alliés ont été, avec notre courage, notre union, notre désespoir, leurs rivalités, leurs intrigues, leurs jalousies et le plaisir, indestructible pour elles, de compter comme un succès nos victoires, quand elles affaiblissent un ancien rival.

Au milieu de cet abrutissement général de l'Europe, quelques États faibles, toujours dépendans, se sont trouvés froissés par le choc de cette réunion de tyrans et de cette redoutable défense d'un peuple libre.

Quels partis avaient-ils à prendre? Trop faibles pour nous résister, trop prévoyans pour vouloir le tenter, assez éclairés pour ne pas se cacher que, la liberté française triomphant, toutes les institutions qui régissaient l'Europe descendraient dans la même tombe que les rois et les royautés; ignorant quel serait l'évènement de cette lutte inouie dans les fastes des siècles, que leur prescrivait leur intérêt? Une prudente neutralité qui leur conservât la bienveillance des tyrans, si la tyrannie triomphait, qui leur procurât une chute plus différée, et dans tous les cas plus douce, si la république française triomphait de ses ennemis.

Les rois, écrasés par l'immensité des dépenses que nécessite cette guerre, ne pouvaient acheter assez de partisans dans les États neutres, pour leur intérêt, pour déranger la prudente politique de ses chefs; ainsi, si la république française trouvait que cette neutralité

Digitized by Google

lui était désirable, qu'avaient à faire nos ministres? Une seule chose : se tenir tranquilles, ne rien faire du tout, et veiller seulement à l'exacte observance de cette même neutralité adoptée par les puissances belligérantes.

Le plus simple bon sens traçait cette conduite à nos ministres; au lieu de cela qu'ont-ils fait, et à quelle immensité de dépenses nous ont-ils entraînés, pour nous faire acheter ce qui n'était pas à vendre, mais ce qu'on nous offrait; pour nous faire payer ce que peut-être on nous aurait payé à nous-mêmes, et pour nous former, disent-ils, des partis dans les lieux où le plus puissant intérêt de ces mêmes pays a toujours et aurait toujours créé, fomenté et soutenu les mêmes partis?

Quelles sont les puissances neutres dans cette guerre parmi les rois, le Grand-Seigneur, le roi de Danemarck, et celui de Suède; parmi les soi-disantes républiques, celles de Suisse, de Gênes et de Venise, car je crois bien qu'on me permettra de ne pas compter celles de Lucques et de Saint-Marin; je ne doute pas de leur neutralité, mais comme nos ministres ne se sont pas encore doutés de nous les faire acheter, il faut attendre qu'ils nous les portent en compte de dépense, pour rendre à ce nouveau trait de politique tous les éloges qu'il mérite.

Je me flatte qu'une observation très curieuse n'aura pas échappé à votre sagacité.

Le principal objet de nos ministres semble avoir toujours été d'ouvrir de nombreux débouchés aux trésors de la nation; les ministres ont changé, mais non cette espèce d'esprit du ministère, et la raison en est simple, c'est un grand maniement d'argent: de nom-

Digitized by Google

breuses dépenses, secrètes de leur nature, au moins invérifiables, doivent être le domaine le plus fructueux pour des ministres cupides, et pour cette foule de gens avides qui les flattent et les secondent pour dévorer avec eux la substance de l'Etat.

Ainsi voici le pivot perpétuel de la politique de nos ministres envers le Comité, pour autoriser toujours d'énormes dépenses.

Quand il s'agit de maintenir la neutralité dans une république, ce sont les gouvernemens, les partis qu'il faut solder, c'est le peuple même qu'il faut gratifier.

Quand ce sont des rois qu'il faut rendre neutres, ce sont alors les individus qu'il faut acheter, et ils sont aussi chers que les peuples des républiques.

Veuillez vérifier les comptes que nous rendent les ministres et que vous épelle ici Barrère, et vous verrez si depuis six mois il vous a jamais été possible de sortir de ce cercle vicieux? Sans doute les plans que l'on nous a constamment proposés pour la Turquie ont paru de la plus haute importance, et je vous prends tous à témoin si j'ai hésité à les seconder de tous mes moyens; les dépenses ne m'ont pas effrayé, car l'utilité résultant du succès me paraissait devoir amener le salut de la République, et dès lors toute dépense est légitimée.

Eh bien! quels ont été les résultats de plus de quarante millions de dépenses? car je porterais ce calcul à soixante-dix millions si je donnais, aux différens diamans employés en présens, la valeur que leur ont donnée à l'estime les citoyens joailliers qui les ont estimés; à quoi cela nous a-t-il menés? à rien, mais absolument à rien. Tantôt c'est le reis-effendi qu'on ne peut gagner; tantôt c'est le capitan-pacha qu'on ne

Digitized by Google

peut satisfaire; puis ce sont les demandes en subsides, en secours, et dans le temps que nous les accordons, les choses changent, on ne veut plus rien, ni des mêmes subsides, ni des mêmes secours.

L'intérêt le plus puissant de la Porte, si elle pouvait agir, était de profiter de notre alliance pour exterminer la Russie, et si elle ne pouvait agir, son intérêt particulier était la neutralité, conséquence et compagne nécessaire de l'impuissance.

— Eh bien! on nous a promis sans cesse l'assistance de cette puissance, son alliance, et en la payant, il a fallu payer, à tous les prix que la cupidité peut y mettre, les individus qui se disent nos partisans; et maintenant, suivant les probabilités, qu'aurons-nous acheté? une neutralité que la nature des choses et l'impuissance commandent à la Turquie de la manière la plus irrésistible.

Deux scélérats, deux ex-nobles, deux ministériels, deux feuillans, deux Brissotins, Henin et Descorches, sont nos ministres de Constantinople; la guillotine seule peut dignement récompenser leurs services, et la confiscation de leurs nobles vols peut seule nous récupérer d'une partie de nos frais. Des disputes scandaleuses y divisent la nation réduite à cette ignominie (à se partager entre un Henin et un Descorches, qui, en dernière analyse, ne sont que deux lâches coquins) et en querelles pour le partage des trésors de l'Etat.

Voilà pourtant deux hommes que Deforgues nous assurait mériter toute notre confiance.

Après la mort de l'extravagant don Quichotte du Nord, la pauvreté, la misère de notre allié le roi de Suède exigeait la neutralité. Par quel hasard, depuis deux mois, nous propose-t-on encore de la payer? J'es-

Digitized by Google

père qu'en examinant les propositions qui nous sont faites, le Comité déclarera qu'il achète des alliés et ne paie pas des neutres.

Le Danemarck, neutre par politique, par jalousie, par besoin, est cependant venu à bout de nous arracher des subsides, et nos agens, de nous y voler avec une impudence révoltante; tantôt pour nous procurer des blés qu'on aurait cru de la poussière d'or, vu le prix qu'ils nous coûtent, tantôt pour nous procurer des approvisionnemens pour la marine que nous n'avons jamais reçus; tantôt pour monsieur tel; tantôt pour madame telle, influente de telle ou telle manière: de telle sorte que, si jamais la correspondance de nos agens voit le jour, et j'espère que ce moment n'est pas éloigné, on croira que nous payons nos subsides aux rois nos alliés ou neutres en p....., m....., et fripons de toutes sortes. Voilà, Messieurs, la politique de nos ministres et ses effets envers les rois; voyons quelle elle a été envers les républiques.

Je suis bien aise d'avoir à commencer cet examen par les cantons Helvétiques, car notre ministre en Suisse, homme d'un vrai talent, est regardé par Deforgues comme le plus utile, et il est au moins prouvé trop clairement que, sans aucune proportion, les dépenses de son ministère sont les plus chères de toutes les dépenses diplomatiques qu'a faites la République depuis deux ans.

Pour concevoir cependant les services qu'a rendus à la République le citoyen Barthélemy, il faut voir, dans la position actuelle des cantons Helvétiques, quel a été son degré d'influence, pour la fixer sous tel ou tel rapport, quels obstacles il a vaincus; et pour cela il nous faut examiner d'abord quel était l'intérêt de la Suisse

Digitized by Google

dans la crise qu'a occasionée la révolution, et voir si les travaux et les dépenses du citoyen Barthélemy nous ont obtenu de la Suisse des démarches que ne lui prescrivait pas son intérêt; car si tout son talent est d'avoir obtenu ce que la Suisse aurait fait sans son intervention, et si tous nos trésors n'ont été employés qu'à faire faire aux Suisses ce qu'ils eussent fait pour leur propre intérêt, vous conviendrez que voilà des talens et de l'argent bien mal employés.

Entre les Suisses de 1794 et les Suisses de 1400, il y a la différence des temps de Fabricius à ceux où l'empire romain était à l'encan et au dernier enchérisseur. Voilà d'abord un premier fait; le peuple vivait depuis cent ans sur son ancienne réputation, mais il a mangé le capital sans l'accroître, et il était sans doute au dernier terme quand la révolution est arrivée.

Les Suisses de 1400, à l'aurore de notre révolution, auraient été nos plus chers alliés, nos premiers défenseurs; le parti que la suite de nos victoires leur aurait rendu le plus utile, ne se serait cependant présenté à eux que comme le plus honorable, et cela eût suffi pour les décider.

Mais depuis deux cents ans il est un Dieu qu'on adore en Europe, et si l'Europe est son temple, la Suisse est son sanctuaire, et ce Dieu est l'argent. Les Suisses, paralysés en tout ce qui avait jadis créé leur réputation, n'ont conservé de leurs pères que des mains plus disposées à saisir des sacs d'écus que des armes.

La révolution française ne devait donc être pour la Suisse, marchande de chair et de sang, qu'une spéculation commerciale, et dès lors elle devait désirer sur toute chose la neutralité.

Digitized by Google

La neutralité lui permettait de vendre ses troupes aux puissances de la maison de Bourbon, aux coalisés, à la Hollande, ce qui n'eût pu s'obtenir si la Suisse s'était montrée notre alliée.

Pourtant elle ne devait pas se montrer notre ennemie, parce que si la république française existe et se consolide, il lui importe de l'avoir pour alliée contre l'ambition de ses voisins, et il lui importe de ne pas fermer ce débouché pour la vente de ses soldats.

La neutralité qui donnait aux Suisses les ressources de la paix lui laissait tous les profits de la guerre, pour la vente des denrées à la République, par la liberté de son commerce, par l'influence toujours nouvelle de sa position.

La neutralité était économe et la guerre ruineuse; des difficultés presque insurmontables s'opposent à ce que le corps helvétique se rallie pour une guerre offensive, et cette réunion épuiserait les trésors de tous les cantons.

Ainsi toutes les raisons d'intérêt se réunissaient pour commander aux Suisses la neutralité.

L'esprit universel y est tel, que parler aux Suisses d'autres choses que de l'intérêt, l'intérêt matériel du moment, l'intérêt de quelques écus, c'est leur parler la langue de Guillaume Tell, dont il n'est pas peut-être un seul en Suisse qui ait conservé la grammaire.

D'autre part cette neutralité ne devait éprouver aucun obstacle réel de la part de la coalition; aucune puissance n'était d'humeur et n'avait le moyen de se ruiner pour acheter toute la Suisse, car les opinions publiques et politiques s'y vendent comme une denrée, et le commerce de ce pays est unique sous le ciel; au

Digitized by Google

dehors il vend comme marchandise le sang du peuple, et au dedans les opinions de ses habitans.

Toutes les menaces des coalisés pour gagner des partisans devaient être vaines; le bruit des menaces ne les effraie pas, leurs rochers les rassurent, et le bruissement seul des écus les attache et les intéresse.

Il suffisait donc de les laisser faire: leur inclination, leur intérêt, leur cupidité insatiable, tout les forçait d'être neutres, et nul moyen humain n'aurait pu les engager à ne l'être pas un seul moment.

Dans cette position qu'ont fait nos ministres?

Ils ont traité avec les Suisses de 1794, comme nous aurions dû traiter avec les Suisses d'Henri IV, époque où leur intérêt les rendant fanatiques de leur royalisme, il aurait été question, à force d'or, de les attirer à notre parti, et d'acheter à tout prix leur silence sur les évènemens du 10 août.

On nous a fait sonner bien haut le ressentiment terrible de ces terribles cantons suisses, pour les justes supplices infligés aux satellites de Capet, et pourtant dans le même temps on ne parlait pas même en Suisse de cet évènement, ou si on s'en occupait, c'était pour le tarifer et profiter de notre crédulité pour en exiger le prix.

Enfin les Suisses ont eu le rare bonheur de négocier avec nous sous le manteau d'une antique réputation; et après nous avoir vendu si long-temps leurs soldats, ils nous ont fait encore acheter leur antique renommée, dont ils ne jouissaient plus que dans notre opinion.

Plus de quarante millions ont été s'abîmer dans le gouffre de mains toujours ouvertes, de gueules affamées et béantes dans ce pays, où, faute d'alimens de com-

Digitized by Google

merce, la justice, la liberté, les hommes et les opinions sont à l'encan.

On ne cesse de nous harceler; l'infatigable Barthélemy puise dans nos trésors avec le tonneau des Danaïdes; je soupçonne bien que c'est avec plus de fruit pour lui-même, mais c'est avec la même inutilité pour l'objet dont elle nous a servi depuis quatre ans.

Il est, nous dit-on, des cantons où la haine de la liberté est immortelle; dans ceux-là nos trésors ne sont pas parvenus : qu'ont-ils produit à Fribourg et à Soleure?

Il en est d'autres où la crainte seule de la dépense d'une guerre aurait engagé à subir les dernières indignités pour obtenir la paix; c'est donc dans les cantons populaires, aristocrates, oligarchiques, que notre or a été versé à torrens, de sorte que ceux qui étaient royalistes sont restés tels, et que nos millions nous ont acquis ceux qui auraient été à nous par leur seule inclination, par leur seul intérêt.

Dans ce pays on ne fait pas une seule démarche qu'on ne nous la fasse payer; eh! bon Dieu, à quel prix! mais s'il est vrai que tout s'y vende, que tout s'y paie, au moins peut-on dire à notre ministère : Pourquoi y achetez-vous les plus insignifiantes, les plus inutiles faveurs?

Quoi! trente mille livres de dépenses pour faire chasser de tels endroits obscurs, de ces obscurs pays, une vingtaine de misérables émigrés, poursuivis par la faim, attendus par la guillotine, et à qui il ne reste d'autre propriété au monde qu'un bonnet de nuit. Et qu'importe à la République que ce bonnet et la tête méprisable qu'il couvre aille se cacher de Bâle à Fribourg, ou de Lausanne à Soleure? Les destinées de la liberté

Digitized by Google

sont-elles donc attachées à celles de tels esclaves? faut-il payer les guenilles à si haut prix? et parce que des misérables, avides de tout vendre, veulent nous vendre nos proscrits réfugiés sur leurs terres, devons-nous autoriser qu'on mette à cette méprisable denrée un prix fou, ridicule, insultant?

Ainsi donc, je ne nie pas ce que nos ministres nous répètent sans cesse, que la Suisse est vénale, que tout s'y vend, que tout s'y achète; je conviens que Jugurtha seul manque à ce pays, et que s'il existait, il dirait avec vérité : *Urbem venalem et maturè perituram, si emptorem invenerit.*

J'avoue tout cela, mais je dis que c'est précisément par ces raisons-là que l'intérêt de la Suisse était de rester neutre; que tout l'argent employé à l'acheter n'a produit autre chose que de lui payer ce qu'elle désirait de vendre, d'acheter d'elle ce que nous avons voulu qu'elle vendît, mais ce qui, sans nous, eût été son vœu naturel et le cri de son intérêt. Après cet exposé, je laisse à penser s'il convient d'ajouter un écu de plus aux millions que nous avons déjà perdus.

J'en viens à Gênes, et je me hâte de convenir que c'est la moins inutile des négociations qui ont occupé le ministre; mais elle nous a pourtant coûté un argent énorme; les dépenses ont surpassé tous les calculs, et ce que je prétends, c'est que pour l'objet vraiment utile il n'a été à peu près dépensé que ce qui réellement était nécessaire, et que les trésors de la République ont été prodigués pour des projets fous, impraticables, inutiles, quand même ils eussent eu le succès promis, et qui enfin, s'ils eussent été utiles, ne nous auraient jamais indemnisés de l'argent que l'on nous a fait dépenser pour les obtenir.

Digitized by Google

Deux objets frappent l'attention du Comité en examinant la suite de la correspondance du ministre sur les négociations de Gênes.

Le premier, l'approvisionnement confié au citoyen Tilly, et le moyen d'acheter des grains, de les faire parvenir à Gênes, de Gênes dans nos ports, malgré la vigilance de nos ennemis.

Le second objet politique, de nous former un parti dans Gênes, qui y détruisît l'influence de la coalition, qui forçât les amis des tyrans à borner leurs moyens au maintien d'une neutralité offensive; de faire que toute cette neutralité fût à notre profit et au détriment de nos ennemis; subsidiairement de nous gagner des partisans, d'y engendrer les premiers germes de la liberté, d'y faire éclore une révolution qui livrât Gênes à nos principes et son argent à notre trésor; qui, par conséquent, ouvrît à nos armées une des portes de l'Italie, d'y nourrir cette révolution dans le silence, afin qu'au moment fixé pour une explosion générale en Europe, les partisans de l'aristocratie fussent étouffés par les bras d'un nouvel Hercule dont à peine ils auraient aperçu le berceau.

Voilà constamment les deux objets dont on nous a occupés alternativement; on nous a montré l'un ou l'autre suivant les dispositions du Comité, suivant l'esprit qui y dominait, et par ce moyen on nous a fait dépenser les 54 millions que coûte la légation de Gênes depuis le 31 mars 1793, ne comprenant pas en totalité l'achat réel des grains; 54 millions en pure perte, voilà le produit net des comptes du ministre.

Or, dans ces deux objets, l'un était réel, l'autre n'a servi qu'à se jouer de notre crédulité. L'achat des grains, voilà l'objet réel : or, cet objet était purement une af-

Digitized by Google

faire mercantile; je me flatte qu'on n'aura pas l'impudence de nous parler des principes des marchands dont il aura fallu étouffer les remords avec de l'or; le commerce a des mains, une gueule béante et dévorante; mais les plus impudens des ministres n'ont jamais ici parlé de son ame ni de son cœur: ces deux objets sont les deux premières mises de fonds de tout négociant; cherchez ailleurs le patriotisme, l'humanité, même le respect humain, la crainte de l'infamie, car chez eux vous n'y trouverez qu'un principe, un sentiment, un Dieu, et ce Dieu c'est l'or.

Ce qui s'est passé avec cette république vous a prouvé la vérité de ces axiomes; si le sang, si la chair des Génois eût été une nourriture supportable pour nos armées, des négocians génois nous auraient vendu leurs propres enfans pour en nourrir nos soldats.

Ainsi il s'agissait de présenter un gain pour être sûr du concours et du succès de toutes les entreprises proposées pourvu que le résultat en fût d'un profit clair.

L'espérance de la République n'a pas été déçue: l'énorme quantité de grains, de vêtemens, de fournitures de tout genre, que nos agens nous ont achetés à Gênes, nous a été de la plus grande utilité, et je ne crains pas de dire que c'est à ces négociations-là que vous devez la reprise de Toulon, la prise de Marseille, la conservation de Nice, et j'ajoute la paix et l'union des départemens méridionaux de la République.

Je sais que l'improbité connue du fripon qu'il a plu au ministre d'envoyer à Gênes a rendu les marchés fort chers; que cet ex-noble vous a très noblement volés; mais à ces malheurs-là il est plusieurs remèdes, et je connais, pour le mal qui tourmente Tilly, un topique radical.

Digitized by Google

Mais les 54 millions ont été en partie employés à fomenter la seconde partie de l'objet proposé, et le roman de cette négociation est ce que nous avons le plus chèrement payé.

L'intérêt de Gênes était la neutralité, car son intérêt est celui des marchands; l'intérêt des marchands est de vendre; le moyen de vendre est d'être neutre et de fournir aux deux contendans à l'abri de la neutralité: si cela n'est pas démontré, rien au monde ne peut l'être. En se tenant dans cette mesure, nous devions en tirer tout le parti possible; mais ce n'était pas l'intérêt des sangsues qui nous rongent: là, comme ailleurs, il a fallu se former des partis, nous leurrer d'une révolution, y créer des clubs jacobins.

Tantôt Gênes était une pépinière de propagandistes: des nouveaux missionnaires devaient nous convertir toute l'Italie par la seule puissance de la parole; toute la Lombardie brisait ses fers; Parme envoyait son Bourbon joindre notre Capet; jusques à Naples enfin, tout était converti à la liberté.

Quand le roman devenait fatigant par son absurdité, alors Gênes nous présentait des légions de Scévola, des élèves de Brinvilliers; les poignards, les poisons étaient prêts, tous les dominateurs de l'Italie devaient, tel jour, à telle heure, cesser d'exister; c'en était fait de ces petits tyrans, et néanmoins Etats, tyrans, tout est resté debout; nos trésors n'ont pas excité une émeute, ils n'ont pas occasioné une égratignure, ils n'ont pas donné une colique.

Excepté en une seule occasion notre attente a toujours été déçue, et il est encore douteux si l'incendie du *Scipion* est bien entièrement dû au citoyen Tilly.

Dans l'intérieur de Gênes on nous a fait dépenser

Digitized by Google

jusques à quinze cent mille livres dans une semaine, et cet argent devait changer la couronne ducale en bonnet rouge; l'argent est dispersé, la couronue est restée, et le bonnet rouge est sous le chevet de Tilly.

Ce qui a eu lieu dans le grand conseil vous ouvre enfin les yeux : oui, les pauvres nobles veulent une révolution, mais ils veulent celle qui les rendrait les égaux des riches, et qui leur livrerait à partage égal le sang et l'or des Génois; le peuple dans le pays doit toujours rester enchaîné; c'est le nombre des marteaux qu'on veut accroître: voilà une belle révolution; certes voilà un bel emploi, un magnifique emploi de tant de trésors.

Tilly est un lâche et un fripon. Sous l'ancien régime sa lâcheté lui a obtenu des coups de bâton; sous celui de la liberté ses hauts faits, n'en doutez pas, lui vaudront de plus brillantes récompenses.

Mais s'il n'est pas temps d'appeler les coupables à reddition de compte, il est temps au moins de fermer les entrées du trésor public aussi criminellement ouvertes depuis quinze mois.

Croira-t-on jamais que l'insignifiante république de Venise n'a pas laissé que de nous coûter encore quelques dépenses, assez peu considérables, si on les compare à celles déjà exposées, mais plus choquantes encore si on en considère la nullité.

Là, comme ailleurs, on nous a bernés de rêveries politiques; là, comme ailleurs, Henin devait établir la liberté française; le lion de Saint-Marc devait se coiffer du bonnet rouge, et, si nous en croyons ce malhabile menteur, la république de Venise a couru des dangers effrayans par suite des partis qu'y avait formés Henin; et de ces dangers nous en avons été les seuls confidens,

Digitized by Google

et les inquisiteurs d'Etat n'en ont jamais parlé, ni eux ni qui que ce soit au monde.

Cet impénétrable secret est sans doute impayable: Henin pourtant nous l'a fait payer; en vérité, on ne saurait l'apprécier, car la conspiration déjouée, Henin même éloigné, le secret a été gardé comme auparavant, et tout Venise a été prêt à s'insurger: deux cents complices étaient dans la confidence; tout a manqué, et personne n'a dit mot! Quel prodige et quel homme est ce M. Henin! Bendman n'était qu'un intrigant de mauvais aloi auprès de ce puissant génie.

Après de si brillans succès il était bien juste d'en récompenser l'auteur, et l'illustre Henin fut envoyé à Constantinople.

Pour le remplacer on a fait le plus bizarre choix: le vertueux Rolland brissotinait alors la République, et plaçait partout des brissotins.

Ce ministre avait prudemment envoyé sous Henin un ex-moine monarchien en 1789, feuillant en 1791, constitutionnel en 1792, un caméléon politique, un phraseur: ce brissotin-là était Jacob, jadis oratorien.

Pour remplacer Henin, on chercha encore un ex-moine, un ex-prêtre, un aventurier, un dominicain de Lyon, né en Irlande, appelé O'Neil, qui se baptisa ensuite en 1791 l'abbé Noël, aujourd'hui le citoyen Noël.

Ces deux ex-moines étaient les manœuvres de ce grand homme que l'on envoya à Constantinople. Les volumes que nous envoient ces goujats politiques sont aussi fastidieux à lire qu'impossibles à croire, et cependant trois cent mille écus ont trouvé à s'échapper de ce côté-là.

De quoi s'agissait-il cependant? De faire rester

Digitized by Google

neutre une république qui n'a cessé de l'être depuis la paix de Passarowitz, une république que tous les leviers de l'Europe ne pouvaient déranger un seul moment de son impassibilité: vous voyez que cette besogne n'était pas au-dessus de la nullité de MM. O'Neil et Jacob.

D'y ériger le symbole de la république, cela pouvait être plus difficile, car cet acte-là était plus décidé qu'il n'appartient à une aussi timide neutralité. Henin l'obtint pourtant; un tableau fut attaché à sa porte; un jour on saura comment, par qui et à quel prix; les dépenses de cette facétie en surpassent l'utilité, puisqu'il en coûte plus de quatre-vingt mille livres pour ce seul objet, et je l'appelle une facétie parce que la suite a prouvé que c'était une simple inconséquence qu'on avait obtenue du sénat, une déviation de ses principes; mais la non-reconnaissance d'O'Neil a prouvé qu'on n'avait pas tardé à y revenir.

La seule utilité de la légation à Venise est la correspondance avec la Turquie, qui n'a plus d'autre issue que celle-là, parce que la Suisse et la Valteline nous offrent seules un passage à nos courriers jusqu'à Bergame, et que l'État de Venise nous donne toutes les facilités d'arriver jusqu'en Dalmatie.

Cette utilité diminue avec l'espoir d'amener la Porte à une rupture; pourtant je ne dis pas de la négliger, mais de la moins payer et d'y envoyer de vrais républicains, remplacer les deux moines ex-brissotins, qu'appelle ici le tribunal révolutionnaire et après lesquels soupire si ardemment la guillotine.

On nous avait leurrés de pouvoir obtenir des blés de cette république; les moyens de la décider à cette faveur ont été accordés, mais les blés sont restés dans

Digitized by Google

les greniers vénitiens; nous y avons des émissaires inutiles pour cet objet, et là comme partout, nos dépenses n'ont pas plus accaparé de blés pour la République qu'elles n'ont créé de révolutions dans les autres empires.

Je devrais vous parler de la scandaleuse Toscane, des brigands qui y ont administré nos affaires, surtout de cette éponge politique qui nous y vendait sa déshonorante influence, de ses vols, de ses manques de foi; mais nous tenons ces agens coupables en notre puissance, et puisque Lanot est chargé de vous rendre compte de ces objets, je ne m'y arrêterai pas.

J'ai parcouru, citoyens, cette ligne de puissances neutres, de ministres ineptes, de scandaleuses dépenses, de négociations ridicules, de promesses déçues, de trésors épuisés et de romans politiques; il est temps de mettre un terme à ces ruineuses folies.

D'autres emplois se présentent qui exigent tous les fonds disponibles de la République. Ce n'est pas chez des neutres qu'il faut chèrement payer des agens pour leur faire faire ce que leur intérêt leur ferait faire sans nous; c'est chez nos ennemis déclarés qu'il faut répandre l'or à pleines mains, c'est là qu'il faut acheter un secret, un bras, un manipuleur à des prix proportionnés à la grandeur de l'entreprise et à l'imminence des dangers; c'est dans les armées qu'il faut payer nos partisans.

C'est à des généraux mécontens qu'il faut ouvrir les portes du trésor.

Voilà où doivent, s'il le faut, s'épuiser nos ressources, et en ce genre les bases en sont jetées: c'est l'or qui manque, employons-y celui que nous avons pro-

Digitized by Google

digué à de honteuses, à d'indécentes folies, à d'insensés projets, à des conceptions romanesques.

Pour jeter tous les flambeaux de la discorde parmi les neutres, publions d'une main hardie toutes nos correspondances politiques avec les États depuis le 31 mai 1793; seulement cet échantillon suffit, vous en verrez le salutaire effet, et quelles sales figures cachaient en ce pays les masques que nous avons arrachés.

Je fais donc la motion expresse et incidente à celle de Deforgues, que toutes les dépenses chez les puissances neutres, appelées dépenses secrètes, seront anéanties; qu'il ne soit dépensé par nos ministres chez les puissances que des sommes fixées par le comité, allouées décidément à tel objet; que toutes les correspondances politiques des ministres avec les cours de Suède, Danemarck, Gênes, la Suisse, Venise, soient toutes publiées, et qu'il n'y ait d'exceptées que les négociations en Turquie.

Et que le Comité s'ajourne pour mettre à la disposition de ce comité seul, sans autre intermédiaire que ses seuls agens, toutes les économies que les réformes doivent procurer, à l'effet de se pratiquer des intelligences dans les cabinets, dans les armées et dans les États des puissances en guerre ouverte avec la République.

Digitized by Google

PROJET
DE RÉFORME
DANS
L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
PAR COLBERT (1).

1665.

[Le Rapport qu'on va lire abonde en vues de réformes et de simplication dont l'administration de la justice ne reçut l'application que plus d'un siècle après. On y verra Colbert proposer sans succès à Louis XIV plus d'une des mesures dont ce besoin n'a été reconnu que par nos codes civil et de procédure.]

(1) Bibliothèque royale, Section des manuscrits, fonds Colbert.

Digitized by Google

DISCOURS POUR LE CONSEIL DE JUSTICE DU 10 OCTOBRE 1665.

Sur l'avis demandé par le roi des moyens de parvenir à ce grand dessein,

Auparavant que de donner son avis sur ce qu'il plaît à Votre Majesté de nous proposer, il serait nécessaire qu'il lui plût de nous dire ce qu'elle s'est proposé elle-même de faire en formant ce conseil et nous faisant l'honneur de nous y appeler, parce que, si Votre Majesté s'est seulement proposé de recevoir de toute part les mémoires des choses qui seront à réformer pour plus parfaite administration de la justice dans son royaume; il suffira d'examiner les matières l'une après l'autre et d'y apporter les remèdes que sa prudence estimera nécessaires.

Mais si Votre Majesté s'est proposé quelque plus grand dessein, comme serait celui de réduire tout son royaume sous une même loi, même mesure et même poids, qui serait assurément un dessein digne de la grandeur de Votre Majesté, digne de son esprit et de son âge, et qui lui attirerait un abîme de bénédictions et de gloire, dont toutefois Votre Majesté n'aurait que l'honneur de l'exécution, vu que le dessein en a été premièrement formé par Louis XIe, qui a été, sans contredit, le plus habile de tous nos rois, outre qu'il est de notoriété publique qu'Henri IV étant allé tenir un lit de justice pour faire voir cette cérémonie au duc de Savoie, ayant entendu un habile avocat plaidant sur cette grande et illustre matière, il en forma le dessein et commença dès ce temps-là d'y faire travailler;

Digitized by Google

mais la mort de l'un et de l'autre de ces deux rois détruisit l'exécution de ce beau et grand dessein.

Si donc Votre Majesté s'est proposé l'exécution de ce projet, il est certain que pour y parvenir il est nécessaire d'un grand concours, d'une grande droiture, d'une grande application, d'une grande fermeté. Dieu, Sire, a donné à Votre Majesté toutes ces qualités en un éminent degré; elle a fait déjà voir, depuis quatre ans qu'elle travaille, qu'il n'y aurait rien d'impossible pour elle; mais il faut avouer que tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent n'est rien en comparaison de cet ouvrage; aussi aura-t-elle la satisfaction d'avoir exécuté ce qu'aucun prince n'avait presque tenté auparavant elle, et quand même la chose serait impossible, en faisant ses efforts d'y parvenir, elle trouverait assurément tant de belles choses à faire qu'elle serait dignement récompensée des soins qu'elle en aurait voulu prendre.

Distribution des matières pour le conseil de justice.

Pour les matières ecclésiastiques :

MM. de Machaut, d'Estampes, Poncot, Chamillard, *maître des requêtes.*

Pour les matières concernant la noblesse:

MM. de Morangis, Boucherat, La Reynie, *maître des requêtes.*

Pour la justice, à subdiviser en civile, criminelle et police:

MM. de Vertamont, Colbert, Pussort, Caumartin et Le Pelletier, *maîtres des requêtes.*

Digitized by Google

Maîtres des requêtes, pour assister audit conseil :

MM. Voysin, Hotman, Lefèvre, Caumartin, Chamillard, Le Pelletier, La Reynie.

Pour servir de secrétaire :

M. Hotman.

Maîtres des requêtes, pour envoyer dans les parlemens.

	MM.
Toulouse,	. . . . .
Bordeaux,	Rouillé.
Provence,	Molé.
Grenoble,	Le Boulanger d'Hacqueville.
Rouen,	Voysin de La Noraie.
Dijon,	Bonchu.
Metz,	d'Aguesseau.
Bretagne,	Courtin.
Pau,	Bignon.

(Il faut examiner une seconde fois cette distribution avant que de la résoudre.)

Avocats qui doivent servir à ladite réformation :

MM. Auzanet, L'Hoste l'aîné, de Gomont, Ragueneau, Billain, et un sixième qui sera nommé.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 15 mai 1665.

Le dessein que le Roi témoigne avoir de travailler à la justice de son royaume, est le plus grand et le plus glorieux qui puisse entrer dans l'esprit d'un roi; mais comme Sa Majesté ne pense et n'exécute rien que de

Digitized by Google

grand et de proportionné à l'étendue de son esprit, qui n'a point de bornes, elle nous a fait suffisamment connaître qu'elle ne veut pas entreprendre ce dessein pour suivre l'exemple des rois, ses prédécesseurs, qui se sont contentés de faire quelque ramas d'ordonnances de l'exécution duquel ils ne se sont pas mis fort en peine, et ont, par cette négligence, donné lieu à une entreprise ordinaire, sur l'autorité royale, qui est tellement tournée en habitude, qu'il n'y a pas de petits conseillers de compagnie, appelée abusivement souveraine, qui ne croie être en droit, et qui ne juge tous les jours contre les termes précis de l'ordonnance, et ainsi entreprendre et s'arroger la puissance législative dans ce royaume, qui réside en la personne seule du souverain.

Sa Majesté connaissant parfaitement ces deux devoirs des rois, le premier de la protection, et le second de la justice qu'elle doit rendre à ses peuples, s'étant déjà si parfaitement acquittée du premier par la grande guerre qu'elle a soutenue depuis son avènement à la couronne, dans laquelle elle a étendu les bornes de son royaume au-delà de tous les rois ses prédécesseurs, et ensuite a donné à ses peuples une paix glorieuse, ferme et durable, confirmée par un grand mariage, et faisant encore ressentir tous les jours, à ses mêmes peuples, des marques de cette même protection, en les délivrant, jusqu'aux derniers confins de son royaume, de toutes les oppressions qu'ils souffrent.

Sa Majesté fait en même temps connaître qu'elle veut s'acquitter avec la même perfection du second, qui est celui de bien administrer la justice à ses peuples, puisqu'elle ne nous laisse pas la liberté de dire ce qui est à faire pour y parvenir, nous ayant dit en deux

Digitized by Google

mots tout ce que la plus profonde méditation des plus habiles hommes du monde pourrait inventer sur ce sujet en plusieurs années.

Sa Majesté nous ayant donc dit qu'elle veut réduire en un seul corps d'ordonnances tout ce qui est nécessaire pour établir la jurisprudence fixe et certaine, et réduire le nombre des juges, comme le seul moyen qui n'a point encore été tenté jusques à présent, d'abréger les procès, il ne nous reste qu'à expliquer nos sentimens, suivant l'ordre qu'il a plu à Sa Majesté nous en donner, des moyens que l'on peut pratiquer pour parvenir à ces deux grandes fins.

Il semble donc que la première chose que Sa Majesté doive faire est de faire choix des sujets capables de travailler à une si grande matière, et c'est ce qu'il paraît qu'elle a si prudemment résolu en ordonnant à tous ceux de son conseil de lui donner leurs avis afin de pouvoir former avec connaissance de cause le nombre de personnes dont elle veut se servir à un si grand dessein.

Dans le même temps qu'elle choisirait le nombre des personnes de son conseil les plus habiles, il semble qu'elle pourrait, dès la première séance, faire choix de huit maîtres des requêtes, habiles et de probité, autant qu'il se pourrait, pour aller servir actuellement, dans tous les parlemens du royaume, avec ordre au premier président, gens du roi, et un ou deux des plus habiles gens de bien de chacun de tenir deux fois la semaine une assemblée chez le premier président pour examiner tous les abus qui se sont glissés dans l'administration de la justice, et les remèdes que l'on y pourrait apporter, et en donner incessamment avis au conseil de Sa Majesté.

Digitized by Google

Il serait bien nécessaire de dresser une ample instruction pour lesdits maîtres des requêtes.

Après avoir fait le choix des personnes qui composeront le conseil particulier de Sa Majesté pour le fait de la justice, il en faudrait régler la séance à jour fixe une fois la semaine ou en quinze jours, et en même temps faire le département de toutes les matières, savoir :

L'examen de tout le corps des ordonnances pour connaître tous les changemens qu'il y aurait à y faire.

Pour cette matière, qui est la plus grande et la plus étendue de tout ce travail, il serait nécessaire de mettre quatre ou six des plus habiles conseillers d'État, qui prendraient avec eux les quatre ou six plus habiles avocats de parlement dont il serait composé une compagnie particulière qui se tiendrait chez le doyen des conseillers d'État.

Il serait encore nécessaire de séparer cette matière en celles de la justice distributive civile, de la justice criminelle, de la police.

En chacune de ces matières, deux conseillers d'État et deux avocats travailleraient pour examiner, dans l'assemblée des douze, ce qui aurait été résolu par les quatre, et ensuite apporter le tout bien digéré au conseil du roi.

Sur les matières importantes, il serait nécessaire de donner une copie de ce dont il serait délibéré pour l'examiner en particulier et en pouvoir dire son sentiment avec plus de connaissance.

Outre ce département, il faudrait encore départir les huit parlemens des provinces, savoir : Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dauphiné, Provence, Bretagne, Bourgogne, Pau et Metz;

Digitized by Google

Les huit chambres des comptes, savoir : Paris, Bretagne, Rouen, Dauphiné, Bourgogne, Montpellier et Provence, jointes aux cours des aides, Pau et Metz, jointes au parlement;

Les six cours des aides, savoir : Paris, Rouen, Clermont-Ferrand, Montauban, Guyenne, Montpellier et Provence; ces deux dernières jointes aux chambres des comptes;

Le grand-conseil et la cour des monnaies.

Chacun des conseillers du conseil nouvellement établi aurait soin de tenir correspondance avec les officiers des autres compagnies, et le maître des requêtes, qui aurait été envoyé pour leur expliquer les intentions du roi, recevoir et examiner leurs mémoires, et porter ensuite, dans les assemblées particulières des quatre ou six conseillers-d'État, ce qui serait de leur compétence particulière pour être examiné et réduit dans le corps de l'ordonnance.

Outre ces deux sortes de départemens, il faudrait faire encore celui de toutes les provinces du royaume, pour tenir correspondance avec tous ces maîtres des requêtes faisant leurs visites dans les provinces, faire réponse au conseil de tous les désordres qu'ils trouveraient sur le fait de la justice, pour y apporter sur-le-champ les remèdes qui seraient trouvés convenables, et porter ensuite, en l'assemblée particulière des six, ce qui concernerait la rédaction de l'ordonnance.

Pour la perfection d'un si grand ouvrage, pour en rendre le roi, pour ainsi dire, le seul auteur et exécuteur, et rendre sa mémoire immortelle et en bénédiction à tout le monde, et dans la plus grande vénération dans tous les esprits de ses peuples que jamais aucun roi ait fait, même ceux qui ont été mis au rang des dieux,

Digitized by Google

il faudrait, dans le même temps que ce travail commencera, ou quelque temps après, commencer la visite de son royaume, et du nombre des conseillers-d'état et maîtres des requêtes, qu'elle mènerait avec elle, en choisir quelques-uns pour rendre la justice ordinaire dans tous les lieux où le roi séjournerait, et suspendre, pendant son séjour, toutes les justices ordinaires, même les parlemens, et recevoir toutes les plaintes qui seraient faites contre eux, punir sévèrement les coupables, et récompenser les gens de bien par des marques d'estime et par tous autres moyens.

Mais comme toutes ces grandes choses ne se peuvent presque exécuter que par la voie des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, il faut commencer par l'examen de tout ce qui se passe dans le conseil, et de tous les règlemens qui ont été faits; faire venir les doyens des [*illisible*] et des maîtres des requêtes; leur dire que Sa Majesté veut se servir de leurs corps pour en tirer ses inspecteurs, mais qu'elle veut auparavant qu'ils travaillent à y retrancher tous les abus, qu'ils examinent entre eux tous les moyens que l'on pourra pratiquer pour cet effet, en fassent des mémoires, et les rapportent au prochain conseil.

Et en même temps nommer deux conseillers d'État de même pour examiner la même matière, et la régler promptement, comme étant la plus importante de toutes celles qu'ils doivent traiter dans ce conseil, vu qu'il s'agit de rendre gens de bien, et de remettre dans l'ordre et dans la règle, ceux dont il faut, de nécessité, se servir pour y remettre les autres.

En même temps que le conseil commencera de s'assembler, il faut faire une lettre circulaire à tous les gens du roi des compagnies, premier président, et un

Digitized by Google

ou deux conseillers, qui seront choisis, pour leur enjoindre de s'assembler, toutes les semaines deux fois, avec le maître des requêtes, quand il pourra s'y trouver; examiner tous les abus et les remèdes, etc.; avec ordre particulier, aux gens du roi, qu'en cas qu'ils estiment que Sa Majesté doive être informée de quelque chose particulière, à quoi les officiers du corps des compagnies fissent difficulté par des motifs particuliers, d'en donner avis, d'en dresser un mémoire à part, et l'envoyer à Sa Majesté.

Donner avis partout du département que Sa Majesté aura fait, afin que chacun s'adresse à ceux qu'elle aura nommés.

Les six conseillers d'État et les six avocats qui seront choisis pour rédiger toutes ces ordonnances en un seul corps, auront à examiner toutes les anciennes et nouvelles ordonnances article par article, distinguer les articles exécutés de ceux qui ne le sont pas, peser solidement tout ce qu'il y aurait à changer et corriger, examiner toutes les différences qui se rencontrent dans la jurisprudence des compagnies, tant au regard des chambres particulières de même corps qu'à l'égard des compagnies entre elles;

Examiner la discipline et les règlemens des compagnies, soit en leur dedans, entre les chambres, soit entre toutes les compagnies, de l'une à l'autre, pour les rendre autant conformes qu'il se pourra;

Examiner les entreprises des grandes chambres sur les enquêtes, des enquêtes sur les grandes chambres, et de toutes les deux sur les justices subalternes;

Les arrêts et défenses en matière criminelle, les différens degrés de juridiction, et les moyens d'en supprimer quelques-uns;

Digitized by Google

Les procès évoqués au parlement, en première instance. Les frais des procès, les épices, les droits des greffiers, huissiers, sergens, notaires et autres.

Les moyens d'empêcher les faussetés des sergens et des notaires.

Examiner de même tout ce qui concerne la justice criminelle du royaume, comme la plus importante, en retrancher toute la chicane, et prendre garde d'établir des moyens assurés pour, en conservant et assurant les innocens, parvenir promptement à la punition des criminels.

A l'égard de la police du royaume, comme c'est assurément la plus importante partie de la vie civile, et qui produit plus de bien et d'avantages aux sujets, il faut aussi prendre garde que tous ceux qui seront nommés pour cette matière aient plus de force et de probité qu'aucuns, et leur ordonner de commencer par Paris, qui, étant la capitale du royaume, donne facilement le mouvement à toutes les autres; et comme les magistrats politiques ont pour maxime que la meilleure police est de n'en avoir pas du tout, il ne faut pas s'étonner si elle est absolument perdue presque par tout le royaume.

Outre la police particulière des villes, il est encore très nécessaire de prendre garde à ce qui concerne la police générale, sur laquelle il sera bien nécessaire qu'ils observent de rendre difficiles toutes les conditions des hommes qui tendent à se soustraire du travail qui va au bien général de tout l'Etat; ces conditions sont le trop grand nombre d'officiers de justice, le trop grand nombre de prêtres, de moines et religieuses.

Et ces deux derniers, non-seulement se soulagent du travail qui irait au bien commun, mais même privent

Digitized by Google

le public de tous les enfans qu'ils pourraient produire pour servir aux fonctions nécessaires et utiles : pour cet effet il serait peut-être bon de rendre les vœux de religion un peu plus difficiles et de reculer l'âge pour les rendre valables, même retrancher l'usage des dots et des pensions des religieuses.

Et de faciliter et rendre honorables et avantageuses, autant qu'il se pourra, toutes les conditions des hommes qui tendent au bien public, c'est-à-dire :

Les soldats,

Les marchands,

Les laboureurs et gens de journée.

Après avoir avancé ce travail, peut-être que Sa Majesté voudra que l'on poursuive pour achever le corps entier de ses ordonnances, et que l'on examine de même celles qui concernent les domaines de la couronne, les finances, les eaux et forêts, l'amirauté, la connétablie, les fonctions de toutes les charges et offices du Royaume, depuis le connétable et le chancelier, jusqu'au moindre officier de guerre, de justice et de toute autre nature, et en même temps les jurisdictions du grand conseil, les chambres des comptes, les cours des aides, cours des monnaies, greniers à sel, et généralement, afin de rendre ce corps d'ordonnances aussi complet que celui de Justinien pour le droit romain.

Quant au second point du dessein de Sa Majesté, qui concerne le retranchement du nombre excessif des officiers de justice du royaume, duquel dépend l'exécution du premier, attendu qu'il est impossible de rendre la justice pure si l'on ne retranche considérablement le nombre de ceux qui la corrompent tous les jours ; Sa Majesté ayant, par sa vertu, sa force et son application au travail, établi les affaires des finances en un point

Digitized by Google

où, non-seulement jamais les rois, ses prédécesseurs, et même où c'eût été une espèce de folie d'espérer de parvenir, peut sans difficulté retrancher deux millions de livres de ses revenus, que les parties casuelles produisent, pour parvenir à une si grande et si glorieuse fin que celle que Sa Majesté se propose, et pour cet effet ôter le droit annuel l'année prochaine.

Mais comme dans ce retranchement il se trouverait un nombre infini de familles ruinées, particulièrement les officiers de ses compagnies appelées souveraines, dont les charges ont toujours été et sont encore d'un prix excessif, peut-être que Sa Majesté voudra bien, par la bonté et l'amour qu'elle a pour ses peuples, donner auxdits officiers encore pour quatre années le même droit annuel, en fixant le prix des charges pour ne pouvoir être vendues davantage, savoir :

Les présidens à mortier, trois cent mille livres; les maîtres des requêtes, cent cinquante mille livres; les présidens des enquêtes, soixante quinze milles livres; les conseillers laïcs, quatre-vingt mille livres; les conseillers clers, soixante-quinze mille livres; et ainsi des autres compagnies et autres parlemens.

Sur quoi la puissance de Sa Majesté et le bon ordre de ses finances peuvent encore lui donner la facilité, au lieu de permettre la vente des charges sur le prix fixé, de rembourser de ses deniers, pendant ces quatre années, tous ceux qui viendront à mourir, à quoi Sa Majesté pourra peut-être employer deux ou trois millions de livres tous les ans; en fin des quatre années ou elle ôtera l'annuel entièrement, ou elle réduira encore le prix des charges, et par ce moyen elle pourra, en sept ou huit années, réduire le nombre de ses officiers sur le pied qu'il était il y a cent ans, c'est-à-dire cent of-

Digitized by Google

ficiers au parlement de Paris, et à proportion de tous les autres, ce qui donnera lieu à Sa Majesté d'achever ce grand ouvrage par l'exécution entière du troisième point qu'elle a témoigné plutôt souhaiter qu'espérer, c'est-à-dire de rendre la justice gratuite en son royaume, en donnant plus de gages, et même des gratifications, à ses officiers à proportion de leur travail, et par ce moyen éternisera sa mémoire, et acquerra avec justice celle du plus grand, du plus juste, du plus aimé et respecté roi qui ait jamais été.

Moyens de parvenir à remettre le Parlement dans l'état où il doit être naturellement, et lui ôter pour toujours les maximes sur lesquelles cette compagnie a entrepris de troubler l'Etat en voulant prendre part à l'administration d'icelui.

L'on a proposé à Sa Majesté de rendre l'annuel pour quatre années, et ensuite l'ôter;

De réduire l'âge à trente ans;

De retrancher les assemblées des chambres en interdisant les enquêtes de ce droit;

De faire ôter des registres tout ce qui s'est passé pendant les troubles;

Faire une déclaration pour leur interdire à jamais la connaissance des matières d'Etat.

Il me semble que toutes ces choses sont trop fortes et ne produiraient pas l'effet que Sa Majesté désire; la raison est que le Roi ne craint pas que de son vivant aucune de ces choses arrive, et dès lors que l'autorité des rois, ses successeurs, sera plus faible, soit par minorité, soit par autres accidens, ce qui aura été détruit en un seul coup et par une seule déclaration sera fa-

Digitized by Google

cilement détruit par une autre déclaration contraire qu'ils obtiendront, soit par la faveur de quelque ministre, soit par la nécessité ou vraie ou fausse de se concilier ces compagnies dans les temps de minorité qui peuvent survenir, ou de règnes faibles et troublés par des mouvemens civils, soit par une entreprise sur l'autorité royale, qu'elles peuvent toujours colorer d'un ancien droit qu'elles prétendent avoir, et ne pouvoir être détruit par aucune déclaration contraire.

Il faut donc chercher quelque moyen qui rende les résolutions, que Sa Majesté prendra, fixes, solides, et qui passent dans tous les siècles à venir sans recevoir aucuns changemens, autant que la prudence humaine peut établir les choses avec sûreté.

Pour trouver ce moyen, il faut seulement faire réflexion à l'état auquel le parlement de Paris croyait être en septembre 1661, à l'état auquel il est à présent, et l'on jugera facilement que les moyens qui ont été employés, pour le réduire en cet état, sont bons. L'on n'a pas tout d'un coup retranché l'augmentation de gages de juges, fait payer une taxe à tous greffiers, supprimé et remboursé avec imputation tous les droits, rentes, et autres deniers dont les particuliers jouissaient, jugé la question des ducs et pairs, et enfin remboursé à un prix modique toutes leurs augmentations de gages; l'on n'a pas supprimé ni réduit leurs assemblées des chambres que l'on craignait et que l'on travaillait par toutes sortes de moyens d'éviter et de retarder; et c'était en ce temps l'effet de la plus consommée politique et les plus importans services que l'on pouvait rendre à l'Etat, et pour lesquels on exigeait des grâces que l'on croyait avoir trop méritées quand on avait reculé une assemblée des chambres

Digitized by Google

pour huit ou dix jours; toutes ces choses se sont faites avec temps et patience sans aucune précipitation; à mesure que ces choses se sont présentées, elles ont été exécutées avec une force égale, sans les rechercher avec trop d'empressement.

Les rois les plus faibles sont capables, aussi bien que les plus forts, de prendre une grande et forte résolution sur une matière importante, et nous voyons que ce qui a été fait de plus fort contre le parlement de Paris a été par les rois les plus faibles, Charles IX et Louis XIII. Ces actions fortes ne proviennent pas de leur conduite ordinaire, c'est un effort qu'ils font, qui n'est pas de durée parce qu'il est violent.

Mais il n'appartient qu'aux rois véritablement forts de ne traiter ces matières que dans leur conduite ordinaire, et sans faire connaître, par une application extraordinaire, qu'ils les estiment plus importantes qu'elles ne doivent être.

Pour cet effet, si l'on considère bien le moyen proposé de réduire le nombre des charges en sept ou huit années de temps, on trouvera facilement qu'il fait déjà avec force tout ce qui est nécessaire pour remettre le parlement dans la situation où il doit être pour le bien de la justice et de l'Etat.

Dans le cours du temps que cette réduction se fera, il semble que l'on pourrait dès à présent, sur l'incident du conseiller au parlement de Toulouse, qui est en décret d'ajournement personnel aux requêtes de l'hôtel, et qui allègue un privilége, juger ce prétendu privilége, que les officiers des compagnies souveraines prétendent avoir, de ne pouvoir être jugés que dans les mêmes compagnies; et comme ils n'ont aucun titre pour cela, et quand bien même ils en auraient, comme ils en ont

Digitized by Google

abusé, il y aura toujours lieu de leur ôter; rien ne contribuera tant à leur ôter les grandes opinions qu'ils ont facilement conçues de leurs compagnies, que l'arrêt qui interviendra sur cette matière, lequel arrêt il sera nécessaire de faire registrer au greffe la première fois que le Roi ira au Parlement.

Ce coup doit être assurément considéré comme le plus grand qui puisse être fait contre ces compagnies.

Lors du renouvellement de l'annuel, peut-être qu'il y aura lieu de leur établir le quatrième quartier de leurs gages en leur ôtant le franc salé et les priviléges de noblesse qui leur ont été accordés lorsque le quatrième quartier leur fut ôté en 1638.

Enfin, de l'année 1666 ou au commencement de 1667, on pourrait réduire l'âge à trente ans; mais pour faire tout l'effet que l'on doit attendre de toutes ces grandes choses, il est surtout nécessaire de n'accorder aucune dispense d'âge à qui que ce soit.

Pour ce qui concerne la suppression de tout ce qui s'est passé pendant les mouvemens civils, il serait plus glorieux pour le Roi que pendant le temps qu'il ferait de si grandes choses, contre cette compagnie, elle ne laissât pas, par la force de la vertu de Sa Majesté, de s'en rapporter à Elle-même pour les supprimer sans le demander.

Digitized by Google

IDÉE PREMIÈRE

DES

FUSÉES A LA CONGRÈVE

NOTES EXTRAITES

DE LA CORRESPONDANCE

DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE (1759),

PAR LEMONTEY.

[Nous avons trouvé dans les manuscrits de Lemontey, les notes qu'on va lire et qu'il avait relevées dans la correspondance du maréchal de Belle-Isle, mise à sa disposition. L'invention de Dupré fut abandonnée, et ce n'est que quarante ans plus tard que l'Angleterre mit en usage les fusées à la Congrève, regardée par elle comme une découverte qui lui est propre.]

NOTES SUR DUPRÉ ET SON SECRET.

Dupré, né à Grenoble, dans la classe du peuple, était joailler à Paris. On croit qu'en fondant des cristaux, il trouva une liqueur qui mettait partout un feu

Digitized by Google

inextinguible. Il en proposa l'emploi au maréchal de Belle-Isle. On en fit des épreuves sur le canal de Versailles et dans les carrières de Belleville.

(5 *janvier* 1759.) — DUPRÉ A BELLE-ISLE. « J'ai eu chez moi un long entretien avec le sieur Turot. Je lui ai fait voir les plans que j'ai levés, de mes expériences aux carrières de Belleville et sur le canal de Versailles. Il a conçu une si grande idée de mes moyens, qu'il s'est aussitôt déterminé à les mettre en usage, et a dit qu'on en entendrait parler dans trois semaines..... Je vois dans cet homme, plein de valeur et d'audace, tout ce qu'il me faudrait pour renverser la marine anglaise. »

(*Juin.*) — Belle-Isle l'envoie au Hâvre pour faire des expériences de son secret, sous les yeux du duc d'Harcourt, du marquis de Rostaing, du comte de Mirabeau et des officiers et ingénieurs de la marine.

(*Juillet.*) — Les Anglais bombardent quelques jours le Hâvre, les 4, 5, 6 juillet.

(7 *juillet.*) — BELLE-ISLE AU DUC D'HARCOURT. « J'espère que M. de Rostaing, qui sera arrivé avant ma lettre, trouvera peut-être quelque expédient pour faire usage de la liqueur infernale du sieur Dupré. Il serait bien heureux qu'il en pût faire usage sur quelqu'une de leurs bombardes. Je suis persuadé qu'un pareil exemple leur ôterait l'envie de se rapprocher de nos côtes. J'espère aussi que vous vous servirez utilement de l'eau du baron de Taubenheim pour éteindre les feux qu'allument les bombes anglaises. »

Digitized by Google

(8 *juillet.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Je dois voir M. de Rostaing ce matin pour pourvoir à l'habitation du sieur Dupré, qu'il est à propos de tenir à l'écart, et le plus secrètement que faire se pourra. — A l'égard de M. le baron de Taubenheim, son secret n'est pas dangereux, et ne paraît pas moins avantageux pour la conservation de nos bateaux, car je ne puis croire que nos ennemis n'y reviennent pas. »

(14 *juillet.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « J'ai déjà eu plusieurs conférences avec le sieur Dupré, et n'en suis pas plus savant. Mais ce soir nous devons faire quelques expériences qui me mettront en état de juger des manœuvres qu'il faudra faire pour pouvoir s'en servir. »

(15 *juillet.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Je me rendis hier au soir, sur les neuf heures, derrière la citadelle, avec MM. de Rostaing, de Langeron, de Mirabeau, de Villers et de Ranché, pour expérimenter la liqueur du sieur Dupré et les moyens d'en faire usage contre les bâtimens ennemis (1). J'y avais fait transporter à cet effet un mortier de huit pouces, quelques bombes et des grenades. Le sieur Dupré y avait aussi apporté ce qu'il appelle ses grenades, qui sont des bouteilles de grès, pleines de sa liqueur, et enveloppées de morceaux de linge ou de papier imbibés auxquels on met le feu et qu'il jette ensuite de façon qu'elle se casse et produit un feu terrible avec une fumée extrêmement épaisse. Il en a jeté ainsi une sur le bord de

(1) Il y a du même jour une autre lettre semblable du chevalier de Mirabeau. *(Note de Lemontey.)*

Digitized by Google

l'avant-fossé de la citadelle, en sorte qu'il est tombé, partie de la liqueur sur du galet, et partie dans l'eau; celle qui s'est répendue sur l'eau y a brûlé comme si elle avait été sur terre, et le galet sur lequel la bouteille s'est cassée, pétait et sautait comme dans la fournaise la plus ardente.

« Après l'épreuve de cette liqueur dont les effets nous parurent satisfaisans, nous essayâmes les moyens de nous en servir. Nous fîmes en conséquence remplir de cette liqueur une grenade à laquelle on mit le feu, et qu'on fit rouler à terre; mais elle s'éteignit sans produire aucun effet. Ensuite nous en fîmes mettre dans une bombe vide avec des étoupes pleines d'artifice, dont on avait garni un tuyau de fer-blanc qui, entrant dans l'œil de la bombe, et étant replié en dedans pour l'empêcher d'en sortir, tenait cette garniture en dehors, en sorte que la liqueur avait la liberté de couler facilement; afin que le feu étant mis aux étoupes, et la bombe décrivant en roulant sa parabole, elle pût toujours mouiller la partie extérieure enflammée, et par ce moyen l'enflammer elle-même. On y mit le feu, et dans le temps qu'il y était le plus vif, on le mit au mortier. La bombe partit, mais s'éteignit à l'instant, apparemment par la violence avec laquelle elle fend l'air. Le sieur Dupré voyant le peu de succès de ces moyens, nous dit qu'il ferait des bombes qu'on pourrait jeter de fort loin, de façon cependant qu'elles crèveront en sortant du mortier, et que ce sera la liqueur elle-même toute enflammée qui sera jetée. Je suis impatient d'éprouver ce nouveau moyen, et désire bien qu'il réussisse : mais j'ai peine à le croire.

« Je pense que le secret du sieur Dupré est bon et qu'il pourrait être plus utile s'il était connu et employé par

Digitized by Google

un homme qui fût plus physicien que lui. Ses principaux moyens d'en faire usage sont d'approcher assez près d'un bâtiment pour y jeter une de ses bouteilles après l'avoir allumée, de façon qu'elle s'y casse et que la liqueur s'y enflamme, et une pompe dont il se sert pour jeter sa liqueur enflammée. Elle doit lui arriver incessamment. Vous sentez assez la difficulté de l'exécution du premier moyen. Quant à la pompe, n'y a-t-il pas à craindre en s'en servant, que le feu ne prenne au bateau sur lequel on en ferait usage? D'ailleurs elle ne peut guère porter que vingt à trente toises au plus, et je vois autant de difficultés à s'en servir, étant impossible qu'on ne soit découvert auparavant d'être à portée de la faire jouer.

« Nous allons nous occuper, M. de Rostaing et moi, à trouver les moyens de pouvoir s'en servir en la jetant de fort loin, ce qui me paraît très difficile, puisque l'inflammation de cette liqueur ne tient point à la compression de l'air; et j'en suis d'autant plus assuré qu'elle s'est éteinte lorsque la bombe a parti, et que j'en ai éteint moi-même quelques parties enflammées qui étaient restées au bord de l'eau, en soufflant dessus avec force, comme on éteint de l'eau-de-vie enflammée dans une cuiller. Nous ne négligerons aucun des moyens que nous pourrons imaginer pour employer avantageusement cette liqueur. Au reste nous caressons le sieur Dupré afin d'en tirer tout le parti qu'il nous sera possible. »

(18 *juillet.*) — Le marquis de Rostaing, croyant se souvenir que le duc d'Orléans possédait une catapulte des anciens qui lançait des matières à huit cents toises, il en fait part à Belle-Isle qui écrit au duc

Digitized by Google

d'Orléans pour lui en demander un modèle, afin que le duc d'Harcourt la fasse exécuter en grand. Le duc d'Orléans répond qu'on s'est trompé et qu'il ne possède point de catapulte.

(*Id.*) — BELLE-ISLE AU MARQUIS DE ROSTAING. « J'ai écrit au duc d'Orléans pour avoir sa catapulte, ou à son défaut les plans et profils. Il faut, à quelque prix que ce soit, faire usage de cette liqueur, et de tous autres moyens. »

(22 *juillet.*) — BELLE-ISLE A D'HARCOURT. « M le duc d'Orléans m'a répondu qu'il n'avait point la catapulte des anciens, comme on vous l'avait dit. M. d'Haronville en a bien une en petit, mais il faudrait la faire exécuter en grand, et elle ne pourrait jamais être prête pour les circonstances actuelles. Je compte que conjointement avec M. de Rostaing vous voudrez bien donner à cet objet toute l'attention qu'il mérite. »

(25 *juillet.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Je suis fâché que la catapulte qu'on m'avait dit être chez M. le duc d'Orléans, ne se soit pas trouvée; mais M. de Rostaing en a fait faire une en petit qui a produit assez d'effet, et nous l'avons fait exécuter en grand. Je compte que nous pourrons en faire l'essai demain. »

(3 *août.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Nous fîmes hier l'épreuve de la catapulte de M. de Rostaing; elle n'a pas réussi par l'évènement qui y est survenu : lorsque les cordes à boyaux allaient être tendues, au degré où elles doivent l'être, la pièce de fer qu'on appelle le chapeau a cassé; cela prouve la violence de l'effet qui

Digitized by Google

résultera de cette machine, et annonce qu'on en pourra tirer parti. J'écris à Paris pour qu'on m'envoie quatre cents brasses de cordes à boyaux nécessaires pour en assurer le service. »

(6 *août.*) — BELLE-ISLE A HARCOURT. « Je souhaite que la catapulte de M. de Rostaing puisse être perfectionnée et qu'on en tire un bon parti pour lancer les matières du sieur Dupré, dont vous ne me parlez plus. »

(8 *août.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Nous avons fait cette nuit, sur le canal de Harfleur, l'épreuve de la pompe du sieur Dupré. La liqueur enflammée qui en est sortie a mis le feu le plus vorace à un petit bateau qui était placé à quinze toises de sa pompe; mais nous avons observé que le jet du feu l'a dépassé de façon que j'estime qu'on pourrait, au moyen de cette pompe, porter cette liqueur enflammée à la distance de vingt toises seulement. Je ne puis m'empêcher de vous répéter que ce feu est des plus terribles et des plus violens; mais cette façon de s'en servir me paraît presque impossible sur un bâtiment qui serait d'ailleurs bientôt enflammé lui-même, par le rapport que lui feraient les vagues de la liqueur enflammée qui serait tombée dans l'eau, cette pompe ne la jetant pas du premier coup à la plus grande distance; j'y préférerais la catapulte en cas que l'épreuve réussît.

« J'ai profité de cette expérience pour éprouver aussi l'effet de l'eau de M. le baron de Taubenheim, sur le bois que la liqueur du sieur Dupré avait enflammé. Il s'est servi d'un tablier imbibé de son eau, qu'il a

Digitized by Google

étendu sur le bois enflammé; le feu en a été seulement ralenti, mais la toile est demeurée entière et sans brûler, et ce n'a été qu'après avoir jeté plusieurs fois de la liqueur du sieur Dupré, et en assez grande quantité, qu'elle s'est consumée sans s'enflammer; ces deux liqueurs me paraissent également bonnes par leurs effets opposés. »

(9 *août*, *du Hâvre.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Les habitans de cette ville ont une frayeur singulière d'après ce qui a pu leur avoir été rapporté des effets de la liqueur du sieur Dupré; ils craignent qu'on ne l'emploie contre les ennemis, parce que, disent-ils, ils ne manqueront pas de nous brûler aussi. On ne guérit point de la peur, et je ne puis que mépriser les propos qui m'en reviennent. »

— Dupré écrit à M. de Chevert, à Dunkerque, pour lui proposer de faire l'essai de son eau. Chevert lui répond de venir; mais informé que les Anglais se disposent à une nouvelle attaque contre le Hâvre, il le contremande.

(30 *août.*) — LE MARQUIS DE ROSTAING A BELLE-ISLE. « Je ne suis point étonné que le sieur Dupré fasse des espèces de plaintes; il y a long-temps que j'ai prévu qu'il l'oserait, et que je l'ai dit à M. le duc d'Harcourt; car cet homme, qui croit réunir les lumières de tout le genre humain, ne souffre qu'avec impatience qu'on lui propose quelque autre chose que ce qu'il a imaginé, tandis que ce qu'il imagine ne peut s'exécuter à la guerre sans des difficultés qu'il n'a jamais été à portée de connaître et qu'il ne veut pas concevoir.

« J'ai trouvé à rassembler ici huit capitaines de vais-

Digitized by Google

seaux marchands, gens intrépides et intelligens, que j'ai présentés à M. le duc d'Harcourt. Ils se chargent d'aller insulter les galiotes à l'aide de quatre chaloupes canonnières et de quatre bateaux ; ils se proposent ou d'enlever lesdites galiotes, si elles ne sont pas trop promptement secourues, ou d'aller y mettre le feu ; il a en conséquence été question d'instruire ces capitaines et les seconds qu'ils se sont choisis de la façon de faire usage du secret du sieur Dupré. M. le duc d'Harcourt d'ailleurs, désirant autant que la marine de voir l'effet de la pompe pour juger de l'usage que l'on pouvait en faire et des inconvéniens qui pouvaient en résulter relativement à la nature de l'opération, on a demandé au sieur Dupré de répéter ici l'incendie d'un canot, tel que l'on l'a vu sur le canal de Versailles ou sur la pièce d'eau de Livry ; mais je l'avais instamment sollicité de ne donner pas un spectacle qui consommât trop de liqueur, parce qu'il n'était question que d'instruire ; et comme je prévoyais que l'effet de la pompe paraîtrait trop équivoque aux marins, attendu la nécessité d'avoir le dessus du vent pour ne se pas brûler soi-même, j'avais encore insisté davantage pour qu'on commençât l'instruction par lancer dans le canot une bouteille frangible, et qui s'enflammant à sa rupture au moyen de son enveloppe, doit suffire, selon l'auteur, à incendier le plus gros bâtiment, ce qui, bien constaté, est le meilleur des moyens que nous puissions employer contre les vaisseaux ennemis, soit en portant lesdites bouteilles à la main, si on peut approcher assez, soit en les lançant d'une certaine distance avec la cataplute, si le nombre des petits bâtimens protecteurs des galiotes n'en rend pas l'approche possible. Mais en vain j'ai employé tout ce que l'insinuation et la prière ont de

Digitized by Google

plus déterminant; le sieur Dupré n'a pas voulu faire paraître lesdites bouteilles, et croyant son honneur attaché à la magnificence du spectacle, n'a fait voir que sa pompe dans tout son brillant, avec la précaution de se mettre au-dessus du vent, et en la plaçant seulement à vingt ou vingt-deux toises du canot, sur les côtés duquel il avait élevé des planches de dix pieds de haut afin de former une espèce d'arrêt à la liqueur qui, moyennant cette précaution, retombait en quantité considérable dans ledit canot; ce qui fait conjecturer que le sieur Dupré craignait que la médiocre quantité de liqueur qui peut communément tomber sur un vaisseau sur lequel on ne peut se flatter de pomper long-temps, vis-à-vis de l'ennemi, ne suffît pas à l'embraser, ou ne pût s'éteindre trop aisément. On peut en inférer encore que de là vient sa résistance à faire usage du ballon qui, devant se rompre en tombant sur le pont du vaisseau, n'y porterait pas une quantité de matière suffisante à un embrasement qu'on ne pût éteindre aisément. Si le sieur Dupré était plus docile, il y a long-temps que nous saurions à quoi nous en tenir. J'ai prié M. le duc d'Harcourt de vouloir bien prendre un parti à cet égard; il faudrait, selon moi, que le sieur Dupré fût seulement présent aux opérations pour s'assurer, par lui-même, de la conservation du secret, en distribuant lui-même et veillant à ce que personne n'en approchât; car il a tort, selon moi, de regarder comme une extrême complaisance de sa part d'avoir seulement une fois cédé aux désirs de M. le duc d'Harcourt et aux miens, en remplissant une bombette ordinaire de sa liqueur pour être tirée avec un mortier, l'orifice de ladite bombette ouvert pour verser dans tout son parcours une eau que nous soup-

Digitized by Google

connions pouvoir s'enflammer à l'aide de toutes les matières combustibles et mises en feu, qui garnissaient les anses de ladite bombe jusqu'à la lumière. L'action de l'air étouffa ce feu moins vif que celui d'une fusée à bombe, et cela parut au sieur Dupré un triomphe qui n'est rien moins que réel. Ce n'est que par des expériences qu'on peut s'instruire des propriétés d'une chose qu'on n'a pas encore employée; des manœuvres de guerre ne peuvent se diriger sur des effets incertains; la certitude de ces effets est au contraire indispensablement nécessaire à diriger de l'une ou l'autre façon les opérations militaires. Mais c'est ce que M. Dupré ne veut pas entendre. Il voudrait que sur sa parole on envoyât des gens déterminés aborder les vaisseaux ennemis et jeter ses vases fragiles, qu'il nomme des grenades, tandis que, pour établir la confiance de ceux qui doivent les employer, il refuse de leur en faire voir l'effet sur un canot. Il a pareillement refusé à M. le duc d'Harcourt, lors de la première expérience qu'il fit devant lui près de l'avant-fossé de la citadelle, de jeter une desdites grenades sur une porte que le général avait fait apporter pour être lancée dans ledit fossé. J'en présume que, comme cette planche aurait été mouillée, il a craint qu'une liqueur plus légère surnageante n'y produisît pas un effet assez grand. Il est cependant constant que tous les ponts des vaisseaux, en cas de guerre, sont toujours mouillés, et que si cette petite quantité d'eau peut nuire à l'embrasement, on y jetterait en vain une ou deux bouteilles de la liqueur du sieur Dupré, qui, ne couvrant une certaine place que d'une surface fort mince, s'y éteindrait fort aisément, ou y brûlerait sans un progrès considérable. Pour nous rassurer sur toutes ces choses, je répète qu'il faut des

Digitized by Google

expériences que le sieur Dupré a refusées jusqu'ici. Il cite en vain, dans la lettre qu'il vous écrit, l'approbation que j'ai donnée devant vous aux moyens d'incendier les galiotes ennemies par les bouteilles fragiles qu'on lancerait sur leur bord. Je jurais, pour ainsi dire, alors d'après lui, en supposant sa liqueur, que je ne connaissais pas, une composition d'une véhémence et d'une consistance qui m'était inconnue. Actuellement que je suis instruit, mes scrupules sont fondés. Je doute beaucoup que les petits moyens, qui seront vraisemblablement les seuls que l'on puisse employer, répondent au spectacle effrayant dont tout l'honneur est dû à la pompe, et je ne puis ne pas insister sur des épreuves indispensables, non que j'hésite à tout risquer si les ennemis paraissent avant cette épreuve faite. Vous m'avez permis, ainsi que le cite le sieur Dupré, de répandre tout l'argent nécessaire à faire naître et soutenir l'intrépide témérité. Je l'ai dit à M. le duc d'Harcourt, et nous ferons usage de cette permission; mais si cette témérité devient inutile par les protections réitérées des galiotes, je ne vois que la catapulte, à laquelle répugne si singulièrement le sieur Dupré, qui puisse lancer au loin des corps fragiles sans les briser. Tout ce qu'il dit à cet égard est on ne peut pas moins raisonnable, et son secret, qu'il craint d'éventer par la pêche des bouteilles qui seraient tombées sans effet à la mer, pêche qui n'est guère possible, attendu le déplacement occasioné par les courans ou par les sables en mouvement; toute sa crainte, dis-je, à cet égard, est bien moins fondée que celle qui résulte, selon moi, de l'abandon des bouteilles entre les mains des marins, qui seront certainement curieux d'en connaître le contenu, et le connaîtront aisément,

Digitized by Google

faute par le sieur Dupré de vouloir écouter mes avis sur un alliage propre à le masquer sans lui nuire.

« Tout ceci, Monseigneur, demande un entretien personnel avec vous. Je ne puis écrire tout ce que j'aurais à avoir l'honneur de vous dire. J'ajouterai seulement que je doute que nous puissions tirer un parti avantageux de la liqueur du sieur Dupré, avant que, de retour à Versailles, je puisse, en particulier, faire des essais qui me conduisent à mettre sous vos yeux ce qu'il y aura de plus convenable.

« Vous êtes bien persuadé, je crois, Monseigneur, que l'indocilité du sieur Dupré ne m'indispose point contre lui. On ne refond pas les hommes, il faut en tirer parti tels qu'ils sont. Je continuerai à le traiter avec tout le ménagement possible; mais il ne faut pas se flatter que tous ces ménagemens l'amènent au point désirable pour le bien de la chose. Il craint toujours que le succès, résultant d'un avis étranger au sien, ne retranche quelque chose à sa gloire, et il n'entend pas lui-même le vrai moyen de se faire valoir sans prestiges.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Le marquis de Rostaing.

(3 *septembre.*) — D'Harcourt a Belle-Isle. « Nous fîmes hier au soir l'épreuve de la liqueur du sieur Dupré dans une bombe. Elle produit bien son effet en mettant le feu à la bombe par terre; mais, jetée par le mortier, elle n'a pas fait celui auquel nous nous étions attendus. Nous devons la répéter ce soir. »

Digitized by Google

(6 *septembre.*) — BELLE-ISLE A D'HARCOURT. « Je m'en rapporte à vous et à M. de Rostaing pour faire, de préférence, usage des grenades du sieur Dupré, que l'on peut jeter avec la main, et pour déterminer son départ pour se rendre auprès de MM. de Barail et de Chevert, qui m'ont demandé de le faire venir à Dunkerque; bien entendu qu'il ne quittera pas le Hâvre sans laisser M. de Rostaing en état de faire exécuter, pendant son absence, les mêmes choses que vous pourriez ordonner, relativement à l'usage de sa liqueur, s'il y était, pendant tout le temps que les ennemis seront à portée d'entreprendre quelque chose. »

(10 *septembre.*) — Suivant une lettre de M. d'Harcourt, il y avait au Hâvre un autre charlatan qui manœuvrait dans l'eau avec un bateau en liége. Mais il annonce que cet homme va très lentement; il a mis une heure à traverser le bassin dans une eau fort tranquille, en se servant de la pagaie plus que de ses nageoires; invention fort inutile dans un élément agité, où surtout on ne pourrait se servir de la pagaie, crainte d'être entendu.

Digitized by Google

TABLEAU

DE LA COUR

DE COPENHAGUE[1].

[Cette pièce faisait partie des papiers de M. Caillard, qui, après avoir été secrétaire de légation en Danemark et en Russie, devint ambassadeur de la République française à Berlin.

Ce Tableau paraît avoir été écrit vers l'année 1778, époque à laquelle M. Caillard était secrétaire de légation à Copenhague. Il pourra servir à mieux faire comprendre plus d'un passage des *Mémoires d'une Reine infortunée* (Caroline-Mathilde), Londres, 1776, in-8; des *Mémoires des comtes Struensée et Brandt;* Londres, 1789, in-8; des *Mémoires de M. de Faclkenskiold*, par Phil. Secretan, Paris, 1826, in-8; du *Procès de la princesse Caroline-Mathilde, reine de Danemark*, publié par la Société des Bibliophiles français, Paris, 1829, in-8.]

Le roi de Danemark né sans tempérament, sans chaleur dans le cœur, sans étendue et sans force dans l'esprit, était destiné à ne sentir, à ne voir que d'après les autres, et à n'avoir que des goûts et des idées d'em-

(1) Collection de M. Monmerqué.

Digitized by Google

prunt. Le seul ressort que la nature lui eût donné était une assez grande curiosité que l'on prit d'abord pour le désir d'une ame avide de connaissances, mais qui dans le fond n'était autre chose que cette vivacité des sens qu'on remarque dans les enfans et qui ne veut que jouer avec les objets.

Le premier évènement intéressant de l'histoire secrète de Christian VII, depuis l'arrivée du marquis de Blosset en Danemark, fut le mariage de ce souverain avec Caroline-Mathilde d'Angleterre; cette princesse ne fit pas la moindre impression sur le cœur de son époux, et n'eut guère plus lieu d'être contente de l'effet physique de ses charmes sur lui. On prétend que, dans l'espace de cinq ans, elle a compté très peu de momens semblables à celui auquel son fils le prince royal doit le jour. Quoi qu'il en soit, les fêtes que l'on donna à l'occasion du mariage du roi firent naître à Sa Majesté le désir des bals masqués que le piétisme avait proscrits depuis quarante ans. Cette nouveauté jeta l'alarme parmi les dévots; le clergé cria au scandale, et l'évêque de Copenhague porta ses représentations au pied du trône; mais tous ces efforts furent inutiles, la volonté du maître servit de loi, et les personnages les plus graves se crurent obligés de cacher leurs rides sous le masque. La comtesse de Holstein, jeune, jolie, et née avec plus d'esprit et d'ambition que la plupart de ses compatriotes, ne tarda pas à profiter de la liberté de ces bals pour intriguer; elle attaqua le roi, le tourmenta et l'amusa tour à tour, et ne lâcha pas prise qu'elle n'eût obtenu de lui la place qu'elle désirait pour son mari. Mais cette aventure ne fut pas poussée à sa perfection, et n'eut d'autre suite pour la comtesse que de l'obliger à quitter bientôt Copenhague et à suivre

Digitized by Google

son mari en Holstein, où on lui donna un très bon bailliage en dédommagement du poste qui lui avait été destiné dans la capitale.

Peu de temps après ce petit essai de galanterie, le roi de Danemark rencontra dans la foule des masques la fille d'un honnête bourgeois dont la figure le frappa; il la tira à l'écart, et n'eut pas beaucoup de peine à lui persuader d'entrer avec lui dans un cabinet voisin. Le tête-à-tête dura une heure et se passa en vaines tentatives d'une part et en complaisances inutiles de l'autre. La demoiselle, aussi vierge après qu'avant le combat, se retira de très mauvaise humeur. Le roi avoua qu'elle avait raison, et promit bien à l'avenir de ne plus chercher de bonnes fortunes aux bals masqués: engagement que, grâce à la froideur de son organisation, il a fidèlement observé.

Christian VII ne fut guère plus sensible aux charmes de l'amitié qu'aux plaisirs de l'amour. En prenant des favoris, il suivit moins les mouvemens de son cœur qu'il ne céda aux intrigues de ceux qui voulurent le gouverner; il n'eut d'attachement pour aucun d'eux, et parut s'amuser autant de leur chute que de leur élévation. Comme son choix est souvent tombé sur des jeunes gens de son âge, presque toutes ses occupations et ses plaisirs ont été marqués au coin de la frivolité et de l'indécnce. Sous le règne du prince de Hesse, le monarque employa son temps à polissonner, à faire des tours de page, à livrer des combats sur l'eau, à courir à cheval, en voiture, et à voir des exercices militaires. Son esprit, pendant la faveur de Reverdi, homme de lettres, sembla vouloir se développer. Il montra quelque goût pour la lecture, pour la conversation des gens instruits, et surtout pour le spectacle

Digitized by Google

français; il eut même une si bonne opinion de ses talens pour le théâtre, qu'après s'être exercé long-temps, il donna, avec quelques personnes de la cour, deux représentations publiques de la tragédie de *Zaïre*, où il joua le rôle d'Orosmane comme on ne l'a peut-être jamais joué. Il épuisa avec le comte de Holck toutes les espièglerie, tous les jeux d'enfant connus dans les colléges, auxquels il mêla pendant quelques mois des amusemens d'une autre espèce. Entraîné par le comte de Larwicq et par quelques jeunes officiers, il commença ses promenades nocturnes; il fit tapage dans les rues de Copenhague, et eut plusieurs rencontres fâcheuses avec les gardes de nuit établis pour maintenir la police dans la ville. On prétend même qu'il blessa de sa propre main deux de ces malheureux, qui ne sont armés que de longs bâtons. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces gens, ennuyés de se voir maltraités, perdirent enfin patience, et serrèrent une fois la troupe bruyante de si près, que le roi, en fuyant à toutes jambes, fit une chute qui l'obligea à garder la chambre pendant huit jours.

Ce fut dans le cours de ces bacchanales qu'il lia connaissance avec une de ces filles publiques que la misère et la débauche placent dans la dernière classe de leur état: elle n'était ni jeune ni jolie; mais la nouveauté de son ton, de ses folies, un tempérament tout de feu et propre à faire sentir quelquefois au roi qu'il était homme, firent tant d'impression sur ce prince, qu'il parut plus occupé d'elle qu'il ne l'a jamais été d'aucune femme. Il se rendait presque tous les soirs dans son taudis, y soupait avec elle et partageait son grabat; il épousa jusqu'à ses querelles particulières et l'aida à se venger de ses rivales en allant les insulter

Digitized by Google

chez elles, en cassant leurs vitres et en brisant leurs meubles. Il se retirait ordinairement le matin en fiacre; mais un jour il s'oublia au point de ne quitter sa maîtresse qu'à midi et de revenir à pied au palais, affublé d'une perruque noire, et portant un petit chien sous son bras. Les polissons de la ville l'ayant rencontré, s'attroupèrent autour de lui et le suivirent jusqu'au château. Profondément humilié d'un semblable cortége, il prit dès lors le parti de ne plus aller chercher celle qu'il aimait, mais de la faire venir dans son appartement. Ces égaremens connus de tout le public ne mirent point en mouvement le zèle et la piété des ministres danois; mais du moment qu'ils s'aperçurent que Milady (c'était son nom de guerre) voulait tirer parti de sa faveur et avoir du crédit, ils agirent si vivement auprès de leur maître qu'ils lui arrachèrent un ordre en vertu duquel ils firent enfermer l'objet de sa tendresse, et l'envoyèrent hors du royaume dans une maison de force, où on lui assura une place pour un certain nombre d'années.

Cette scène précéda de quelques mois le départ de Sa Majesté danoise, qui quitta ses États pour voyager et ne revint qu'au mois de janvier 1769. Ce monarque passa cette année d'une manière assez satisfaisante pour ses sujets; il mit de la décence, de la régularité, dans sa conduite extérieure, et il borna ses amusemens intérieurs à apprendre la musique, à causer, à jouer, à polissonner avec son page de chambre, et M. Struensée, son médecin. Mais lorsque ce dernier et la reine Mathilde, unis d'intérêt, eurent subjugué ce prince, ils le plièrent à un nouveau genre de vie; ils le tinrent isolé et pour ainsi dire prisonnier; ils ne lui permirent de sortir qu'avec eux ou avec quelqu'un dont ils fus-

Digitized by Google

sent sûrs ; ils le forcèrent à partager son temps entre le jeu, la danse, les spectacles et la chasse; enfin, ils lui donnèrent pour sa société ordinaire un nègre et une négresse âgés de dix ans, avec lesquels il s'amusa à casser les vitres d'Hirscolm, à renverser les statues des jardins, etc.; et quand il commença à s'ennuyer de ces enfans, quatre personnes choisies dans le parti dominant eurent ordre de se rendre tour à tour et à des heures marquées dans l'appartement de Sa Majesté pour lui tenir compagnie, soit qu'elle les demandât ou non.

La révolution du mois de janvier 1772 ne tira ce roi de cette servitude que pour le faire tomber dans une autre qui ne lui parut pas moins dure. Devenu l'esclave de la reine Julie et du prince Frédéric, condamné à vivre comme auparavant dans l'ennui de la solitude, dans la gêne, et à essuyer la mauvaise humeur de sa belle-mère et de son frère, il sentit plus que jamais le poids de ses fers. Ce sentiment, qui ranime les ames fortes, découragea celle de Christian, et la jeta insensiblement dans l'apathie. Quelques courtisans ne tardèrent pas à s'exprimer, sur l'état de ce prince, d'une manière si mystérieuse, qu'on crut assez généralement qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même. Cependant il n'a rien fait jusqu'ici, du moins en public, qui annonce un dérangement dans ses organes. On remarque seulement qu'il est plus embarrassé qu'autrefois, plus sauvage, qu'il parle beaucoup moins, et qu'il lui arrive quelquefois de grimacer et de rire à propos de botte; habitude qu'il a sans doute contractée dans l'espèce de prison où l'on le tient renfermé. Sa santé, à en juger par l'extérieur, n'est point affaiblie, et les vapeurs noires dont on prétend que son cerveau

Digitized by Google

est de temps en temps offusqué sont les suites naturelles du traitement rigoureux qu'il éprouve. C'est vraisemblablement dans ces accès d'impatience qu'il lui échappe des propos qui indiquent qu'il est aussi las de ses nouveaux mentors que des anciens, et qu'il verrait avec plaisir une seconde révolution. Mais, quoi qu'il arrive, il est à craindre que l'avenir ne soit pas plus favorable au roi de Danemark, et qu'il ne soit gouverné et malheureux jusqu'au tombeau.

On ne parlera pas du prince (1) et de la princesse (2) qui doivent le jour à l'infortunée reine Mathilde : ils se trouvent l'un et l'autre dans un âge trop tendre pour qu'on puisse apercevoir le germe de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualités. Tout ce qu'on peut dire d'eux, quant à présent, c'est que, suivant les apparences, le prince sera peut-être encore moins grand et moins fort que le roi son père, et que la princesse a les jambes si mal conformées, qu'elle boite des deux côtés.

Julie-Marie de Brunswick-Wolfenbuttel a toujours été sans crédit, et éloignée des affaires, pendant la vie de Frédéric V, qu'elle avait épousé en secondes noces, et depuis la mort de ce monarque elle a vécu, à l'exemple des reines douairières de Danemark, dans la plus profonde retraite, jusqu'à la révolution du 17 janvier 1772. Cet évènement l'ayant mise à portée de jouer un rôle, on a commencé à connaître le fonds de son caractère et la mesure de son esprit. On lui accorde

(1) Fréderick VI, né le 28 janvier 1768, régent du royaume en 1784, succéda à son père, le 13 mars 1808. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Louise-Auguste, princesse de Danemark, née le 7 juillet 1771, fut mariée, le 7 mai 1786, à Frédéric Christian, prince héréditaire de Holstein-Sunderbourg. (*Idem.*)

Digitized by Google

de la fermeté, du courage; mais on n'a pas aussi bonne opinion de ses lumières, de sa capacité, et on la croit ambitieuse, fausse, vindicative et tracassière. Idolâtre de son fils, mais voulant partager l'autorité qu'il exerce dans toutes les parties de l'administration, elle se brouille et se raccommode souvent avec lui : au reste, quelque fréquentes que puissent être ces querelles, cette princesse n'oubliera jamais qu'elle ne tient que de lui son crédit, et en quelque sorte son existence en Danemark; et, guidée autant par son propre intérêt que par sa tendresse maternelle, elle travaillera constamment à l'élévation de ce fils qu'elle voudrait voir assis sur ce même trône au pied duquel le destin l'a placé.

La princesse Charlotte de Danemark, grand'-tante du roi, a été, dans tous les temps, et est encore sans aucune influence. Elle n'est guère connue, même à la cour, que par la vie isolée qu'elle mène, par les infirmités attachées à son âge, et par sa haute dévotion.

Le prince Frédéric est le seul fruit du mariage de Frédéric V et de la reine Julie-Marie. Encore plus petit que le roi son frère, chargé du poids d'une bosse énorme qui ne fait que croître avec l'âge, il ne brille pas du côté de la figure; il n'est pas mieux partagé du côté de l'esprit et du cœur. Il serait également sans vices s'il n'avait ni l'orgueil ni l'entêtement qu'on lui reproche depuis qu'il tient les rênes du gouvernement.

La princesse Louise, troisième sœur du roi de Danemark, et épouse du prince Charles de Hesse, joint à une figure agréable les grâces de son sexe. Elle a de la gaieté, de la naïveté dans l'esprit, et un grand fonds de douceur et de bonté dans le caractère. Quoiqu'on la soupçonne de ne pas être sans ambition, il paraît qu'elle vit contente au milieu de sa famille, et elle rend

Digitized by Google

heureux ceux qui forment sa petite cour; son mari est bon, honnête, mais borné et peu instruit. Il a une sorte de vivacité, d'inquiétude, qui décèlent son goût pour l'intrigue et le désir qu'il aurait de mettre la main au gouvernail de l'État. Il se croit une vocation décidée pour le métier des armes, et quoiqu'il n'ait jamais fait la guerre, sa manie serait de commander les armées.

Le prince Frédéric-Charles-Ferdinand de Bevern, chevalier de l'ordre de l'Éléphant, général d'infanterie au service du Danemark, et gouverneur de Copenhague, n'a d'esprit que ce qu'il en faut pour sentir combien il en a peu; brave, obligeant, poli, il connaît sa nullité et se rend justice.

Le comte de Thot, l'amiral Romeling, le général Cickstedt, sont tous trois ministres d'Etat, et se ressemblent beaucoup entre eux. Ils appartiennent à cette classe d'hommes médiocres dont on ne dit ni bien ni mal, et qui, semblables à une montre, ne vont qu'autant qu'ils sont montés.

Le comte de Bernstdorf, que la réputation de son oncle a élevé au ministère des affaires étrangères, et a placé en même temps dans le conseil et à la tête de la chancellerie allemande, ne manque ni d'esprit, ni d'application, ni de connaissances; on rend également hommage à son amour de l'ordre, à son désintéressement, à sa droiture, à sa probité; mais on désapprouve en lui une dose un peu trop forte d'amour-propre et d'opiniâtreté, une chaleur d'imagination aussi propre à égarer qu'à éclairer, enfin une impétuosité de caractère quelquefois incapable de choisir le juste milieu des choses, et de mettre de la souplesse et de la dextérité dans la manière de traiter les affaires. Son goût na-

Digitized by Google

turel le porterait à donner la préférence aux Anglais sur toutes les autres nations; mais comme jusqu'à présent les circonstances ne sont pas favorables au développement de sa façon de penser, il suit le torrent de l'opinion dominante, qui est toute calculée en faveur des Russes et au désavantage des Suédois.

M. de Schack a presque toutes les bonnes qualités ainsi que les défauts du comte de Bernstdorff, dont il est et sera toujours le rival. Il ne diffère du comte qu'en ce qu'il est plus maître de lui-même, plus intrigant, plus défiant, moins droit en affaires, pour ne rien dire de plus, et infiniment moins laborieux. Ennemi de toute représentation qui le gênerait dans la manière de vivre qu'il a adoptée; regardant le travail comme contraire à sa santé, dont il est fort occupé, M. de Schack voudrait gouverner l'Etat sans avoir un département qui lui donne une besogne suivie, et qui le rende responsable des évènemens : en conséquence, il refusera toutes les places qu'on lui offrira, mais il ne négligera rien pour les faire donner à des gens qui ne seront dans le fond que ses premiers commis. Au reste, sa haine contre la Suède est égale à son dévouement à la Russie, et ces deux sentimens seront les motifs constans de sa politique.

M. de Galdberg, quoique très subalterne par l'obscurité de sa naissance et par la place qu'il occupe, est cependant un personnage très important, vu le singulier ascendant qu'il a sur le prince Frédéric, dont il a été l'instituteur, et dont il est maintenant le secrétaire intime. Ce lettré danois, auteur d'une *Histoire universelle*, et qui ne connaît guère les hommes et les affaires que d'après les livres, se mêle et dispose à peu près de tout à sa fantaisie, souvent même contre l'avis des mi-

Digitized by Google

nistres du conseil, et gouverne l'Etat sous le nom du prince son élève.

Jusqu'ici, ce pédagogue, loin de faire parade de son crédit, se tient modestement à l'écart comme autrefois, affecte de ne point se montrer au château les jours de cour, et, se bornant à son poste de secrétaire, il ne paraît point tenté d'accepter les titres, décorations et emplois qu'on veut lui donner. On convient généralement qu'il a la tête assez bien organisée et qu'il aime le travail, mais que son inexpérience dans l'administration le rend tâtonneur, indécis, et lui fait faire de fréquentes bévues. Les personnes qui sont à portée d'étudier son caractère, prétendent qu'il est aussi ambitieux qu'hypocrite, et qu'il fera une grande fortune ou une grande chute. A l'égard de ses affections politiques, elles sont encore plus le résultat de son antipathie pour la nation suédoise que de son penchant pour les Russes.

M. de Schimmelmann joue en Danemark, par ses richesses, le rôle des Montmartel et des Laborde. Ce parvenu, avide au suprême degré, et non moins ambitieux, veut en même temps remplir ses coffres et régler le gouvernement. Insinuant, rusé, intrigant, bas comme son origine, dur par principes d'intérêts, il réunit la plupart des qualités qu'on censure dans le courtisan et dans le financier.

M. Grégoire Jule, ci-devant envoyé de Sa Majesté danoise à Stockholm, et élève de M. de Schack, qui l'a infecté de ses opinions politiques, est depuis quelque temps premier député de la chambre des finances. Vain et léger, ignorant et présomptueux, plus occupé du mot que de la chose, il est plus propre à perpétuer qu'à faire cesser le désordre qui régnait déjà dans son département avant qu'on le confiât à ses soins : cepen-

Digitized by Google

dant il est possible que son ton décidé et ses petites menées le soutiennent dans sa place, et l'élèvent même dans la suite aux premiers emplois.

Le comte Joachim Molcke, premier député du collége du commerce et second député de celui des finances, est appliqué et cultive de son mieux ses médiocres talens. Il a du bon sens, de la sagesse et une petite portion de cet esprit de conduite qui mène communément plus droit à la fortune que de grandes qualités.

Le comte Molcke, père du comte Joachim dont on vient de parler, est un exemple des vicissitudes humaines : tout-puissant sous le règne précédent, disgracié deux fois sous celui-ci, il ne serait pas étonnant qu'il rentrât encore dans le ministère : sa facilité à concevoir les choses, sa grande connaissance de l'intérieur du royaume, sa longue expérience, son caractère souple et conciliant, méritent certainement qu'on le compte parmi les meilleures têtes du Danemark. Il fut distingué, pendant sa faveur auprès de Frédéric V, par son attachement pour la France; mais il pourrait bien arriver que, s'il reprenait sa place au Conseil, il changerait ce système, afin de ne pas s'exposer aux persécutions de la cour de Pétersbourg.

Le comte de Reventlau, grand-chambellau de la couronne, après avoir été gouverneur du roi régnant, ministre d'État, etc., s'est vu relégué dans ses terres par le comte de Struensée. Quoique libre aujourd'hui d'en sortir, il continue à les habiter, et il est vraisemblable qu'on l'y laissera achever sa carrière. On ne peut lui refuser d'être vigilant, exact, intègre; mais, outre qu'il a en général beaucoup plus de routine que de lumières, il est si brusque, si dur, si obstiné dans

Digitized by Google

ses idées, qu'on n'a pas envie de lui rendre aucun des emplois dont il a été revêtu.

Le comte d'Osten, qui, sans des circonstances extraordinaires, n'aurait jamais eu le département des affaires étrangères, et qui ne l'a gardé qu'un moment, ne doit pas se flatter de pouvoir se relever de sa chute. Il a, de l'aveu de tout le monde, de l'intelligence, des connaissances, de l'activité, une patience que rien ne rebute; mais personne n'ignore qu'il est intrigant par goût et par habitude, qu'il montre peu de délicatesse dans le choix des moyens qu'il emploie pour réussir et qu'il n'est pas d'un désintéressement à toute épreuve.

Le comte de Rantzau-Aschberg, le seul peut-être de ses compatriotes qui déteste les Russes, a plus d'esprit que n'en ont ordinairement les Danois; mais sans principes et sans mœurs, sans suite dans le caractère, léger et indiscret dans ses propos comme dans sa conduite, ennemi de tout travail assidu, il sera toujours aussi incapable d'assurer son propre bonheur que de remplir dignement les places auxquelles sa naissance lui donne le droit de prétendre.

M. Baner, lieutenant-général des armées, a l'ame forte, la tête froide et le cœur élevé et honnête; malgré cela, son ignorance des allures compliquées de la cour, sa crédulité extrême, sa franchise trop peu circonspecte, et son origine étrangère, source éternelle de jalousie, ont donné tant de prise sur lui, qu'on l'a confiné à Rendsbourg, dont il est commandant, et où il court risque de se voir oublié pour toujours par le prince Frédéric et la reine Julie, pour lesquels il s'est sacrifié dans la nuit du 17 janvier 1772.

La maréchale de Numsen, qui, à ce qu'on prétend, a déterminé la reine Julie à tenter la dernière évolu

Digitized by Google

tion, et qui a ensuite cabalé contre cette princesse, conserve un esprit encore ferme et actif dans un corps de soixante-six ans. Quoique ensevelie dans un couvent où sa qualité de doyenne fixe sa résidence, on dit qu'elle continue sous main à intriguer contre ceux qui l'ont chassée de la cour, et peut-être réussirait-elle dans ses projets de vengeance si elle n'était pas aussi avancée en âge.

La comtesse de Holstein, dont on a déjà fait mention dans ce chapitre, est une des plus jolies, des puls spirituelles et des plus dangereuses femmes du Danemark. Passée dans l'art de se plier à tous les tons, à tous les goûts, se livrant tour à tour aux vertus et aux défauts de son sexe, suivant l'intérêt du moment, elle sacrifie tout au plaisir de briller à la cour et au désir d'avoir du crédit. Elle est maintenant exilée dans le fond du Holstein, mais elle n'a pas encore abandonné la partie, et à moins qu'elle ne meure jeune, il y a à parier qu'elle trouvera le moyen de remonter sur le théâtre d'où on l'a déjà fait descendre deux fois.

Tels sont les principaux acteurs que la scène danoise offre aux regards des spectateurs. Tous les autres, soit en hommes, soit en femmes, tirent leur considération de la bienveillance des gens accrédités ou en place, et ne sont, en effet, guère propres à figurer qu'en second, et à faire des rôles de remplissage; d'où l'on peut conclure qu'il est peu de nations où il y ait moins d'étoffe, et où la disette des sujets en tout genre se fasse plus sentir qu'en celle-ci.

Digitized by Google

MÉMOIRE
POUR DOM GERLE,

ARRÊTÉ LE 28 FLORÉAL PAR ORDRE DU COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE (1).

[Dom Gerle, chartreux, fut élu député suppléant du clergé de Riom en Auvergne aux Etats-Généraux de 1789. Il prêta le 20 juin le serment civique du Jeu-de-Paume, demanda le 12 décembre qu'il fût permis aux moines ennuyés de leur couvent d'en sortir, en attendant les brefs de sécularisation qu'ils seraient autorisés à solliciter, et on le vit en même temps garder l'habit de son ordre jusqu'au décret qui supprima les corporations religieuses, et faire la motion que la religion catholique fût déclarée religion dominante du royaume : il est vrai qu'il se hâta de retirer le lendemain même cette proposition. Mélange bizarre de philosophisme et de superstition, il était lié, même avant la révolution, avec la prophétesse Catherine Théot, dite *la Mère de Dieu*, qui joua à cette époque un rôle si fabuleux. Ce sont les rapports de dom Gerle avec cette femme qui furent cause de son arrestation, et au 9 thermidor, on rangea au nombre des principales pièces à la charge de Robespierre, le certificat de civisme qu'il avait délivré à dom Gerle.

Nous donnerons dans un de nos prochains numéros une série de pièces relatives à cette prophétesse; nous n'en dirons que quelques mots aujourd'hui, ainsi que de son système, et du rôle attribué à Gerle parmi les personnages de sa secte.

Catherine Théot, grande, sèche, presque diaphane, prêchait non-seulement le dogme de l'immortalité de l'ame, mais elle promettait l'immortalité du corps. Ne devant jamais finir elle-même, sa nature était de vieillir jusqu'à soixante-dix ans, période à laquelle elle devait rajeunir, éclatante de fraîcheur et de beauté, par suite de l'opération miraculeuse de l'enfantement du *Verbe divin*, destiné de tout temps au salut du monde. Le grand œuvre devait s'opérer au local de l'Ecole-de-Droit, près le Panthéon. La Mère de Dieu était la pierre angulaire de la religion de l'Etre-Suprême ; dom Gerle était son prophète, il assistait à tous les rassemblemens qui se formaient chez elle, portait la parole de Dieu, initiait les récipiendiaires après leur avoir fait jurer de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour soutenir et défendre, soit les armes à la main, soit par tous les dangers, la cause et la gloire de l'Etre Suprême, et leur avoir fait promettre obéissance et respect à la Mère de Dieu. C'est durant les cérémonies d'une de ces séances, à laquelle s'était fait présenter, en qualité de récipiendaire, Sénart, chargé par le comité de sûreté générale de s'assurer de ce rassemblement, que dom Gerle fut arrêté. — Ses papiers furent saisis, mais on ne découvrit rien qui se rapportât à cette association, sinon une feuille écrite sur trois colonnes, intitulées, l'une *Signa;* l'autre *Verba Prophetæ;* la troisième *Eventus.*

Nous reviendrons, nous le répétons, sur Catherine Théot, et compléterons ce que Vadier, Vilate et Sénart en ont dit.]

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

J'ai été arrêté chez Catherine Théot, le 28 floréal, sur les dix heures du matin, par Senart, Héron et plusieurs autres, et beaucoup de gendarmes armés avec un grand éclat dans le quartier. Je connaissais cette femme depuis plus de deux ans, et le matin, quand je sortais pour mes affaires, j'entrais chez elle pour lui dire bonjour; j'y restais un quart d'heure et me retirais. De pauvres femmes et très peu d'hommes qui la connaissaient depuis dix, quinze et vingt ans, allaient la visiter de temps en temps, parce qu'elle était paralysée d'une cuisse; les uns sortaient quand les autres entraient, et quand il m'arrivait d'apercevoir du monde dans cette petite chambre, je m'en retournais. Voilà comment se faisaient mes visites.

L'occasion de la connaissance de cette femme, la voici. Depuis long-temps je ne tenais guère aux gens d'église ni aux moines; j'en avais donné la preuve dès les assemblées primaires, en résistant à l'évêque Bonnal relativement aux cahiers par tête qu'il voulait faire faire par ordre, et à l'Assemblée constituante, en demandant la liberté pour les religieux mécontens, la cessation des vœux perpétuels, et en me faisant déclarer apostat par le général de mon ci-devant ordre, stimulé par les évêques.

J'entendis parler d'une femme qui combattait, depuis nombre d'années, la doctrine des prêtres, et leur présageait leur chute prochaine, le renversement de leurs confessionaux, la prise de leurs biens temporels et l'expulsion de leurs églises. Je voulus la connaître; effectivement j'appris d'elle-même ces choses-là; elle m'apprit aussi qu'elle avait été persécutée par les prêtres et les docteurs de Sorbonne, sous l'archevêque Beaumont (duquel elle était personnellement estimée),

Digitized by Google

et que par leur crédit elle avait souffert trois ans et demi de prison, tant à la Bastille qu'à l'Hôpital.

J'ai donc vu de temps en temps cette femme, pour connaître sa portée sur ce qui tient aux opinions religieuses. J'ai trouvé en elle un mélange de vrai et de faux, comme nous le voyons partout et dans tous. J'admettais ce qui cadrait avec mes idées, et je laissais le reste; mes principes sur ce qui tient à la religion sont aujourd'hui si simples et si nets, qu'il est difficile de me faire adopter de l'extraordinaire et du composé. Cette femme, au surplus, portait l'amour de la patrie, la soumission aux lois, et l'amour pour ses semblables au suprême degré, et jamais, dans les conversations, on ne s'entretenait de la révolution.

Dans le dernier mois, j'avoue que j'ai aperçu chez elle des hommes dont la figure me paraissait équivoque, au moins nouvelle pour moi; je demandais si on les connaissait : Non, me dit-on, mais la citoyenne Catherine veut qu'on ne refuse point ceux qui désirent la voir; je dis: A la bonne heure, dès qu'elle l'approuve; mais au moins conviendrait-il de savoir qui ils sont; et dans le vrai, pendant trois ou quatre semaines avant mon arrestation, il est entré des gens sans aveu, des gens qui se disaient prophètes, des bateleurs, des faiseurs de globes; ceux-ci ont été chassés comme des imposteurs et gens qui visaient à l'argent, des espions, des personnes qui affectaient de se faire instruire; je ne me suis rencontré avec aucun, si ce n'est le jour que j'ai été arrêté, que l'un d'eux m'engagea de conférer avec lui sur l'Évangile.

Comme il ne se passait rien parmi nous qui pût nous inspirer de la défiance, j'allais bonnement; et par tout ce qui s'est passé depuis, j'ai vu que ces gens

Digitized by Google

là, mal intentionnés, voulant trouver un rassemblement là où il n'y en avait pas l'ombre, étaient obligés de le former eux-mêmes.

Pour ce qui est de ces puérilités de baiser, des sept dons, du sucement de menton, etc., cela est si ridicule que je n'ai rien à répondre; je me réduis à dire que quand j'y allais je la baisais ou au front ou aux joues; voilà tout; s'il y en a eu davantage pour les autres, cela les regarde.

Voilà la mesure de ma connaissance avec Catherine Théot.

Mais l'histoire de la conjuration est évidemment une invention d'un bout à l'autre; et je ne crois pas que jamais on ait pu en imposer un moment à l'opinion publique sur ce point.

Je n'ai jamais eu la moindre liaison avec les personnages auxquels on m'associe dans le rapport.

Je n'ai jamais connu Gobet, je ne lui ai parlé qu'une fois en toute ma vie, quoi qu'il fût de l'Assemblée constituante.

Jamais de liaison avec Chaumette à qui je n'ai parlé qu'une fois non plus; il me parlait sur la religion, je reconnus qu'il ne croyait pas en Dieu, nous ne nous sommes jamais parlé depuis.

Je n'ai jamais parlé à Danton; je n'ai vu en toute ma vie Bergasse qu'une ou deux fois par occasion, et j'aurais de la peine à me remettre ses traits.

Le rapporteur me peint comme un moine hypocrite, plein de prestiges et de fanatisme.

J'ai bien fait voir que je n'étais pas hypocrite, puisque j'ai opiné pour la suppression de l'état monastique.

Je ne puis pas être sujet aux prestiges, puisque je

Digitized by Google

me règle en tout par les mouvemens du cœur, réglés par la saine raison.

Je ne saurais être fanatique, puisque par ma croyance j'en suis le fléau et l'antipode; je crois en Dieu seul, et j'aime mes semblables, voilà mon fanatisme, il n'est point dangereux.

Dans l'Assemblée constituante j'ai toujours donné l'exemple de la soumission aux décrets relatifs au clergé; le premier à prêter les sermens requis, le premier à quitter le costume, le premier à cesser ces fonctions, puisque j'ai refusé le vicariat à l'évêché de Meaux pendant la tenue de l'Assemblée constituante.

Vadier me reproche ma motion sur la religion catholique, essayant par là de me faire soupçonner de fanatisme.

Je remarque, avant de répondre, que ce reproche m'avait été fait par Ruël, membre du comité révolutionnaire de ma section de l'Observatoire, lequel comité, par parenthèse, a été mis au nombre de douze en arrestation, le 10 thermidor, et que c'est cette difficulté qui donna lieu au certificat de civisme que Robespierre, dont Vadier me suppose l'ami, ne put me refuser, et dont je parlerai plus bas.

Pour ce qui est de la motion sur la religion, il est juste de donner des éclaircissemens que je n'ai jamais été dans le cas de donner.

Cette motion a été de la plus grande utilité, et m'a fait plus d'honneur que de tort dans l'esprit de ceux qui, comme moi, ont été de bonne foi; ils ont reconnu par la manière dont elle fut faite que c'était plutôt l'exposition d'un doute à résoudre par une assemblée compétente, que la position d'une thèse que je voulusse absolument soutenir.

Digitized by Google

Je fis cette motion sans en avoir parlé à aucun être sur la terre; elle ne m'avait donc pas été suggérée; je ne voulais donc personne pour l'appuyer?

Je devais la faire. Pourquoi? parce que ma conscience agitée depuis trente ans par deux religions qui se combattaient en moi, me forçait d'exposer au grand jour celle dont j'étais l'esclave; il était temps pour moi, et très important pour tous, de savoir si cette soi-disant catholique méritait la préférence sur l'autre, douce, consolante et paisible, qui m'invitait au fond du cœur à l'écouter enfin à son tour.

Je la produisis donc cette *audacieuse motion*, et la livrai à la discussion sans aucun discours à l'appui.

Je le fis dans un temps convenable, puisque ce fut au moment où on agitait la question de savoir si on prendrait les biens du clergé en le salariant, ou si on se contenterait d'une contribution volontaire. Je demandai donc:

Art. 1er. Que la religion catholique apostolique fût déclarée la religion dominante;

Art. 2. Que les ministres de ce culte fussent les seuls salariés par l'État.

Voilà au juste quelle fut ma motion. Que produisit-elle?

De grands mouvemens d'improbation dans le côté des patriotes;

Grande joie, grand intérêt dans le parti contraire.

Par cette différence de sentimens, mon doute fut pleinement éclairé.

Le clergé et la noblesse, qui venaient de m'entendre, envoyèrent à la tribune l'évêque Bonnal et Cazalès, pour me soutenir; je les rejetai, et je leur dis que je n'avais pas besoin d'eux.

Digitized by Google

La question fut ajournée au lendemain. Dès le soir j'allai aux Jacobins : Loustalot, Mathieu Montmorency, Mirabeau et autres, s'élevèrent contre moi ; je dis mes raisons, et promis de donner au plus tôt satisfaction. Dès le lendemain, en effet, je retirai ma motion et acquiesçai, dans la sincérité de mon ame, au projet de décret proposé par Menou.

Je terminai par là une question importante et dangereuse, sur laquelle tôt au tard il eût fallu se disputer long-temps.

Tout fut donc fini en cette journée, et jamais il n'est venu en pensée aux patriotes que j'eusse fait là un acte de trahison ; tous au contraire me félicitèrent de mon courage et de ma loyauté, et il est évident que le clergé n'a pas fait chorus avec eux. Comment puis-je être présenté comme fanatique.

Mais pour mon compte particulier, voyant que la nation française, à qui j'avais proposé un doute important, venait de refuser la préférence et la domination qu'usurpait depuis si long-temps cette religion soi-disant catholique, en lui déchirant le sein, j'ai jugé aussi, moi, d'après une juste application faite dans ma conscience de son jugement, que je devais aussi lui refuser cette préférence absolument.

En conséquence je me suis soustrait à sa tyrannie, et l'ai abandonnée pour m'en tenir à cette religion ancienne, vraie, douce et aimable, qui me dit de croire en Dieu, seul Etre Suprême, et d'aimer mes semblables.

Je n'ai donc plus rien de commun avec les prêtres qui se croient ce qu'ils ne sont point ; tels qu'ils sont cependant, je les aime ; mais en matière de religion, comme je ne veux pas les reconnaître, je ne veux être connu d'aucun d'eux.

Digitized by Google

Ce sont là mes principes invariables. Qu'on juge d'après cela si je puis tenir sérieusement à des rêveries, à des ridiculités et à une immortalité corporelle en ce monde, qu'on attribue à Catherine Théot, qui a commencé par mourir elle-même pour la prouver.

Vadier, dans son rapport, me présente comme un homme bilieux, qui ne voit tout qu'en noir, dont le cloître a creusé le cerveau et embrouillé l'entendement, qui n'annonce que des choses effrayantes.

Vadier me connaît mal, puisque d'une part, si le cloître a mûri mes idées et m'a fait penser aux choses sérieuses pendant dix ans, j'en ai passé, après, vingt de suite dans le plus grand monde et les plus grandes occupations.

Mais il prouve encore plus mal ce qu'il avance dans la citation des vers qu'il m'attribue, qui ne présagent que le plus grand bonheur pour Paris, quand la vérité que j'invoque sur cette ville aura dissipé ses ennemis, Ce sont donc les amis de la vérité qui doivent renverser l'empire du mensonge et de tous les vices qui l'accompagnent; certainement la nature entière est subjuguée par l'esprit de mensonge et d'erreur, et il n'y a que la lumière éclatante de la vérité qui puisse l'anéantir.

Qu'y a-t-il là de noir, de sombre et de sinistre?

On peut croire que le rapporteur a cité tout ce qu'il a cru rencontrer de plus défavorable; et voilà qu'il détache deux vers, dont je ne me rappelle pas bien, mais toujours est-il vrai qu'ils sont conformes aux mouvemens de la révolution :

Ni culte, ni prêtre, ni roi,
Car la nouvelle Eve, c'est toi.

C'est Vadier qui prend sur son compte d'appliquer

Digitized by Google

cela à Catherine Théot, qu'il appelle aussi de son propre mouvement Theos.

Car pour moi je ne puis appliquer cela qu'à la Vérité même, qui sera la nouvelle Eve, comme devant nous donner une nouvelle vie. Au surplus, je déclare que ces chiffons de papier dont il m'est impossible de faire reparaître à ma mémoire le contenu, ne renferment que des idées vagues et fugitives que je n'aurai pas retrouvées le moment d'après. Il vous parle ensuite d'une collection de passages latins, choisis d'Isaïe, qui annoncent la subversion du gouvernement et la chute prochaine des gens en place.

Cette collection consiste en une demi-feuille de papier, sur le *recto* de laquelle seulement je recueillais quelques versets d'Isaïe, concernant l'unité de Dieu, et cela dans le temps où la nation voulait déclarer qu'elle reconnaissait l'Être Suprême. Que dire d'une pareille exagération et d'une pareille application?

La troisième application consiste en deux fragmens, dit-il, de lettres, tandis qu'il copie tout au long un billet produit par la gaieté et l'amitié d'une jeune personne qui n'aurait pas de confusion de s'en déclarer l'auteur, si on pouvait n'être pas peiné d'être en évidence, dans de si grandes affaires, pour d'aimables simplicités; au surplus je ne regarde pas comme un malheur que le temps la fasse connaître, parce que assurément on l'honorera comme elle le mérite pour son innocence et sa candeur.

Il me revient une anecdote, au sujet de Chaumette, que je crois convenable d'expliquer pour qu'on ne s'imagine pas que j'étais en liaison avec lui.

J'eus besoin de faire renouveler, pour toucher ma pension, mon certificat de civisme; je parus pour cet

Digitized by Google

effet à l'assemblée de la Commune; lorsque mon nom fut appelé à son tour, je me levai; un des membres de la Commune, que je ne pus distinguer, dit : Je réponds de son civisme, on peut le lui accorder. Alors Chaumette se lève, et dit : Je le connais assez, il est..... (je n'entendis pas trois ou quatre mots) et je sais qu'il a abattu en lui le fanatisme avec la massue de la raison; en conséquence je demande qu'on passe à un autre. Alors je descendis devant la tribune du président, qui dit : Un tel (en me nommant et disant mes qualités) demande un certificat de civisme pour toucher son traitement de mille francs : accordé. Et je me retire. J'observe sur cela que je n'avais point engagé Chaumette de parler pour moi, que je ne lui en ai pas fait le moindre remerciement après, et que même je ne lui ai jamais parlé depuis.

Il est possible que ce qu'il dit en ma faveur en ce moment n'ait pas été du goût de tout le monde, car le lendemain on me fit lire, dans un journal, que j'avais paru là en muscadin, parce que j'avais une perruque telle qu'il plaisait au perruquier de l'accommoder.

Il me reste à parler du certificat à moi donné par Robespierre, dont Vadier me suppose l'ami. Voici au juste ce qui en est :

J'eus besoin d'une attestation de civisme du comité révolutionnaire de ma section; je trouvai de l'opposition dans Panis, l'un des membres, qui disait qu'étant prêtre, et ayant fait une motion dangereuse à l'Assemblée constituante, il ne pouvait pas acquiescer, lui personnellement, à ma demande. Je répondis à ses objections, et j'ajoutai : Au surplus je ne suis pas un citoyen de nouvelle date, j'ai eu et j'ai la confiance de la section; que d'ailleurs, malgré ce qu'il disait, j'étais

Digitized by Google

connu de tous ceux qui étaient en place et avaient le vœu public; je citai Chaumette et Robespierre; au nom de ce dernier : Oh! dit-il, si celui-là atteste ton civisme, je n'ai plus le mot à dire.

Je vais trouver le lendemain Robespierre, je lui exposai le cas tel qu'il était, et lui dis que, quoiqu'il m'eût perdu de vue depuis bien long-temps, j'espérais qu'il se souviendrait de ma conduite franche et loyale dans l'Assemblée constituante, et voudrait bien en rendre témoignage; il me répondit : Oui, volontiers, et sur-le-champ il écrivit une attestation en ces termes :

« Je certifie que Gerle, mon collègue à l'Assemblée « constituante, a marché dans les vrais principes de la « révolution, et m'a toujours paru, quoique prêtre, « bon patriote. » Et signa. Me remettant son écrit, il me dit : C'est court, mais, avec des gens comme ça, moins il y en a mieux ça vaut; je me retirai de suite, il y avait du monde qui l'attendait. Ce fut l'affaire de cinq minutes.

Depuis cette époqne, qui me remettait à la mémoire de Robespierre, qui ne m'avait pas vu depuis dix-huit mois, j'ai voulu le porter à me recommander aux principaux chefs de quelque bureau, où je désirais une place de commis pour m'aider à subsister, ne pouvant plus le faire avec les neuf cents livres de mon traitement; je n'ai jamais pu l'obtenir; je suis allé six ou sept fois à son audience; à midi, je n'ai pu lui parler que deux fois en présence de son perruquier et d'autres personnes; les autres fois il n'était point visible pour moi, quoique ses affidés montassent à sa chambre sans se faire annoncer.

Voilà en quoi consistait en cinq ans toute ma con-

Digitized by Google

naissance avec ce tyran. Qu'on juge maintenant si j'étais bien avant dans ses bonnes grâces.

Je finis maintenant par une observation relative aux faiseurs de globes qui furent expulsés de chez la vieille Théot comme des imposteurs et des fripons; j'avais été dans le cas de voir deux ou trois fois ces niaiseries par pure complaisance, je n'y attachais aucune importance, puisque ces jongleries se font sur les ponts, sur les boulevards et dans les rues; et même on avait représenté à Catherine que cela ne convenait ni à ses connaissances ni à son âge; elle répondait qu'elle n'en était pas la dupe, et que les méchans ne pouvaient lui faire aucun mal; malgré cela on les chassa, et je me souviens que, dans la dernière représentation, ils faisaient dire à la royauté que trois personnages se montraient, c'était Robespierre, Couthon, Saint-Just ou Barrère, et après cela que moi je venais pour leur donner la lumière. Cela ne nous fit pas grande impression, parce que ces gens-là virent à leur façon beaucoup d'autres choses, car les spectateurs ne voyaient rien.

On peut croire que je n'ai pas fait le moindre mouvement pour cela, car je n'ai point la folle prétention de donner la lumière à qui que ce soit; je parle volontiers avec ceux qui le désirent d'amitié, de choses philosophiques et du ressort de l'ame, j'écoute leurs raisons, je dis franchement les miennes, et cela parce que la bonne société l'exige; mais je ne vais chercher personne.

Je me suis donc rappelé, après mon arrestation, de ce qu'avaient imaginé ces gens-là, et j'ai pensé que c'était un piége qu'on m'avait tendu, pour me porter à aller chez quelqu'un de ceux qu'on nommait, qui, si j'étais allé leur donner la prétendue lumière, m'au-

Digitized by Google

raient infailliblement mis dans les ténèbres; mais dans le temps je n'y pensais point : ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis cette époque, je ne suis point allé chez Robespierre; pour Couthon, je ne l'ai vu qu'une fois: il me reçut froidement, il y a environ deux ans; je n'y suis point retourné. Je n'ai jamais connu Saint-Just, pas même sa figure, et Barrère, quoique constituant, je ne lui ai jamais parlé.

Voilà ma confession bien sincère; quelque recherche qu'on fasse, on n'en trouvera pas davantage.

J'ai été imprudent de ne pas cesser totalement d'aller visiter la femme Théot quand j'y aperçus des figures nouvelles. Quand on va droit on ne soupçonne pas le mal; j'ai bien commencé dans la révolution, j'ai continué dans le bien jusqu'à présent, et puisque je vis encore, j'espère faire le bien encore. Je prie donc ceux qui liront ce petit exposé de considérer qu'une conduite un peu imprudente, dans laquelle il n'y a pas l'ombre de conspiration, m'a occasioné bien des tourmens.

Bientôt sept mois de prison avec des accompagnemens épouvantables; la vue d'une mort certaine pendant quarante jours, une véritable agonie de quarante-huit heures, au Luxembourg; les horreurs de mon séjour à la Conciergerie, la plus grande confusion lors de mon transfèrement au Plessis; je les prie de juger maintenant, si après, une telle correction, il y a du danger à me rendre la liberté.

GERLE, *détenu à la maison de l'Égalité.*

[Catherine Théot mourut en prison pendant l'instruction; Dom Gerle fut relâché.]

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

LE MANGEUR D'ENFANS (1).

Extrait des registres du greffe de la cour de parlement de Dôle.

18 janvier 1573.

En la cause de messieurs Henri Camus, docteur-ès-droits, conseiller du Roi, notre sire, en sa cour souveraine de parlement de Dôle, et son procureur-général en icelle, impétreur et demandeur en matière d'homicide commis aux personnes de plusieurs enfans, dé-

(1) Bibliothèque royale, Section des manuscrits. Fonds Du Puy, v. 86.

Digitized by Google

vorement de la chair d'iceux, sous forme de loups-garous, et autres crimes et délits d'une part;

Et Gilles Garnier, natif de Lyon, détenu prisonnier en la Conciergerie de ce lieu, défendeur d'autre part:

Pour, par ledit défendeur, tôt après le jour de fête Saint-Michel dernier, lui étant en forme de loup-garou, avoir prins une jeune fille de l'âge d'environ dix ou douze ans, dans une vigne près le bois de la Herse, et au lieu dit Ès-Gorges, vignoble de Chastenoye, près Dôle, un quart de lieue, et *illic* l'avoir tuée et occise tant avec ses mains, semblant pattes, qu'avec ses dents, et, après, l'avoir traînée avec lesdites mains et dents jusqu'auprès dudit bois de la Herse, l'avoir dépouillée et mangé pourtant de la chair des cuisses et bras d'icelle, et non content de ce, en avoir porté pourtant à Appolline, sa femme, à l'ermitage de Saint-Bonnet, près Amenges, en laquelle lui et sadite femme faisaient leur résidence.

Item pour, par ledit défendeur, huit jours après la fête de Toussaint aussi dernier, étant semblablement en forme de loup, avoir pris une autre fille au même lieu, près du pré de la Ruppe, territoire d'Authume, qui est entre ledit Authume et Chastenoye, peu de temps avant le midi dudit jour, et l'avoir étranglée et meurtrie de cinq plaies avec ses mains et dents, en intention de la manger, n'eût été la rescousse qu'en fut faite par trois personnes, selon qu'il a reconnu et confessé par maintes fois.

Item pour, par ledit défendeur, environ quinze jours après la fête de Toussaint, étant comme dessus en forme de loup, avoir prins un autre enfant mâle de l'âge d'environ dix ans, près une lieue dudit Dôle, entre Grédisand et Menoté, en une vigne sise au vignoble dudit Grédisand, et après l'avoir étranglé et occis

Digitized by Google

ainsi que les précédens, et mangé de la chair des cuisses, jambes, et du ventre dudit enfant, avoir démembré une jambe du corps d'icelui.

Et pour, par ledit défendeur, avoir le vendredi avant le jour de fête Saint-Bathélemy, aussi dernier passé, pris un jeune garçon, de l'âge de douze à treize ans, sous un gros poirier, près le bois du village de Pervonse, du Caussel de Cromary, l'avoir emporté et traîné dedans ledit bois, où il l'étrangla comme les autres enfans ci-dessus mentionnés, en intention d'en manger. Ce qu'il eût fait, n'eût été qu'il vint tôt après des gens pour le secourir, mais l'enfant était jà mort; étant lors ledit défendeur en forme d'homme et non de loup, en laquelle forme il eût mangé de la chair dudit garçon, sans ledit secours, nonobstant qu'il fût jour de vendredi, selon qu'il a, par réitérées fois, confessé.

Vu le procès criminel dudit procureur-général, même les réponses et confessions réitérées et spontanément faites par ledit défendeur, ladite cour, par arrêt, le condamne à être cejourd'hui conduit et traîné à renvers sur une claie par le maître exécuteur de la haute justice, dais (1) ladite Conciergerie jusque sur le tertre (2) de ce lieu, et *illic* par ledit exécuteur être brûlé tout vif, et son corps réduit en cendres, le condamnant en outre aux dépens et frais de justice.

Donné et prononcé judiciairement audit Dôle, en ladite cour, le dix-huitième jour du mois de janvier, l'an 1573, et depuis le même jour prononcé audit défendeur en ladite Conciergerie, ès-présence de messieurs Claude Belin et Claude Musy, conseillers en la-

(1) *Dais*, depuis. (*Note de Du Puy.*)
(2) *Tertre*, gibet qui est planté sur un mont. (*id.*)

Digitized by Google

dite cour, par Jacques Janter, juré au greffe d'icelle.

Nota. Ce licophile avait eu le choix par le Diable de devenir, quand il voudrait, ou loup, lion ou léopard; mais il choisit le loup.

Ce mot *garou* vient de *ferox* ou *vorax*. Ces lettres *f* et *v* et *g* se changent souvent l'une en l'autre, principalement en Picardie, comme *Willaume* pour *Guillaume*, *Warnier* pour *Garnier*, *warou* pour *garou*, *id est vorax* ou *ferox*. Aucuns disent *garouche* pour *farouche*.

II.

RELATION DES HYPOCRISIES DE SŒUR JULIA PINZOCHERA DE NAPLES (1).—(1615).

Ces jours passés, en la ville de Naples, il y avait une nommée sœur Julia Pinzochera, laquelle depuis douze ou treize ans était tenue pour religieuse de très sainte vie, et toutefois sous ce voile de piété et religion elle exerçait toutes sortes d'abominations, assistée d'un nommé le père Agnello, de la congrégation des ministres des malades, et de Joseph de Briario, médecin. Cette Julia avait attiré à elle plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe de toute qualité, de la ville de Naples.

Ce qui donna créance à toute l'Italie que cette Julia était une sainte femme, est que ce père Agnello, qui confessait toutes les plus apparentes dames et seigneurs

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits, fonds Du Puy, tome 28 page 289.

Digitized by Google

de Naples, lui révélait les confessions, et elle aussitôt les allait trouver et feignait que le Saint-Esprit lui avait révélé leurs péchés, les reprenant aigrement, leur spécifiant par le menu ce qu'elle en savait, les exhortant de vivre selon les commandemens de Dieu, et leur imposant de grandes pénitences en argent qu'elle employait en bonnes œuvres, et particulièrement à marier des filles qui auraient mené une sale vie dans son couvent.

Cet Agnello et les autres pères qui étaient avec lui, et cette Julia, tenaient que la simple fornication n'était pas un péché; au contraire la tenaient pour méritoire, et lorsque quelqu'un de ces pères venait coucher avec elle, ...
. . . . . appelant ce lieu Porte de Paradis, et si lors quelqu'un entrait dans la chambre, les trouvait ensemble, il chantait des cantiques sur le bonheur que son compagnon possédait.

Ils ont passé plus outre, car ayant infecté de cette créance plus de huit ou dix mille personnes de Naples, lorsque quelqu'un était tenté de la chair, il s'adressait à Julia, qui lui donnait un bulletin pour aller trouver une fille de son ordre, qui s'abandonnait par obédience à ce qu'il désirait pour apaiser cette tentation. Et d'autant qu'il y en avait qui lui résistaient, elle leur disait que la première fois était pardonnable, la seconde péché véniel, la troisième péché mortel : ainsi, crainte de péché mortel, lui obéissaient; et, pour les persuader plus puissamment, elle se servait de plusieurs passages de l'Écriture Sainte, et entre autres de celui-ci : *croissez et multipliez.*

Pour ce qui est de Julia, elle fut grosse trois fois, et

Digitized by Google

autant de fois fit perdre son fruit; lorsqu'elle recevait en particulier le Saint-Sacrement, elle était debout, et le père Agnello à genoux.

Ceci fut découvert par un jeune homme de cette secte, lequel, un jour, se confessant à un jésuite, et ne s'accusant du péché de la chair, lui demanda s'il n'en avait point eu aucuns ressentimens; il dit que oui, mais qu'il les avait apaisés, que ce n'était qu'une simple fornication, et par conséquent péché véniel, et chose superflue de s'en confesser, comme la *beata* Julia l'en avait assuré. Le Père jésuite l'interrogea plus outre, et lui demanda ses raisons, ce qu'il fit. Le Père jésuite lui persuada de déclarer le tout au Saint-Office de l'Inquisition. Le Pape en fut averti, qui demanda ces gens au vice-roi de Naples; mais pour quelques considérations, on plutôt, poussé par des principaux de Naples, il en fit difficulté, non pas tant qu'il ne reconnût bien le mal, mais parce que ceci venant à se découvrir, on pouvait mal juger de celles qui allaient aussi souvent à confesse qu'à la messe, et qui avaient cette doctrine agréable, passant des journées entières avec ces pères, comme, entre autres, la femme du vice-roi.

Enfin, le procès leur a été fait par l'Inquisition, et ont été jugés comme hérétiques, et condamnés à prison perpétuelle et jeûner au pain et à l'eau trois jours de la semaine : ce qui est peu de pénitence, vu la faute. Aussi un bon Père ayant à prononcer cette sentence, dit : *Dolce sentenza, dolce penitenza, e troppo misericordia.*

Digitized by Google

III.

LETTRE DE LA BELLE CHATEAUNEUF A HENRI III (1).

De Marseille ce 20e jour de décembre 1577.

[Renée de Rieux, dite *la belle Chateauneuf*, avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis ; Henri III en avait été passionnément amoureux. Elle épousa d'abord un Florentin nommé Antinotti qu'elle tua de sa propre main en 1577, parce qu'elle le surprit en adultère, puis se remaria à Philippe Altoviti, baron de Castellanne en Provence, qui fut tué par le grand-prieur, bâtard d'Angoulême, en 1586, qu'il tua aussi en même temps.]

Sire,

Devant mon partement de Bretagne, je vous avais écrit et fait entendre mon mariage avec M. d'Altoviti, l'un des capitaines de vos galères, me promettant que l'auriez agréable, puisque c'est chose en quoi je me suis contentée et que de ma seule volonté ai recherché pour vivre avec lui, comme je fais, la plus heureuse qui se puisse dire ; encore que peut-être ses ennemis et les miens le vous puissent avoir dépeint d'autre qualité que la mienne, et qu'il n'ait pas tant de moyens qu'il lui en serait de besoin pour m'entretenir, ce que véritablement je vous confesse, Sire ; mais je me suis toujours tant assurée des promesses qu'il vous a plu me faire par le passé, que auriez toujours en recommandation mon avantage et de celui que je choisirais pour mari, que je m'y suis du tout arrêtée, et sur cette as-

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits. Fonds Du Puy, v. 194.

Digitized by Google

surance j'ai choisi mon contentement, sans m'être aucunement souciée de prendre l'avis d'autres tels qu'ils puissent être. Mais étant arrivée en cette ville, j'ai trouvé par avertissement sûr de aucuns mes amis comme Votre Majesté a écrit et commandé à M. de Mévillon, gouverneur de cette ville, se saisir de mon mari et le mettre prisonnier en lieu de sûreté, parce que l'on vous avait fait entendre qu'il m'avait pillée et enlevée, ce qui est du tout, sous votre correction, éloigné de vérité, car ça a été moi-même qui le suis venue trouver en sa maison, comme étant sa femme depuis le mois de février passé, et pour ce je vous supplie très humblement, Sire, ne vouloir point troubler mon repos et contentement, et d'heureuse que je suis ne me rendre misérable; et me faites cet honneur, s'il vous plaît, Sire, de contremander tant audit sieur de Mévillon et autres magistrats ne nous troubler ni inquiéter en ce bonheur, puisqu'il à plu à Dieu ainsi le permettre; et d'autant que par longueur l'on nous pourrait injustement molester, je vous supplie encore une fois très humblement qu'il plaise à Votre Majesté faire expédier les dépêches à ce nécessaires à ceux qui de ma part vous en requerront; et attendant ce bien-là promptement de vous, Sire, je supplierai notre Seigneur vous donner très heureuse prospérité et très longue vie.

Votre très humble servante et très humble sujette,

RENÉE DE RIEUX.

P. S. Sire, je me suis avisée de vous envoyer le placet, suivant la requête que je vous en fais en cette lettre, lequel je vous supplie très humblement m'ac-

Digitized by Google

corder et commander de m'en faire prompte et briève expédition.

IV.

EXIL DE L'ABBÉ LE TELLIER (1).

Lettre du marquis de Simiane à M. Sabatier, évêque d'Amiens.

Du 31 novembre 1715.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je l'ai donnée à lire à Son Altesse Royale (2) pour savoir son intention sur ce qui regarde le Père Le Tellier. Il m'a répondu que ce Père n'était pas exilé, et que vous pouviez le regarder comme un officier du Roi, qui, n'ayant plus d'emploi, cherche à se reposer; mais il m'a en même temps ordonné de vous écrire que vous lui feriez plaisir d'observer de près sa conduite, et de m'en rendre exactement compte. Je suis persuadé, Monseigneur, que vous serez très attentif à remplir sur cela les intentions de Son Altesse Royale, avec toute la sagesse et la discrétion convenable. Ainsi, il ne me reste, Monseigneur, qu'à, etc.

SIMIANE.

(1) Cette lettre et les trois suivantes, qui nous sont communiquées par M. de Cayrol, se trouvent à la bibliothèque d'Amiens, dans un recueil d'écrits sur le jansénisme, E. 927 *ter*. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Le Régent.

Digitized by Google

LE MÊME AU MÊME.

13 décembre 1715.

J'ai reçu, Monseigneur, la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 8 du courant, et je l'ai montrée à Son Altesse Royale, qui m'a paru contente de votre attention et de votre exactitude, aussi bien que de la conduite du Père Le Tellier; il espère que la fin répondra à de si beaux commencemens, et qu'en cas qu'il arrivât quelque chose qui méritât quelque considération, vous voudrez bien continuer à m'en informer.

SIMIANE.

Lettre du duc d'Orléans, régent, à M. Sabatier, évêque d'Amiens.

Du 23 décembre 1715.

Je ne puis que vous savoir gré, Monsieur, de votre attention, qui me persuade que vous ne voulez faire que des démarches approuvées. J'ai cru, par de bonnes raisons, que la présence du Père Le Tellier ne convenait point ici, et du reste je vous crois assez bon esprit pour ne pas faire plus de cas des lettres anonymes que j'en ai toujours fait.

PHILIPPE.

[La fin de cette lettre est relative à la lettre anonyme qui

Digitized by Google

suit, adressée à l'évêque d'Amiens, au sujet du séjour du Père Le Tellier dans son diocèse, et datée d'Orléans, du 12 décembre 1715.]

A Monseigneur l'évêque d'Amiens.

On ne savait si on devait vous plaindre ou vous féliciter d'avoir chez vous le Père Le Tellier, cet ennemi capital de l'Église et de l'État, ce calomniateur public, ce fourbe insigne, ce brouillon sans pareil, ce boutefeu devenu l'exécration du genre humain; mais la joie que vous a donnée son arrivée, le plaisir que vous avez eu de le prévenir par votre visite, et le bon accueil que vous lui avez fait, ne laissent pas douter un moment qu'il ne vous faille faire compliment de ce que vous avez chez vous un tel monstre. On vous en félicite donc, Monseigneur, et on prie Dieu que vous ne vous ressentiez point des malheurs et des malédictions qu'un tel scélérat est capable d'attirer sur votre diocèse.

Le vrai.

Digitized by Google

V.

LETTRE DE MARAT (1).

A Monsieur Beugnet, intendant des finances de monsieur le comte d'Artois, rue Saint-Nicaise.

Le vendredi soir, 14 août 1778.

Vous êtes un grand négociateur, mon cher Beugnet; voilà déjà que Caqué nous trompe, et qu'il continue, plus fort que jamais, ses invectives impertinentes. M. de Moncrif vous l'a dit ce matin, et vous avez oublié de m'en parler. Je vous avoue que je regrette bien notre argent si mal employé, et que je voudrais pour beaucoup que vous ne lui eussiez encore rien payé. Il faudra pourtant que nous prenions un parti sur cela. Bonjour, mon cher Beugnet. Je crois qu'il me faudra du canon de quarante-huit pour faire ces affaires de monsieur le comte d'Artois.

Je vous envoie les douze cents francs.

MARAT.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny. — Cette lettre a évidemment trait à une négociation pour acheter un libelliste dont les attaques étaient importunes pour M. le comte d'Artois, à la maison duquel Marat fut attaché comme médecin de ses gardes. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

VI.

CRÉATION DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

LETTRES DE M. DE TALLEYRAND (1).

A Monsieur le Grand-Chancelier.

Paris, le 3 pluviôse an XIII.

Le brodeur, qui aura l'honneur de vous remettre ma lettre, est celui que j'avais choisi pour faire le modèle du grand-ordre, qui a été adopté, et dont Votre Excellence ordonne en ce moment l'exécution. Sa Majesté l'Empereur m'avait chargé de faire composer, d'après les modèles des anciens ordres de France et des ordres actuels de l'étranger, le dessin qui paraîtrait le plus convenable pour la grande décoration de la Légion-d'Honneur. J'ai fait chercher, parmi les brodeurs, celui qui avait le plus la tradition de l'ancienne confection et la pratique des décorations étrangères. On m'a présenté Courcelles, qui, en effet, a réussi, après des épreuves multipliées et un travail assez pénible, à faire la broderie que Sa Majesté a agréée. Je suis persuadé, monsieur le Chancelier, que lorsque vous aurez connu ces détails, vous trouverez que Courcelles a un titre positif pour être chargé par vous de ce genre de travail, et je ne fais que lui rendre justice, et m'acquitter à son égard,

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits.

Digitized by Google

en appuyant, de mes plus pressantes recommandations, la prière qu'il va vous en faire. D'après les mêmes ordres de Sa Majesté, j'ai fait rechercher des rubans conformes à l'arrêté que Sa Majesté m'a marqué l'intention de prendre. J'ai chargé le tailleur Sandos, qui les a trouvés, de les porter à Votre Excellence.

J'ai l'honneur de vous renouveler, monsieur le Grand-Chancelier, l'assurance de ma plus haute considération et de mon sincère attachement.

CHARLES-MAURICE TALLEYRAND.

AU MÊME.

Paris, ce 21 octobre 1808.

Monsieur le Comte, l'Empereur ayant conféré pendant son voyage à Erfurt la grande décoration de la Légion-d'Honneur à plusieurs personnes, a eu besoin pour cela de grandes croix et des plaques de quelques-uns des officiers qui se trouvaient à sa suite. J'ai offert les miennes, que Sa Majesté a données à M. le comte de Tolstoi. Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles me soient remplacées, et je désirerais que ce fût avant dimanche.

J'ai l'honneur de vous renouveler, monsieur le Comte, l'assurance de mon sincère attachement et de ma haute considération.

Le vice-grand-électeur grand-chambellan,

CHARLES-MAURICE.

Digitized by Google

VII.

Lettre de madame Tallien, princesse de Chimay.

A M. Edouard de Cabarrus, à Paris.

Bruxelles, 25 juillet 1829.

[Le procès dans lequel ont récemment retenti le nom de madame Tallien et celui du destinataire de cette lettre, donne une sorte d'intérêt de circonstance à une pièce qui eût été d'ailleurs accueillie avec faveur en tout temps pour la dignité et la générosité des sentimens qui y sont exprimés. Cette lettre date de l'époque où les *Mémoires* fabriqués faisaient les délices des cabinets de lecture, et où le scandale était en vogue en littérature. Madame Tallien était menacée de voir salir son nom par un fabricant de semblables ordures. Mais il paraît qu'après avoir conçu ce dessein, celui-ci jugea prudent de ne pas le mettre à exécution.]

Je ne conçois pas, mon ami, que tu te plaignes de mon silence, tandis que tu me dois deux réponses auxquelles j'attachais d'autant plus d'intérêt qu'elles demandaient des détails sur la santé de ton oncle. — Enfin, tu m'en donnes de satisfaisantes, et ton inexactitude est pardonnée.

Je te remercie du fond de cœur, mon ami, de vouloir empêcher la publication des Mémoires dont je suis menacée : quand on est assez lâche et assez vil pour spéculer sur le scandale et attaquer une femme, une mère de famille, on n'est accessible à aucun sentiment,

Digitized by Google

à aucune crainte, et il faut que la victime se résigne. Ne crois donc pas, mon ami, que tu puisses obtenir le sacrifice de ce que de pareils êtres appellent une *spéculation*. — Non seulement je n'ai point écrit des Mémoires, mais je n'en écrirai même pas; — je ne voudrais faire à personne le mal que l'on m'a fait, et des lettres adressées dans un temps qui n'est plus, publiées maintenant, me vengeraient trop cruellement.

J'ai vécu jusqu'à ce jour sans avoir fait répandre une larme, sans avoir éprouvé un sentiment de haine ou le désir de me venger, je veux mourir telle que j'ai vécu; je méprise les gens qui calomnient pour vivre, et je plains ceux qui s'amusent d'un genre d'ouvrages qui portent le désespoir et souvent la désunion dans le sein d'une famille qui, sans la calomnie, aurait vécu heureuse.

Je n'ai pas lu *Fragoletta*, et je ne lis des Mémoires que lorsqu'on m'assure que les contemporains y sont bien traités.

Quant aux Mémoires dont on me menace, personne ne croira qu'estimée et aimée dans ce pays-ci, étant dans une position honorable, je veuille troubler la tranquillité de mon intérieur pour faire parler de moi. Je dois à M. de Chimay de me laisser calomnier sans me plaindre, et, quelles que soient les attaques, on n'obtiendra que mon mépris et celui des gens de bien.

Je serai toujours ta meilleure amie.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

REGISTRES CRIMINELS

DU PARLEMENT DE PARIS,

SOUS FRANÇOIS Ier (1).

1543. — Samedi 13 octobre, en la Tournelle criminelle. Vu par la cour le procès inquisitorial et extraordinaire, fait par frère Mathieu Oray, docteur en théologie, de l'ordre des frères prêcheurs, inquisiteur-général de la foi au royaume de France, appelé avec lui maître Étienne Faye, docteur ès-droits, custode de l'église Sainte-Croix en la grande église, official de la primace de Lyon, vicaire-général, tant au spirituel qu'au temporel, du cardinal de Ferrare, archevêque et administrateur perpétuel de l'archevêque et comte de Lyon, primat de France, et assistant avec eux le substitut du procureur-général du Roi audit Lyon, à la requête et poursuite du procureur et promoteur des causes de l'in-

(1) Ces extraits sont tirés d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Recueil criminel tiré des registres du greffe criminel du parlement*, par feu M. Dongois, greffier en chef du parlement. (3 vol. in-fol.) Ce curieux recueil appartient à M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris. Voyez d'autres extraits des registres du parlement, 1re série, t. I, p. 225; t. IV, p. 336; et 2e série, t. III, page 5.

Digitized by Google

quisition de la foi, demandeur en matière d'hérésie, à l'encontre de maître Étienne Dolet, libraire, natif d'Orléans, demeurant audit Lyon, défendeur en ladite matière, prisonnier ès-prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, appelant comme d'abus en ladite cour, tant de l'emprisonnement de sa personne et de toute la procédure contre lui faite par lesdits Oray et Faye, comme de juges incompétens, que de certaine sentence contre lui donnée le 2 octobre 1542, par lesdits Oray et Faye, assistant avec eux maître Matthieu Bellièvre, licencié ès-droits, chanoine et chantre de Saint-Paul, official et juge de la cour commune sur le clergé délinquant, en la cité et faubourgs de Lyon, frère Jean de Bourg, lecteur des frères prêcheurs du couvent de Lyon, professeur en théologie, Guillaume Vandel et Annemond Chalan, docteur ès-droits, coassesseurs desdits Oray et Faye, en la présence de Me Nicolle Baconval, substitut du procureur-général du Roi en la sénéchaussée de Lyon, par laquelle et pour raison des cas, crimes et délits plus à plain contenus et déclarés audit procès, ils auraient jugé ledit Étienne Dolet, mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques et erreurs et pernicieux à la religion chrétienne, et comme tel l'auraient reaulment délaissé au bras séculier, et si aurait été condamné ès-dépens dudit promoteur tels que de raison; les lettres de rémission données à Villers-Cotterets, obtenues du Roi par ledit Dolet au mois de juin 1543 dernier passé, pour raison des cas mentionnés audit procès adressantes à ladite cour, desquelles après lecture faite le 19 juillet aussi dernier passé, en la présence dudit Dolet, en la Tournelle criminelle, à huis clos, la cour séant en icelle, ledit Dolet aurait avoué le contenu et d'icelles requis et demandé l'en-

Digitized by Google

térinement; les lettres d'ampliation par ledit Dolet, le 1er août dernier passé, obtenues du roi, données à la Fère-sur-Oise; autres lettres patentes obtenues dudit seigneur, données à Sainte-Menehould le 21 septembre aussi dernier passé, adressantes à ladite cour, desquelles lettres de rémission et ampliation et desdites lettres patentes, la teneur ensuit l'une après l'autre.

François, etc. Nous avons reçu l'humble supplication d'Étienne Dolet, imprimeur et libraire de notre ville de Lyon, âgé de trente-six à trente-sept ans ou environ, contenant que de ses jeunes ans il s'est du tout appliqué et dédié aux lettres pour acquérir science et suivre la vertu, et après avoir quelque temps fréquenté les lieux et endroits qui étaient pour lors en réputation. (Il expose sa vie, ses ouvrages, la jalousie des autres imprimeurs contre lui, le procès qui lui a été fait sur quelques endroits de ses livres, comme il s'est défendu devant ses juges qui l'ont déclaré impie et comme tel abandonné au bras séculier.) Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, et que Dieu notre créateur, par sa divine bonté, a dit et promis qu'il ne veut la mort du pécheur, mais plutôt qu'il vive et se convertisse, voulant par nous suivre cette douce monition et persuasion, et en cet endroit préférer miséricorde à rigueur de justice, attendu la bonne, contrite, entière et parfaite volonté chrétienne que ledit Dolet, suppliant, nous a fait entendre, qu'il a de vivre et mourir selon notre religion, comme un bon et fidèle chrétien et vrai catholique doit faire; en faveur aussi de son étude et de la profession qu'il fait aux lettres desquelles, ensemble des professeurs et imitateurs d'icelles, nous avons été toujours et voulons être zélateur et protecteur; et après avoir ouï en notre conseil privé le rapport qui fait nous a été de son procès et des mé-

Digitized by Google

rites d'icelui par le rapporteur auquel il a été distribué par notredite cour, lequel pour cet effet nous avons fait venir en notre dit conseil privé, et eu sur ce l'avis et délibération d'icelui notre dit conseil, audit Dolet, nous avons quitté et pardonné, quittons, remettons et pardonnons, en tant qu'à nous appartient, de grâce espéciale, pleine puissance et autorité royale, par ces présentes, les fautes et erreurs qu'il peut avoir commises, soit en dit, en fait ou par écrit, tant ès-dits livres et traités par lui composés ès-endroits et passages dessus notés et autres qui se y pourraient trouver, que semblablement ès-dites épîtres liminaires et ès-livres qu'il a imprimés, corrigés et translatés, publiés, mis et exposés en vente, encore qu'il eût mal usé du privilége par nous à lui sur ce ci-devant octroyé; pareillement la faute aussi qu'il peut avoir faite d'avoir mangé chair ès-dits jours prohibés et défendus, et sur ce usé d'aucuns propos dessus déclarés mal sentans de l'institution de l'Église; aussi les fautes et erreurs qu'il peut avoir faites par ignorance et impéritie, aux questions de théologie qui lui ont été proposées en ses interrogations et ailleurs, etc.; l'avons remis en ses bonne fame, vie et renommée au pays et à ses biens, en imposant sur ce silence perpétuel à notre procureur présent et à venir, et à tous autres, pourvu que icelui Dolet abjurera toutes lesdites erreurs par-devant l'official de Paris ou son vice-gérant; et seront au surplus les livres mentionnés par sondit procès, brûlés et mis en cendres. Si donnons en mandement, etc.

François, » etc. (Les lettres d'ampliation pour ce qu'il avait dit que, pour un homicide fortuit qu'il avait commis, ses lettres de rémission avaient été entérinées.)

François, » etc. (Autres lettres patentes portant injonction très expresse d'entériner les précédentes.)

Digitized by Google

Ouï ledit prisonnier en sondit procès et lettres de rémission et ampliation, et ouï sur ce le procureur-général du roi, pour ce mandé en ladite cour;

Il sera dit que ladite cour a entériné et entérine audit Dolet sesdites lettres de rémission et ampliation selon leur forme et teneur, aux charges contenues ès-dites lettres, c'est à savoir que ledit Dolet abjurera tous les erreurs mentionnés en sesdites lettres de rémission, par-devant l'official de Paris ou son vice-gérant, et pour ce faire sera mené ledit Dolet en l'état par-devant ledit official ou son vice-gérant, et a ordonné et ordonne que lesdits livres mentionnés audit procès seront brûlés et mis en cendres. — *Signé* DE SAINT-ANDRÉ, *président;* HURAULT, *rapporteur.*

Dolet ne profita pas long-temps de ces lettres de rémission, car on lit la mention suivante sur les registres criminels, à la date du 2 août 1546:

Étienne Dolet pour blasphèmes, sédition et exposition de livres prohibés et damnés, et autres cas par lui faits et commis depuis la rémission, abolition et ampliation à lui données par le Roi au mois de juin et 1er août 1543, condamné d'être mené dans un tombereau depuis la Conciergerie jusqu'à la place Maubert, où serait plantée une potence autour de laquelle il y aurait un grand feu auquel, après avoir été soulevé en ladite potence, il serait jeté et brûlé avec ses livres, son corps converti en cendres;

Et néanmoins est retenu *in mente curiæ* que où ledit Dolet fera aucun scandale ou dira aucun blasphème, sa langue lui sera coupée et sera brûlé tout vif. (1)

(1) Voir ci-après, page 334, la note supplémentaire.

Digitized by Google

1544. — 24 avril (1). Antoine Leclerc, pour propos hérétiques et scandaleux contre l'honneur de Dieu, de sa glorieuse mère, saints et saintes du paradis et l'Église, condamné à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au cou, etc.; au parquet de la grand'-chambre, l'audience tenant, et sur le perron du Palais, criant merci à Dieu, etc., d'être mené en l'église cathédrale de Paris, à l'heure de la grand'messe à laquelle il assistera comme dessus, ayant la torche au poing, nu en chemise, la corde au cou; après ladite messe, sera faite prédication par un docteur en théologie, exhortative au peuple de garder et observer les commandemens de notre mère sainte Église. Ce fait, Leclerc renvoyé en la prison, et le jour ensuivant est mené par l'exécuteur dans un tombereau au pilori, la corde au cou, pour y être tourné par trois jours, et ensuite être mené prisonnier ès-prisons de Saint-Martin-des-Champs, et y demeurer enfermé le reste de sa vie et nourri à ses dépens s'il a de quoi, sinon de l'aumône du pain ordonnée aux pauvres prisonniers, et néanmoins ses biens déclarés acquis et confisqués au Roi.

Signé LIZET. — TRONSON.

Du même jour. — Les avocats et les procureurs exposent entre autres choses qu'il y a grande multitude de jeunes femmes et de filles, lesquelles, sous couleur de porter par les salles des marchandises, se perdent et gâtent avec leurs clercs, et que les femmes âgées y viennent pour faire des maquerelages.

— Ambroise Laurent condamné à faire amende honorable sur la table de marbre du Palais, le poing dextre coupé, et après, être tenaillé de fers chauds et ardens,

(1) L'année commençait alors à Pâques.

Digitized by Google

tant en la cour du Palais que par les carrefours de Paris; tenaillé encore, pendu et étranglé au cimetière Saint-Jean, son corps mis en quatre quartiers, portés, etc.; ses biens confisqués, préalablement prise la somme de 1000 livres pour être employée à la fondation d'une chapelle en l'église de Saint-Luc d'Angers, pour dire deux messes la semaine, dont la présentation appartiendra aux héritiers mâles de Frétant, maître de Laurent, en laquelle chapelle un tableau sera mis où l'arrêt sera engravé.

[Laurent avait tué son maître.]

6 Avril. Séance au Châtelet où la cour fit plusieurs réglemens de police.

1° Défenses aux cabaretiers, taverniers et autres, recevant personnes pour leur donner à boire et à manger, d'ouvrir leurs boutiques pendant les fêtes de Pâques et autres fêtes, pendant le service;

2° Aux maîtres des jeux de paume, de les ouvrir et donner à jouer les fêtes, aux heures de service;

3° Aux imprimeurs et colporteurs, d'imprimer et vendre aucuns livres contenant nouvelles, qu'ils n'aient été visités;

4° Enjoint aux officiers du Châtelet d'informer soigneusement contre les hérétiques et contre ceux qui séduisent, violent plusieurs jeunes filles de huit à neuf ans;

5° Contre les mendians valides; ordre aux commissaires de les emprisonner.

6° Enjoint au geôlier des prisons du Châtelet d'admonester et faire admonester les prisonniers de retourner à Dieu en cette bonne fête (de Pâques), de s'humilier sous sa main, et prendre patience de leur

Digitized by Google

détention en la main de justice, et leur déclarer que la cour leur défend, sous peine de punition corporelle, de s'entrebattre, quereller, de jurer, blasphémer, etc.; de leur administrer loyalement les aumônes, les faire panser, médicamenter, leur faire entendre la messe, la prédication, etc.

7° La cour, séant au Châtelet, avertie que cette maudite secte luthérienne pullule de jour en jour, etc., a enjoint derechef au procureur-général du Roi, d'impétrer derechef des monitoires, et les faire publier aux prônes, pour avoir révélation des adhérens à ladite secte luthérienne, etc. Enjoint à toutes personnes d'aller à révélation.

2 janvier. Olivier Lenoir, pour hérésie, brûlé après avoir été étranglé.

3 janvier. François Brillart, pour hérésie, condamné d'avoir la langue coupée, pendu et brûlé.

9 *idem.* Jean de Vialle, pour cohabitation avec les bêtes brutes, condamné à être pendu et brûlé.

26 février. Commission de la cour au prévôt de Blois d'informer contre les adhérens à la secte luthérienne de cette ville et du duché de Vendômois.

20 mars. Mathurin Blondeau, pour hérésie, condamné à faire amende honorable et à être pendu et brûlé.

26 mars. Robert Tintin, pendu et brûlé pour hérésie (1).

31 mars. Ordonnance sur la remontrance du pro-

(1) Les condamnations pour hérésie sont si nombreuses à cette époque que nous nous dispenserons de les mentionner davantage, à moins qu'elles ne contiennent quelques circonstances dignes d'être remarquées.

Digitized by Google

cureur-général contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, la première fois en une grosse amende applicable, la troisième partie au Roi, l'autre aux fabriques, et la troisième aux dénonciateurs; la seconde fois, doublée; la troisième fois, triplée; la quatrième fois, quadruplée; la cinquième fois, seront mis au carcan; la sixième, mis au pilori, et la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud, en sorte que les dents leur apparaissent; la septième, la langue coupée.

1545. — 3 Avril. Entre les procureur-général du Roi et de la communauté du royaume de la basoche, demandeurs, et requérant l'entérinement de certaine requête par eux présentée à la cour le penultième janvier dernier, et encore prenant le fait et aveu pour Guillaume Denets, clerc de maître Claude Parisot, procureur en icelle cour; ledit Denets l'un des quatre trésoriers et receveurs-généraux dudit royaume, défendeur à l'entérinement de deux requêtes d'une part, et Guillaume Lemaire, clerc de maître Pierre Lallemant, aussi procureur en ladite cour, défendeur et demandeur à l'entérinement desdites requêtes, d'autre. Vu par la cour, etc.;

Il sera dit, en ayant égard à la requête présentée par ledit Lemaire, que le plaidoyer par lui de nouvel produit, sera vu en jugeant l'instance d'entre les parties pour y avoir tel égard que de raison, et au surplus a ladite cour déclaré et déclare lesdits procureur-général du Roi et de la communauté de la basoche, à avoir requis et demandé par-devant eux le renvoi de la cause et instance d'entre lesdites parties, et en ce faisant, a déclaré et déclare ledit Lemaire leur sujet et justiciable, et sans avoir égard aux autres requêtes dudit Lemaire, tant à fin principale de provision que autres ci-déclarées

Digitized by Google

et spécifiées, ladite cour sans soi arrêter aux arrêts et jugemens donnés, tant contre Lemaire pour raison des insolences et excès par lui commis en jugement au conseil de la basoche, en exécutant l'arrêt et jugement contre lui donné audit conseil, que contre ledit Denets pour les charges et voies de fait prétendus par ledit Lemaire lui avoir été faits par ledit Denets et autres en voulant exécuter l'arrêt et jugement donné audit conseil de la basoche contre ledit Lemaire, a mis et met lesdites parties hors de cour et de procès et sans réparation, dépens, dommages et intérêts d'une part et d'autre, et pour cause, et seront audit Lemaire ses habillemens prins, rendus et restitués en rendant toutefois par icelui Lemaire compte et reliquat des deniers par lui reçus comme trésorier de ladite basoche, et pour procéder sur l'audition duquel compte et reddition desdits habillemens, a ladite cour renvoyé et renvoie lesdites parties par-devant le roi de la basoche et son conseil, juge desdites parties, à huitaine, pour procéder ainsi qu'il verra être à faire par raison, et ayant aucunement égard à la requête faite par lesdits procureur-général du roi et de la communauté de ladite basoche, a ladite cour fait inhibition et défenses à tous clercs basochiens et suppôts du royaume de la basoche, de ne se pourvoir ailleurs que par-devant ledit roi de la basoche et son conseil, pour raison des débats et différends qui pourraient survenir entre eux, et desquels la connaissance appartient audit roi de la basoche et son conseil, sur peine d'amende, et enjoint ladite cour audit Lemaire et à tous autres basochiens, clercs du palais et suppôts dudit royaume de la basoche, d'obéir aux arrêts et jugemens qui seront rendus par le conseil de la basoche, et leur fait défense d'y

Digitized by Google

contrevenir et de faire aucunes séditions, mutineries et dissensions, sur peine de prison et d'amende arbitraire; lesquelles inhibitions, défenses et injonctions seront publiées au parquet du conseil de la basoche à jour de plaids, et enjoint ladite cour aux gens tenant ledit conseil de la basoche, de traiter en bonne paix et amitié les suppôts dudit royaume; et pareillement à tous les suppôts d'icelui royaume, de vivre dorénavant amiablement les uns avec les autres, ainsi que de raison.

Signé MYNARD; HURAULT; BRULART, *procureur-général.*

17 Avril. Vu la requête présentée par dame Charlotte d'Estouteville, comtesse douairière de Brienne, etc.

Permis à Regnault, huissier de la cour, de conduire et mener sous bonne et sauve garde, ladite d'Estouteville, ces jours prochains de fêtes à l'église de Saint-Thomas du Louvre ou de Saint-Germain l'Auxerrois, pour ouïr le divin service et faire ses dévotions; enjoint à ladite d'Estouteville de ne laisser ledit huissier, ni icelui abandonner en quelque manière que ce soit, sur peine de conviction.

1546.—Mardi 4 Mai. Défense à deux prisonniers de la Conciergerie d'y tenir échopes et cabarets.

26 Mai. En la Tournelle. Guyot Vide, pour cohabitation avec une vache, condamné d'être pendu et brûlé; et avant l'exécution, la vache d'être assommée en sa présence.

27 Mai, en la grand'chambre. Ce jourd'hui est venu en la cour de céans, Messire Claude de Lorraine, chevalier de l'ordre du Roi, duc de Guise, pair de France,

Digitized by Google

auquel a été dit que maître Pierre Noël, lieutenant-général du bailliage de Sezanne en Brie, avait baillé requête à ladite cour, par laquelle il donnait à entendre que par ordonnance dudit duc, naguère lieutenant-général, et gouverneur pour le Roi, ès-pays de Brie et Champagne, il aurait fait prendre et constituer prisonniers plusieurs accusés d'hérésie, et entre autres un nommé Pierre Louvat. A quoi a été dit et répondu par ledit duc de Guise, pair de France, qu'averti par un billet et mémoire qui lui fut envoyé par les gens tenant le parlement du roi à Dijon, ledit billet signé du greffier dudit parlement, par lequel étaient nommées plusieurs personnes, et entre autres ledit Louvat que l'on disait au pays être le principal desdits accusés; il manda audit lieutenant de Sezanne de se saisir desdites personnes, et entre autres dudit Louvat, ce que ledit Noël lieutenant aurait fait à son adveu et mandement, ne l'ayant recherché, et se aucune faute y avait-elle, procédait de lui et non dudit Noël; ce que ledit duc en avait fait, il l'a fait de bon zèle et par l'avertissement qu'il en a reçu dudit parlement de Dijon.

3 Juillet. Défense de porter bâtons à feu, arquebuses, cottes de mailles, arbalètes et autres armes par la ville de Paris, sur peine d'être pendus et étranglés; enjoint à tout officier de saisir les contrevenans.

2 Octobre. Cinquante, tant hommes que femmes, habitans de Meaux, condamnés pour crimes d'hérésie et blasphèmes exécrables, conventicules, assemblées illicites, erreurs, espèce d'idolâtrie, par eux commises en la maison d'Étienne Mongin, l'un d'eux; quatorze condamnés à être brûlés vifs dans le marché de Meaux, leurs biens confisqués, condamnés d'être appliqués

Digitized by Google

préalablement à la question; Piquenay, l'un des accusés, pendu sous les esselles en une potence pendant l'exécution, et après fustigé. Le reste tant hommes que femmes condamnés d'être fustigés, d'assister à une procession la corde au cou, bannis, etc.

Défense générale à toutes personnes de tenir des propos scandaleux. Injonction à l'évêque de Meaux d'y tenir la main, de faire informer, d'en avertir les juges, etc. Chapelle fondée, etc.

A tous les demeurans dans le diocèse de Meaux d'apporter les livres qu'ils ont en français de la sainte Écriture, à peine de confiscation de corps et de biens. Exhorte l'évêque de Meaux de faire prêcher par de bons docteurs en théologie dans son diocèse, etc.

Retenu *in mente curiæ* que si les condamnés persistent, les langues leur seront coupées à l'issue de la prison.

Retenu aussi que si les biens desdits condamnés à mort, confisqués, ne suffisent à la construction et dotation de la chapelle, le procureur-général du Roi et l'évêque de Meaux ouïs, s'il est trouvé qu'il y ait eu audit évêque négligence notable, et n'ait eu la diligence telle qu'il est tenu par les saints décrets, il sera tenu suppléer ce qui restera pour la construction et fondation de ladite chapelle.

Signé LIZET, DEZASSE.

5 Octobre. Marc Moreau brûlé vif à Troyes pour hérésies; l'arrêt porte semblables injonctions aux officiers et à l'évêque de Troyes.

13 *Id.* Jean Volant et trois autres habitans de Blois, condamnés à être brûlés vifs pour hérésies. Semblables

Digitized by Google

instructions et exhortations aux officiers et à l'évêque de Chartres; conseiller de la cour, commis pour aller informer dans le ressort de Blois.

[*Note de la page* 325. — Etienne Dolet, l'un des hommes les plus savans de son temps, et imprimeur à Lyon, a eu une vie très agitée. L'abbé Goujet et la *Biographie Universelle* le font naître à Orléans vers 1509. Après avoir étudié les lettres grecques et latines à Paris, à Padoue et à Venise, où il remplit aussi les fonctions de secrétaire de Jean de Langeac, ambassadeur de France auprès de cette république, il alla suivre des cours de droit à Toulouse; il fut banni par le parlement de cette ville en 1533, pour avoir critiqué ses arrêts dans une harangue. Il se rendit à Paris, puis à Lyon, où il se fit imprimeur et où il fut poursuivi en 1536 pour homicide; mais ayant prouvé que l'homme qu'il avait tué avait voulu l'assassiner, il obtint sa grâce. Dolet ne tarda pas à encourir des poursuites pour hérésie, et fut condamné à mort par sentence inquisitoriale du 2 octobre 1542; il obtint encore sa grâce, mais il fut, peu de temps après, de nouveau persécuté, parce que deux ballots de livres imprimés, soit par lui, soit à Genève, et réputés hérétiques, avaient été saisis aux portes de Paris avec son nom inscrit dessus. Il fut arrêté à Lyon; mais il parvint à s'évader et à gagner le Piémont. Dans une épitre *Au très chrestien et très puissant roy François*, il dit que ce sont ses ennemis qui, pour le perdre, ont employé l'expédient des ballots; il raconte aussi d'une manière piquante les circonstances de son évasion.

Brief, je fus prins et en prison serré :
Non toutesfoys autrement resserré.
Je voys, je viens çà et là tout pensif,
Ronflant de dueil, comme vray cheval poulsif:
Et me despite en moy-même trop plus,
Que quand je fus à l'aultre fois reclus,

Digitized by Google

Tant aux prisons de Paris qu'à Lyon,
Car j'ignoroïs allors ung million
De biens bons tours, qu'on apprend en peu d'heure,
Si aux prisons quelque temps on demeure.
Mon naturel est d'apprendre tousiours....
De le gaigner prins résolution,
Et auec art et bonne fiction,
Ie preschay tant le concierge (bon homme)
Qu'il fut conclud (pour le vous dire en somme),
Qu'ung beau matin irions en ma maison
Pour du muscat (qui estoit en saison)
Boire à pleins fonds, et prendre aulcuns papiers,
Et recepvoir aussi quelques deniers,
Qu'on me debuoit, mais que rendre on vouloit
Entre les mains de Monsieur, s'il alloit
A la maison et non point aultrement.....
Cela promis, le lendemain fut faict:
Et dès le soir fait venir (en effect)
Quelques sergens, qui auec nous soupparent,
Et le matin aux prisons se trouvarent,
Pensez comment je dormis ceste nuict,
Et quel repos j'auois, ou quel déduict.
L'heure venue, au matin, sur la brune,
Tout droictement au coucher de la lune,
Nous nous partons, cheminants deux à deux;
Et quant à moy, i'estois au milieu d'eulx,
Comme une espouse, ou bien comme un espoux,
Contrefaisant le marmiteux, le doulx,
Doulx comme ung chien couchant, ou ung regnart,
Qui jette l'œil çà et là à l'escart,
Pour se sauluer des mastins qui le suyuent,
Et pour le rendre à la mort le poursuyuent.
Nous passons l'eaue, et venons à la porte
De ma maison, laquelle se rapporte
Dessus la Saosne; et là venux que fusmes,
Incontinent ung truchement nous eusmes,
Instruict de tout, et faict au badinage;
Le quel sans feu, sans tenir grand langage,
Ouvre la porte et la ferme soubdain,
Comme remply de courroux, et desdaing.
Lors sur cela, i'avance ung peu le pas,
Et les sergens, qui ne cognoissoient pas
L'estre du lieu, suyuent le mieux qu'ils peuvent;

Digitized by Google

Mais en allant, une grand'porte ils treuvent
Devant le nez, qui leur clost le passage.
Ainsy laissay mes rossignolz en cage,
Pour les tenir ung peu de temps en mue.
Et lors Dieu sçait si les pieds je remue
Pour me sauluer : oncques cerf n'y fait œuure
Quand il advient qu'ung limier le descueuure.
Ny oncques lieure, en campagne élancé,
N'a myeulx ses pieds à la course avancé.

Etienne Dolet adressa aussi une épitre *A la souueraine et vénérable covrt dv parlement de Paris*. On y lit ces vers:

Quand on m'aura ou bruslé ou pendu
Mis sur la roue, ou en cartiers fendu,
Qu'en sera-t-il? ce sera un corps mort.

Cet argument ne produisit aucun effet et n'empêcha pas Dolet d'être pendu le 3 août 1546. Du reste, il paraît qu'il avait eu constamment la prévision de sa fin ainsi que le prouvent la vignette et la légende placées au dernier feuillet de presque tous les livres qu'il a imprimés. Cette vignette représente une main armée d'une hache qui frappe un tronc d'arbre. Au bas on lit :

DOLET.

PRESERVE MOI, Ô SEIGNEVR,

DE LA CALVMNIE DES

HOMMES.

Dolet a appelé le *Second Enfer* son recueil de poésies relatives à son second procès, d'où nous venons d'extraire plusieurs passages. Il avait composé un *Premier Enfer* sur son emprisonnement à la conciergerie de Paris, probablement lors de son premier procès pour hérésie, en 1542; mais il n'a jamais été publié. Le *Second Enfer* fut imprimé en même temps à Lyon et à Paris, en 1544, un petit vol. in-16. Ces éditions

Digitized by Google

sont introuvables aujourd'hui, et il faut savoir gré au libraire Techener d'avoir réuni en 2 vol. in-12, tirés seulement à 120 exemplaires, les poésies et autres opuscules de l'une des plus intéressantes victimes du fanatisme religieux au seizième siècle. On lui fit l'épitaphe suivante :

Mort est Dolet, et par feu consumé ;
Oh! quel malheur ; oh! que la perte est grande.
Mais quoy en France on a accoustumé
Tousiours donner à tel saint telle offrande ;
« Bref, mourir fault, car l'esprit ne demande
« Qu'issir du corps et tost estre déliure,
« Pour en repos ailleurs s'en aller viure. »
C'est ce qu'il dit sur le point de brusler
Pendant en haut, tenant ses yeux en l'air :
« Va-t'en, esprit, droit au ciel pur et munde,
« Et toy mon corps au gré du vent voller
« Comme mon nom volloit parmi le monde. »

Note de M. A. Taillandier.]

(Fleuron de Dolet, tiré de l'édition de M. Techener.)

Digitized by Google

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29 (1).

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Venise, ce 6 janvier 1628.

Monsieur,

Depuis vous avoir écrit par le dernier ordinaire, j'ai reçu, par la voie de Rome, un paquet de votre part qui m'y était adressé avec lettre du 19 novembre.

Je suis en peine que ne m'accusiez point la réception de celui dans lequel était la lettre de crédit des Lumague pour Constantinople; j'ai peur qu'elle n'ait été perdue; j'ai parlé ici à leurs correspondans, qui m'ont dit n'avoir point eu d'avis de me faire tenir aucun argent; c'est ce qui me met en repos, car autrement la

(1) Voir, 2e série, tome III, p. 351; tome IV, p. 5 et 184.

Digitized by Google

lettre de crédit ne leur étant point représentée, et eux ayant déjà donné l'ordre en conséquence d'icelle, sans doute ils feraient quelque difficulté de rendre les deniers qui leur ont été consignés. Je sais que les gens de ce métier sont de difficile composition, pour l'avoir éprouvé ici dans l'accommodement d'une affaire de cette nature, et dont je suis à présent dehors par la grâce de Dieu et l'assistance de mes amis.

Lundi au soir arriva l'ordinaire de Lyon qui ne m'a apporté aucune lettre de votre part. Je pense que vous vous serez imaginé que je m'étais mis en chemin pour m'en retourner; mais je ne suis pas encore en ces termes-là. Nous avons ici, depuis huit jours, M. d'Avaux; il fit son entrée publique avant-hier, et hier eut sa première audience; il parla peu, mais bien, et en termes choisis et paroles, qui, je m'assure, viennent de Paris. Comme il est de bon esprit, je ne doute point qu'il ne réussisse fort bien en tout ce qu'il entreprendra. L'on reconnaît néanmoins en sa personne la différence qu'il y a d'un homme qui a vu le monde de bonne heure, et a déjà quelque connaissance des affaires, et de ceux que l'on tire du palais ou du conseil pour envoyer en une ambassade. J'ai grand sujet de me louer de sa courtoisie, car il m'a traité avec la même civilité que s'il était particulier, et m'a fait savoir qu'il rendait cet honneur à mon nom et à ma personne particulièrement, sans que cela pût faire conséquence pour d'autres, et afin que je ne pensasse pas qu'il ne sût son métier. M. de Candalle et lui ne se sont point encore vus; il attend que M. de Candalle commence, comme c'est la raison, et M. de Candalle recule, soit pour complaire à madame de Rohan qui, étant attachée aux intérêts des Anglais, s'éloigne de ceux de France, soit pour témoi-

Digitized by Google

gner à ces messieurs, avec lesquels il désire se mettre en considération, qu'il quitte même le service du Roi pour ne leur point donner d'ombrage; et je pense qu'en cela il se mécompte fort, car il ne trouvera jamais ici ce qu'il laisse en France.

Il est arrivé depuis huit jours, en cette ville, un cas auquel on ne se souvient pas d'avoir rien vu de semblable depuis l'établissement de la république. Je vous écrirai l'histoire. Vous aurez possible ouï parler d'un Reniero Zena, qui a été ambassadeur à Rome: c'est un homme fort éloquent et d'un esprit violent et inquiet, qui, pour cette raison, s'est fait de grands ennemis partout où il a été, et a eu de fort mauvaises rencontres jusques à être banni. Enfin, ayant trouvé moyen de se faire rétablir, il a cru ne pouvoir mieux se venger des persécutions passées qu'en prenant le parti des pauvres et en se rendant populaire, et s'est attaqué d'abord à la personne du prince et ceux de sa famille, a fait sortir du *pregadi* ses deux fils, ordonné que celui qui est cardinal et évêque de Vicence quitterait Rome, résiderait en son diocèse, empêché qu'il ne pût jouir de ses bénéfices que le Pape lui avait donnés; bref s'est servi de la rigueur des lois pour diminuer la puissance de tous ceux qui en abusaient, jusques là que d'avoir proposé qu'il fallait que chacun se cotisât, et retenant seulement de son bien ce qui lui serait nécessaire, donnât le surplus au public, qui par après sera appliqué aux pauvres gentilshommes à proportion de leurs anciennes facultés. Cette humeur ainsi populaire a tellement piqué ceux qu'il avait entrepris d'offenser, que, sortant du conseil des Dix, à cinq heures de nuit, dans le palais même, il a été attaqué par trois hommes armés de haches, et blessé de neuf

Digitized by Google

coups. Ce qui rend la chose plus extraordinaire est le lieu, et le magistrat qui pour lors exerçait; car le conseil des Dix est si puissant et si autorisé, qu'il peut déposer le Duc et lui faire couper la tête en vingt-quatre heures, s'il avait fait chose contre les lois du pays. Aussitôt que cet acte fut commis, l'on fit un proclame avec promesse de dix mille ducats de récompense et pouvoir de tirer quelque criminel que ce fût de prison ou de banissement à celui qui donnerait quelque enseigne des complices de cet assassinat. Tout le monde se doutait du lieu d'où tels desseins pouvaient venir, et l'évènement a confirmé l'opinion que l'on en avait, car trois jours après le fils du Prince, nommé Zorzo Cornaro, a écrit à son père, sans date du lieu où il était, ni du temps, que c'était lui qui avait assassiné le Zeno; qu'il n'était marri que de ce qu'il ne l'avait pas tué, et que la chose n'avait pas si bien réussi qu'il se l'était imaginé, et que les injures qu'il avait faites à sa maison l'avaient porté à ce ressentiment. Le Prince aussitôt envoya la lettre au conseil des Dix, leur faisant savoir qu'il voulait assister au jugement de son fils et qu'il serait le premier à le condamner. L'on croit que ledit Zorzo Cornaro se retirera à Rome: je ne sais quels effets produira une si méchante action. Aucuns disent que le Prince, qui est très homme de bien et de très sainte vie, renoncera au dogat, et se retirera en quelque monastère. Le Zeno n'est pas mort: même il y a quelque espérance qu'il en réchappera.

Je n'ai encore pu voir le Dominico Molini, il m'a envoyé visiter, et m'a fait quelques présens avec excuse qu'étant du collége il ne pouvait disposer d'un seul moment; maintenant qu'il en est dehors, je satisferai à ce devoir.

Digitized by Google

Le Père Fulgentio m'a donné un livre pour vous envoyer, que recevrez avec cette-ci. Il vous prie de l'excuser s'il ne vous a fait réponse plus tôt, mais qu'il ne savait à qui s'adresser pour cet effet. Je l'ai instruit fort particulièrement de vous et de vos qualités; il sera bien aise que lui écriviez: il faudra trouver quelque adresse de marchand qui soit sûr, autrement il fait grande difficulté de hasarder des lettres pour l'inconvénient qu'il m'a dit lui être déjà arrivé sur ce sujet. Il promet de retirer le traité de l'*Inquisition* des mains d'un de ses amis qui l'a et le tient fort cher; je l'en solliciterai: faites-en de votre côté le même, et pour davantage l'obliger, il faudrait lui envoyer des lettres du cardinal d'Ossat, et un second exemplaire de ses *Considérations sur la religion*, faites par le cavalier Sandys, lesquelles il m'a dit avoir reconnues pour les avoir vues autrefois et y avoir mis quelque chose du sien.

Je croyais partir cette semaine pour Constantinople; mais je crois que ce ne sera que pour la prochaine. La commodité dont j'espère me servir est un navire vénitien bien armé, qui va en conserve de trois autres jusques à Smyrne: le capitaine est fort honnête homme et civil, et j'ai fait grande amitié avec lui. J'ai prévu aux choses dont je pourrais avoir besoin, et crois faire ce voyage sans beaucoup d'incommodité. Si M. de La Motte ne s'est encore mis en chemin pour venir, et que son dessein n'ait été formé qu'en ma considération, et afin que nous allassions de compagnie, je vous prie de lui dire qu'il n'y pense plus, car aussi bien crois-je qu'il ne trouverait parti; que s'il est parti en même temps qu'il a reçu la mienne du 19 du passé, je pense qu'il pourrait arriver assez tôt. Je sais bien que cette

Digitized by Google

résolution ne vous plaira point, ni à la plupart de ceux qui me font le bien de m'aimer; mais je vous conjure, et eux aussi, de ne point trouver mauvais si je tâche à me satisfaire, puisque nous ne devons rien avoir au monde de si cher que le contentement et le repos de notre esprit, et que toutes les autres choses se doivent rapporter là. S'il me mésarrive, c'est moi seul qui en pâtirai et à qui la faute s'en devra donner, puisque j'ai pris ce conseil de moi-même et sans la persuasion de qui que ce soit. Je ne vous saurais mander précisément le jour de ma partance, car elle dépend des vents et de l'air : si je suis encore ici quinze jours je vous écrirai encore une fois, sinon M. de Creil vous mandera de mes nouvelles. Je donnerai l'adresse à M. Jacquet par laquelle il pourra me faire tenir celles que vous lui enverrez pour moi. Je n'écris à personne qu'à vous; aussi vous prié-je de ne rien dire de moi que vous n'ayez avis que je sois parti ou demeuré. Je vous recommande mes petites affaires, et suis,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

De Thou.

A M. DU PUY.

De Venise, ce 7 janvier 1628.

Monsieur,

Depuis ma dernière du 19 décembre, j'ai reçu une lettre de vous du 19 novembre, contenant une relation

Digitized by Google

bien exacte de la victoire du Roi. Nous savions cette nouvelle en général, mais non avec les circonstances et particularités qu'il vous a plu me mander. En contre-échange j'écris à monsieur votre frère ce qui se passe ici, mais si confusément et avec si mauvais ordre, à cause du peu de temps que le courrier me donne, que je serais honteux qu'il montrât ma lettre à qui que ce soit.

L'on m'écrit de Rome par cet ordinaire, qu'un moine augustin avait dit en plein sermon, parlant du feu Roi : *Quel gran diavolo d'Henrico IV!* de quoi M. de Béthune étant averti, avait aussitôt envoyé son secrétaire pour s'en plaindre au Pape, qui commit, dès l'heure même, au vice-gérant d'admonester ledit moine, avec commandement de se dédire au lieu même où il avait commis la faute; et en effet tous les Français s'étant trouvés dans l'église de Saint-Augustin le dimanche suivant, le moine prit sujet de son sermon sur l'obéissance que l'on doit aux souverains, et sur la fin dit, que la façon dont il avait parlé du feu Roi, n'avait point été pour taxer sa mémoire, mais que c'était une manière dont on se servait pour faire mention de quelque homme signalé, et prit à témoins les femmes qui l'entendaient, si, quand l'on voulait parler d'une femme d'importance, l'on ne disait pas : *Una donna diavolica.* A cette occasion M. de Béthune a obtenu qu'il y aurait toujours dix religieux français dans ce monastère, qui d'ailleurs est de fondation française, l'église ayant été bâtie par le cardinal de Touteville.

Je crois que vous aurez tous reçu grand contentement de la succession heureusement échue à M. de Nevers. Je souhaite que la suite des choses réponde aux commencemens et que ce changement de maître soit aussi heureux à M. Priandi, comme il mérite avoir une bonne for-

Digitized by Google

tune. Baisez-lui, s'il vous plaît, les mains de ma part.

Je pense que celle-ci sera la dernière que je vous écrirai d'ici; car j'espère partir la semaine prochaine, *per andar alla volta di Levante.* J'ai trouvé une bonne commodité qui, je m'assure, serait capable de tenter une personne, qui d'ailleurs n'aurait pas eu dès long-temps la pensée de faire ce voyage. Je voudrais que l'on n'en sût rien auparavant que vous ayez avis que je sois parti, et principalement les femmes, car leurs regrets et leurs pleurs ne me guériront de rien. Adieu, Monsieur, et me conservez l'honneur de vos bonnes grâces; ne craignez point de hasarder vos lettres, car de quelque côté qu'elles aillent, elles ne sauraient être perdues. Je donnerai une adresse à M. Jacquet pour cela.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous prie de faire mes recommandations à toute la parenté et à tous les amis. J'oubliais de vous mander que j'ai été à Padoue, où j'ai vu le petit baron de Harlay. Je n'ai jamais rien pu découvrir de ses sentimens, tant il est couvert et dissimulé. Seulement j'ai remarqué qu'il a grande aversion contre le gouverneur catholique qui lui a été envoyé, et au contraire désire retenir avec soi un nommé Dufresnay qui est de la religion. Il est fort mal où il est, et pense que le meilleur conseil que l'on pût prendre serait de le faire revenir au plus tôt, car il prend des libertés qu'il sera malaisé de lui faire

Digitized by Google

perdre. Que l'on ne sache pas, s'il vous plaît, que ceci vient de moi, principalement M. de Dolor.

AU MÊME.

De Venise, ce 18 janvier 1628.

Monsieur,

Je pensais que celle que je vous écrivis l'ordinaire passé serait la dernière que vous recevriez de moi de ce lieu; mais la partance des vaisseaux étant une chose fort incertaine, et qui se remet de jour en jour, je suis encore ici avec grande impatience et regret tout ensemble d'avoir perdu inutilement un mois du plus beau temps que l'on ait jamais vu pour la saison. L'on me fait espérer que dans la fin du mois nous pourrons nous embarquer; Dieu le veuille ainsi, car autrement je me dégoûterais si les affaires tiraient davantage en longueur.

J'ai ici reçu par cet ordinaire vos lettres du 16 et 17 décembre, qui m'accusent la réception de celles que je vous écrivis par mon laquais. Je suis bien aise qu'il soit arrivé, et vous prie de le faire assister de ce qui sera nécessaire pour le mettre en métier.

M. Gueffier m'a fait tenir une lettre du bailli de Dunois, qui me rend compte de mes affaires de Meslay et de l'état des réparations qui s'y font. Il a aussi désiré de moi une procuration pour la recherche des droits seigneuriaux et pour autoriser à recevoir les fois et hommages pendant mon absence; vous y êtes com-

Digitized by Google

pris, mais sans que cela vous oblige à quelque autre soin que ce soit.

Je n'ai pu tirer du Père Fulgentio le traité du Père Paolo que savez. Il s'excuse sur ce qu'il ne l'a point, et puis que c'est une écriture faite pour le public, laquelle ne peut être communiquée sans péril, si ce n'est par quelque personne d'autorité et employée dans la république, de sorte qu'il faut que j'en parle à Dominico Molini duquel j'attends une bonne réponse, car il est fort courtois, et qui désire obliger les gens de mérite afin de tirer d'eux matière pour entretenir sa curiosité.

Depuis peu le baron de Harlay a fait un voyage ici pour me dire adieu, car c'était son prétexte; mais je crois qu'il voulait se servir de moi pour éloigner d'auprès de lui un nommé Fraser qui lui a été envoyé pour gouverneur, mais ne m'ayant pas trouvé disposé à condescendre à ses petites intentions, il s'en est retourné à Padoue, dont il partit hier sans que ledit Fraser ait pu deviner de quel côté il a tiré, et m'a écrit et me mande qu'il s'en va en France pour se justifier à ses parens de ce qu'il n'a voulu souffrir ledit Fraser auprès de lui, lequel il me prie vouloir assister d'argent pour s'en retourner; de sorte que j'ai à présent cet homme sur les bras et me trouve assez empêché de lui donner de l'argent, ayant fait remettre le mien à Constantinople et ne m'étant réservé que ce qu'il faut pour aller jusque là. Je verrai néanmoins à accommoder son affaire avec M. l'ambassadeur, et vous solliciterai, s'il vous plaît, à ce que M. de Dolor acquitte ce en quoi je me serai obligé pour cet effet.

M. de Bonnœuil m'a encore écrit touchant ce que savez, et m'a envoyé deux lettres de ce moine, sans

Digitized by Google

faire mention de la réception d'aucune des miennes; je ne lui saurais que répondre, lui ayant dit tout ce que j'en pensais par le dernier ordinaire. Je vous supplie de lui rendre lesdites deux lettres et lui baiser les mains de ma part. Je n'écris point aussi à M. de Nançay; je vous prie de faire mes excuses et de me conserver la qualité de,

Monsieur,

Votre bien humble serviteur et parent,

De Thou.

Monsieur votre frère trouvera ici mes humbles baise-mains. Je vous recommande toute la parenté et tous les amis.

Monsieur, depuis ma lettre, ledit sieur Fraser m'a donné ce paquet pour M. de Bellièvre, lequel je vous supplie de faire tenir sûrement. Je crois qu'il touchera demain cent écus sous mon obligation. J'en prendrai une promesse de lui, laquelle vous sera envoyée afin de la faire acquitter par Griveau. L'on ne sait où sera allé ledit petit baron de Harlay : mon opinion n'est pas qu'il aille en France, ains plutôt en Hollande; il a avec lui un fort mauvais instrument qui est Dufresnay, et qui sans doute est entretenu auprès de lui par M. de Dolor.

Digitized by Google

AU MÊME.

Ce 1er février 1628.

Monsieur,

Je n'ai point reçu de vos lettres par cet ordinaire. Enfin après avoir bien attendu, tant pour les affaires de ceux qui commandent nos vaisseaux que par la contrariété des vents, je pars ce soir, et m'embarque dans un vaisseau qui va à Smyrne, comme je crois vous avoir déjà mandé. Je pense avoir assez d'argent pour faire mon voyage; néanmoins, afin de ne manquer de rien et d'être en sûreté contre tous les accidens qui peuvent arriver et qu'il est malaisé de prévoir, je vous prie de vouloir chercher quelque marchand qui ait correspondance à Constantinople, et me faire tenir par son moyen une lettre de crédit audit lieu. L'on m'a dit ici qu'il y en avait un au bout du Pont Notre-Dame qui avait grand crédit en Levant, et vous vous en pouvez servir; en tout cas il faudrait s'adresser à M. Lumague qui en écrirait à ses correspondans de cette ville; et vous écrirez, s'il vous plaît, au sieur Paolo Vedoa, consul des Français, qui demeure dans la Mercerie, au Lion de France, qu'il prenne la peine de voir lesdits correspondans des sieurs Lumague, afin que tous ensemble fassent mon affaire, ce qui ne sera qu'en cas que ne trouviez personne qui eût correspondance droit à Constantinople. Vous pourrez vous conseiller de tout ce que dessus avec M. de Brèves, et les lettres que vous m'écrirez, je vous prie de les recommander à M. Jacquet, auquel j'écris en conformité.

Digitized by Google

J'ai à vous dire le sujet que j'ai de me louer de M. de Candalle : je le vis en arrivant ici plutôt par compliment que pour espérance que j'eusse de pouvoir faire habitude avec lui ; mais depuis il m'a tant rendu de témoignages de bonne volonté, même sur le sujet de mon voyage, a pris un soin si particulier de me recommander, que quand je n'aurais eu autre avantage en mon voyage que l'honneur de sa connaissance, je me tiendrais bienheureux. Il m'a fait promettre que je lui écrirais, et qu'au retour je repasserais par ici au cas qu'il y fût. J'ai dit adieu ce matin à Molini, lequel m'a ôté toute espérance d'avoir le traité de l'*Inquisition* de Frère Paolo, sur ce que c'est une écriture publique, de laquelle il n'est pas permis de tirer copie.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Si M. de La Motte était parti lorsqu'il a reçu ma lettre, il serait à temps pour s'embarquer sur les galiotes qui partent dans cinq ou six jours, et nous viennent trouver en Candie où nous les attendons ; au cas qu'il vienne après que je serai parti, je laisse ordre pour le faire recommander par M. de Candalle.

AU MÊME.

De Venise, ce 15 février 1628.

Monsieur,

Je suis bien marri, pour la première fois que j'ai

Digitized by Google

l'honneur de vous écrire, de vous mander une nouvelle qui ne vous saurait être que désagréable et fâcheuse, mais puisque M. De Thou m'a commandé de le faire et de vous faire savoir le jour de son embarquement, j'ai cru être obligé, par toute sorte de raisons de lui obéir et de vous mander qu'il alla au logis de son capitaine, le deuxième de ce mois, à neuf heures du soir, avec lequel il se mit dans une barque pour aller au vaisseau qui était au port. Je ne pus pas lui rendre ce devoir de l'accompagner jusque-là, à cause qu'il faisait un si grand brouillard sur la lagune, qu'il y avait très grand danger de se perdre. La nuit d'auparavant son capitaine fut cinq heures sans pouvoir trouver le port, bien qu'il eût une boussole; le lendemain, sur les sept heures du matin, j'envoyai voir s'ils n'avaient point encore fait voile : l'on me rapporta qu'il n'y avait qu'une heure qu'ils étaient sortis du port. Le vendredi suivant, le consul des Français reçut au matin une lettre dudit sieur De Thou, par laquelle il lui écrivait qu'ils ne devaient faire voile que le soir dudit jour, et qu'ils n'étaient encore qu'à dix milles de Venise, parce que son capitaine avait attendu là pour mettre dans son vaisseau quelques marchandises de contrebande, et assura par la même qu'il se portait, grâce à Dieu, très bien. L'on dit ici qu'il faudra qu'ils attendent à Corfou les galions de Saint-Marc, lesquels sont partis le 8 de ce mois pour s'en aller tous ensemble de conserve jusqu'en Candie, à cause que dans ledit vaisseau il y a des munitions pour laisser dans l'île, et que ces messieurs-ci ne veulent que ce qui leur appartient courre risque d'être pris des corsaires.

Je vous assure qu'il fâchait fort audit sieur de retarder tant ici, et qu'il partit tout content et tout joyeux. Je

Digitized by Google

crains qu'il ne pâtisse un peu s'il passe Constantinople, à cause que son valet de chambre n'est pas des plus soigneux ni des plus habiles. Il y a un Français, nommé M. Jourdain, qui s'est embarqué avec lui pour faire le même voyage. Depuis qu'il est parti, il fait toujours très beau temps.

Je vous envoie la harangue que dit M. d'Avaux le jour de sa première audience. M. De Thou lui fit connaître qu'il serait fort aise d'en avoir copie : aussitôt il lui envoya ; elle a été trouvée, de tous ceux qui l'ont lue, très bien faite.

Si vous avez quelque affaire en ce pays-ci, et que vous me jugiez capable de la faire, je vous supplie de me faire l'honneur de m'y employer, vous assurant que vous ne la sauriez mettre entre les mains de personne qui vous y serve avec plus d'affection ni qui désire davantage demeurer,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur,

De Creil.

AU MÊME.

De Rome, ce 23 février 1628.

Monsieur,

Encore que je n'aie l'honneur d'être connu de vous, j'ai cru être mon devoir de vous faire part des nouvelles de M. De Thou, comme celui qu'il tient au rang de ses plus chers parens et amis, selon qu'il m'en

Digitized by Google

a parlé pendant son séjour par-deçà. Je vous dirai donc, Monsieur, que le 2 de ce mois de février, il s'embarqua à quatre heures de nuit sur un grand vaisseau vénitien, et qui était frété pour aller à Smyrne, et le lendemain matin, un mien ami (auquel j'avais écrit pour, aux occasions, essayer de le servir), me manda qu'il était allé pour le voir, et que sur les trois heures de jour le vaisseau était sorti des Castelli et avait cinglé avec un vent tramontane fort favorable pour leur route, et qui a continué jusque au cinquième jour ensuivant que l'ami m'écrit, de sorte qu'il les croit alors proches de Smyrne, qui est plus des deux tiers de son voyage. Je prie Dieu qu'il lui donne le contentement que tous ses amis lui souhaitent. J'ai fait mon possible au commencement pour le dissuader; mais, ayant vu que je n'y gagnais rien, je lui ai donné courage tant que j'ai pu, vous pouvant bien assurer, Monsieur, que si mes souhaits ont lieu, il retournera sain et sauf. Un appelé M. Jourdain, de Paris, et venu avec M. l'ambassadeur de Venise, s'est embarqué avec lui. On me mande aussi qu'il a été recommandé au patron du vaisseau par des principaux sénateurs de Venise, de sorte que nous pouvons dire que tout lui a été favorable à ce commencement; Dieu veuille que le reste suive de même. Le beau temps qui a duré depuis ma lettre reçue de Venise, me fait croire qu'il est maintenant à Constantinople, au moins par mes souhaits, qui est le premier témoignage que je lui rends de mon affection, ayant été si disgracié de n'avoir eu occasion de le servir pendant son séjour Romanesque (*à Rome*); mais j'espère et me réserve cette grâce à son retour.

Par les dernières que je reçus de lui de Venise, il m'envoya un mémoire de livres, me priant de voir

Digitized by Google

parmi ceux qu'il m'avait laissés ici à son départ, s'il y en avait quelques-uns de ceux mentionnés audit mémoire, sans me dire autrement; mais monsieur votre frère, dom Du Puy, m'ayant dit que le mémoire était de votre main et que je pouvais assurément acheter ceux qui y manquent, ce que j'ai fait, non entièrement, parce que la plupart sont difficiles à trouver. Vous verrez ici derrière ceux que j'ai achetés, et peu à peu je tâcherai de les avoir tous, en ayant donné la note à trois libraires de mes amis, pour les chercher. La difficulté étant de les faire tenir à Paris, les commodités étant assez rares, s'il vient quelque barque de Marseille, je ne manquerai de prendre cette occasion. Si je vous puis servir par-deçà en quelque autre sujet, je vous supplie de croire que le ferai de pareille affection que je vous baise très humblement les mains, et avec votre permission à M. de La Motte-Le-Vayer qui sera, je m'assure, bien aise d'apprendre des nouvelles de M. De Thou. Je vous envoie un petit paquet du révérend Père Du Puy, et suis

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

L. Aubery,

Scripteur apostolique en la Chancellerie de Rome.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

A Pera de Constantinople, ce 28 mai 1628.

Monsieur,

La première et la principale pensée que j'aie eue à mon arrivée en ce lieu a été de rechercher les occa-

Digitized by Google

sions de vous pouvoir faire savoir de mes nouvelles, me doutant bien que la longueur de mon voyage, pendant lequel je n'ai pu satisfaire à ce petit devoir, aurait accru en vous les soupçons et la crainte, qui ont pu naître dans l'esprit de tous ceux qui me font le bien de m'aimer, touchant l'état de ma santé; mais Dieu, par sa grâce, me l'a conservée jusques à présent tout entière, bien que la nécessité m'ait souvent fait faire des choses qui étaient bien capables de l'incommoder. Or, comme je pense ne pouvoir pour le présent mieux correspondre aux grandes obligations que je vous ai pour tant de soins que vous prenez de moi et de mes affaires, qu'en vous mandant les particularités de mon dit voyage, je commencerai par vous dire le jour de mon embarquement, qui fut le 4 de février au port de Venise, sur un vaisseau vénitien destiné pour Smyrne, et qui devait toucher en passant au Zante et en Candie. Je m'étais attendu à un frère de M. Servien, le maître des requêtes, pour aller de compagnie, et en partant de Rome, j'avais comme lié la partie qu'en lui écrivant un mot il me viendrait trouver; mais quand ce fut au fait et au prendre, le courage lui manqua; de sorte que j'étais réduit à aller tout seul avec mon valet, s'il ne se fût rencontré dans la suite de M. d'Avaux, qui était arrivé nouvellement, un Français un peu plus résolu que l'autre, et qui, entendant parler de mon voyage, voulut en être, comme de fait, nous sommes ici ensemble. Il s'appelle Jourdain, de Paris, et est de fort douce humeur. Les huit premiers jours de notre embarquement furent assez favorables; et si nous en eussions eu encore deux de même, nous arrivions au Zante et eussions fai tout le voyage en moins de deux mois; mais comme nous

Digitized by Google

étions à la vue de ladite île, les temps en un instant se changèrent et se mirent au siroc : de sorte qu'après avoir demeuré six jours sur les bords à tempêter contre la mer et la fortune pour tâcher d'emboucher le canal du Zante, voyant que le vent nous refusait toujours, nous fûmes contraints d'aller prendre port en la Céphalénie, en un lieu qui s'appelle Argostoli, où nous avons demeuré trente jours avec un ennui et une impatience de mon côté qui n'est pas imaginable. Aussi y avait-il du sujet : nous avions donné fonde à largue trois milles de terre, et le lieu est si disgracié et si misérable, que l'on n'y trouve pas seulement du pain frais, et vous pouvez de là conjecturer quel fut notre carême; mais ce qui augmenta le plus mon déplaisir, fut que nous y vîmes deux petites tartanes françaises que les Anglais y avaient amenées de leur prise. Je fis quelques instances au provéditeur pour les faire séquestrer; mais ni mes prières, ni le nom du Roi que j'employai, ne furent assez puissans pour obtenir une chose si juste; ce qui m'obligea d'en écrire à M. d'Avaux avec beaucoup d'autres particularités qui seraient trop longues à vous mander. Possible en ouïrez-vous parler, et l'affaire sans doute éclatera.

Après un séjour si désagréable, Dieu enfin eut pitié de nous, et avec un peu de mistral nous fûmes portés en quatre heures au Zante, où nous rencontrâmes la conserve de tous les vaisseaux qui devaient aller en Levant, et entre autres les deux galions de Saint-Marc, destinés pour Alexandrette, qui, étant partis de Venise deux jours après nous, avaient eu encore plus de mauvaise fortune, car le mauvais temps les avait fait demeurer trente-sept jours dans le canal de Corfou, et le

Digitized by Google

tonnerre était tombé sur le plus grand, qui, après avoir rompu l'arbre de maître, avait tué trois personnes, et entre autres un noble Vénitien *di casa Veniero*. Le séjour de cette île me sembla beaucoup plus agréable que celui de la Céphalénie : aussi est-ce un des plus beaux lieux de Levant; et puis je trouvai moyen de me refaire et d'apporter du tempérament à ma bile qui était fort échauffée par l'usage des viandes salées et autre mauvaise nourriture dont l'on est contraint d'user sur la mer.

Après avoir demeuré vingt-deux jours en attendant que les galères se fussent alesties (qui devaient faire escorte aux galions, de peur des corsaires qui sont ordinairement devers Modon et le Capo Gallo), nous en partîmes le samedi de Pâques fleuries, et vînmes en quatre jours en Candie, mais avec un peu de péril, car la nuit du jour que nous y arrivâmes, qui fut le mercredi-saint, nous eûmes une fortune très grande, qui pour cela ne nous donnait point à craindre, si par malheur la pompe de notre vaisseau ne se fût rompue, de sorte qu'il y avait peine à sécher l'eau qui y entrait en quantité; mais comme cette bourrasque dura fort peu, la matinée le vent s'étant abbonassé, nous entrâmes quatre heures après dans le port de Candie, fort heureusement, avec quatre vaisseaux seulement de notre conserve, tous les autres, qui étaient quinze ou seize, ayant été portés qui çà qui là par la tourmente. Nous fîmes Pâques en ce lieu, et puis je changeai mon premier dessein, qui était d'aller jusques à Smyrne avec le même vaisseau sur lequel je m'étais embarqué à Venise; car considérant le temps que nous avions consommé pour venir jusques en ce lieu-là, et trouvant le passage d'un autre vaisseau hollandais qui allait à Gallipoli, je

Digitized by Google

me résolus de me servir de cette commodité, ce qui m'a fort bien réussi, car en seize jours nous sommes venus à Gallipoli, sans avoir jamais eu un quart d'heure de bon vent, et, si, nous avons demeuré plus de trois jours à l'ancre entre le Ténédo et le cap des Jannissaires, la courante qui vient de la mer Noire nous empêchant d'emboucher le canal des Châteaux. Aussitôt que nous fûmes arrivés à Gallipoli, je pris un caïque à poste pour me porter à Constantinople, qui en est éloigné de près de deux cents milles, et en étant parti le samedi 13 de ce mois, nous sommes arrivés en ce lieu le lundi 15, mais je puis dire avec autant de hasard qu'un homme puisse courir sans se perdre; car le vent était si frais, que nous fîmes soixante milles en quatre heures, et la mer si grosse qu'elle couvrait toute la proue de la barque; et tant plus nous approchions de Constantinople, tant plus grande était la fortune; de sorte que je ne croyais pas devoir jamais mettre le pied en terre, et certes si nous n'eussions trouvé de la bonasse à la pointe du sérail, qui fait l'entrée du port, je ne pense pas que nous en eussions pu réchapper, car de nécessité il eût fallu aller se rompre en terre, et donner à travers; mais l'excellence du port est telle que sa bouche a plus d'un mille de large, de sorte que l'on y peut entrer avec quelque fortune que ce soit, et, si, on est assuré d'y trouver toujours du calme.—Aussitôt que nous fûmes descendus en terre au lieu où toutes les barques abordent, et que je me vis investi de daciers pour visiter nos hardes, pensant que nous eussions quelques marchandises de contrebande, j'envoyai mon valet à M. l'ambassadeur qui demeure bien à une demi-lieue de là, pour le supplier de m'envoyer quelqu'un des siens pour me tirer d'entre les mains de ces honnêtes gens, ce qu'il

Digitized by Google

fit incontinent; si bien qu'après avoir attendu le temps qu'il fallait pour lui donner avis de ma venue, je vis venir quasi toute sa maison vers moi pour me recevoir, ce qui me ravit, car il y avait près de quatre mois que je n'avais vu Français ni personne de ma connaissance. Il me fit dire qu'il me priait de l'excuser s'il ne me pouvait loger chez lui pour ce jour-là, mais qu'en attendant qu'il eût fait accommoder des chambres, il avait donné ordre que je descendisse chez un marchand français nommé M. Gues, chez lequel j'ai demeuré trois jours avec autant de commodité et de courtoisie que si j'eusse été dans Paris chez le meilleur de mes parens : aussi est-ce un très galant homme, et qui le porte plus haut que le marchand ordinaire (il est de la religion); et la bonne rencontre fut qu'en même temps que j'entrai chez lui, je reçus un paquet de M. de Peiresc avec lettres de recommandation pour toutes les parts de Levant, et un du frère dudit sieur Gues, qui demeure à Marseille, adressante à lui pour me faire donner tant d'argent que je désirerais. Ce sont des effets de la bonté dudit sieur de Peiresc, qui n'a point son pareil : aussi, comme je ne me sens pas assez bon pour le remercier tout seul d'une si sensible obligation, je vous prie d'y entrer avec moi et d'y contribuer tout ce que vous pourrez, afin qu'il reconnaisse qu'au moins nous avons quelque gratitude. Tout mon désir serait que mon voyage me pût donner quelque occasion de satisfaire à sa curiosité; j'y ferai tout mon possible, comme aussi pour la recherche de quelques médailles et livres dont il m'a donné la note, bien que ce pays soit si dépourvu de gens qui sachent quelque chose, qu'il est difficile de s'en rien promettre de bon.

Après avoir demeuré trois jours, comme je vous ai

Digitized by Google

déjà dit, chez M. Gues, M. l'ambassadeur m'a fait venir chez lui, où il m'a reçu et me traite à présent avec tout l'honneur et la courtoisie que l'on se pourrait imaginer, et crois que si son frère venait dans ce pays, il ne lui pourrait pas faire mieux. Il me communique ses affaires avec une très grande familiarité, jusques-là que étant allé promener hier à la campagne avec lui, il me dit qu'avant mon partement il me voulait donner l'entière connaissance des affaires de Turquie, et me communiquer des desseins très importans qu'il avait, pour les dire au Roi à mon retour. Si cela est, j'espère que vous n'aurez pas sujet de blâmer mon voyage, duquel jusques à présent je suis très satisfait; mais que ceci, s'il vous plaît, demeure entre nous.—Cet empire est au plus mauvais état qu'il puisse être : il n'a jamais été si bas ni si près de sa chute; il est commandé par un jeune prince qui n'a aucune connaissance de ses affaires, et qui, pour ne penser qu'à ses plaisirs, laisse le gouvernement tout entier à sa mère, laquelle, d'une misérable esclave, est montée à cette dignité. Par sa condition, vous pouvez conjecturer quelles sont ses inclinations elle se laisse gouverner par ses valets et par ceux qui lui donnent, de sorte qu'avec de l'argent l'on peut faire quelque changement que ce soit. La guerre de Perse dure toujours avec peu de succès de ce côté-ici, et l'armée s'y consomme, et les plus clairs deniers du revenu du prince.

Le général de la mer faisait état d'aller cette année en nos mers de Ponant, mais les petits Tartares lui ont taillé de la besogne du côté de la mer Noire, où il va dans trois jours. Ces peuples étaient jadis tributaires du Grand-Seigneur, et lui fournissaient de grands secours; mais depuis deux ans, le mauvais ménage s'y est

Digitized by Google

mis sur quelques mutations que le Grand-Seigneur voulait apporter dans leur gouvernement, en changeant les princes et en y en remettant d'autres à sa fantaisie; car aujourd'hui celui qui est roi de ce pays a mieux aimé faire la guerre et se défendre que de se laisser chasser ou prendre prisonnier honteusement, à quoi il est principalement porté par les conseils de son frère, ennemi juré des Turcs, comme nourri un long temps en la cour du roi de Perse; et ce qui donne plus à penser à ces gens ici, c'est qu'il y a avis que ledit roi des Tartares s'est retiré dans le Cafa, d'où il empêche qu'aucun vaisseau ne sorte pour venir en cette ville, et pour s'unir avec les Cosaques, desquels il était ennemi auparavant. Il leur a fait rendre quatre mille esclaves de leur nation qu'il avait pris pendant ces guerres dernières. Nous verrons quels progrès fera l'armée de mer du Grand-Seigneur : voilà les affaires publiques.

Pour les particulières et celles qui nous touchent, je ne vous en dirai autre chose pour le présent, sinon que M. notre ambassadeur est mal avec tous les autres, qui sont ceux de Venise, Angleterre et Hollande; et cette mauvaise intelligence s'est accrue par la poursuite qu'ils ont depuis peu faite de faire chasser les jésuites, ce qui leur a réussi, quoique le nôtre fit tout ce qu'il put pour l'empêcher; à quoi il était obligé, non tant pour l'intérêt particulier des ces Pères, que pour celui du Roi et de la nation qui y est mêlé. L'on tient pour le certain que le Bailo de Venise a dépensé plus de trente mille écus pour frapper ce coup; le prétexte que l'on a pris est qu'ils avaient dans leur bibliothèque un livre qui combattait la croyance de Mahomet, et qu'eux faisaient profession de convertir les Turcs; sur ce le caïmacam, qui commande en l'absence du visir, les en-

Digitized by Google

voya faire prendre et saisir tous leurs livres; et après les avoir tenus quarante jours chez lui dans les fers, il les a envoyés à Chio, où je crois qu'ils sont encore prisonniers. L'origine de cette affaire vient de plus loin, et il y a beaucoup de choses à dire dont je vous entretiendrai quelque jour, s'il plaît à Dieu, car elles ne se peuvent pas écrire sans péril de côté ou d'autre.

Je viens à la réponse de vos lettres du 13 janvier et 3 mars, que j'ai reçues en arrivant ici. Je n'ai point de paroles pour exprimer le ressentiment que j'ai des soins que vous avez de mes affaires et de ma personne, reconnaissant que cela procède d'une sincère affection. Je vois bien aussi qu'il ne s'y pouvait faire que ce que vous y avez fait, et pense que l'amitié que vous avez pour moi vous fait souvent forcer votre naturel, en entreprenant les choses qui sont entièrement contraires à votre goût. La nécessité en laquelle me réduit l'infidélité de Rigault, me fait vous conjurer de vouloir continuer: si votre prudence et bonne conduite ne donnent le remède qu'il faudrait, au moins empêcheront-elles un plus grand désordre, et cependant je presserai mon retour, quoique j'aie une grande résistance en moi, quand je pense qu'il y a cinq ou six procès qui m'attendent. Je le ferai néanmoins, et le plus tôt qu'il me sera possible. Au surplus j'ai confiance en Dieu qu'il ne m'abandonnera point.

La mort de M. de Nançay m'a été un sensible déplaisir, et vous puis dire n'en avoir guère eu de plus cuisant, et crois fermement que la nouvelle de sa maladie eût été capable de me faire revenir, si elle m'eût encore trouvé à Venise. Je sais qu'il avait grande confiance en moi, et mon affliction est que je ne lui en ai pu donner quelques témoignages auparavant sa mort, lesquels pour-

Digitized by Google

tant j'espère rendre à son fils, et vous promets que je n'affectionnerai pas moins ses intérêts que les miens propres.—Je tiens que ce sera un miracle si l'affaire de Saint-Riquier réussit, car à mon opinion, la pièce est perdue; ce jugement néanmoins procède plutôt de l'appréhension que j'en ai que d'une plus grande connaissance. Au pis-aller, nous avons vécu jusques ici sans cela.

Je voudrais que ma sœur, qui est à Farmoutiers, reconnût maintenant sa faute et qu'elle voulût se bien remettre auprès de sa tante, car à cette heure qu'elle n'a plus personne qui puisse violenter ses volontés, elle aurait plus de liberté de lui faire du bien, et crois sans doute que l'espérance de cette succession, avec ce qu'elle a déjà, lui ferait trouver quelque parti avantageux; mais c'est un esprit dont on ne se peut rien promettre de bon.

J'admire l'inconstance de mon second frère et l'inclination qu'il me mande qu'il montre avoir pour l'épée, car pourquoi a-t-il tant attendu? et même, à cette heure, il se présente assez d'occasions pour bien commencer cette profession à qui a envie de la suivre. Que ne va-t-il à La Rochelle? Espère-t-il que l'on lui donnera une charge de capitaine des gardes? au reste, le voyage en Italie, n'est nullement à-propos à présent pour un homme de ce métier, car si c'est pour chercher la guerre, il ne faut pas sortir de la France; du repos et de la douceur, il n'y en a plus, car nous avons l'avis, et vous savez cela mieux que nous, que toute la Lombardie est en armes, ce qu'étant, le passage est bouché. Je vous écris ceci à demi en colère, car ces irrésolutions fâchent et ai peur que celui sur lequel je fondais l'espérance de notre maison pour en conserver l'honneur et la réputation, y contribue moins que tous les autres. Je

Digitized by Google

vous supplie de le vouloir assister de votre conseil et de tâcher de le persuader à faire quelque chose.

Les excuses que vous me faites touchant la lettre de M. de Bellièvre, sont assez superflues, car quand bien même il l'aurait écrite à votre instance, ce que je vois n'être pas, je n'aurais pas laissé de la recevoir à très grand honneur, puisque ce qu'elle contient ne peut venir que de lui ou de vous, que j'estime également et dont les conseils me seront toujours au lieu de commandement, vous protestant que je serai à jamais et de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous prie d'assurer M. de Loménie et M. le procureur-général de mon très humble service, et de les supplier de ma part que mon éloignement ne me fasse pas perdre la part que j'ai cru avoir dans leurs bonnes grâces. Je fais la même prière à mademoiselle votre mère et à tous ceux de la maison comme à tous les amis.

Excusez la longueur de ma lettre, mais il y avait si long-temps que je ne vous avais écrit, que j'ai cru n'en pouvoir être quitte à meilleur marché.

A M. DU PUY.

A Pera de Constantinople, le 28 de mai 1628.

Monsieur,

J'écris à monsieur votre frère le particulier de mon voyage jusques à mon arrivée en ce lieu, qui fut le

Digitized by Google

15 de mai. Le contentement que j'avais d'être en un lieu de repos, après trois mois et demi de mauvais temps, et de me voir recevoir par M. l'ambassadeur et autres Français avec caresses, en fut redoublé, quand ledit sieur ambassadeur m'envoya deux gros paquets de lettres, entre lesquelles il y en avait trois de vous, des 15 janvier, 10 février et 4 mars, car alors je commençais à oublier le passé, et ne pensais plus qu'à étancher la soif et la curiosité que j'avais de savoir des nouvelles du monde, et particulièrement des vôtres et de nos amis, mais il y eut un peu de mauvaise fortune, en ce que j'arrivai quatre heures après que l'ordinaire fut parti, ce qui aura retardé de quinze jours la réponse, et augmenté d'autant le soupçon dans lequel je crois que vous êtes de l'état de ma santé. Jusqu'ici toutes les prédictions que l'on faisait à Paris du mauvais succès de mon voyage, et des difficultés insupportables qui s'y devaient rencontrer, ne se sont pas trouvées véritables. Je ne parle point de l'avenir, il est entre les mains de Dieu.

Si Constantinople était une ville plus raisonnable qu'elle n'est, et que les chrétiens y fussent moins sujets aux avanies, je vous assure que ce serait le plus beau séjour du monde, car le ciel, la terre et la mer, y sont dans leur perfection.

M. l'ambassadeur y est logé au plus bel air et en la plus belle vue, qui est de l'autre côté du port, et la chambre qu'il m'a donnée chez lui découvre tout le sérail, Sainte-Sophie, Calcédoine et une partie de Scutari, et tous les vaisseaux qui entrent et qui sortent. Il ne songe qu'à me faire passer le temps et à me faire voir les choses principales avec commodité. J'avais bien besoin, en ce pays, d'un tel support que le

Digitized by Google

sien. — Je voudrais que M. Pellault y fût pour prendre son contentement dans la liberté d'avoir des femmes esclaves; d'abord cet usage m'a étonné, car elles se vendent de la même façon que l'on fait les chevaux à Paris, et ceux qui les achètent les visitent comme font les maquignons. Il y a quelque temps que l'ambassadeur de Hollande (qui, par parenthèse, est fort ami de M. Grotius) en acheta deux fort jeunes: elles sont devenues grandes et belles, de sorte qu'elles ont donné jalousie à sa femme pour le cas et les caresses qu'il leur fait; et son ministre s'étant voulu mêler de lui faire des réprimandes, comme il a vu qu'il n'y gagnait rien, a été contraint de s'en aller. C'est pour vous dire que parmi les esclaves il s'en trouve de belles. Pour moi, s'il était aussi aisé d'en faire passer jusqu'à Marseille, comme un cheval de Douvres à Calais, j'en voudrais amener quelques-unes.

De toutes les nouvelles que l'on m'a écrites, je n'en ai point trouvé une si étrange, que du choix que l'on me mande que le Roi fait du président Le Coigneux, pour l'envoyer ambassadeur à Rome; ce qui m'en fait douter, est que vous ne m'en dites rien. Son cousin n'a guère à faire de vous aller parler de mariage pour moi. Je pense que tous ceux qui voudront se mêler d'un traité de cette sorte y emploieront mal leur temps, car, outre que je suis entièrement éloigné de cette pensée, je suis si changé et si gâté de la petite vérole, quoique je vous aie mandé le contraire, que tel qui me désirerait pour son gendre pendant mon absence, s'il me voyait, s'en dédirait, et vous-même vous auriez peine à me reconnaître.

Je suis fort étonné que ma sœur n'ait pas daigné m'écrire, ni pas un de mes frères; ce sont des termes

Digitized by Google

de civilité qui ne se devraient pas, ce me semble, omettre dans un éloignement tel que le mien.

La mort de M. de Nançay m'a fort affligé, et n'en suis pas encore remis. Je n'ai point pris le deuil, n'étant point la coutume du pays. Je m'imagine que mon beau-frère fera de grandes relations de son voyage à Poitiers. Ce lui est un grand extraordinaire que de s'éloigner à cent lieues de madame. Quand je pense à cette tyrannie, je tiens ma condition bien heureuse.—M. de Saint-Surin me fait trop d'honneur de se souvenir de moi; je vous supplie de l'assurer de mon service, et de l'estime que je fais de ses bonnes grâces. Je vous recommande tous les amis : je n'en nomme aucun de peur d'offenser les autres. Je serais bien aise que vous particularisassiez à MM. de Rancy et d'Aubray le contentement que j'ai d'apprendre qu'ils soient en nouvelle dignité.

Je ne vous saurais encore rien dire du séjour que je ferai ici, car M. l'ambassadeur dit qu'il est dépositaire de ma personne, et qu'il ne me laissera point aller qu'avec une sûre occasion. Je presserai, néanmoins, mon retour le plus que je pourrai.

Je suis, Monsieur.

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

A toute votre maison, s'il vous plaît, mes humbles baise-mains. Je pense que, quand vous recevrez ma lettre, M. le président Sanguin sera prévôt des marchands. Je vous prie de lui dire que je suis son serviteur, et qu'il perd beaucoup de ne m'avoir pas, car je lui servirais bien au bal qu'il fera à l'Hôtel-de-Ville,

Digitized by Google

car vous connaissez mon humeur qui aime fort à danser.

Je vous recommande le *recapïto* de toutes les lettres ci-incluses.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

A Pera de Constantinople, le 10 juin 1628.

Monsieur,

Depuis votre lettre, dont je vous ai accusé réception par ma dernière du 28 de mai, nous n'avons eu aucun ordinaire de France. L'on a, néanmoins, opinion qu'il en est arrivé un, mais que le Bailo de Venise a retenu les dépêches, sans pouvoir pénétrer la raison pour laquelle il en est ainsi, ce qui, toutefois, n'est pas extraordinaire, car, comme tous les paquets du roi passent par ses mains, et que la République fait la dépense de les faire porter jusqu'à Venise, quand il y a quelque nouvelle importante qu'il ne veut pas que nous sachions, il garde les lettres quelquefois deux et trois mois, et profite cependant de notre désavantage : or, si de tout temps il a usé de cette supercherie, aujourd'hui il a plus d'occasions de se défier de nous, et nous de lui, vu qu'il est fort mal avec monsieur notre ambassadeur pour l'affaire des jésuites, dont il a procuré le bannissement par toutes sortes d'artifices, jusques à y dépendre trente ou quarante mille écus, comme je vous ai déjà mandé. Ces différends publics préjudicient aux particuliers : pour moi j'y suis notablement intéressé, me voyant comme hors d'espérance de recevoir de vos

Digitized by Google

lettres, et d'autant plus que depuis quatre ou cinq jours la peste s'est mise chez ledit Bailo, qui a emporté quinze ou seize de ses porte-lettres et quatre de sa maison, ce qui l'a tellement mis en alarme, que nous le rencontrâmes hier qui s'en allait en diligence à une maison des champs qu'il a vers les tours de la mer Noire. M. de Césy en veut faire autant bientôt, car il a peur de quelque accident pour le voisinage qu'il y a de sa maison à celle où est le mal. J'espère néanmoins que Dieu nous préservera, et que les vents de tramontane qui règnent quasi tout l'été en ces quartiers chasseront le mauvais air, car jusques ici il ne se parle point de maladie en tout Constantinople, en autre lieu qu'en la maison dudit Bailo.

Je vis dimanche le Grand Seigneur comme il allait à Sainte-Sophie; le peu d'espace qu'il y a de là jusques à la porte du sérail m'empêcha de le bien considérer, comme j'espère faire la première fois qu'il ira à quelque mosquée plus éloignée. Il paraît être de l'âge du Roi, du même poil et de la même taille.

Au partir de là nous montâmes en barque avec M. l'ambassadeur, pour aller en une maison qu'il a sur le canal de la mer Noire, où nous avons demeuré trois jours pour voir tout ce qu'il y a de beau, comme la colonne de Pompée qui est à l'embouchure, les châteaux neufs bâtis depuis peu, afin d'empêcher les courses des Cosaques, et cent maisons de plaisirs des grands de la Porte; et, de vérité, je ne crois pas qu'au reste du monde il y ait un lieu plus agréable, car imaginez-vous un canal de mer de six lieues de long et d'un mille de large qui sépare deux parties du monde, et dont les rivages sont si bien cultivés et si remplis d'habitations, que, depuis Constantinople jusqu'à la mer

Digitized by Google

Noire, il semble que ce ne soit qu'un faubourg. Nous en revînmes hier au soir, et à ce matin avons vu partir l'armée de mer, composée de quarante-quatre galères, qui portent au Cafa un roi des petits Tartares qui était prisonnier à Rhodes, pour mettre en la place de celui qui fait la guerre au Grand-Seigneur. Je ne sais si cette entreprise réussira, car elle a déjà une fois manqué.

C'est tout ce que je vous puis mander de l'état présent des affaires de cet empire; nous attendons avec grande impatience les nouvelles de la prise de La Rochelle; le bruit en a déjà couru, mais si incertain qu'on n'a pas jugé y devoir ajouter grande foi : pourvu que cela arrive, nous le saurons toujours assez tôt.

Je vous écrirai de quinze en quinze jours tant que je serai ici. Cependant conservez-moi vos bonnes grâces, et croyez que je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

De Thou.

Je n'écris point à monsieur votre frère par cet ordinaire, pour n'avoir rien à lui mander. Je suis son serviteur, et vous supplie de saluer toute votre maison et tous les amis de ma part.

Digitized by Google

AU MÊME.

Du Canal de la mer Noire, ce 24 juin 1628.

Monsieur,

Par ma dernière du 10 de ce mois, je me plaignais à vous de n'avoir reçu aucune lettre de votre part dont je remettais la faute sur le Bailo de Venise qui a accoutumé de retenir les paquets quelquefois d'un ordinaire à l'autre, selon les nouvelles dont il a avis, et desquelles il se veut prévaloir avant nous; et ce qui me mettait plus en peine était que, sa maison étant empestée par la mort de trente des siens, arrivée en une semaine, je doutais que monsieur notre ambassadeur ne fît difficulté de recevoir ce qui viendrait de ce côté-là, et ne fît faire la quarantaine aux dépêches; mais ledit Bailo s'étant retiré aussitôt à la campagne, il nous a délivrés de ce soupçon, de sorte que l'ordinaire étant arrivé avant-hier, l'on a ouvert le paquet du Roi après l'avoir bien fait parfumer, et dans icelui j'ai trouvé deux lettres de vous des 31 mars et 14 avril. Je vous remercie infiniment de la ponctualité avec laquelle vous m'écrivez, sans laisser passer aucune occasion. Jusques ici j'ai fait le même, et continuerai tant que je serai en lieu de le pouvoir faire. J'ai reçu aussi la seconde lettre de crédit du sieur Compang, adressante au sieur Marsan, dont la première m'a été rendue à mon arrivée à Constantinople : ledit sieur Marsan est allé en France, et son associé, nommé M. Scach, à qui je les ai montrées, m'a offert de l'argent en vertu d'icelles; mais je ne m'en servirai point, parce que j'ai ici encore sept cent et

Digitized by Google

tant de piastres des mille écus que M. Aligre me prêta à Venise; et au cas que j'en eusse besoin, j'accepterai les offres que m'a faites un autre marchand nommé Gues, chez lequel je vous ai mandé avoir été logé en vertu des lettres de recommandation et de crédit obtenues par la courtoisie de M. de Peiresc; car, de vérité, le sieur Gues montre prendre si grand plaisir à me servir, que je le désobligerais en me prévalant d'un autre.

J'ai reçu une grande consolation de voir mes affaires en l'état que m'écrivez : je les tenais plus embarrassées; et quoique la somme de laquelle Brices nous demeure reliquataire soit notable, et si, ai-je peur, par-dessus ses forces pour les autres mauvais partis où il s'est mêlé, si ai-je espérance que nous en sortirons. L'ordre que vous avez tenu de lui faire saisir tout son bien est très bon, et crois que l'on le doit presser; si par ce moyen l'on le pouvait réduire à faire quelque composition honnête et avec peu de perte, je pense qu'il ne serait pas inconvénient de l'y recevoir, car je préférerai toujours un dommage léger à un bon procès, principalement avec un homme plein d'artifice, de chicane comme celui-là; mais de cela je vous en laisse juger, car connaissant ses facultés et ses affaires mieux que moi, vous en pourrez prendre un conseil plus assuré.—Je suis étonné que le marchand Rigault n'ait point satisfait aux six mille livres qu'il a à nous; car ayant gagné le procès contre madame de Boutteville, il me semble qu'il avait promis que l'argent qui en proviendrait serait employé à acquitter cette partie.

Nous sommes bien heureux que M. de Drancy se soit trouvé juge dans l'affaire de Coicault, car c'est un ami de la fidélité duquel je dois être très assuré, et que je sais bien qu'il ne me manquera jamais au besoin;

Digitized by Google

quoiqu'il ne se traite au conseil que du renvoi de la cause, et que le fond en soit encore tout entier, si tiens-je qu'il est important que l'arrêt de rétention de la chambre de l'édit subsiste, car nous ne saurions espérer justice en cette troisième chambre.

Je suis bien aise que mon cousin de Nançay commence à paraître dans le monde selon sa qualité; il est si bien né et, comme j'espère, aura une si bonne nourriture, que sans doute il ne démentira point ceux dont il porte le nom. J'ai regret que mon absence m'ôte les occasions de le servir comme je suis obligé à la mémoire du père, et je vous supplie, si par rencontre vous voyez M. le maréchal de La Châtre ou M. Fremiot, de les en vouloir assurer. Vous avez bien raison d'appréhender que Saint-Riquier ne soit perdu pour nous; et en cela mon sens est très conforme au vôtre, comme je m'étonne qu'on ose la discuter à M. le Cardinal, de qui le crédit est encore appuyé de quelque sorte de droit en chicane; aussi trouvais-je étrange qu'une personne de sa sorte, qui peut avoir tout ce qu'il désire par autorité, se soit voulu servir d'un titre si odieux pour spolier une famille d'un bien qu'elle possède il y a si long-temps, et c'est l'homme au monde de qui j'eusse moins appréhendé la persécution en une affaire comme celle-là, l'ayant toujours cru plus généreux et moins intéressé. Je n'impute pas néanmoins la perte d'une pièce si importante pour nous, tant à sa bonne fortune et puissance, qu'à un certain malheur qui nous accompagne dans les affaires de biens et de richesses; et ce qui est le plus fâcheux est que l'on n'ait pas du commencement fait ce que l'on pouvait pour nous l'assurer: et en cela je m'étonne pourquoi vous avez tant désiré ma présence. Qu'eussé-je pu faire puisque tant de personnes

Digitized by Google

de qualité s'en sont mêlées sans aucun effet : au moins mon absence m'a-t-elle donné cet avantage que je n'ai point eu le déplaisir de voir passer des choses qui m'eussent fâché sensiblement pour n'y pouvoir donner aucun remède; ce que je ne vous dis pas par dessein que j'aie de différer mon retour, car tant s'en faut; je le presserai le plus que je pourrai, et fais état d'être vers la fin de l'automne en France, moyennant l'aide de Dieu.

Vous blâmez avec raison la dépense en laquelle mes frères se jettent, et me semble qu'ils devraient déférer davantage à vos conseils; mais je vois bien qu'ils se laissent emporter à la vanité du siècle, qui fait faire aux jeunes gens plus qu'ils ne peuvent, et enfin les réduit à un état où il ne leur reste plus que le déplaisir d'avoir si mal vécu. Je plains plus le second que l'abbé; aussi a-t-il moins de bien, et me semble que la nécessité de ses affaires le devrait faire résoudre à prendre quelque condition qui lui donnât un établissement par mariage ou autrement, car je ne vois point comment il puisse subsister sans cela. L'affection que je lui porte et le désir que j'ai pour son bien me fait parler de cette façon, quoique je sache que ce conseil lui semblerait fort étrange et possible contre son humeur.

Je me réjouis de ce que M. d'Aubray a surmonté les difficultés qui s'opposaient à sa réception, et, de vérité, il méritait bien d'être exempté de la rigueur d'un arrêt. Je pensé que le contentement que cette action lui aura apporté aura été récompensé d'une mortification assez grande, qu'en sa présence et sur sa moustache sa prétendue maîtresse ait été accordée au fils de Castelle, son parent, et qui ne le vaut pas. A propos de ce mariage, je me suis souvenu de l'épigramme de M. Rapin

Digitized by Google

à Castrin, qui dit que le bien ne vient jamais qu'à ceux qui en ont. Si cette règle est véritable, je ne serai jamais riche; mais qui se contente de ce qu'il a est assez heureux.

J'apprends par vos lettres et celles du Roi, et de M. d'Herbault qu'il a plu à M. l'ambassadeur de me communiquer, l'état des affaires de France, qui est assez bon, grâce à Dieu; quoique à nous, qui sommes éloignés, le succès du siége de la Rochelle semble plus long que nous n'espérions, car pour moi je faisais état, à l'arrivée de cet ordinaire, d'assister au *Te Deum* qui serait chanté en réjouissance de la prise; mais j'ai peur qu'une si bonne nouvelle ne me trouve plus ici, et que, ce étant, je ne puisse prendre telle part que je ferais en un lieu où il y a tant de gens qui la désirent ou qui la craignent. En Italie, les choses ne vont pas d'un si bon air, et crois que les Espagnols n'eussent jamais inquiété la légitime possession de ce nouveau prince, si ils ne nous eussent vus occupés ailleurs, et comme en état de ne le pouvoir secourir avec la puissance à laquelle nous sommes obligés. Mais quand je considère qu'en quelque part que le Roi eût employé ses armes, ses ennemis eussent toujours tâché de lui faire diversion qui l'eût contraint d'abandonner ses entreprises, comme il advint lors de la guerre de Gênes par ceux de la religion, je pense qu'il a été bon de remédier d'abord aux maux de dedans le royaume, comme à ceux qui touchent de plus près, pour par après protéger avec moins de difficulté, plus de force, les alliés et anciens amis que la réputation oblige d'assister, et vous ne sauriez croire comme l'entreprise de La Rochelle est ici considérée, et quelle réputation les affaires du Roi recevront du

Digitized by Google

bon succès, soit que l'on considère sa situation et ses fortifications, comme aussi que l'on met en ligne de compte la puissance de celui qui entreprend de la secourir; et ces choses sont d'autant plus considérées en cette Porte, que l'armée du Grand-Seigneur, composée de plus de cent mille hommes, n'a pu prendre Erzerum sur les frontières de Perse, dans lequel il n'y avait que quatre mille hommes commandés par Abaza, bacha rebelle.

Je ne vous entretiendrai guère de ce qui se passe en ces quartiers, car il n'est rien arrivé de considérable depuis ma dernière; seulement vous dirai-je que l'armée de mer étant partie de Constantinople pour porter au Cafa un prince des petits Tartares que l'on prétend y établir en la place de celui qui y règne à présent, et s'étant arrêtée quelques jours en un port qui est à l'embouchure du canal de la mer Noire, nommé Cavac, le Grand-Seigneur eut ce séjour suspect, sur ce que l'on lui avait donné à entendre que le général de la mer favorisait la cause du roi des Tartares, qui est son ennemi, de sorte qu'il partit de son sérail dans son caïc à dessein de lui faire couper la tête, ce qui fut empêché par ses amis, qui lui donnèrent avis de partir en diligence avant que le Grand-Seigneur ne pût arriver; mais l'on croit que si les affaires ne réussissent, ledit général ne s'échappera pas à son retour.

Il n'y a point en ces quartiers de gentilhomme français nommé Labrèche, et si, à Venise, il n'y avait personne de ce nom lorsque j'en partis; je ne lairrai pourtant de garder la lettre de M. de Turbilli pour la donner à son fils, au cas qu'il vînt ici ou que je le rencontrasse en quelque part de Levant.

Digitized by Google

Je vous baise bien humblement les mains, et suis,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Je vous supplie de vouloir assurer tous nos amis de la continuation de mon service, et en particulier MM. de Drancy et Aligre. Je compatis à la douleur de M. de Seez, causée par la mort de son frère, dont je vous prie de l'assurer de ma part, comme aussi de la part que je prétends avoir dans l'honneur de ses bonnes grâces, et du désir que j'ai qu'il m'y conserve.

A M. DU PUY.

De Boyouchdéré sur le Canal de la mer Noire, ce 24 juin 1628.

Monsieur,

Je ne vous écrivis point l'ordinaire passé, parce que la peste qui était chez le Bailo de Venise, et qui en douze jours a emporté trente personnes, chassa monsieur notre ambassadeur de Péra avec tant de précipitation, que nous n'eûmes pas loisir de nous reconnaître; il s'est venu retirer en une maison sur le canal de la mer Noire, à cinq lieues de Constantinople, où nous sommes depuis dix jours, au plus beau et plus agréable lieu qui soit, je crois, au monde. Cette maison est située du côté de l'Europe, et regarde en face

Digitized by Google

l'Asie qui n'en est éloignée que d'un quart de lieue, qui est la largeur du canal, et voit tout ce qui va ou qui vient de la mer Noire, le voisinage de laquelle nous donna l'alarme dernièrement bien fort, car l'on eut avis qu'il y avait cinq ou six cents saïques de Cosaques et de Russes auprès de l'embouchure, qui se préparaient à venir faire des courses jusque dans les portes de Constantinople, comme ils firent il y a quatre ans; sur ce, l'on a envoyé quelques mille janissaires dans les châteaux pour s'assurer de ce passage; cet ordre nous met en sûreté.

Il y a ici un ambassadeur d'Angleterre nouveau qui a succédé à l'ancien. On attend tous les jours qu'il baise les mains au Grand-Seigneur, et la croyance que j'avais que ce serait dimanche dernier, me fit faire un petit voyage à Constantinople; mais la cérémonie a été remise à cause de l'indisposition du Caïmacam. Si ce n'était la mauvaise intelligence qui est entre cette nation et nous, je me fusse mis de la suite dudit ambassadeur, pour voir le Grand-Seigneur; et cela m'eût valu une veste; mais outre que cela serait de mauvaise grâce au temps où nous sommes, M. l'ambassadeur ne le trouverait pas bon; c'est pourquoi je me contenterai d'aller au-devant ce jour-là, sans espérance d'entrer dans la chambre d'audience.

Je pense qu'il n'est pas besoin de vous avertir que ne m'écriviez plus ici, car vous pouvez bien vous imaginer que je n'y serai plus auparavant que les lettres que m'écririez, en réponse de celle-ci, y fussent arrivées. Je fais état avec l'aide de Dieu, et si autre chose ne m'arrive, de partir vers la mi-juillet, pour aller en Jérusalem. Ce me serait une honte d'être venu en Levant, sans avoir fait ce voyage, et puis il faut que

Digitized by Google

j'emploie encore le reste de cette année. Je ne vous saurai encore dire quelle commodité ni quel chemin je prendrai; seulement, vous assurerai-je que je n'oublierai rien de toutes les choses qui serviront à ma sûreté et à mes aises; et puis, je suis ici en lieu et avec des personnes qui ne me lairraient pas aisément partir sans cette condition.

Je crois que je mènerai avec moi un spahi français de nation, et de la maison de Pont, qui ayant été pris jeune s'est fait turc. M. l'ambassadeur me le donne pour m'accompagner; il est très bon homme et en qui on peut prendre entière confiance. Il a plus vu que qui que ce soit aujourd'hui : car, outre toutes les provinces de l'empire qu'il a parcourues, il a été aux Indes, au Mogol et en Perse par terre, et il y a beaucoup à apprendre avec lui.

Je vous prie de ne vouloir point publier ce mien voyage de Jérusalem, car ceux qui ne connaissent pas ce pays s'imagineraient que ce serait pour ne retourner en France de deux ans, et néanmoins il se peut faire sans accident en quatre ou cinq mois.

Je vous prie de savoir de monsieur votre frère, si le bailli de Dunois a reçu de moi une procuration que je lui envoyai de Venise, ainsi qu'il l'avait désiré; car je ne vois point qu'il me fasse réponse, dont toutefois vous savez qu'il n'est pas chiche.—Je suis étonné que pas un de mes plus proches ne m'écrive. Je reçois bien plus d'amitié de ceux qui ne me sont rien. J'écrivis à ma sœur, l'ordinaire passé, sur ce sujet, et m'en plaignais à elle; au pis-aller, je n'ai que faire d'eux tant qu'ils sont, et m'en passerai possible mieux qu'ils ne feront de moi.—Je pense que M. de Marly est encore si occupé à raconter son grand voyage de Poitiers, qu'il n'a le

Digitized by Google

temps de me faire deux lignes. Je vous prie néanmoins de ne lui rien témoigner de ceci, car je ne veux pas qu'il croie que je désire de ses lettres.

Les Jésuites ne sont point encore rétablis; je crois qu'il faut que le Roi en écrive de bonne sorte à ses gens ici, devant qu'ils y consentent.

J'eusse bien désiré que monsieur votre frère m'eût particularisé davantage l'état auquel est Saint-Riquier, si l'instance de dévolu est déjà nouée au grand conseil, et quels offices MM. de La Châtre, de Bourdeilles et Frémiot font auprès du Cardinal, car il y va autant de l'intérêt de mon cousin de Nançay que de celui de mon frère.

Je vous baise bien humblement les mains, et suis,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

AU MÊME.

Du Canal de la mer Noire, ce 22 juillet 1628.

Monsieur,

J'ai charge de M. l'ambassadeur de vous prier de sa part d'aider à lui faire trouver certains livres dont il a ouï parler, et desquels il a besoin; savoir: l'Apologie de M. de Villeroi, et tous les Mémoires d'état imprimés en suite; il désirerait aussi avoir ceux de M. Du Plessis Mornay, mais je lui en ai quasi ôté l'espérance.

Digitized by Google

Vous m'obligerez infiniment d'apporter votre soin et diligence à ce que mondit sieur l'ambassadeur reçoive cette petite satisfaction, et me suis adressé à vous, comme celui qui en peut plutôt venir à bout. Celui qui vous rendra cette lettre est un nommé M. de La Croix, qui fait ses affaires, et qui a charge de payer ce que lesdits livres coûteront.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

De Thou.

Je m'en vas tout à cette heure à Constantinople pour me trouver demain au matin au sérail, où l'ambassadeur d'Angleterre baise les mains au Grand-Seigneur.

AU MÊME.

Du Canal de la mer Noire, ce 22 juillet 1628.

Monsieur,

L'ordinaire de France arriva le 19 de ce mois, lequel ne m'a apporté aucune lettre de votre part; cela me met fort en peine, et ne sais à quoi imputer ce défaut, car jusqu'ici, vous aviez à toutes les occasions satisfait très ponctuellement à votre promesse; et moi, de mon côté, n'en ai pas laissé passer aucune sans vous écrire; si ce n'est lorsque j'ai été en voyage, dont la nécessité et le manquement d'occasions m'excusent assez. Après

Digitized by Google

avoir pensé en moi-même, je n'ai trouvé que deux choses qui puissent vraisemblablement (*sic*), ou qu'il soit arrivé quelque accident chez vous, dont je prie Dieu qu'il vous préserve, ou qu'ennuyé de m'écrire sans recevoir aucune nouvelle de moi, et en doute si je suis mort ou vif, vous avez voulu attendre d'en savoir quelque chose. Mais comme toutes les dépêches que vous m'avez faites depuis que vous avez eu avis de mon embarquement à Venise ont été par vous mises au hasard, vous en pouviez bien encore risquer une, afin de me donner ce contentement, au cas que je fusse en état de la recevoir; au pis-aller, s'il m'était mésarrivé, elle vous eût pu être renvoyée, et n'y eût eu aucune perte. Ce qui me fâche le plus, est que, faisant état de partir d'ici pour Jérusalem au commencement d'août, il faut que je me résolve de ne plus savoir aucune nouvelle de vous, ni du particulier de mes affaires, que je ne sois dans Paris; tout cet inconvénient néanmoins ne sera rien pourvu qu'il plaise à Dieu vous préserver, comme je l'en prie, car je n'ai pas grand sujet de faire beaucoup de cas de tout le reste de mes parens, ayant perdu depuis peu les deux dont je recevais plus d'amitié, et espérais plus de support; car je pense qu'en votre particulier vous avez eu grand déplaisir de la mort de M. de Brèves. Il y a long-temps que nous le voyions décliner, et c'est la principale consolation dont je me sers en une perte si sensible. M. de Cesy ne l'a pas portée avec tant d'impatience, car c'était le plus grand ennemi qu'il eût, à ce qu'il dit, et le seul qui lui traversât l'accommodement de l'affaire qu'il a contre les Marseillais, dont dépend toute sa fortune; car si elle allait mal, à quoi toutefois il n'y a nulle apparence, il serait entièrement ruiné.

Digitized by Google

Je vous prie de ne point prendre l'alarme du voyage de Jérusalem, car je pourvoirai si bien à toute chose, que j'espère qu'il ne m'arrivera aucun inconvénient. Je mènerai avec moi un spahi, comme je vous ai mandé, qui est très fidèle, et sait fort bien le pays, et aurai des commandemens du Grand-Seigneur, et autres pièces nécessaires; et ce qui me donne le plus d'assurance, est que le gardien du Saint-Sépulcre a écrit depuis trois jours à M. l'ambassadeur qu'ils vivaient là avec autant de tranquillité et de repos qu'au milieu de la chrétienté; ce qui est causé par la prudence du bacha qui en est gouverneur, qui est un des meilleurs et plus raisonnables Turcs qui soient en cet empire, et auquel l'ambassadeur a beaucoup servi pour lui faire obtenir cette charge. Je pense vous écrire encore une fois avant que de partir.

Les Jésuites ont été enfin rétablis : j'ai assisté à les mettre en possession de leur maison : cette affaire importait à la réputation du nom français en Levant; car il est certain que lesdits Pères n'ont été persécutés que pour être sujets du Roi, et en cela vous me pouvez bien croire; car je n'ai pas grand sujet de me passionner pour leurs intérêts. Le prétexte que l'on prit pour les accuser au Caïmacam fut qu'ils détourneraient les chrétiens de se faire Turcs, et que chez eux on trouverait un livre qui impugnait *ex professo* la loi de Mahomet, ce qui s'est trouvé faux; de fait, le commandement que M. l'ambassadeur a obtenu pour eux porte qu'ils avaient été calomnieusement accusés, et une espèce de déclaration d'innocence; néanmoins, ledit Caïmacam, pour sa décharge, a désiré que pour un temps l'on ne fît point revenir ceux qui, sur ce prétexte, avaient été emprisonnés et depuis menés à Chio et Smyrne, d'où ils s'en sont retournés en France, à

Digitized by Google

quoi mondit sieur l'ambassadeur s'est accommodé, et en attendant qu'il vînt desdits Pères, il a mis deux qu'il tenait en sa maison pour continuer la possession. L'on tient que ceux qui avaient le plus contribué à cette affaire étaient Venise, Angleterre et le Patriarche, et que Venise a le plus dépendu; mais cet argent, comme vous voyez, a été mal employé.

Au même temps du rétablissement des Jésuites, est venue une nouvelle d'Alep, que cinq vaisseaux anglais avaient saccagé et pillé quelques petits vaisseaux français au port d'Alexandrette, et que, sur ce, le bacha du lieu avait séquestré tous les marchands anglais et toutes leurs facultés; leur ambassadeur a obtenu ici un commandement pour les faire relâcher, auquel je pense que l'on n'aura pas grand égard par-delà; et quand les nôtres se sont plaints au Caïmacam de cette violence, il a répondu que, quand l'on aurait des actes par écrit du tort que nous prétendions nous avoir été fait, il ferait justice; c'est ce que l'on attend tous les jours : et en effet, cette affaire-là importe plus à la réputation du Grand-Seigneur qu'à celle du Roi, puisque c'est dans ses ports et sous sa protection que cette violence s'est commise.

Les affaires de Tartarie ont mieux réussi à l'avantage de ces gens ici que l'on ne pensait, car l'on a nouvelle que l'armée de mer a mis en terre, au Cafa, le nouveau roi qui aussitôt a été reçu, et l'ancien s'en est fui, le frère duquel, qui était le principal auteur de cette guerre, s'est retiré avec les Cosaques et s'est fait chrétien, ce qui a fort aidé à ruiner ses affaires, car les Tartares, qui sont mahométans, en ayant pris ombrage, ont incliné à celui que le Grand-Seigneur leur envoyait, lequel ils savent qu'il les maintiendra en leur religion. Ce bon succès a sauvé la vie au capitan-bacha,

Digitized by Google

qui sans cela courait grande fortune d'être étranglé.

Je suis, monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Je vous prie de m'écrire par la voie de Saïde et d'Alexandrie, comme je vous ai mandé; il ne faudra qu'envoyer vos lettres à M. de Peiresc, qui les donnera sur le premier vaisseau français qui partira pour ces lieux.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à toute votre maison et à ma parenté, et à tous les amis. Je suis serviteur de monsieur votre frère.

AU MÊME.

De Boyouchderé, sur le Canal de la mer Noire, ce 5 août 1628.

Monsieur,

Je suis si las de vous écrire sans recevoir de vos lettres que n'était que cet ordinaire est le dernier que je passerai ici, vous n'eussiez rien eu de moi pour cette fois. Je sais bien que les paquets de chrétienté ne viennent pas ici si réglément qu'à Rome ou à Venise; c'est pourquoi, quand l'on perd un ordinaire sans écrire, il faut être deux ou trois mois sans avoir nouvelles, et le dernier que vous avez laissé passer me met en cette peine. Je vous ai déjà écrit comme je faisais état de bientôt partir pour Jérusalem; je n'attends que le Grand-Seigneur sorte pour le voir encore une fois, avant que de m'en aller, ce qui pourra être la semaine prochaine sans faute.

Digitized by Google

J'irai d'ici droit à Smyrne, d'où je vous manderai de mes nouvelles, car il y a toujours des vaisseaux pour Marseille; cependant j'ai donné ordre que les lettres qui me viendraient ici après en être parti, me soient envoyées à Rome, où j'espère repasser à mon retour, car mon voyage s'y adresse, et puis aurais-je possible quelque petite occasion d'y passer pour chose que vous savez. Je n'ai qu'un déplaisir de ne pouvoir remporter de ce pays ni livres n autres curiosités en matière de lettres. M. de Peiresc m'écrivait touchant quelques manuscrits hébraïques m'avertissant que, si j'en rencontrais, de ne les point négliger, quels qu'ils fussent; j'en ai parlé à un médecin juif portugais qui est le seul savant et honnête homme qui soit ici, mais il m'a dit qu'il s'en trouve fort peu et que ceux qui en ont les tiennent si chers que pour rien au monde ils ne les voudraient laisser sortir de leurs mains. Pour les livres grecs, le peu qu'il y en avait au Monte-Santo, autrement dit Athos, a été emporté par l'ambassadeur d'Angleterre qui partit dernièrement, lequel s'est servi de l'amitié qu'il avait avec le patriarche pour faire cette recherche. Je crois que l'ambassadeur de Hollande en doit aussi avoir eu quantité par ce moyen-là; et puis il est bon juge en ces matières et aura beaucoup profité de l'ignorance des autres. Un de mes déplaisirs est de ne l'avoir pu voir, car j'apprends que c'est un galant homme; mais je suis arrivé ici en une saison où M. notre ambassadeur est mal avec tous les autres pour raisons très légitimes et dont nous parlerons quelque jour.

Le ravage que je vous mandais par ma dernière les Anglais avoir fait dans le port d'Alexandrette sur quelques petits vaisseaux français a été de fort petite conséquence quant au butin, car nos gens eurent loisir, pendant que lesdits Anglais se battaient avec les ga-

Digitized by Google

lères de Venise, de porter tout leur argent en terre et en sûreté, qui montait bien jusqu'à 160,000 piastres, ce qui donna occasion aux Anglais, après qu'ils se furent accommodés avec les Vénitiens, de venir piller nos dits vaisseaux qu'ils trouvèrent vides et y commirent mille insolences, emportant les bannières françaises et les arborant sur les leurs. Il y en eut néanmoins un qui leur fit bien payer leur peine, car il se tira en terre le plus qu'il put pour être plus à couvert de leur artillerie et hors du péril d'être investi, et en cette posture, de six pièces de canon qu'il avait il tira si à propos qu'il tua trente hommes des Anglais, qui en deux cents coups ne l'endommagèrent pas du tout. Je vous mande cette particularité, pour vous faire voir que, si nous voulions tant soit peu nous aider, nous serions maîtres de la mer, et quel intérêt le Roi a de relever sa réputation en ces côtes de Levant, ce qu'il peut très aisément faire et avec assurance de bon succès, quand il se voudra résoudre à faire une médiocre dépense à l'entretien de quelques grands vaisseaux de guerre; car c'est par cette seule raison que les Anglais se font valoir, et entreprennent sur nous, d'autant qu'ils vont toujours bien armés, quoiqu'ils ne soient que pour aller en marchandises, au lieu que les nôtres ne mettent l'espérance de se sauver qu'en la vitesse et la fuite.

Je vous supplie de vous souvenir de m'écrire en Alexandrie. Je n'ai autre chose pour le présent à vous dire sinon que je désire passionnément la conservation de vos bonnes grâces, comme la personne du monde qui vous est la plus acquise; sur ce, je demeure, Monsieur,

Votre bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Digitized by Google

Vous recevrez cette lettre par MM. Lempereur qui ont ici un frère destiné consul en Jérusalem.

Nous sommes toujours retirés aux champs à cause de la maladie qui augmente. Je ne laisse pas néanmoins de faire toutes les semaines un petit voyage de deux ou trois jours à Constantinople, d'où je revins hier.

Mes humbles recommandations, s'il vous plaît, à mademoiselle votre mère et à toute la maison, les assurant tous, et particulièrement les femmes, que je leur apporterai des dévotions de Jérusalem, si Dieu me fait la grâce d'en pouvoir revenir. Les mêmes assurances, s'il vous plaît, à ma parenté. Je vous avertis que je suis si changé de la petite vérole, et si enlaidi, qu'il n'est pas possible de plus, ce que je vous mande, non pas pour ce que je m'en soucie beaucoup, mais seulement afin que vous ne me méconnaissiez pas quand vous me reverrez.

AU MÊME.

De Pera, ce 18 août 1628.

Monsieur,

En vous écrivant par le dernier ordinaire, je ne croyais pas que celui-ci me dût encore trouver en ces quartiers, où certes je ne fusse tant demeuré, si le séjour de la campagne, où M. l'ambassadeur a été contraint de se retirer de peur de la peste, ne m'eût diverti de voir Constantinople en aussi peu de temps que j'eusse fait si nous nous y fussions toujours arrêtés. Mais j'ai reçu tant d'honneur de M. Cesy, et tant de bonne chair en sa maison, et il m'a traité avec une si grande confiance et familiarité, que je ne regretterai

Digitized by Google

jamais la peine que j'ai prise de le venir voir, quand d'autres considérations que celle de sa personne ne m'eussent obligé à faire ce voyage.

Je fais état de partir dans deux jours, et prends mon chemin droit à Scio ou Smyrne, pour de là aller à Rhodes et en la Terre Sainte. Je suis pourvu de tout ce qui est nécessaire pour un tel dessein, comme de passeports et de commandemens du Grand-Seigneur, et lettres de recommandation à tous les consuls par où je puis passer, et faisant la dépense de mener avec moi un spahi, j'ai occasion d'en espérer bonne issue : le reste est en la main de Dieu, lequel je supplie de vouloir me conserver, jusques à ce que je vous revoie, comme il a fait jusques ici. Par tous les lieux où je toucherai et d'où il y aura occasion de vous écrire, je ne manquerai d'y satisfaire, afin de vous diminuer l'appréhension que je sais que vous avez qu'il ne m'arrive quelque inconvénient. C'est tout ce que je vous puis mander de moi.

Deux jours après que je vous eus écrit, il y eut à Constantinople un si grand embrasement, qu'en trente-quatre heures il consuma six à sept mille maisons; ce dommage ne touche pas seulement les particuliers, il y a quantité d'œuvres publiques qui en ont pâti, comme vingt-quatre mosquées, tant grandes que petites, seize ou vingt bains, vingt-huit fours et soixante-dix moulins à cheval, outre quantité de sérails, écoles et hôpitaux; et si le feu n'eût rencontré quelques bâtimens dépendant de la mosquée du sultan Soliman, construits de bonne pierre, sans aucun bois, qui arrêtèrent sa furie, je crois que dans vingt-quatre heures il n'y eût plus eu de Constantinople, car, par malheur, il tira

Digitized by Google

alors un vent si furieux, ce qui n'a point fait quasi de tout l'été, que, quoique le Grand-Seigneur y fût en personne, et que plus de douze mille personnes se mêlassent d'éteindre cet embrasement, si est-ce que l'on n'en pouvait venir à bout. Cet accident en chrétienté serait beaucoup estimé, mais les gens ici sont si accoutumés à de pareilles rencontres, que deux jours après il ne s'en parlait plus. J'y ai été tout exprès pour considérer les ruines, et je vous assure que c'était un piteux spectacle. — Il n'y a pas, pour le présent, autres nouvelles de conséquence; c'est pourquoi, après vous avoir bien humblement baisé les mains, je demeurerai,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je suis pressé des petites affaires qui accompagnent ordinairement un partement : c'est pourquoi je n'écris point à monsieur votre frère. Mes humbles recommandations à tous les parens et amis, et à toute votre maison.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rhodes, 18 septembre 1628.

Monsieur,

J'ai séjourné à Constantinople, depuis la dernière que je vous écrivis, dix ou douze jours, en attendant

Digitized by Google

quelque commodité assurée qui me pût exempter des frégates des corsaires, qui sont ordinairement à l'embouchure du canal des Châteaux; mais enfin, ennuyé de perdre le temps inutilement, je me suis résolu de prendre un caïque à poste, qui m'a porté à Scio, où il y a 400 milles, en moins de quarante-huit heures, sans y comprendre quelque séjour que j'ai fait à Gallipoli et aux Châteaux. A Scio j'ai rencontré quinze galères destinées pour accompagner un nouveau bacha d'Égypte jusques en Alexandrie. Je me suis embarqué sur une d'icelles, et suis venu en un jour et une nuit en ce lieu, d'où j'ai pensé vous devoir écrire, ne l'ayant pu faire de Scio, pour vous faire savoir de mes nouvelles, et vous ôter de la peine où vous aura peut-être mis la prétendue difficulté de ce voyage, duquel je ne vous puis encore rien dire, pour n'être qu'au commencement; mais je vous assure bien que je suis venu de Constantinople ici en moins de temps et avec moins de difficultés que d'Orléans à Tours. Je prie Dieu que le reste suive de même. Je fais état de partir dans un jour ou deux, et prendre le chemin de Satalie, de là passer en Chypre et à Saïde, ou Tripoli de Syrie : de là je vous écrirai. Cependant je vous supplie d'avoir l'esprit en repos, et d'assurer tous vos amis que la distance des lieux ne m'a point fait perdre le souvenir que je dois avoir d'eux. Vous pouvez croire que j'ai grande envie de vous revoir tous, mais je n'y veux point penser, de peur que cela ne me fît perdre le goût d'un voyage que j'ai entrepris pour mon seul contentement.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

DE THOU.

Digitized by Google

AU MÊME.

De Saïde, ce 27 octobre 1628.

Monsieur,

Je vous écrivis en passant par Rhodes et vous mandai le succès de mon voyage depuis Constantinople jusques là, sur une barque que je pris à poste, et suis arrivé en ce lieu le 2 octobre, ayant touché à Satalie, et en un méchant port de Chypre nommé Cerigne. Nous n'avons pas eu le temps si favorable qu'au précédent, et avons couru deux fois hasard de la mer et un corsaire qui nous donna chasse pendant quelque deux heures; mais j'ai sû depuis que c'était un chevalier de Malte, de sorte qu'il ne nous eût pas fait grand mal s'il nous eût pris, et puis cette sorte de barques qu'on appelle *Simiottes* est si légère que pour fuir elles ne craignent aucun autre vaisseau: aussi en récompense elles travaillent fort à la mer à cause de leur petitesse, et à faire un canal de six vingts milles sans voir terre, comme est celui de Chypre en Tripoli de Syrie, il y a beaucoup de personnes qui ne voudraient point s'y hasarder: baste que la chose nous a heureusement réussi, puisque nous sommes arrivés à bon port. Pour moi, j'ai un avantage sur mer, que tout le monde n'a pas, qui est que je ne la crains point et m'y porte aussi bien ou mieux qu'en terre, et quand, dans ce voyage, je n'aurais profité d'autre chose que d'acquérir une certaine assurance, je penserais n'avoir pas peu fait, car je vous puis bien dire que je me suis vu, en telles occasions où la plupart tremblaient, avoir le visage aussi serein et l'esprit en repos,

Digitized by Google

comme si j'eusse été dans votre cabinet. Il faut user de toute précaution pour éviter le péril qui nous semble menacer, et mettre le reste en la garde de Dieu; présupposant pouvoir faire les choses dont tant d'autres sont venus à bout, je pratique cette maxime et m'en trouve jusques ici fort bien.

J'ai trouvé en ce lieu un grand repos, car les Français, qui seuls y négocient, y vivent avec autant de liberté qu'il pourraient faire en chrétienté. Le consul auquel j'ai été recommandé de Constantinople et de Provence par le moyen de M. de Peiresc, m'a logé et m'y fait si bonne chère que j'aurais bientôt oublié les incommodités passées si je n'en eusse éprouvé de nouvelles en un voyage de Damas et du mont Liban, d'où je ne fais que de revenir et auquel je vous assure avoir plus pâti que je n'ai fait de ma vie. Il a été de dix-sept jours en comptant le séjour de six jours que j'ai fait à Damas, et par le chemin, il a fallu quasi passer toutes les nuits au clair de la lune, au pied d'un arbre, car les maisons, qui ne passeraient pas en France pour honnêtes écuries, sont si pleines de vermine qu'il est impossible d'y pouvoir dormir; il ne nous restait que d'avoir la pluie sur le dos pour bien passer le temps, mais Dieu ne m'a pas voulu affliger jusques là. Dû dormir vous pouvez juger du manger: l'on trouve bien toujours quelque chose, mais il le faut accommoder et faire cuire soi-même, en quoi j'ai été privé du secours d'un valet, ayant laissé Bessin ici malade; il y a plus de deux mois que ce pauvre garçon ne fait que traîner. Quinze jours avant que je ne partisse de Constantinople, il commença d'être travaillé d'une furieuse colique qui ne lui donnait point de repos: je le fis panser le mieux que je pus et ne laissai de l'embarquer avec moi, espérant que le changement d'air lui

Digitized by Google

profiterait, et de fait de Rhodes en çà, il s'est assez bien porté; mais le même jour que j'arrivai en cette ville, la fièvre quotidienne le prit, qui ne l'a point laissé, et ceux du pays me disent qu'elles ont accoutumé de durer long-temps quand elles viennent en cette saison, de sorte que je fais état de l'envoyer au Caire par mer sur un vaisseau qui part pour Damiette et où un cordelier français s'embarque. Je lui donnerai mon petit bagage à porter pour m'aller attendre chez M. Fernoux, consul, et prendrai un valet du pays à la façon de M. Dolor; car au voyage de Jérusalem, que je désire faire par terre, il ne se faut charger que le moins que l'on peut de hardes. Voilà, Monsieur, l'état de mes affaires, pourvu qu'il plaise à Dieu me conserver à l'avenir la santé que jusques ici il m'a donnée, je suis le plus heureux homme du monde.

Au reste je suis en une extrême impatience de savoir des nouvelles de France, tant publiques que particulières. Il y a plus de trois mois que je n'ai reçu lettres de vous, et depuis Constantinople, je n'ai rien appris de La Rochelle ni de Casal qui sont les deux pierres d'achoppement de ce temps ici. L'on attend tous les jours ici des vaisseaux de Provence, et je me persuade qu'ils m'apporteraient de vos nouvelles, vous ayant donné avis il y a long-temps de m'écrire par cette voie; au pis-aller, j'en espère trouver en Alexandrie.

Ce pays ne produit pas grandes choses à vous mander. Le jour que j'arrivai en Damas, le canon du château tira en réjouissance de ce que le grand-visir, ce disent-ils, a traité avec Abassa, rebelle, qui lui a remis la ville et château d'Erzerum; mais j'ai peine à croire cette nouvelle, car le roi de Perse est trop fin pour laisser échapper cette pièce de ses mains, qui est la clé du pays du Grand-Seigneur; car, passant cela, l'on

Digitized by Google

peut venir jusques à Scutari la tête levée. Ce lieu de Saïde est possédé par l'émir Facardin, dont vous avez assez ouï parler, comme aussi tout le pays d'alentour; c'est un prince qui, pour être Arabe, gouverne fort politiquement : il y a quelque temps qu'il fut en Italie, fuyant les armes turquesques qui le persécutaient; il s'est bien raffiné en ce voyage, et a appris beaucoup de maximes qu'il pratique. Les chrétiens vivent fort paisiblement dans son pays, et il se sert quasi de Maronites en ses plus importantes affaires.

Il y a depuis deux ans une mission de capucins français qui se promettent faire grand fruit; aussi est-ce ici le seul endroit de tout le Levant où l'on peut le plus avancer la religion chrétienne, car toutes les montagnes sont peuplées de certaines gens, nommés Druses, qui, quoiqu'ils ne fassent aucun exercice de religion, ont beaucoup plus d'inclination vers la chrétienne qu'à celle de Mahomet; et le prince permet qu'on les instruise. Trois autres capucins sont passés en Perse : je ne doute point qu'ils ne soient les bien reçus, car c'est le pays du monde le plus libre, le mieux policé, et où la justice est la mieux faite; ce qui est dû à la prudence du roi d'aujourd'hui, que l'on nous dit être un autre Salomon, car l'on conte des actions de lui telles qu'elles vont de pair avec ce que l'antiquité a jamais produit de plus excellent. J'eusse bien désiré en être témoin oculaire; et n'eût été certain respect de vous autres, Messieurs, qui eussiez trouvé à redire à ce voyage, je vous assure que je l'eusse accompli; il n'est pas si difficile que l'on croit, car d'Alep, en moins de vingt-cinq journées, vous êtes dans l'État de Perse; mais il n'y faut plus penser : je ne doute pas que mes affaires ne pâtissent beaucoup par mon absence, si votre soin et vigilance n'y apportaient quelque ordre. Je pense bien que tous ceux qui

Digitized by Google

me font le bien de m'aimer crient et désirent mon retour; je vous supplie de vouloir défendre ma cause, en leur témoignant le désir que j'ai de les revoir. Il faut considérer que les voyages de mer sont fort incertains, et quelquefois l'attente d'un mois avance plus que ne fait une précipitation.

Je pars cette semaine pour aller en Jérusalem, où je séjournerai fort peu de temps. De là je prendrai le chemin du Caire et d'Alexandrie. C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent.

Cette lettre sera portée à Marseille par une barque qui part dans cinq ou six jours, et je l'adresse à M. de Peiresc pour vous la faire tenir.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur,

De Thou.

Je vous supplie de faire mes recommandations à tous ceux de chez vous, et en particulier à mademoiselle votre mère, comme aussi à toute ma parenté.

A M. DU PUY.

De Saïde, ce 30 octobre 1628.

Monsieur,

Je viens d'écrire à monsieur votre frère, et lui mande le succès de mon voyage jusques en ce lieu, et l'état auquel je me trouve; cette-ci ne sera que pour me conserver la possession de vos bonnes grâces, en vous renouvelant les vœux de mon service, et vous assurant l'estime que je fais de votre amitié et le désir que j'ai de vous revoir bientôt. Ce que je vous dis ici particulièrement servira, s'il vous plaît, à tout le reste de nos

Digitized by Google

amis auxquels je me dispense d'écrire pour n'avoir rien à leur mander, et pour être de présent en un lieu qui de possible leur est si inconnu, qu'il faudrait qu'ils eussent recours à chercher dans la carte pour le trouver; c'est pourquoi je les veux décharger de cette peine. Si le vent est favorable la présente vous sera rendue dans peu de temps, car je l'envoie par l'occasion d'une barque qui part dans un jour ou deux, et quoique ce lieu soit éloigné de Marseille de près de mille lieues, si est-ce que ce chemin-là se fait quelquefois en moins de quinze jours. Je ne doute point que vous ne soyez fort en peine de moi, et pense être encore assez dans votre souvenir pour que dans votre cabinet il se parle quelquefois de moi et de mon voyage; c'est là où je vous supplie de me vouloir défendre et d'excuser la longueur de mon retour sur les diverses rencontres et difficultés qui se présentent. Quoique ce lieu soit fort peu de chose, je m'y suis néanmoins arrêté déjà dix ou douze jours pour me refaire des incommodités passées, car je vous assure qu'il y a plaisir, après avoir pâti par mer et par terre, de trouver des gens de son pays, et d'être connu pour ce que l'on est, et traité et caressé; c'est l'avantage que cette ville a, et qui m'y a fait séjourner plus que je ne pensais. Je partirai demain ou après pour aller en Jérusalem, où il y a six ou sept journées par terre. C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent.

Je suis, Monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur.

De Thou.

Je vous supplie de vouloir faire mes recommandations à mes frères. Je les prie de se vouloir souvenir de moi. Le même, s'il vous plaît, à M. et à Madame de Marly, ma sœur.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DE

L'INOCULATION,

PAR MIRABEAU.

1779.

[Le traité qu'on va lire fait connaître tous les obstacles que l'inoculation, ce premier pas vers la vaccine, eut à vaincre pour être admise. On a, de nos jours, reproduit dans plus d'un livre et plus d'un sermon contre la découverte de Jenner, les objections morales que de dévots fatalistes mettaient en avant contre l'inoculation; on entendra dans la seconde partie du mémoire que nous donnerons dans notre prochaine livraison, Mirabeau les réfuter avec cette vivacité et cette puissance de logique qui lui étaient propres. La première partie renferme l'historique de la découverte de l'inoculation, et fait envisager le côté purement médical de la question; elle témoigne de la variété des travaux de Mirabeau.

Nous devons cette précieuse communication à M. Lucas-Montigny, qui n'a pu comprendre ce morceau dans les intéressans *Mémoires* dont il vient de terminer la publication.]

Digitized by Google

A MA SOPHIE.

Je t'envoie, ma tendre amie, un Mémoire assez complet sur l'inoculation. J'ai tâché de n'y rien omettre d'essentiel de ce qui concerne cette opération salutaire. Je suis assuré que tu te fies à moi sur l'exactitude des recherches dans un sujet qui intéresse à jamais ta tranquillité et la vie de ma fille. Cependant je vais t'indiquer les sources où j'ai puisé. Sans parler des livres étrangers et non traduits, sur ce sujet, que je crois avoir tous lus, les meilleurs ouvrages sur l'inoculation en notre langue sont : l'écrit de M. D'Alembert sur l'inoculation (tu le trouveras dans ses *Mélanges*); la Lettre de M. de La Coste à M. Dodart (Paris, 1723); le *Recueil de pièces concernant l'inoculation* (Paris, 1756), par M. de Montucla : on y trouve la traduction des écrits latins de Timoni et de Pilarini, les premiers inoculateurs européens; celle des relations anglaises des succès de la petite vérole artificielle par MM. Jurin et Scheuchzer, depuis 1721 jusqu'en 1729, et une notice de la plupart des écrits pour et contre, etc.; un autre recueil imprimé à La Haye en 1756; le Traité de l'inoculation de M. Butini, Paris, 1752; celui de Gatti, 1762; le Mémoire de M. Guyot, tome II des *Mémoires de l'Académie de chirurgie*; l'Essai apologétique de M. Chais, La Haye, 1754; l'*Inoculation justifiée* de M. Tissot, Lausanne, 1754; la Lettre du même à M. de Haen, 1759; les deux Mémoires et les lettres imprimées de M. de La Condamine; divers écrits de M. Tronchin et de M. de La Fosse; *Méthode actuelle d'inoculer la petite vérole*, etc., par M. Dimsdale, Londres, 1767; etc.

Digitized by Google

Tu vois, mon aimable Sophie, que ce petit Traité n'est point fait légèrement. Mais il n'y a qu'une autorité irrécusable, c'est la vérité; il n'y a qu'une preuve sans réplique sur les questions de fait, c'est une longue expérience. Tu trouveras ici des résultats sans nombre et authentiques, jugés sans précipitation, sans prévention ni favorable ni défavorable; car mon opinion est toujours trop séduisante pour ma tendre amie, et je veux dans un cas si important la conviction de ton esprit, comme l'assentiment de ton cœur. J'ai tâché de ne pas omettre une seule difficulté réelle, et de donner à chacune une réponse satisfaisante au dernier degré. S'il te reste le moindre doute, écris: je crois être sûr de le dissiper.

Crois-moi, ô la bien-aimée de mon cœur! après la petite vérole de Saint-Preux, il n'y en a qu'une de bonne, et c'est l'artificielle. Épargnons à Gabriel-Sophie, et à son Saint-Preux, l'épreuve si dangereuse et si triste de l'inoculation de l'amour.

GABRIEL.

DE L'INOCULATION.

De l'Inoculation considérée politiquement et moralement.

Depuis le temps qu'on dispute sur l'inoculation, il est arrivé ce qu'on a toujours vu dans les découvertes utiles; les docteurs se querellaient, ils employaient tour à tour les intrigues, la mauvaise foi, les cabales; les observateurs sages évaluaient les faits dans le silence;

Digitized by Google

ils n'interrogeaient que la nature; et, en ajoutant à ce que la tradition leur avait appris, ce que leur propre expérience leur enseignait, ils marchaient à grands pas dans la carrière, lorsque à peine les autres se doutaient qu'elle fût ouverte. La vérité, dont la marche est toujours lente, ne peut que gagner à être examinée sans passion; et c'est pour cela qu'elle est rarement le résultat des disputes polémiques.

On ne peut douter que l'enthousiasme et l'intérêt n'aient séduit de part et d'autre; on n'a vu que fort tard le véritable état de la question, et ce n'est pas même aux gens de l'art qu'on en doit la connaissance. Un philosophe homme de génie, M. D'Alembert, a substitué le premier aux déclamations vagues et mal raisonnées la rigoureuse analyse des faits; et l'on a vu l'inoculation dépouillée de tout ce qui lui est étranger, se présenter comme un moyen utile à l'État et consolant pour le particulier qui l'adopte.

On a multiplié les calculs et les tables pour indiquer le rapport qu'il y a entre les victimes de la petite vérole naturelle et de l'artificielle : ces premières conséquences tirées des faits qu'on avait sous les yeux sont devenues presque nulles par les connaissances acquises; on a ajouté au choix et à la préparation du sujet le choix de la matière qui doit servir à l'inoculation, la méthode de s'en servir ou d'inoculer, l'espèce de traitement requis durant la maladie, et, par d'heureuses vues, secondées de l'expérience, on est parvenu à moins redouter les inconvéniens que l'inoculation présentait au premier abord.

Plusieurs accidens ont été l'effet de la précipitation avec laquelle on se décidait; à peu près comme on a vu l'antimoine produire de funestes effets dans des mains

Digitized by Google

imprudentes; mais c'est la marche des hommes dans la carrière des connaissances. Il est impossible de citer un grand remède en médecine dont les premières épreuves n'aient pas été funestes. On sent aisément que tout remède efficace en petite quantité, a dû emporter plusieurs hommes avant qu'on soit parvenu à en déterminer la dose et à connaître les circonstances qui l'indiquaient et celles qui le défendaient.

Il est très essentiel dans la question de l'inoculation, de distinguer l'intérêt général de l'État de celui des particuliers. Lorsqu'il ne s'agit point de sauver l'État d'un danger pressant, le citoyen ne saurait être obligé de lui sacrifier sa vie. Il importe peu à l'État que, dans un danger commun à tous les hommes, tel ou tel se dévoue, pourvu que le plus grand nombre se sauve; mais le particulier n'a pas les mêmes vues : son existence est pour lui le terme de la nature et des devoirs; il n'aperçoit rien au-delà qui puisse le dédommager du sacrifice de sa vie; et nulle loi, sans être atroce, ne peut le forcer à subir ce sort, s'il ne s'y résout volontairement.

Je ne m'étonne point qu'un père et qu'une mère délibèrent sur l'inoculation de leur enfant. L'amour paternel, de tous les sentimens le plus profond, et le plus vif après l'amour proprement dit, ne sait point calculer. Rien n'est plus délicieux que le plaisir d'un père qui contemple son fils, et l'idée qu'il peut le perdre, soulève et bouleverse son cœur. Tant que cette possibilité n'est liée qu'au hasard ou à la somme des choses contingentes, il se flatte qu'il sera compris dans le nombre de ceux qui sont épargnés; mais dès qu'il aperçoit quelque apparence de certitude dans la possibilité du danger, il s'effraie, et la raison ne réussit pas

Digitized by Google

toujours à le rassurer ; car il n'en est pas des vérités de sentiment comme des vérités logiques ou métaphysiques; celles-ci persuadent l'homme qui réfléchit, lorsqu'elles se lient à la chaîne naturelle des rapports, que l'expérience bien vue et souvent répétée a fait saisir: elles n'ont le plus souvent d'autre obstacle à surmonter que la froide incertitude; et malgré leur exacte conformité avec la nature des choses, elles luttent souvent en vain contre l'homme bouillant qui se passionne. Au contraire, les autres ne sont jamais discutées avec le sang-froid qui éloigne la préoccupation ; le sentiment dont on est pénétré colore tous les objets; un instinct involontaire s'oppose à la lumière qui veut percer; et si par hasard, à travers le choc des raisons et des sentimens, on vient à bout de se convaincre que la crainte est peu fondée, il arrive trop souvent qu'un mouvement dont on n'est pas le maître, inspire toujours la méfiance et fait retomber dans la première indécision.

Combien d'hommes se passionnent de bonne foi dans des questions purement oiseuses et systématiques. Ils se sont refusés à l'évidence même lorsqu'il en résultait des conséquences contradictoires avec leur opinion favorite; mais la distance est immense entre le degré d'assentiment qu'excite l'amour du système, et la force qui lie le père et la mère à son enfant. L'habitude ou les préjugés d'éducation font adopter et chérir l'usage de l'élever de telle ou telle manière; un père se résout à faire ce que tant d'autres pères font, parce qu'il suppose, très gratuitement il est vrai, qu'on a bien raisonné avant lui, et il s'épargne la peine de penser sur nouveaux frais, ou parce que la méditation fatigue, ou parce qu'il en est incapable, ou parce qu'il se méfie de sa raison. Cette méfiance est inévitable dans ces cir-

Digitized by Google

constances, et c'est peut-être dans les seuls objets de sentiment que l'homme a la modestie de ne pas s'en faire accroire. Le médecin le plus dogmatique et le plus confiant pour les autres, tremble lorsqu'il est malade, et ne voit qu'incertitude dans ses principes, lorsqu'il s'agit d'en faire l'application sur son corps. Il appelle alors ses confrères à son secours; il cesse de raisonner pour écouter; et si leur avis est par bonheur uniforme, il éprouve une joie intérieure que ses propres lumières ne lui ont jamais causée : telle est la force du témoignage général.

Mais comme parmi les objets de sentiment, il en est beaucoup dont les nuances se lient à l'opinion ou au préjugé, il est important d'éclairer les hommes sur leurs vrais intérêts. Cette entreprise si difficile pour quelques nations esclaves où les lumières publiques sont sans cesse arrêtées, et les tentatives particulières resserrées par les abus continuels de l'autorité, ne doit être ni l'effet de la force ni du simple raisonnement; elle ne peut réussir que par l'exemple et le courage. Présentez aux hommes un moyen qui améliore leur sort, détruisez avec soin leurs objections sérieuses, méprisez les autres, et confirmez par des exemples clairs et sensibles le bien que vous leur annoncez, le temps fera le reste. Les contradictions sont un relief pour le vrai, elles engagent dans des détails dont la perfection est l'effet; elles excitent l'attention des hommes indifférens; elles lassent enfin ou épuisent le premier obstacle que l'habitude opposait, et familiarisent avec l'idée d'une nouvelle conduite; on a souvent vu par ce mécanisme de froides vérités substituées à d'anciennes erreurs scellées par le temps, et qui étaient devenues, par l'habitude, des objets de sentiment.

Digitized by Google

Notre légèreté qui nous fait varier les modes, ne s'étend guère que sur les objets indifférens : nous résistons avec force aux nouveautés d'un autre genre; cette frivolité, si souvent et depuis si long-temps reprochée aux Français, tient beaucoup à l'extérieur ; mais peut-être est-il peu de nations aussi constantes, ou aussi uniformes dans tout ce qui concerne les usages principaux, ou les habitudes, ou les préjugés : il serait aisé de citer dans notre constitution une foule d'objets sur lesquels nous n'avons jamais varié, tandis que nos voisins ont successivement passé par les degrés les plus dissemblables. Cette uniformité, qui est un éloge dans beaucoup de cas, n'est pas, à beaucoup près, aussi louable dans d'autres ; nous avons résisté souvent au bien qu'on nous offrait, par la seule habitude où nous sommes de résister aux nouvelles opinions. Nous n'avons peut-être jamais placé le courage à faire ou à créer un parti ; le ridicule est chez nous si près de la nouveauté, et nous sommes si prodigues du ridicule, qu'il est sans exemple, dans notre histoire, qu'un homme qui débitait une opinion nouvelle et utile ait été accueilli avec reconnaissance. Il faut donc se résoudre à supporter des contradictions inévitables, et personne n'est en droit d'exiger qu'un père ou qu'une mère ait le courage de secouer, sur un objet aussi intéressant que l'inoculation, la prévention qu'il a pour mille choses qui le touchent de moins près. Il faut donc seulement combattre la pusillanimité des uns par le détail des avantages et la prévention des autres, en détruisant autant qu'il est possible, les objections qu'ils opposent. C'est ce que je me propose dans ce petit précis de ce que j'ai trouvé de plus concluant et de mieux raisonné sur la pratique de l'inoculation ; je traiterai d'abord de sa pratique, j'en exposerai ensuite les avantages et je

Digitized by Google

réfuterai ensuite les principales objections qu'on lui oppose; mais avant d'entrer dans ces détails qui sont les plus intéressans pour mon amie qui m'a demandé cet écrit, je ferai encore quelques réflexions sur l'inoculation considérée dans un point de vue politique, afin de n'être plus distrait de mon principal objet.

Si, comme je le prouverai sans réplique, les particuliers pris séparément peuvent retirer quelque fruit de l'inoculation, à plus forte raison l'État doit-il y trouver son avantage et protéger cette pratique par tous les moyens possibles. Il m'est impossible de saisir le vrai motif de l'arrêt du Parlement qui défend à la partie la plus précieuse de la nation d'user d'une méthode reconnue pour bonne. En effet les particuliers sont dans l'impossibilité de se déplacer, soit par la nature de leurs occupations, soit par le peu d'étendue de leurs facultés: on ne voit d'autre bien dans cette prohibition que celui de calmer la fermentation qu'avaient excitée les clameurs des anti-inoculistes, et de rassurer les crédules citoyens qui s'étaient laissé effrayer. Ces raisons ne subsistent plus; le public est accoutumé aux oppositions des uns et aux succès des autres; il est presque devenu juge par la quantité des faits arrivés sous ses yeux, et cette révolution, que les vérités long-temps combattues amènent enfin, est à peu près terminée.

Les principales raisons qui troublèrent la paix publique, et portèrent l'autorité à regarder l'inoculation comme pernicieuse, furent de deux sortes: les unes théologiques, les autres prises dans la médecine même.

Les premières sont de toutes les inconséquences la plus absurde; les ministres de la religion, qui ne sont pas fanatiques ou insensés, ont avoué unanimement que ce qui concerne la santé du corps, n'a aucun rap-

Digitized by Google

port avec leur ministère. Plusieurs d'entre eux ont approuvé et même fait l'apologie de cette méthode, et il ne reste aux anti-inoculateurs déclarés que la honte d'avoir voulu abuser des moyens les plus respectés pour étayer leurs opinions. Je ne traiterai pas ce sujet : M. D'Alembert l'a épuisé; et celle pour qui j'écris n'est pas plus faible et irrésolue que dévote et fanatique.

Une objection importante, non en elle-même, mais parce qu'elle a fait bannir l'inoculation de l'enceinte de la capitale, est celle qui suppose que l'inoculation étend et multiplie la contagion du virus variolique. C'est cette objection qui apparemment a donné lieu à l'arrêt ridicule du Parlement, et c'est à peu près par ce seul côté que la question de l'inoculation peut intéresser la législation.

Wagstaff avait, depuis long-temps, accusé l'inoculation de répandre le virus variolique en même temps qu'il niait que la maladie donnée par l'insertion fût une vraie petite vérole; on réfuta victorieusement ses calculs et ses preuves, et l'on démontra surtout sa mauvaise foi. On a renouvelé depuis cette singulière prétention; on a cité quelques épidémies cruelles, dont les ravages s'étaient accrus; on n'a pas manqué de les attribuer aux inoculations faites par quelques médecins, comme si de deux choses simplement coexistantes, l'une devait nécessairement être la cause de l'autre. L'inoculation, présentée alors comme un attentat à la vie des citoyens et à la tranquillité publique, a été déférée aux magistrats qui ont cru important d'écarter la cause de la contagion sans proscrire une pratique reconnue utile.

On a répondu et prouvé depuis long-temps que les épidémies qu'on avait citées comme un exemple de la

Digitized by Google

contagion produite par l'inoculation, n'étaient rien moins que concluantes. On a heureusement reconnu que ces épidémies avaient commencé avant qu'on s'avisât d'inoculer, et en cela le hasard a fourni une réponse décisive; je dis le *hasard*, car enfin n'était-il pas possible qu'on inoculât avant ces épidémies, et, dans cette circonstance même, eût-on été plus fondé à les regarder comme un effet de l'inoculation? Non, sans doute, puisque la coexistence ne suffit point pour démontrer la relation de deux choses, mais qu'il faut une liaison entre elles pour l'établir. Combien d'épidémies cruelles n'a-t-on pas vues et ne voit-on pas encore indépendamment de l'inoculation? Plus de deux mille enfans moururent de la petite vérole à Montpellier en 1744, avant même qu'on pensât à l'inoculation, et qu'on s'y doutât de ses avantages. Il n'y a point de partie de l'Europe qui ne présente, dans son histoire, des exemples d'épidémies meurtrières avant que l'inoculation fût connue. La petite vérole ne cesse jamais entièrement dans les grandes villes, telles que Paris, Londres; elle se ranime par intervalles avec vigueur, et s'étend sur un grand nombre de sujets; mais on ignore quelles sont les causes de cette activité nouvelle qu'elle paraît acquérir dans certaines circonstances: ces causes ne paraissent pas dues à la concentration du virus dans un même lieu: on voit quelquefois dans l'Hôtel-Dieu de Paris plusieurs centaines de petites véroles à la fois, sans qu'il paraisse que le voisinage de cette maison s'en ressente. Ce quartier de Notre-Dame n'est pas plus sujet à cette maladie que les autres quartiers de Paris, quoiqu'il soit certain qu'il y a toujours quelque petite vérole dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu. On convient même que cette maladie ne se communique pas d'une

Digitized by Google

salle à l'autre dans cet hôpital. Personne ne s'est encore avisé, dans les petites véroles naturelles, d'interdire toute communication entre ceux qui en sont atteints et ceux qui ne le sont pas; les médecins, les chirurgiens, les prêtres, les gardes-malades se répandent indifféremment dans tous les quartiers après avoir assisté les personnes attaquées de la petite vérole; on est sans méfiance à cet égard, et pourquoi voudrait-on être moins indulgent pour la petite vérole artificielle? il est démontré que c'est la même maladie, et que s'il y a quelque différence, ce n'est qu'en ce que l'artificielle est presque toujours moins considérable que l'autre. La petite vérole inoculée est contagieuse sans doute, et personne ne le conteste, mais elle ne l'est pas plus que la petite vérole naturelle, et une foule de raisons plausibles indiquent au contraire qu'elle est moins redoutable en cela. Il paraît que l'inoculation est de toutes les barrières la plus puissante que l'on puisse opposer au progrès de la contagion naturelle, parce qu'en affranchissant à la fois, si l'on veut, une partie des citoyens de cette cruelle maladie, elle les met hors d'état de la contracter de nouveau, et conséquemment de la communiquer. Et quoi qu'il en puisse être, il saute aux yeux qu'il est beaucoup plus aisé de se préserver d'une maladie artificielle donnée à jour nommé dans un lieu connu, que d'une épidémie imprévue, qui attaque indistinctement toutes sortes de sujets à la fois, et en tous lieux. Dans le premier cas, personne n'est pris de la contagion que celui qui veut bien s'y exposer. Dans le deuxième, personne avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir.

La plupart des maladies qui emportent rapidement

Digitized by Google

ceux qu'elles attaquent sont, comme l'observe Bordeu, la preuve d'une contradiction manifeste dans les principes des médecins anti-inoculateurs. Ils conviennent qu'une saignée faite la veille ou le jour même sauverait un apoplectique, qu'une violente pleurésie peut être guérie par une saignée faite à propos, qu'un convalescent, qui meurt après avoir mangé, aurait échappé, si, au lieu de manger, il eût pris médecine. Ces conséquences sont fondées sur des principes reçus, et la théorie qu'ils admettent leur en démontre la légitimité. Il est clair que l'inoculation présentée avec tous les avantages qu'on ne peut méconnaître, est à la petite vérole ce que les remèdes proposés sont aux maladies dont je viens de parler: on ne peut contester l'un sans s'exposer à contester les autres, ou sans tomber dans une contradiction palpable.

Étrange effet de la passion! quelques médecins se refusent à la propagation d'une méthode admise unanimement par nos voisins, approuvée et mise en pratique par les plus grands médecins de l'Europe; et ils se permettent tous les jours des essais sur des remèdes douteux, et par cela même suspects! La ciguë, la jusquiame, la belladona sont employées sous différentes formes, et dans une foule de maladies, sans qu'on s'avise de réclamer contre ces remèdes dangereux; on suppose des lumières aux médecins qui en font usage. Il n'y a point d'épidémie nouvelle durant laquelle un praticien ne tâtonne au commencement, avant que de se décider sur un traitement régulier et suivi; on varie les remèdes; on les combine; on prend conseil des seules circonstances; on n'écoute que l'observation ou l'expérience, et l'on s'obstinera dans la petite vérole à être

Digitized by Google

uniforme, opiniâtre et aveugle ! Cette inconséquence est digne de la barbarie des siècles qui nous ont précédés.

Le traitement de la petite vérole est encore un objet de discussion parmi les médecins; les uns n'emploient que les remèdes échauffans, les autres ne veulent que les rafraîchissans. Ils s'appuient tous sur leur expérience; ils allèguent des théories probables et ne manquent jamais de raisons. On laisse une liberté entière au médecin qui exerce sa profession; il lui est permis de s'en tenir à l'une des deux méthodes indifféremment, quoiqu'il paraisse évident que l'une des deux est essentiellement mauvaise; et lorsque, dans cette perplexité, un inoculateur annonce un troisième parti plus favorable, et bien moins suspect, on réveille contre lui seul une attention que des abus sans nombre n'avaient pu exciter; on devient intolérant sur un bien presque incontestable, sans s'apercevoir qu'on tolère tous les jours des maux qu'on ne peut contester.

La prudence voulait sans doute qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante; il fallait que le temps donnât de nouvelles lumières sur son utilité. Soixante ans d'expérience ont éclairci tous les doutes et perfectionné la méthode. Les listes des morts de la petite vérole ont diminué de plus d'un cinquième en Angleterre, depuis que la pratique de l'inoculation y est devenue commune, et dans ce pays où sans doute on est très instruit, où l'on s'est déchaîné long-temps avec fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi, pas un, du moins, qui ose se déclarer tel. Cependant le gouvernement ne profite pas de l'exemple de cette nation savante; il semble qu'il craigne d'avoir trop de sujets; la petite

Digitized by Google

vérole continue chez nous ses ravages dans la partie précieuse de la nation, chez le peuple.

Il est prouvé, comme on le verra bientôt, qu'une quatorzième partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cent vingt-huit. Sept fois ce nombre, ou plus de dix mille, est, comme il sera démontré plus bas, le nombre des malades de la petite vérole dans cette capitale, année commune. Si tous les ans on inoculait en cette ville dix mille personnes, il n'en mourrait peut-être pas trente, à raison de trois par mille, mais en supposant contre tous les faits, contre toute probabilité, contre les assertions mêmes des anti-inoculistes, qu'il mourût deux inoculés sur cent, au lieu d'un sur trois ou quatre cents, ce ne serait jamais que deux cents personnes qui mourraient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cent vingt-huit. Il est donc démontré (car les élémens incontestables de ces calculs sans réplique se trouveront plus bas) que l'établissement de l'inoculation sauverait la vie à douze ou treize cents citoyens à Paris; et à plus de vingt-cinq mille personnes dans le royaume. Supposez, comme on le présume, que la capitale contienne le vingtième des habitans de la France, et l'on peut rigoureusement démontrer que, si l'usage de l'inoculation était devenu général en France depuis quarante ans, on eût déjà sauvé la vie à un million d'hommes sans y comprendre leur postérité.

Nous lisons avec horreur que dans les siècles de ténèbres, et que nous nommons barbares, la superstition des druides immolait aveuglément à ses dieux des victimes humaines; et dans ce siècle si poli, si plein de

Digitized by Google

lumières, que nous appelons *le siècle de la philosophie*, nous ne nous apercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité, dévouent stupidement à la mort, chaque année, dans la France seule, vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendrait qu'à nous de conserver à l'Etat. Convenons que nous ne sommes ni philosophes, ni citoyens. Voilà le fruit de cette indolence, de cette insensibilité, de cette inertie, pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement et personnellement; maladie politique, terrible et presque incurable, inévitablement engendrée par le despotisme; indifférence criminelle et folle, qui rive nos chaînes, qui nous fait manquer à nous et aux autres, qu'on ose ériger en vertu, et qu'à la honte de la philosophie quelques prétendus sages ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on tente pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au risque de son repos : lâche politique qui ôte le mérite du bien en en fuyant le danger. Je dis qu'en voilà le fruit, car l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, ont beau lutter long-temps, ils sont tôt ou tard vaincus.

Mais c'est assez parler du public, passons au principal objet de ce Mémoire.

Pratique de l'Inoculation.

On ignore l'origine de cette pratique par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger et les ravages de cette

Digitized by Google

maladie contractée naturellement. Il subsiste de temps immémorial dans les pays voisins de la mer Caspienne, et particulièrement en Circassie où la beauté est un grand commerce, et sa conservation un soin important, puisque les Persans et les Turcs tirent de cette contrée leurs plus belles esclaves. La Motraye, voyageur français, l'y a vu pratiquer en 1712. Il est probable que les premiers médecins arabes sont les inventeurs de l'inoculation, qui de la Circassie a passé en Grèce, en Morée et en Dalmatie, où elle a plus de deux cents ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, sur les côtes de Barbarie, sur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Asie, en divers endroits de l'Inde, particulièrement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particulière. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, surtout dans la principauté de Galles, en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs et le duché de Clèves, en Westphalie. On en trouve des vestiges dans quelques provinces de France, et particulièrement en Périgord.

Il y a plus de quatre-vingts ans que l'inoculation fut apportée ou renouvelée à Constantinople par une femme de Thessalonique, qui opérait encore au commencement du siècle présent, à peu près de la même manière qu'en Circassie. Cette femme et une autre Grecque de Philippopolis avaient inoculé très heureusement dans la même capitale plusieurs milliers de personnes. Emmanuel Timoni et Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier médecin du Grand-Seigneur, l'autre qui l'avait été du czar Pierre, témoins l'un et l'autre pen-

Digitized by Google

dant plusieurs années des succès constans des deux Grecques, adoptèrent cette pratique et la firent connaître dans le reste de l'Europe.

Dès le mois de février 1717, Boyen, médecin de Paris, soutint, dans une thèse publique à Montpellier, *qu'il était plus à propos d'exciter par art une petite vérole bénigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conséquence dans un cas où cette tendre mère semblait se conduire en marâtre, etc.* La même année, lady Wortley Montague, ambassadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire inoculer à Constantinople son fils unique, âgé de six ans, par Maitland, son chirurgien, et depuis sa fille, de retour à Londres en 1721. Alors le collége des médecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite sur six criminels condamnés à mort. Après l'heureux succès de cette tentative, et d'une autre sur cinq enfans de la paroisse de Saint-James, la princesse de Galles fit inoculer à Londres, sous la direction du docteur Sloane, ses deux filles, l'une depuis reine de Danemark, et l'autre princesse de Hesse-Cassel, et quelques années après le feu prince de Galles à Hanovre. Dès lors un médecin obscur et un apothicaire la décrièrent dans leurs écrits, et un théologien prêcha que c'était une invention du diable, qui en avait fait le premier essai sur Job.

Cette sorte de fanatisme n'est pas faite pour prendre en Angleterre. On y commença, et l'on y a suivi depuis avec la plus grande exactitude la nombreuse collection des faits recueillis en différens lieux, attestés par des témoins connus, et soigneusement discutés dans de longues listes d'inoculés, ainsi que de morts et de malades de la petite vérole naturelle, et dans des compa-

Digitized by Google

raisons raisonnées des unes et des autres. Ces pièces authentiques et le parallèle qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une et de l'autre petite vérole ont fourni les principes fixes que nous déduirons bientôt.

En 1723, M. Dodart, premier médecin du Roi, se fit adresser l'extrait de toutes ces pièces, s'appuya d'une consultation de neuf docteurs de Sorbonne en faveur des expériences de l'inoculation qu'il commença à Paris. Quelques excès commis par des jeunes gens récemment inoculés, qui payèrent leur imprudence de leur vie, fournirent un spécieux prétexte aux clameurs des ennemis de la nouvelle méthode, dont elles arrêtèrent les progrès à Londres et dans les colonies anglaises. Le bruit qui s'en répandit en France, et la mort du régent, qui était fort instruit, empêchèrent les expériences qu'on s'était proposé de faire. On ne s'en déchaîna pas moins contre le projet, et le médecin Hecquet, entre autres énergumènes, assura dans un écrit public *que l'inoculation ne ressemblait à rien en médecine, mais bien plutôt à la magie.*

Dans le temps que l'on maltraitait ainsi l'inoculation en Europe, elle faisait de nouvelles conquêtes en Asie. Une lettre du père Dentrecolles, missionnaire jésuite à Pekin, imprimée dans le Recueil des lettres édifiantes et curieuses (tome XX), nous apprend qu'en 1724, l'empereur de la Chine envoya des médecins de son palais semer la petite vérole artificielle en Tartarie, où la naturelle faisait de grands ravages, et qu'ils revinrent chargés de présens. M. de La Condamine rapporte, dans son Voyage de la rivière des Amazones, que vers ce même temps un carme portugais, missionnaire sur les bords de cette rivière, voyant périr tous ses Indiens d'une petite vérole épidémique, presque toujours mor-

Digitized by Google

telle pour ces peuples, eut recours à l'insertion, qu'il ne connaissait que par les gazettes, et sauva le reste de son troupeau. Son exemple fut suivi non moins heureusement par un de ses confrères, missionnaire de *Rio Negro*, et par un chirurgien de la colonie portugaise du *Para*, dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

Malgré tous ces faits, et l'exemple de l'Angleterre, où l'inoculation avait pris, en 1738, la faveur qu'elle n'a jamais perdue; où dès 1746 des citoyens fondèrent à leurs frais une maison de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole, et pour inoculer ceux qui s'offriraient à cette opération : exemple sublime de patriotisme qu'on ne rencontrera jamais que dans un pays libre, et qui a si bien constaté les avantages de l'inoculation, qu'elle n'a pas un seul contradicteur dans la Grande-Bretagne; malgré celui de la Hollande, où Tronchin introduisit avec succès cette pratique dès 1748; celui de l'Italie, où elle arrêta en 1750 l'épidémie qui ravageait les frontières de Toscane et celles de l'État ecclésiastique, et préserva une multitude d'enfans que leurs mères inoculaient pendant leur sommeil, à l'insu de leurs superstitieux pères, avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr; malgré tout cela, dis-je, ce ne fut qu'en 1755 que M. de La Condamine réveilla Paris sur ce sujet important. On inocula d'abord beaucoup à Paris; et déjà l'on parlait d'introduire cet usage dans l'hôpital des Enfans-Trouvés, seul moyen de le rendre commun, et d'en faire partager le fruit au peuple, lorsque ses progrès naissans furent arrêtés par la mort de la plus jeune de deux sœurs qui subirent cette opération, accident d'autant plus malheureux qu'on l'aurait dû prévoir, et qu'il

Digitized by Google

eut pour cause une circonstance dont l'inoculateur ne fut pas instruit. Cependant, en 1756, le duc d'Orléans fit inoculer ses enfans par Tronchin, et l'insertion reprit assez faveur, pour qu'on la déférât sérieusement aux évêques, curés et magistrats du royaume. Après des contradictions sans nombre, presque jusqu'à ce jour, les faits doivent être établis et les principes fixés; avant que de passer à cette discussion, expliquons les différentes manières d'inoculer.

L'insertion de la petite vérole se fait de diverses manières en différens pays. La Motraye, qui vit faire cette opération en Circassie sur une jeune fille de quatre à cinq ans, rapporte que l'opératrice, qui était une femme âgée, se servit de trois aiguilles liées ensemble, avec lesquelles elle piqua l'enfant au milieu de l'estomac, à la mamelle gauche, au nombril, au poignet droit, et à la cheville gauche. Les femmes grecques dont l'une pratiquait l'inoculation à Constantinople depuis trente ans, et qui avaient inoculé plusieurs milliers de sujets, se servaient d'une aiguille triangulaire, tranchante, avec laquelle elles faisaient au patient de petites blessures à différentes parties du corps, en y joignant certaines superstitions. Le point capital de leur opération consistait à mêler avec le sang des piqûres de la matière liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle et bénigne. A Bengale, on perce la peau entre le pouce et l'index, avec une aiguille et un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie, le chirurgien fait une incision sur le dos de la main entre le pouce et l'index, et y introduit un peu de matière exprimée des boutons les plus gros et les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays de Galles, les enfans se grattent le dessus de la main jus-

Digitized by Google

qu'au sang, et la frottent contre celle d'un malade actuel de la petite vérole. Tronchin se contente d'entamer la peau avec un emplâtre vésicatoire, et de placer sur la plaie un fil qui a traversé un bouton mûr de petite vérole.

Je crois tous ces moyens également propres à introduire le virus dans le sang, ce qui est le but de l'opération; et j'en indiquerai tout à l'heure un autre que je préférerais pour ma fille. Au reste le contact seul suffit : la maladie se communique en tenant seulement dans la main, pendant quelque temps, de la matière des pustules, prise dans le temps de la suppuration. Un chirurgien de Padoue, nommé Bertri, a inoculé sa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matière sous les aisselles, sous les jarrets et sur les poignets. A la Chine, on introduit dans le nez du coton parfumé, saupoudré de croûtes varioleuses desséchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode était dangereuse : elle fut essayée en 1721 sur une fille de dix-huit ans, du nombre des six criminels choisis pour subir l'épreuve de l'inoculation; elle eut de violens maux de tête, et fut plus malade que tous les autres. L'incision a prévalu sur les piqûres. L'expérience a fait aussi connaître qu'il importe peu ou point que la matière soit prise d'une petite vérole bénigne ou maligne, et qu'une seule incision suffit, quoiqu'on en fasse ordinairement deux, soit aux bras, soit aux jambes, tant pour avoir une plus grande certitude que l'opération produira son effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matière varioleuse, et pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre et moins corrosive. On s'est encore assuré par expérience, et les Chinois l'avaient déjà reconnu, que

Digitized by Google

la matière propre à l'inoculation se conserve plusieurs mois, et que, prise d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, elle n'en produit pas moins son effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ramby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célèbre et le plus heureux des inoculateurs. C'est celle qu'on a suivie le plus communément en Angleterre; c'est celle qu'on a suivie le plus communément à Genève; et mon amie choisira entre cette pratique et celle de MM. Sutton, dont je parlerai ci-après.

Les enfans ont à peine besoin de préparation : quelques jours de régime et une ou deux purgations suffisent; rarement on emploie la saignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de disposer le corps à une maladie inflammatoire, plus le sujet est sain et vigoureux, plus, généralement parlant, ses forces ont besoin d'être affaiblies par la saignée, la diète, l'usage des remèdes rafraîchissans. On y joint quelques purgatifs et quelquefois les bains. Il faut consulter un homme de l'art sage et expérimenté qui connaisse le tempérament de celui qu'il dispose à l'inoculation, et qui puisse lui prescrire un régime convenable; mais on lui prescrira celle des méthodes que l'on veut suivre.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras, dans la partie extérieure et moyenne, au-dessous de l'insertion du muscle *deltoïde*, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une incision de moins d'un pouce de long, et si peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On insère dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matière d'un bouton mûr et sans rougeur à la base, pris d'une petite vérole soit naturelle, soit artificielle, d'un enfant sain; on couvre le tout d'un plumasseau, d'un emplâtre de diapalme

Digitized by Google

et d'une compresse qu'on assujétit avec une bande. On lève cet appareil environ quarante heures après, et on panse la plaie une fois toutes les vingt-quatre heures.

Quoique, les premiers jours après l'opération, le sujet soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre et continuer le régime. On le met au lit quand les symptômes commencent à paraître; ordinairement c'est le sixième ou le septième jour; on lui retranche alors la viande, et on lui prescrit la même diète que dans les maladies aiguës. Tous les symptômes cessent par l'éruption; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matière. Le nombre des boutons est ordinairement peu considérable, et va rarement à deux ou trois cents sur tout le corps. Ils ne laissent point de cicatrices. Le dixième jour après l'éruption, les plaies commencent à se remplir; le quinzième, à se cicatriser; elles se ferment souvent le vingtième. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe tout par les plaies, en sorte que le malade n'a qu'une ou deux pustules, quelquefois même pas une seule. On a reconnu qu'il n'en est pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'inoculerait de nouveau, ce qu'on a plusieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'est le virus variolique qui sort par les incisions, c'est que cette matière, étant insérée dans un autre corps, y produit une petite vérole sous sa forme ordinaire. Le célèbre M. Maty a été témoin de cette expérience.

On choisit pour inoculer une saison qui ne soit ni trop froide ni trop chaude. Le printemps et l'automne y paraissent également propres. On préfère ordinairement le printemps, parce que la belle saison favorise la

Digitized by Google

convalescence; mais il y a nombre d'exemples d'inoculations qui ont réussi en toute saison. Les opératrices grecques inoculaient en hiver à Constantinople. L'été est, d'un aveu général, la saison la moins convenable; cependant on inocule avec succès à la Jamaïque qui est dans la zône torride. On n'inocule guère à l'hôpital de Londres les adultes, passé trente-cinq ans; en cela, l'on a peut-être moins égard à l'utilité générale qu'à conserver à la méthode tout son crédit. On ne saurait disconvenir que celle que je viens d'exposer ne paraisse très sage et très bien combinée. Voici la nouvelle manière pratiquée en Angleterre par MM. Sutton, et qui fait actuellement beaucoup de bruit en Europe. Comme ces messieurs ont jusqu'ici tenu fort secrète cette méthode, ce qui me paraît au moins fort charlatan, je rapporterai ce qu'en dit M. Dimsdale qui, ayant entendu parler des Sutton, et trouvant extraordinaire ce qu'on en rapportait, prit des moyens de s'instruire de leur procédé, dont il a rendu compte dans une brochure de cent soixante pages in-8, imprimée à Londres, chez Owen, 1767, sous le titre de *Méthode actuelle d'inoculer la petite vérole, etc.*

1° Il croit qu'on peut inoculer les personnes de tout âge; il n'en excepte que les enfans au-dessous de deux ans, parce qu'ils sont alors exposés à toute sorte d'accidens: la dentition, les fièvres, les dévoiemens, les convulsions, etc., qui, venant à concourir avec la petite vérole, peuvent les tuer.

2° Il pense qu'on a été trop sévère sur le choix des sujets: il ne croit pas que les maladies chroniques ou lentes soient un obstacle au succès de cette opération; il n'en est pas de même des maladies aiguës ou critiques, non plus que de ceux qui portent des marques évidentes

Digitized by Google

d'une grande acrimonie dans les humeurs, ni de ceux dont la constitution a été trop affaiblie par des évacuations excessives, etc. Il veut qu'on traite ces sortes de sujets avant de les inoculer.

3° Quant à la saison de l'année, il est encore persuadé qu'on a tort de préférer le printemps et l'automne, ayant toujours observé que l'éruption était beaucoup plus abondante dans le printemps et l'automne, et étant la saison la plus exposée aux maladies épidémiques; d'où il conclut qu'elles sont moins favorables à l'inoculation que les autres saisons: il croit cependant qu'on peut inoculer dans toutes les saisons, pourvu qu'on mette les malades à l'abri des chaleurs de l'été, et qu'on les empêche de se tenir trop chaudement pendant l'hiver.

Sa préparation consiste à affaiblir les constitutions trop fortes, à fortifier celles qui sont trop faibles, à corriger ce qui est vicié, et à débarrasser l'estomac et les intestins de crudités et de leurs effets. C'est par la diète qu'il travaille à produire ces effets et cette préparation. Il ne la fait durer que huit à neuf jours, pendant lesquels il fait prendre, le soir en se couchant, à deux jours d'intervalle l'un de l'autre, trois doses d'une poudre composée de huit grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisses composée, et un huitième de grain de tartre émétique. C'est la dose qui convient aux constitutions fortes; il la diminue pour les tempéramens faibles: le lendemain, il donne une dose de sel de glauber dans de l'eau de gruau. Il insiste moins sur les purgatifs, dans les constitutions faibles; il leur permet quelque peu de viande, et même un peu de vin. Quant aux enfans, il se contente de leur nettoyer les entrailles avec quelque préparation mercurielle qui a l'a-

Digitized by Google

vantage de les débarrasser des vers. Lorsqu'il en a le choix, il préfère d'inoculer les femmes immédiatement après leurs règles, afin que tout se passe dans l'intervalle d'une période à l'autre; cependant, on peut, sans inconvénient, faire l'opération en tout temps. On a inoculé avec succès des femmes enceintes: malgré cela, à moins qu'il n'y ait des raisons bien urgentes, il ne croit pas qu'on doive inoculer les femmes dans cette situation.

Voici la manière de pratiquer l'insertion qui lui a le mieux réussi. Le sujet qui doit être inoculé étant dans la même maison, ou plutôt dans la même chambre qu'une personne actuellement attaquée de la petite vérole, on prend, avec la pointe d'une lancette, un peu de matière variolique dans l'endroit où a été faite l'insertion, si le malade a été inoculé, ou d'une pustule, s'il a la petite vérole naturelle. Avec cette même lancette, on fait au bras, dans l'endroit où l'on a coutume de faire les cautères, une petite plaie qui divise l'épiderme, et pénètre jusqu'au corps de la peau, sans l'effleurer: on fait cette plaie la plus petite possible, ne lui donnant qu'un huitième de pouce de longueur. On écarte les bords de la plaie avec l'index et le pouce; et on frotte le plat de la lancette sur l'incision, pour y faire pénétrer la matière variolique dont elle est chargée. On fait cette opération aux deux bras, et quelquefois en deux endroits différens sur le même bras. Il n'a pas observé qu'il y eût aucun inconvénient à multiplier ces piqûres, et il n'applique ni emplâtre ni bandage, ni rien pour couvrir la plaie.

Il assure que cette méthode ne lui a jamais manqué; et l'expérience lui a démontré que le malade ne court aucun risque de prendre l'infection par la voie natu-

Digitized by Google

relle dans ce moment : ainsi il n'y a aucun danger d'approcher la personne qu'on veut inoculer de ceux qui ont déjà la maladie.

Il regarde comme une chose indifférente d'inoculer avec une matière prise d'une personne attaquée d'une petite vérole naturelle ou artificielle; il est également indifférent de prendre cette matière avant ou après la crise de la maladie. Lorsqu'il en a le choix, il préfère de la prendre dans le temps de la fièvre d'éruption, parce que c'est alors qu'il croit qu'elle a sa plus grande activité. Dans tous les cas, lorsqu'il la prend d'une personne inoculée, c'est toujours de la partie où a été faite l'insertion, étant toujours sûr d'y trouver une matière propre à produire l'infection, si la maladie a pris. Si on n'a ni malade de la petite vérole, ni inoculé sous la main, on peut se servir d'un fil à la manière ordinaire, pourvu qu'il soit récemment imprégné.

Le second jour qui suit l'opération, si on regarde avec une lentille la petite piqûre qui a été faite, on aperçoit une tache couleur d'orange, et la peau d'alentour paraît se retirer. Ce jour, M. Dimsdale fait prendre, le soir en se couchant, trois grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisses composée, et un dixième de grain de tartre émétique. Le quatre ou le cinq, en appliquant le doigt sur la piqûre, on y aperçoit une petite dureté. Le malade sent de la démangeaison dans la partie qui paraît légèrement enflammée, et on y aperçoit une petite vessie pleine d'une liqueur claire. Vers le six, on sent le plus ordinairement un peu de douleur et d'embarras sous l'aisselle, qui annonce que l'éruption ne tardera pas à se faire, et est d'un très bon augure. Quelquefois le sept, plus

Digitized by Google

souvent le huit, la fièvre d'éruption paraît; elle est accompagnée d'une légère douleur de tête et de reins, à laquelle succèdent des alternations de frisson et de chaleur, qui continuent plus ou moins vivement, jusqu'à ce que l'éruption soit complète. Dans le même temps, le malade se plaint d'un mauvais goût dans la bouche, et son haleine a l'odeur de la petite vérole.

L'inflammation du bras s'étend rapidement, et en la regardant à la loupe, la piqûre paraît entourée d'un nombre infini de petites pustules confluentes qui augmentent de volume, et s'étendent de plus en plus à mesure que la maladie avance. Le dix ou le onze, on aperçoit une efflorescence circulaire ou ovale autour de la piqûre, qui s'étend quelquefois sur la moitié du bras, mais qui le plus souvent n'excède pas la grandeur d'une pièce de vingt-quatre sols : comme cette efflorescence est au-dessous de l'épiderme, elle est unie au toucher, et n'est pas douloureuse; c'est encore un signe favorable; il accompagne l'éruption; tous les accidens cessent; la douleur et l'embarras de l'aisselle se dissipent.

La fièvre est presque toujours si douce, qu'elle n'exige aucun secours, qu'une seconde prise du remède prescrit pour le second jour; et le lendemain, une potion laxative, composée de deux onces d'infusion de séné, demi-once de manne, et deux gros de teinture de jalap : ce qu'on fait prendre dès qu'on aperçoit les premiers symptômes de l'éruption, si l'on peut craindre qu'ils soient un peu forts.

Si on aperçoit tous ces signes de bonne heure, c'est une marque que l'évènement sera favorable; mais il arrive quelquefois que, quoique l'infection ait pris, la peau qui entoure la piqûre reste pâle; ses bords ne s'élar-

Digitized by Google

gissent point, ils demeurent aplatis; le malade ne sent ni démangeaison ni douleur. Quelquefois le cinquième et même le sixième jour, les changemens sont si peu sensibles, qu'on doute si l'infection a pris. Comme cela annonce que la maladie sera d'une plus mauvaise espèce, M. Dimsdale répète tous les soirs la poudre ci-dessus; et si elle n'agit pas par les selles, il fait prendre le lendemain du sel de glauber, ou la potion laxative déjà décrite, ce qu'il répète plus ou moins, suivant l'exigence du cas. Cette pratique avance l'inflammation qui est toujours à désirer.

Au lieu de confiner le malade dans son lit, ou même dans sa chambre, lorsque les symptômes de la fièvre éruptive paraissent, cet inoculateur ordonne, dès que l'effet de la médecine est passé, de sortir en plein air, quelque froid qu'il fasse, et de boire de l'eau froide à sa soif, en recommandant de ne pas demeurer en place, et de se promener doucement. Dans les commencemens cela paraît fort dur aux malades; mais M. Dimsdale est si persuadé que c'est de là que dépend tout le succès de l'opération, qu'il n'en dispense personne, pas même ceux qui ont peine à se soutenir, et qui ont besoin qu'on les aide à marcher, à moins que le temps ne fût trop mauvais, ou que le malade ne fût d'une constitution trop faible. A peine ont-ils respiré l'air frais, que le courage leur revient, ainsi que le goût pour les alimens; il survient une légère sueur, accompagnée d'une éruption favorable, et la fièvre se dissipe.

En général l'éruption est très légère; quelquefois même elle se borne à la piqûre. Le malade a rarement besoin d'aucun secours: s'il sent quelques faiblesses, on lui donne un peu de bouillon; ou un verre de vin dans le jour ou un peu de petit-lait fait avec le vin, le soir en se

Digitized by Google

couchant; on permet aussi de temps en temps ces légers cordiaux aux personnes faibles ou âgées. A cela près, le malade observe jusqu'à ce moment le régime qu'on lui a d'abord prescrit; mais lorsque l'éruption est complète, si cela est nécessaire, on lui laisse manger un peu de quelque viande légère bouillie, comme du poulet, du veau ou du mouton. Si l'éruption a été abondante, pour peu que le malade soit constipé, on prescrit quelques doux laxatifs qui accélèrent la maturité. Lorsque la dessiccation est faite, on permet au malade de reprendre peu à peu son premier genre de vie: on sent bien que, comme on n'a point fait de plaie, il n'y a point d'ulcère à panser; il arrive cependant quelquefois, quoique rarement, qu'il reste un peu de suintement à l'endroit de la piqûre; on se contente d'y mettre du cérat, ou si cela était trop long-temps à se sécher, par la mauvaise disposition du sujet, on a recours à quelques doux purgatifs.

Les symptômes irréguliers qui peuvent survenir sont: 1° des maux de cœur accompagnés de vomissemens; ce symptôme est rare, et un léger vomitif suffit pour le calmer; il disparaît toujours à la première apparition de l'éruption; 2° une efflorescence érésipélateuse, plus ou moins étendue, qui paraît par plaques et se dissipe aisément; 3° quelquefois tout le corps est couvert d'une éruption qui ressemble à la petite vérole confluente la plus maligne, mais qui n'est pas accompagnée comme elle de cette prostration de forces qui décèle la malignité; d'ailleurs, en y regardant de plus près, on distingue aisément quelques pustules distinctes plus grandes que les autres, qui sont les véritables taches de la petite vérole; dans ce cas, on empêche les malades de boire froid, et on leur fait garder la

Digitized by Google

chambre, sans cependant leur permettre de se tenir dans leur lit : s'ils se sentent faibles, on leur donne un peu de petit-lait au vin, ou quelque autre léger cordial; mais au bout de deux ou trois jours la peau se brunit, et il ne reste que quelques pustules distinctes; 4° l'éruption se fait quelquefois plus tôt ou plus tard que nous ne l'avons dit ci-dessus; et elle se borne dans quelques sujets au seul endroit où s'est faite l'inoculation; ou bien il survient un petit nombre de pustules qui n'ont point l'apparence de petite vérole, ne viennent point à maturité, et se sèchent le troisième jour; ce qui a fait douter à M. Dimsdale si les personnes à qui cela est arrivé étaient à l'abri d'une nouvelle infection. Mais, en ayant inoculé plusieurs une seconde fois, et plusieurs autres s'étant exposées à l'infection, sans qu'aucune ait repris cette maladie, il croit pouvoir prononcer qu'elles en sont à l'abri.

Les avantages de cette nouvelle méthode, pour laquelle d'ailleurs je ne décide pas exclusivement, quoique je la préfère de beaucoup, mais qui ne doit être confiée qu'à des mains bien sûres, sont d'être accompagnée de beaucoup moins d'accidens que l'ancienne, et de n'être jamais suivie de ces abcès de glandes, de ces ophtalmies, ou maladies inflammatoires des yeux, ni de ces ulcères qui survenaient quelquefois aux plaies, et donnaient beaucoup plus de peine que la maladie même. Sur quinze cents malades, M. Dimsdale n'a vu qu'un seul enfant qui ait eu un abcès sous l'aisselle, et dans quelques autres, deux petits clous à côté de la piqûre; il n'a jamais vu d'ophtalmie véritable : dans deux cas seulement, il a été obligé de faire tirer un peu de sang aux malades.

M. Tronchin prétend, et rend très plausible, selon

Digitized by Google

moi, que l'inoculation faite aux bras augmente l'éruption à la tête et les accidens qui l'accompagnent. Il se décide en conséquence pour l'inoculation aux jambes dont l'éloignement de la tête et la nature des parties qui en sont affectées par proximité ou par sympathie donnent bien de l'avantage. Un autre inconvénient de l'inoculation aux bras, c'est qu'elle oblige ordinairement le malade d'être couché sur le dos, et de s'y tenir peut-être pendant plusieurs jours. La chaleur des reins en particulier, et de l'épine du dos en général, est une raison plus que suffisante pour préférer une méthode qui laisse au corps la liberté de ses mouvemens, et qui maintient dans toutes ses parties une égalité de chaleur et une température favorable à l'éruption. Je préfère donc absolument l'inoculation aux jambes, quelque manière qu'on adopte pour le traitement, et je crois que les petits vésicatoires, dont l'application et le pansement sont un jeu dont rien n'effraie, dont le traitement se fait sans douleur, dont la guérison dure à peine vingt-un jours, peuvent être préférés pour les enfans.

Je répète à mon amie que je la laisse maîtresse de choisir entre cette méthode et celle de M. Ramby; et pour joindre en elle la conviction à la persuasion, je vais traiter des avantages de l'inoculation, des dangers de la petite vérole, et des objections qu'on a opposées à l'inoculation.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE
DE CARRIER,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

PENDANT SA MISSION EN BRETAGNE (1).

[La mission de Carrier, dans les départemens de l'Ouest, a laissé de trop cruels souvenirs pour qu'il ne paraisse pas curieux de connaître la correspondance que ce proconsul entretenait avec l'autorité centrale et avec les administrateurs, ses subordonnés, pendant qu'il décrétait ces mesures, qui lui ont fait un si déplorable renom. Ce ne fut que le 8 octobre 1793 qu'il arriva à Nantes, et cette date ne s'effacera jamais des annales de cette ville. Les lettres que nous donnons aujourd'hui sont toutes antérieures et écrites de Rennes, où il avait été envoyé pour poursuivre Lanjuinais, que le dévouement héroïque d'une servante, célébrée par Legouvé, dans *le Mérite des Femmes*, parvint à soustraire à ses recherches.

Dans le numéro prochain nous verrons une partie de la correspondance de Carrier porter la date de Nantes, et l'on comprend que la phraséologie n'en sera pas moins *énergique*.]

CARRIER, *représentant du peuple dans les départemens d'Ille-et-Vilaine et autres, aux représentans du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle.*

Rennes, le 6 septembre 1793.

Citoyens mes collègues,

Le général Beysser a été chargé par le Comité de

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

Salut public de faire arrêter les députés fugitifs (1) qui cherchent à établir une seconde Vendée dans les départemens de la ci-devant Bretagne ; je suis chargé de la même mission ; je m'en occupe depuis quelque temps, et je ne vois pas que le général Beysser se soit donné le moindre mouvement pour en remplir l'objet. Cependant il a reçu pour cela une somme de 100,000 livres, et dans le dernier voyage qu'il a fait à Rennes, il n'a vu et fréquenté que les partisans déclarés des ex-députés fugitifs, et n'a pas pris la plus petite mesure pour découvrir ces traîtres. Tâchez, chers collègues, de lui demander compte de ce qu'il a fait pour remplir l'objet de la mission qu'on lui a confiée, et quel est l'emploi qu'il a fait des fonds qu'on lui a livrés et qu'il devait déposer entre les mains du payeur-général du département d'Ille-et-Vilaine, suivant une lettre que j'ai reçue du Ministre de la Justice du 31 août. Je vous avoue de plus avec franchise que je n'ai aucune espèce de confiance en Beysser pour les mesures d'exécution qu'on lui a confiées. Enlevez-les lui, c'est indispensable, et conférez-les promptement à un brave sans-culotte, très prononcé, qui m'aidera efficacement dans la recherche et l'arrestation des traîtres. Je crois fermement être sûr de l'endroit où ils recèlent leur sacrilége existence ; mais dans l'état de désordre et de désorganisation où se trouve Rennes, seul au milieu de ce chaos, je ne puis quitter un seul instant cette ville, et la force que j'y ai appelée, m'est nécessaire pour contenir la malveillance. Il faut que je réorganise toutes les autorités constituées, que je porte les grands coups sur tous les coupables. Il faut que j'étende ma surveillance sur les

(1) Lanjuinais et ses collègues de députation. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

campagnes, où des rassemblemens partiels font craindre dans trois différens endroits des explosions contre-révolutionnaires. Prompt examen de la conduite de Beysser et des fonds qu'il a reçus; prompte délégation des pouvoirs dont il a été investi, en des mains plus sûres; prompte réponse, et dans tous les cas faites verser les fonds remis à Beysser dans la caisse du payeur-général de Nantes pour les tenir à la disposition de celui de Rennes qui les livrera au citoyen qui remplacera Beysser dans la mission secrète qui lui avait été confiée. Je ne connais ici que trois personnes sur qui on puisse bien compter; le général Tribout, actuellement à Brest; le commandant du bataillon de la Somme, qui dans ce moment est à Rennes, et Le Tellier, commandant du deuxième bataillon de la garde nationale de Rennes.

Le citoyen Héraut, commissaire du conseil exécutif, qui se rend auprès de vous, vous donnera de plus amples renseignemens.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Ministre de la Justice.*

Rennes, 6 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Ta lettre, mon cher Gohier, m'a été remise hier au soir par les citoyens Heraut et Guermeur. La présence de ces deux patriotes m'était très nécessaire; avec eux j'accélérerai le plus promptement les mesures que commande le salut public dans ton pays, où tout est désorganisé et en contre-révolution, si ce n'est la sans-

Digitized by Google

culotterie qui, comme partout ailleurs, est dans les meilleurs principes.

Si quelque chose m'a étonné dans ta lettre, c'est d'y voir avec quelle légèreté le général Beysser a subtilisé ta confiance et celle du Comité de Salut public. Tu lui as confié cent mille livres pour les déposer entre les mains du payeur-général du département d'Ille-et-Vilaine : il n'en a rien fait. Il est nanti des fonds ; il devait employer cette somme à la recherche et à l'arrestation des ex-députés fugitifs : il n'a pas pris la moindre mesure à ce sujet ; au contraire, dans le dernier voyage qu'il a fait à Rennes, il n'a vu, il n'a fréquenté que les chauds amis des traîtres vomis du sein de la Convention. N'ayant aucune espèce de confiance en lui, j'ai envoyé le citoyen Héraut vers mes collègues à Nantes, muni d'une lettre de ma part, par laquelle je les invite à faire rendre compte à Beysser des mesures qu'il a dû prendre pour la mission secrète dont le soin lui a été confié, des fonds qu'il a reçus à ce sujet pour l'engager à les verser dans une caisse publique, afin de les tenir à la disposition de celui que mes collègues désigneront pour remplacer Beysser. J'écris par le même courrier au Comité de Salut public ; je lui expose tous les renseignemens que m'a procurés ma mission et la position actuelle de ton pays. Prends lecture de ma lettre.

Par quelle intrigue Maublanc, maire de Cesjon, a-t-il surpris au ministre de la guerre une place de juge de paix auprès de nos armées? Par quels ressorts a-t-on réussi à porter Louazel, chirurgien à Servon, à une place près l'armée des Ardennes? Je ne puis me dispenser de destituer ces deux contre-révolutionnaires.

Examine et fais décider promptement l'affaire du ci-

Digitized by Google

devant curé d'Ercé. Porte la même activité pour la décision de celle de la femme Villelongue.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public.*

Rennes, 6 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens mes collègues,

Investi de la mission de faire arrêter les ex-députés fugitifs et de rétablir l'harmonie civique dans les départemens de la ci-devant Bretagne, je me rendis sur-le-champ à Saint-Malo pour y prendre tous les renseignemens nécessaires sur la retraite des traîtres et sur l'esprit général du pays. Il me parvint bientôt des preuves sur la marche tortueuse et vagabonde de ces insignes scélérats, mais je ne pus acquérir que des notions très vagues sur les endroits qui pouvaient les receler. En attendant des données plus sûres, je m'occupai à rétablir le triomphe du patriotisme dans Saint-Malo; j'y ai parfaitement réussi. La société populaire est à toute la hauteur de la révolution; les autorités constituées n'avaient été qu'égarées dans le projet de la coalition départementale, je n'y ai trouvé aucun chef. Les patriotes ne m'en ont désigné aucun, si ce n'est le général Baudre, actuellement à Bayeux, dont il serait nécessaire de s'assurer. Ils ne se sont même pas plaints

Digitized by Google

de leurs administrations, de manière que j'ai cru très politique de ne pas les renouveler en vertu de mes pouvoirs. Mais néanmoins, comme il ne faut plus laisser l'autorité administrative à aucune des mains qui, par erreur, séduction ou malveillance, ont trempé dans la conspiration départementale, je les renouvellerai toutes lorsque le décret qui en ordonne le renouvellement me sera parvenu. Alors cette mesure s'exécutera sans nul murmure dans les endroits où on n'a d'autres reproches à faire aux administrations que d'avoir adhéré à la force départementale.

Avant de partir de Saint-Malo, j'y ai fait désarmer tous les gens suspects. J'y ai fait arrêter un nommé Hervé. Je le faisais conduire au tribunal révolutionnaire, et j'ai appris depuis quelques jours qu'il a échappé à la gendarmerie de Dol. Les deux gendarmes chargés de le conduire, sont actuellement en prison à Rennes; je vais donner l'ordre de suivre leur procès.

J'ai donné à Saint-Malo les ordres les plus exprès d'arrêter et d'empêcher l'embarquement des ex-députés fugitifs, s'ils se présentent jamais sur ces parages. J'ai donné les mêmes ordres à Tribout, général chef de brigade à Brest, et je compte avec confiance sur ce brave sans-culotte qui voulait les arrêter et qui l'eût fait, lorsqu'ils passèrent près de Saint-Malo, si le général Baudre ne se fût vivement opposé à cette mesure.

J'ai été à Saint-Servan, près de Saint-Malo. Là, j'ai trouvé le patriotisme le plus brûlant, c'est du jacobinisme tout pur, on n'a eu que la peine de désarmer trois ou quatre aristocrates renfermés dans leurs murs. Il en est bien autrement de Rennes. Au moment où j'y suis arrivé, j'y ai trouvé tout dans la désorganisation

Digitized by Google

et en contre-révolution; mais j'ai trouvé un civisme très prononcé dans la Société populaire, qui naguère avait été dissoute à main armée, et dans la sans-culotterie; une compagnie de canonniers en contre-révolution ouverte menaçait, intimidait tous les bons citoyens. Ma présence, ma fermeté les ont consternés; mais, pour mettre plus d'activité et de facilité dans l'exécution de mes mesures, j'ai appelé auprès de moi neuf compagnies de braves soldats de la patrie, qui étaient en garnison à Saint-Malo. Ils viennent d'arriver à Rennes, et je vais prendre dès aujourd'hui toutes les mesures que commande le salut public; elles sont si multipliées que, malgré ma bonne volonté, il ne m'est pas possible d'y mettre toute l'activité que je désirerais et qui est indispensable. Je ne puis vous peindre la situation vraiment déplorable où se trouve toute la ci-devant Bretagne; douze commissaires de la Convention auraient toute la peine du monde, avec le peu de forces qu'on y a à sa disposition, d'y rétablir la bonne harmonie. Dans presque toutes les villes, toutes les autorités constituées sont en contre-révolution; presque toutes les municipalités des campagnes, avec leurs communes, sont fanatisées à un point indicible; partout des explosions contre-révolutionnaires sont sur le point de se manifester, des rassemblemens partiels dans des bois près de Bréal et de Plelau menacent la liberté; un rassemblement ambulant d'émigrés et de prêtres réfractaires excite de justes craintes à Plouers.

Nous soupçonnons la retraite des ex-députés fugitifs du côté de Quimper. Mais seul dans Rennes, je ne puis l'abandonner un seul instant dans l'état de désordre où se trouve cette ville. Je n'attends aucun secours, et je n'ai nulle espèce de confiance en Beysser.

Digitized by Google

à qui vous venez, je ne sais par quelle fatalité, de confier l'importante et secrète mission de s'assurer des traîtres vomis du sein de la Convention. Je vous envoie copie de la lettre que j'ai cru devoir écrire à mes collègues près l'armée des côtes de La Rochelle au sujet du général Beysser; vous y verrez si la conduite qu'il a tenue justifie mes craintes et mes soupçons. — Prieur (de la Côte-d'Or) et Duval ont dû vous communiquer deux lettres que je leur ai adressées. Pesez bien toutes les réflexions qui y sont consignées. Je ne sais point où est mon collègue Pochot; tout ce que je puis bien vous assurer, c'est que l'état de la ci-devant Bretagne est mille fois plus inquiétant que vous ne sauriez vous l'imaginer, surtout si vous ne perdez point de vue la seconde Vendée qui se forme près de Vitré, et auprès de laquelle on entretient bien sans relâche une force armée, mais qui devrait être plus nombreuse et mieux dirigée; en un mot, vous savez bien que mon caractère, que les orages d'une révolution n'ont jamais ébranlé, ne me fait point exagérer les dangers que court la chose publique; mais en son nom et pour son salut, envoyez-moi promptement quelque ferme montagnard qui ne soit point du pays et qui puisse me seconder dans les grandes résolutions que le salut public nécessite de prendre avec célérité et avec courage dans ces contrées.

Je vais à l'instant destituer de ses emplois le commandant de la compagnie des canonniers de Rennes, et faire mettre en état d'arrestation ce contre-révolutionnaire prononcé. Je ferai partir les canonniers formant le contingent du dernier recrutement, je dissoudrai les autres et ferai mettre en état d'arrestation ceux qui me seront désignés comme coupables des désordres

Digitized by Google

contre-révolutionnaires que cette compagnie a commis.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Besné, accusateur public près le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord.*

Rennes, le 9 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyen,

Faites transférer promptement à Paris par la voie la plus sûre, si vous ne l'avez déjà fait, le neveu de Pitt que vous avez fait arrêter.

Je vous fais passer un ordre qui me vient du ministre de la justice, pour mettre en arrestation l'Anglais Greenville. Il demeure près de Dinant, à sa maison de campagne située à la Comminais. Vous aurez soin de faire apposer les scellés sur ses papiers, et de vous livrer à de nouvelles mesures pour parvenir à la découverte de la correspondance la plus récente du neveu de Pitt, attendu que ses papiers déjà saisis remontent à une époque fort ancienne. Je me suis déterminé, pour remplir plus sûrement toutes ces mesures, à en déléguer le soin aux citoyens Vaucel et Melet. L'un d'eux viendra se concerter avec vous, tandis que l'autre veillera et prendra des renseignemens à Dinant. Développez, citoyen, tout votre zèle, tout votre dévouement à la chose publique dans la grande crise où se trouve la Ré-

Digitized by Google

publique française; les trahisons qui nous environnent de toutes parts, l'amour de votre pays, la gloire d'avoir concouru à en sauver l'indépendance, tout vous en impose le religieux devoir.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Derieu, envoyé des assemblées primaires, et membre du Comité de Salut public, à Saint-Brieuc.*

Les grandes opérations de réformes nombreuses me retiendront à Rennes pendant quelques jours. Je viendrai bientôt à Saint-Brieuc, où le plus ardent désir m'appelle, et où il me tarde infiniment de me rendre au milieu des braves sans-culottes nombreux qui, grâce à leur énergie et à leur union, ont un triomphe complet au moment actuel. J'ai appris avec joie ces heureuses dispositions de la part du citoyen Hamelin, que je vois tous les jours avec plaisir depuis qu'il est à Rennes. Des braves défenseurs de la patrie du régiment ci-devant Forest, et un de vos canonniers, m'ont confirmé ces nouvelles. Tous ces excellens patriotes m'ont assuré que vous faisiez les préparatifs les plus efficaces pour faciliter mes opérations dans vos murs. Continuez, dignes républicains, à surveiller, à agir, à désigner tous les contre-révolutionnaires, les modérés, les royalistes, les feuillans et les conspirateurs, à la réforme et à la vengeance nationale. Il ne faut pas que le triomphe de la sans-culotterie soit imparfait; il faut que toutes les

Digitized by Google

places soient remplies par de braves sans-culottes; il faut que tout ce qui ne veut pas être sans-culottisé en soit rigoureusement écarté; qu'il soit réduit à l'impuissance de nuire par les mesures les plus fermes. Pour en préparer l'heureux succès, je vous envoie les pouvoirs les plus étendus, avec un mandat d'arrêt contre Ruperon et Ducouedic. Vous voudrez bien communiquer le tout à vos frères du Comité de Salut public dont vous êtes membre, et vous concerter avec eux de manière que la plus prompte exécution soit donnée aux deux mandats d'arrêt et apposition de scellés dont ils renferment l'autorisation, et que les mesures les plus rigoureuses et les plus promptes amènent efficacement aux désarmemens et aux arrestations dont je vous fais passer l'autorisation, en attendant que mon arrivée mette la dernière main aux réformes.

Salut et fraternité éternelle à tous les patriotes.

CARRIER.

Le représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Bouchotte, Ministre de la Guerre.

Rennes, le 11 septembre 1793, l'an II de la République française.

Parmi les réformes nombreuses que je suis obligé de faire à Rennes, et que le salut public commande, j'ai destitué le nommé Richelot de sa place d'adjudant-général et de celle d'adjoint aux adjudans-généraux de l'armée des côtes de Brest. Je suis charmé qu'au moment où il a reçu ma destitution, la tienne lui soit arri-

Digitized by Google

vée. C'est ainsi que les braves sans-culottes doivent arriver à un heureux accord d'opinions et de résultats. J'ai promu le citoyen Larcher, excellent patriote, à la place d'adjoint-général de la garde nationale de Rennes. Si tu n'as pas disposé de celle d'adjoint, dont était revêtu Richelot, je t'invite à la conférer à Larcher, qui en remplira bien les fonctions.

En destituant le chef de légion du district de Rennes, je l'ai remplacé par le citoyen Tellier, citoyen très recommandable par son civisme très prononcé, et ses talens militaires. Il a lutté, ainsi que Larcher, avec fermeté contre tous les mouvemens contre-révolutionnaires, et contre la coalition départementale. Tâche de récompenser le zèle de ce ferme patriote en lui accordant la première place digne de lui, qui se trouvera vacante dans les armées des côtes de Brest ou de La Rochelle.

Jette les yeux sur une pétition qui m'a été adressée par des cordonniers de Rennes, et sur un arrêté de l'administration du département d'Ille-et-Vilaine que je t'envoie. La réclamation me paraît juste; les réclamans sont de très bons patriotes, et ont constamment fait de bonnes fournitures. Les souliers se vendent ici au-delà de dix-huit livres la paire. Fais en sorte de leur accorder une indemnité, ou élève le prix de leur soumission; c'est de toute justie; je te parle en très grande connaissance de cause.

Dans une des affaires que le traître Custine a engagées à l'époque de la trahison de Dumouriez, affaire qu'on n'a pas su me préciser, un détachement de l'avant-garde des dragons du 16e régiment, ci-devant Orléans, a été fait prisonnier par les Prussiens; les prisonniers sont actuellement à Wesel. On me charge, et

Digitized by Google

je t'invite à négocier le plus promptement possible le cartel d'échange.

Salut et fraternité.

CARRIER.

Le représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Gohier, Ministre de la Justice.

Rennes, le 11 septembre 1793, l'an II de la République française.

J'ai reçu, mon cher Gohier, les quatre expéditions du mandat d'arrêt du Comité de Salut public, et tes deux commissions contre l'Anglais Greenville. J'en ai fait passer une à l'accusateur public près le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. J'ai remis les deux autres à un bon patriote de Rennes et au citoyen Vaucel, commissaire du conseil exécutif, qui sont partis à l'instant pour ramener à exécution les ordres du Comité de Salut public. Je ne doute point de leur zèle, et qu'ils ne prennent les mesures les plus efficaces pour effectuer l'arrestation de Greenville; je les ai chargés de surveiller la translation du neveu de Pitt; je l'ai expressément recommandé à l'accusateur public Besné; je te transmettrai les nouvelles de cette expédition dès que j'en aurai reçu.

L'esprit public, dans Rennes, est actuellement à toute la hauteur de la révolution; nous avons planté, dimanche dernier, avec la plus grande pompe, l'arbre de la liberté sur la place où était élevée jadis la statue de Louis XIV. J'ai commencé les réformes que comman-

Digitized by Google

dait le maintien de la liberté nationale; je continuerai cette salutaire épuration jusqu'à ce que toutes les places soient remplies par de vrais et fermes patriotes. Je serai inexorable; rien n'ébranlera ma fermeté; mes mesures recevront, je l'espère, l'approbation universelle de tous les bons patriotes.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, aux citoyens membres du Comité de Salut public.*

Rennes, le 11 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

Le Ministre de la Justice vous fera part des mesures que j'ai prises pour faire arrêter l'Anglais Greenville et faire transférer à Paris le neveu de Pitt. Je vais expédier le même ordre de route pour tous les conspirateurs qui sont détenus à Rennes. J'ai donné l'ordre de m'en apporter la liste; déjà il y en a un en route.

L'esprit public est actuellement ici à toute la hauteur de la révolution. Dimanche dernier, j'ai fait assembler toute la garnison au Champ-de-Mars; j'ai harangué tous les différens corps de troupes. Je n'ai eu que les choses les plus flatteuses à leur dire à tous, si ce n'est à la compagnie des canonniers de Rennes. Je leur ai exposé, avec la plus grande publicité et avec toute l'énergie possible, tous les faits contre-révolutionnaires qui avaient

Digitized by Google

marqué tous les pas de leur conduite depuis les derniers jours de mai. Je leur ai fait les reproches les plus sanglans. Je leur ai annoncé que mon intention était de les dissoudre avec ignominie sans les ordres du général Canclaux, qui les appelait auprès de lui. Je leur ai ordonné d'y obéir, et comme, par une complaisance coupable, la municipalité avait délivré des passeports à plusieurs d'entre eux qui s'étaient déjà disséminés, à mon approche, dans les villes et villages circonvoisins, je leur ai déclaré, en présence de toute la garnison et d'un peuple immense, que tous les parens des fugitifs me garantissaient dès ce moment leur retour. Cette déclaration solennelle a produit tout l'effet que j'en attendais. Déjà on envoie, on écrit, pour les rallier à ceux qui formaient le contingent du dernier recrutement qui se sont rendus auprès de Canclaux. La municipalité est venue me donner sa parole qu'ils se rallieraient tous dans peu autour de moi ou autour de Canclaux. Deux ont été arrêtés à Saint-Malo; on va me les envoyer; comptez bien que je les rallierai tous. Je prends actuellement les mesures nécessaires pour les envoyer tous à Canclaux, qui les fera passer, suivant l'ordre qu'il en a reçu du ministre de la guerre, à l'armée du Nord; c'est là la vraie destination qui leur convient : ils ont tous du courage, et connaissent bien la manœuvre. Je suis sûr qu'éloignés des perfides administrateurs et de leurs municipes contre-révolutionnaires, confondus avec nos braves canonniers, ils effaceront entièrement de leur esprit toutes les idées de fédéralisme, et défendront vaillamment leur patrie. J'ai destitué leur commandant de toutes ses places, et l'ai mis en état d'arrestation. Il s'est enfui, mais la municipalité, qui lui a donné le passeport, m'en répondra,

Digitized by Google

et je saurai bien la forcer à m'indiquer le lieu de sa retraite. J'ai déjà fait quelques destitutions et de très bons remplacemens. J'aurais déjà fait Labattis général, mais les remplacemens sont très difficiles. Tous les *messieurs* étaient ici en pleine contre-révolution; la sans-culotterie est à toute la hauteur de la révolution.

La fête de dimanche a été très brillante; en revenant du Champ-de-Mars nous avons planté l'arbre de la liberté aux acclamations de joie d'un peuple nombreux qui a passé le restant de la journée et toute la nuit à danser; les cris de l'allégresse la plus patriotique ont sans cesse retenti dans les murs de Rennes. Le peuple attend avec impatience la destitution et la punition des traîtres; cette attente ne sera pas longue. On m'attend dans toutes les villes et communes environnantes, mais je ne puis quitter Rennes qu'autant que j'y aurai entièrement étouffé tout espoir de résurrection de fédéralisme et de contre-révolution. J'ai déjà préparé toutes les mesures de salut public dans plusieurs communes, et néanmoins l'état de la Bretagne ne laisse pas d'être encore très inquiétant. Une grande partie de Brest surtout est dans les mêmes dispositions que Toulon; j'en ai fait part à Saint-Malo et à mes collègues Throuars et Breard. Lorient n'est pas dans de meilleures dispositions, et les scélérats, sortis de la Convention, d'après mes conjectures, n'en sont pas bien éloignés. Cependant rassurez-vous sur ma ferme résolution à écraser tous les conspirateurs; je ne quitterai point la Bretagne que je ne les aie tous livrés à la vengeance nationale, ou que ce sol n'en soit purgé par une fuite que je ne pourrai empêcher.

Salut et fraternité. CARRIER.

Digitized by Google

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public de Saint-Malo.*

Rennes, le 12 septembre 1793, l'an II de la République française.

Frères et amis,

La surveillance active que vous exercez avec tant de zèle justifie complètement la confiance dont je vous ai investis. Continuez-en le salutaire exercice, et vous aurez bien mérité de la patrie.

Vous avez très bien fait en mettant en arrestation les deux canonniers de Rennes, ainsi que le citoyen qui est venu les réclamer; je le crois également enrôlé dans les canonniers. Prenez les mesures les plus convenables pour me les envoyer tous trois. Je pense qu'un ordre de route de Saint-Malo à Rennes, sans pouvoir s'en écarter, émané de votre part après vous être bien assurés qu'ils n'ont sur eux aucun passeport, suffira pour me les amener devant moi, car je vous invite à me les adresser directement. Vous aurez soin de m'envoyer tous leurs papiers et passeports, afin qu'ils ne puissent en faire aucun mauvais usage; je les leur remettrai dès qu'ils seront rendus à Rennes.

Les pouvoirs que je vous ai donnés comprennent sans contredit, dans leur étendue, les fonctionnaires publics qui ont donné des preuves d'incivisme et de contre-révolution; vous pouvez donc les exercer contre eux. Mais s'il vous restait le moindre doute à ce sujet, je vous y autorise expressément par ma présente lettre.

Digitized by Google

Tout ce qui est suspect, contre-révolutionnaire, ou qui ne s'est pas départi des principes du fédéralisme, est soumis aux pouvoirs que je vous ai délégués.

J'ai confié à mon compatriote Mousset l'ordre de faire marcher la force armée sur Plouers.

Salut, fraternité et amitié.

CARRIER.

Le représentant du peuple français dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Lucas, chef du 1er bataillon de la Seine-Inférieure.

Rennes, 12 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyen,

Votre civisme particulièrement connu nous a déterminé à vous confier la direction en chef de la force armée que nous avons jugé convenable au salut public de faire marcher sur Plouers. Cet endroit excite depuis quelques jours notre sollicitude, et nous ne pouvons pas douter qu'il ne s'y forme un rassemblement dangereux à la liberté et à la tranquillité publique, après avoir formé l'organisation d'une force de six cents hommes que nous avons crue suffisante pour dissiper ce rassemblement et s'assurer de tous les malveillans. Vous aurez le soin de vous concerter avec le curé de Plouers et les citoyens qu'il vous désignera pour le plus prompt et comme le plus efficace succès de vos mesures; nous reposant entièrement sur votre patriotisme et sur votre facilité à écouter tous les renseignemens qui vous

Digitized by Google

seront donnés par les patriotes. Nous espérons que nul malveillant n'échappera à vos recherches.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public de la Convention nationale.*

Rennes, 15 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

La Bretagne s'est levée la première pour la révolution; elle sera la première contrée de la France qui opérera la contre-révolution, si jamais elle pouvait avoir lieu. Il est inconcevable, c'est même un attentat de lèse-liberté nationale, que nul de mes collègues, que nul citoyen n'ait pas encore donné à la Convention nationale le tableau de la situation politique de la ci-devant Bretagne; il est temps enfin qu'elle sache qu'il n'y a que quelques communes qui marchent dans le sens de la révolution; qu'il n'y a que la sans-culotterie dans quelques villes qui soit dans de bons principes; tout le reste est en contre-révolution ouverte. La ville qui doit le plus fixer vos regards et votre sollicitude est Nantes. Vous ne devez pas ignorer, ou du moins mes collègues qui y sont doivent vous avoir appris que les étrangers qui y fourmillent, les négocians et la cavalerie qui y forment presque toute la population, sont des contre-révolutionnaires très connus; qu'ils sont d'intelligence avec les révoltés de la Vendée; qu'ils favorisent et ali-

Digitized by Google

mentant leur rébellion; que les Nantais ont été les premiers qui ont donné le funeste exemple de faire une avance très considérable au ci-devant comte d'Artois. Je ne conçois pas quels sont les motifs de ménagement qu'on a pour une ville qui, si on n'y prend garde, deviendra un second Lyon. Depuis Nantes jusqu'à Rennes il n'y a qu'un cordon de contre-révolutionnaires. Partout, oui partout, les corps constitués sont en pleine contre-révolution. Partout on établit avec publicité deux marchés, l'un en argent et l'autre en assignats. Ce moyen contre-révolutionnaire n'a disparu que dans le département d'Ille-et-Vilaine; nulle part on n'a pris aucune des mesures établies par la loi du 4 mai, relative aux subsistances; je puis vous assurer que dans le Finistère et le Morbihan, où je vais me rendre incessamment, la contre-révolution y est aussi en activité qu'à Coblentz. Les choses en étaient à un tel point à Rennes qu'il m'a fallu plus de huit jours pour choisir des patriotes appelés à remplir les fonctions administratives. Je vais demain opérer ces grands changemens; il m'en restera de secondaires à remplir, car je ne veux pas laisser un seul aristocrate en place. Je me porterai ensuite où les dangers me paraîtront menacer le plus la liberté. En attendant, j'ai purgé les prisons de Rennes de tous les contre-révolutionnaires que j'y ai trouvés renfermés. Il s'en était échappé un grand nombre; il s'en est même évadé huit depuis que je suis ici; j'en ai fait partir seize pour le tribunal révolutionnaire. L'Anglais Greenville a été arrêté; on a saisi sur lui des papiers très importans; il arrivera bientôt à Paris. J'ai encore fait arrêter l'Anglais Codrington; je viens de faire partir l'ordre pour l'amener à Rennes, et de là à Paris. Guermeur et Vaucel sont à la recherche des

Digitized by Google

conspirateurs sortis du sein de la Convention. J'ai envoyé six cents hommes à Plouers, non loin de Saint-Malo, pour arrêter un rassemblement de contre-révolutionnaires et d'étrangers qui s'y formait. J'ai envoyé cent hommes à Merdrignac pour, avec les gardes nationaux voisins, y former un noyau de forces publiques pour empêcher l'évasion et la propagation des brigands qui s'échappent de la Vendée. J'ai déjà envoyé deux cents hommes à Redon pour y réprimer les contre-révolutionnaires, et augmenter les forces près de Vitré. J'attends d'un moment à l'autre un détachement de vingt hommes de cavalerie dont l'objet est de m'amener un conspirateur de Rennes, et des prêtres réfractaires. Malgré tous mes efforts, les forces que je puis avoir à ma disposition sont insuffisantes; je prendrai bien partout la sage précaution de désarmer tous les gens suspects, et de donner leurs armes à la sans-culotterie; mais je doute que ce soit partout un moyen suffisant pour m'assurer et anéantir tous les contre-révolutionnaires. S'il était possible d'envoyer dans ces contrées une force armée, sa destination n'eût jamais été plus nécessaire, plus indispensable. Presque toutes les campagnes sont fanatisées à un point indicible; les prêtres déguisés en paysans fourmillent partout; je vais incessamment en faire faire une cargaison que je ferai embarquer à Saint-Malo, où l'esprit public est à toute la hauteur de la révolution. Il faudra partout prendre la même mesure, si on veut établir l'harmonie civique dans ces contrées. Mais on ne peut prendre ces mesures salutaires sans une force imposante. Je l'exécuterai bien à Rennes, mais aurais-je la même facilité partout ailleurs? Lorient excite violemment mes inquiétudes; il est dans les mêmes dispositions que Brest; mais il ne m'est pas possible de me rendre partout à la fois, et il faut bien

Digitized by Google

que, partout où je suis, j'organise les choses de manière qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir, pour assurer le triomphe de la liberté et des patriotes. Rennes a été jusqu'ici la ville sur laquelle toutes les villes de la ci-devant Bretagne ont modelé leur conduite politique; il faut donc que là comme partout ailleurs se portent les grands coups de l'organisation civique, et de la punition contre les traîtres; aussi les fédéralistes des environs commencent-ils à trembler, et à présenter leurs doléances; ils courent actuellement en foule dans les sociétés populaires; mais les patriotes, en nombre inférieur, ne veulent point les recevoir parmi eux, réclament de tous côtés ma présence. Je m'y rendrai le plus tôt qu'il me sera possible, et croyez bien que je n'épargnerai ni soins, ni veilles, ni travaux, pour rendre à un meilleur sort les contrées de la Bretagne, désolées par les fanatiques, les étrangers, et les contre-révolutionnaires de toute espèce.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de surveillance ou de Salut public établi à Saint-Brieuc.*

Rennes, 16 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens,

C'est au Comité établi par les sections de Saint-Brieuc que j'ai entendu conférer et réellement donner les pouvoirs que j'ai fait passer au citoyen Derrieu

Digitized by Google

j'approuve toutes les mesures que vous avez prises; continuez à développer le même zèle pour vous assurer de tous les malveillans et de tous les gens suspects; faites promptement le désarmement; qu'on ne vienne plus vous dire que les détenus doivent subir l'interrogatoire vingt-quatre heures après leur arrestation; les mesures qu'on prend dans ce moment de crise, pour les réduire à l'impuissance de nuire, ne sont pas soumises à cette formalité. Le salut public est la suprême loi dans les circonstances qui nous environnent; il commande impérieusement leur arrestation, sans qu'on soit assujetti aux formalités qu'on suit dans le temps calme. Ceux qui ont fait par leur incivisme, par leur prédication fédéraliste, des plaies si profondes à la patrie, doivent s'estimer fort heureux qu'on ne fasse que s'assurer de leur personne; ceux qui seront vraiment coupables subiront la peine que provoque leur crime, je me rendrai incessamment à Saint-Brieuc, et alors je livrerai ceux-là à la justice nationale. Mais en attendant, retenez toujours ceux que vous avez fait arrêter, et étendez la même mesure de sûreté à ceux dont l'incivisme vous paraîtra menacer la liberté nationale, et l'harmonie sociale qui doit régner dans vos murs. Tâchez de découvrir Ruperon qui a échappé à votre vigilance; formez une liste de patriotes capables de remplir les fonctions administratives, afin qu'à mon arrivée à Saint-Brieuc, je ne sois pas embarrassé sur les remplacemens.

Continuez à travailler pour la chose publique, vous aurez fait beaucoup pour vos concitoyens et pour la patrie; je me plais à mettre en vous toute ma confiance; faites en sorte de bien diriger les intentions patriotiques qui m'animent et qui ne périront qu'avec moi;

Digitized by Google

je ferai passer au Comité de Salut public votre pétition concernant le général de brigade Thevet; il me tarde de lier connaissance avec ce général sans-culotte.

Tout à vous, après la République.

Salut et fraternité.

CARRIER.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DE

L'AUTHENTICITÉ

DES MOTS HISTORIQUES.

A M. le Directeur de la Revue Rétrospective.

Monsieur,

Votre recueil, dont je suis un des lecteurs les plus assidus, a contribué déjà à porter la lumière sur plusieurs points peu éclairés de notre histoire. Peut-être ne me trouverez-vous pas trop indiscret de solliciter de vous un petit nombre de pages pour détruire quelques mensonges historiques que le temps et une sorte de vanité nationale ont consacrés. Trop long-temps en France on n'a recherché dans les annales du pays que le dramatique, ou pour mieux dire le théâtral; et cette disposition a fait accueillir sans enquête et sans examen certains mots, sublimes j'en conviens, mais prêtés tout gratuitement aux personnages dans la bouche desquels on les a placés. On commence à reconnaître aujourd'hui qu'en matière historique la vérité ne saurait se prescrire, et que la fable la plus anciennement admise n'est toujours qu'un vieux mensonge. Le moment

Digitized by Google

me paraît donc venu d'en finir avec quelques contes de ce genre qui n'ont pas encore trouvé un contradicteur.

Je vous laisse, Monsieur, la tâche plus laborieuse que difficile de faire apprécier équitablement certaines réputations historiques de convention, et de démontrer la fausseté de propositions aussi généralement admises que les axiomes géométriques lès plus incontestables; vous pourrez, par exemple, à l'aide de Tallemant et surtout de *Mémoires* inédits que Conrart a compris dans son recueil manuscrit (bibliothèque de l'Arsenal), montrer Sully sous son véritable jour; à l'aide des preuves recueillies par M. Thierry dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, vous pourrez faire voir s'il est possible de soutenir en présence des faits les deux propositions que tant de livres renferment et que tant de professeurs enseignent: *Clovis a fondé la monarchie française.* — *Louis-le-Gros a affranchi les communes.* Pour moi, c'est aux mots seuls que je m'en prendrai, aux mots qui nous ont été légués, comme aux mots de fabrique contemporaine.

Qui n'a lu dans toutes les Histoires de France, qu'après la bataille de Pavie, François Ier, prisonnier, écrivit à la régente : *Tout est perdu, fors l'honneur.* Le rédacteur de ce mot a été cru sur parole; et cependant l'original de cette lettre a été conservé et l'on y chercherait en vain la phrase donnée comme textuelle. Reproduisons la missive royale, et l'on verra que François Ier, moins laconique que les historiens ne l'ont fait, comptait bien aussi la vie pour quelque chose :

« Pour vous faire assçavoir Madame come se porte « la reste de mon infortune de toutes choses non mest « demuré que lhonn (*sic*) et la vie qui est sayne et « pour ce que an votre adversité ceste novelle vous

Digitized by Google

« sera quelqs peu de reconfort, ay prie que lon me « leyssast vous escripre ceste letre ce que lon ma aise- « ment accorde vous supliant ne vouloir prandre les- « tremite de vous memes, en usant de vostre acostumée « prudance. Car je ay esperance que a la fin Dieu no « me abandonera point, vous recomandant vostres pe- « tits enfans et les miens. An vous supliant feres doner « leur passage pour aller et revenir an Espaygne au « presant porteur, car il va devers lanpereur pour « sçavoir comad il voudra que je sois traitté. Et sur « ce me voys recomder humblement à vostre bone « grace. »

« Vostre tres humble et tres obeisant fylz,

« FRANÇOYS. »

Combien de fois a-t-on répété que l'abbé Syeyes, dans le procès de Louis XVI, avait dit, pour exprimer son vote : *La mort sans phrases.* Cependant il ne se serait pas trouvé un seul membre de l'assemblée qui pût affirmer avoir entendu cette sanguinaire bravade. Syeyes ne prononça à la tribune que les mots : *Je vote la mort*; ce fut de retour à sa place que, fatigué, révolté d'entendre plusieurs de ceux qui votaient la mort comme lui, accompagner cette sentence de circonlocutions hypocrites et de protestations de philanthropie, il dit à ses voisins : *J'ai voté la mort sans phrases.* C'était une ironie, non sans courage, contre certains juges, et non une lâcheté cruelle envers l'accusé.

Le nom de l'abbé Edgeworth, qui assista Louis XVI dans ses derniers momens, rappelle au souvenir de chacun le mot fameux : *Fils de saint Louis, montez*

Digitized by Google

au ciel. Celui-là encore est apocryphe. Le cardinal de Bausset racontait souvent qu'il demanda un jour à l'abbé s'il était vrai qu'il eût adressé ces paroles au royal patient. L'abbé lui répondit: « Je ne me le rappelle pas »; c'était le seul biais qu'avaient pu trouver son amour-propre et sa conscience pour continuer à lui laisser attribuer, sans trop le rendre complice d'une contre-vérité, un mot auquel son nom devait toute sa célébrité (1).

Et Clavier! Qui, sur la foi des Mémoires contemporains, n'a admiré sa conduite dans le procès de Moreau? qui n'a lu avec enthousiasme sa prétendue réponse à l'envoyé de Bonaparte qui lui demandait une condamnation, en promettant que son maître remettrait la peine au condamné? — *Eh! qui nous fera grâce à nous?* — Réponse digne des grands hommes de Plutarque, et peut-être aussi vraie que la plupart de ces beaux dictons de l'antiquité. CLAVIER CONDAMNA MOREAU. Je veux croire qu'il le fit avec conscience. Trois juges seulement se prononcèrent pour l'acquittement de l'adversaire du premier consul, et ces juges furent Lecourbe, Dameuve et Rigault.

En 1814, Lecourbe publia son *opinion* et le procès-verbal de ce jugement (2). Pour ménager Clavier, il se borna à dire: « Clavier ne s'est pas expliqué. » Ne pas s'expliquer eût déjà été une lâcheté, mais Clavier

(1) Un article du *Cabinet de lecture* du 14 septembre 1831, auquel notre correspondant anonyme nous paraît avoir fait quelques emprunts, attribue l'invention de ce mot à M. Charles His, journaliste de cette époque, qui l'imprima le jour même du supplice de Louis XVI. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) *Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres, sur la culpabilité de Moreau, et procès-verbal de ce qui s'est passé à la chambre du conseil entre les juges, relativement à ce général,* par M. Lecourbe, juge en la cour de justice criminelle de Paris; Paris, Gabriel Warée, in-8°.

Digitized by Google

s'expliqua. Dameuve écrivit sur l'exemplaire de la brochure que Lecourbe lui envoya, une note que j'ai lue et dans laquelle il déclare que le fait est inexact; qu'il n'est pas permis à un juge de ne pas s'expliquer; que le gouvernement connut parfaitement les notes de chacun, et que Clavier fut pour la condamnation. M. Rigault a, de son côté, confirmé plus d'une fois cette déclaration.

Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus, est une exclamation qui a été prêtée à M. le comte d'Artois, à son retour en 1814. Ce mot fut fait par M. Beugnot, et imprimé dans *le Moniteur*. M. le comte d'Artois, lisant le lendemain le récit de son entrée, s'écria : « Mais je n'ai pas dit cela ! » On lui fit observer qu'il était nécessaire qu'il l'eût dit, et la phrase demeura historique.

Avez-vous jamais cru, Monsieur, que le général Cambronne eût répondu à Waterloo, à l'invitation de mettre bas les armes: *La garde meurt et ne se rend pas?* On cause peu au bruit continu du canon: on se bat, on meurt sans discourir, et d'ailleurs tous ceux qui ont connu le brave général, savent bien que ce style n'était pas le sien. La réponse appartient au rédacteur du journal *l'Indépendant*, M. de Rougemont, qui l'imprima le jour même du désastre de Waterloo, et depuis elle est devenue un des articles de foi de notre religion historique.

Les passions politiques favorisent en général merveilleusement l'adoption de ces fables. Quel est l'avocat libéral de la restauration qui n'est pas plus certain que M. Séguier lui-même que ce magistrat répondit à une demande venant de haut: *La cour rend des arrêts et non pas des services?*

Digitized by Google

Mais, je m'arrête. Les pages qu'on vient de lire m'auront, peut-être, en détruisant certaines illusions d'amour-propre national, attiré déjà assez de reproches de pyrrhonisme. Je ne perds pas de vue qu'un brave curé suisse vit mettre sa tête à prix pour avoir démontré à ses compatriotes, dans une dissertation très lucide, que Guillaume-Tell n'avait jamais existé et que son histoire n'était qu'une fable. J'ose compter, Monsieur, sur toute votre discrétion pour mourir en paix dans notre crédule pays.

Agréez, je vous prie, Monsieur, etc.

D******

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

POLÉMIQUE DE MOLIÈRE ET D'UN CURÉ DE PARIS.

Molière, dans le premier des Placets adressés par lui à Louis XIV, pour obtenir la levée de la défense du *Tartuffe*, après avoir remercié ce prince d'avoir déclaré sa pièce innocente, ajoute : « Malgré tout cela, « on voit un livre composé par le curé de .... qui donne « hautement un démenti à tous ces augustes témoi- « gnages. Votre Majesté a beau dire, et monsieur le « légat et messieurs les prélats ont beau donner leur

Digitized by Google

« jugement, ma comédie, sans l'avoir vue, est diabo-
« lique, et diabolique mon cerveau; je suis un démon
« vêtu de chair, et habillé en homme, un libertin, un
« impie digne d'un supplice exemplaire. Ce n'est pas
« assez que le feu expie en public mon offense, j'en se-
« rais quitte à trop bon marché; le zèle charitable de
« ce galant homme de bien n'a garde de demeurer là:
« il ne veut point que j'aie de miséricorde auprès de
« Dieu; il veut absolument que je sois damné: c'est
« une affaire résolue. »

On ignorait complèment jusqu'ici le nom de ce curé, celui de sa paroisse et le titre de son libelle. Nous avons découvert les deux derniers de ces renseignemens dans le *Recueil de Conrart* (manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, 902, in-folio), T. XIII, p. 179. On y lit le premier Placet de Molière, qui porte pour titre:

« Placet de Molière, Comédien, présenté au roy sur
« les injures et les calomnies que le curé de Saint-Bar-
« thélemy a fait imprimer dans son livre intitulé *le Roy*
« *glorieux au monde*, contre la comédie de l'Hypo-
« crite (1) que Molière a faite et que S. M. lui a dé-
« fendu de représenter. »

Restait donc à connaître le nom de ce curé de Saint-Barthélemy, auteur du *Roy glorieux au monde*. Les registres de cette paroisse nous ont appris qu'à cette époque elle avait pour pasteur Pierre Roullès, docteur de Sorbonne, inhumé le 9 juillet 1666.

(1) Ce fut un des titres que la pièce porta successivement avant sa représentation. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

II.

LETTRE DE FÉNELON

A l'abbé Dubois (1).

A Versailles, 31 mars 1691.

J'ai mille remerciemens à vous faire, Monsieur, des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai vu ici beaucoup de nouvelles du siége; mais je n'en ai point trouvé de si exactes ni de si propres à faire entendre les choses. Je ne m'étonne plus de ce qu'on vous a mené à la guerre, vous en avez le talent, et vous apprendrez plus à M. le duc de Chartres que beaucoup de gens qui sont, par leur métier, chargés de l'instruire. Quelque plaisir que vos relations fassent, non seulement à moi, mais encore à d'autres qui méritent mieux vos soins, je ne consens point que vous vous gêniez dans vos occupations pour me donner de vos nouvelles. Celle qui me touche le plus est que M. le duc de Chartres est partout où il doit être, sans empressement: la véritable valeur est comme le bon esprit, elle se montre seulement au besoin, elle ne va point au-devant des occasions, étant sûre d'y bien faire et n'ayant point à craindre de demeurer équivoque. Que je serai charmé, s'il ne craint pas plus les froides railleries des libertins que les coups de mousquet!

Ménagez votre santé dans ce voyage, aimez-moi toujours et soyez persuadé, Monsieur, que personne

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

ne vous honore, sans compliment, d'une manière plus forte et plus cordiale que

L'ABBÉ DE FÉNELON.

III.

LETTRES DE PIRON (1)

A M. le marquis de Senas d'Orgeval.

Ce 18 novembre 1736.

J'ai reçu les deux lièvres que vous nommez quatre pièces de gibier, mon cher et très honoré marquis, et je les ai grugés tous les deux à la santé de votre estomac que je vous recommande comme la meilleure pièce de vos procès. Il n'est pas difficile de concevoir ses dérangemens après ceux dont la noblesse française a coutume d'illustrer sa brillante jeunesse. Mais je vous dirai pour consolation que c'est de toutes les parties sérieuses de notre machine, celle qui se raccommode le mieux, quand on fait succéder un peu d'abtension à l'incontinence ou à l'intempérance; pesez bien ces deux mots et profitez-en. Plus de soupers pendant quelque temps, je ne vous demande que cela et vous m'en direz des nouvelles. Bon appétit à dîner, cerveau net et ventre libre la journée, et doux sommeil avec bons rêves, ce

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

seront là les avant-coureurs du rétablissement total de vos premières forces. Dès qu'elles seront revenues telles que je vous les annonce, après en avoir sacrifié quelques prémices à madame la marquise, vous me sacrifierez, s'il vous plaît, le reste à la chasse où vous immolerez à ma divinité protectrice quelques habitans de la plaine ou des bois et me les enverrez.

Pour des vers, vous n'en aurez plus de ma façon; vous passez trop vite condamnation sur eux, quand je m'avise de vous en parler avec modestie. Vous êtes bien impudent de ne pas me donner alors un démenti que ma vanité quête. Je vous trouve aussi trop réservé sur l'éloge de mon sublime *Requin* qui vaut mieux que tous les lièvres de vos serres, si vous en exceptez pourtant ceux qu'il vous plaira de m'envoyer.

Adieu, mon généreux marquis; je ne la fais pas longue comme je voudrais, parce que je suis au centre des travaux d'Hercule. Je viens de promettre aux Comédiens français une lecture pour dans quelques jours (1). Je n'y saurais manquer sans un tort capital, je songe donc à tenir parole. La pièce que je vais donner a deux mille cinq cents vers aussi précis que ceux du Requin. Tout autre versificateur que moi y en aurait mis vingt mille, vous en conviendrez à la lecture.

Je vous fais mes très sérieux remerciemens, vous recommande de suivre mon ordonnance, et vous supplie de me croire le plus respectueux et cependant le plus tendre de vos serviteurs.

PIRON.

(1) C'était sans doute la lecture de *la Métromanie*, représentée le 10 janvier 1738, car Piron, de 1733, année où son *Gustave* fut donné, jusqu'en 1741, date de la représentation de *Fernand Cortès*, ne fit jouer que son chef-d'œuvre. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

LE MÊME A M*** (1).

Paris, 13 février 1762.

Je réponds bien tard, Monsieur, à la lettre spirituelle, obligeante et polie que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier, au sujet des trois exemplaires que j'avais pris la liberté de vous adresser; c'est que je craignais de vous fatiguer de mes lettres, à l'approche d'un temps où je ne vous en fatigue déjà que trop. Je vous remercie de la peine que vous avez bien voulu prendre de faire remettre deux de ces exemplaires à leurs adresses, et des encouragemens que me voudraient donner les louanges dont il vous plaît de m'honorer. Vous avez plus et mieux dit en deux lignes de prose, que je n'ai fait en mes deux ou trois cents vers lorsque, résumant tout le poëme, vous avez sagement prononcé que l'honneur, la valeur et l'amour honnête, se tenaient par la main, et que quiconque servait bien sa maîtresse, servait bien aussi son Roi, et n'était pas moins fidèle aux engagemens qu'il contractait avec ses amis : propos dignes de l'ancienne chevalerie où vous voudriez bien avec raison, mais bien inutilement, qu'on revînt. Vos remarques sur la nécessité qu'il y aurait de rouvrir les cabarets, et peut-être d'autres lieux encore plus libres, pour les substituer aux petites maisons de notre jeunesse insipide, ne sont pas moins sensées. Le très saint curé de Rome et ses soixante-douze vicaires pensent de même et le

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

pratiquent dans leur paroisse, accordant au libertinage des asiles qui laissent les bonnes mœurs en paix, et dont ces pieux *Signori* tirent alors l'*estafe* pardessus le marché. Votre législation a du moins pardessus la leur le mérite du parfait désintéressement.

Vous finissez par me conseiller de rentrer dans la carrière du théâtre; songez-vous, Monsieur, que vous parlez à un homme de soixante-quatorze ans? Le joli âge, entre nous, pour faire rire, pleurer, ou siffler. Vous n'êtes pas le seul au reste qui, arrive qu'il plante, me le conseillez à mes risques et fortunes; tout prêts, les uns et les autres d'être les premiers, en cas de chute, à vous moquer charitablement de moi. Attendez-vous y, Messieurs! Ne suis-je pas un beau cavalier bien en selle sur un cheval aussi quinteux que Pégase?

> Vitaret cœlum Phaeton, si viveret, et quos
> Optavit stultè, tangere nollet equos.

Voilà deux vers latins bien rimés et bien raisonnés; il est temps que j'en profite, et j'ai un bel exemple devant les yeux dans l'auteur de *l'Orphelin de la Chine*, de *Rome sauvée*, de *Tancrède*, de *Zulime*, de *l'Ecueil du Sage*, et de tout ce que fait cet auteur depuis nombre d'années.

J'aurai assez à faire à me bien tenir contre les sorties qu'il me prépare, en vengeance de la petite égratignure que j'ose faire à ce fier-à-bras dans mon *Salon*. Je l'attends, il m'en a fait menacer; et j'espère avoir encore de quoi lui apprendre que les plus avantageux ne sont pas toujours les plus avantagés. Dieu me conserve les rieurs! Gagez pour moi, cela me portera bonheur.

Revenons à mes petites misères domestiques. Voilà

Digitized by Google

encore une quittance à présenter à M. Griby, et une nouvelle importunité que je suis un peu honteux de vous causer; mais, honteux tant qu'on voudra, je serais bien fâché que ce fût pour une dernière fois, c'est-à-dire que ce fût ici mon dernier printemps. Un de mes chagrins serait que vous y perdriez l'homme du monde qui est, avec le plus parfait dévouement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PIRON.

IV.

—Notre dernier numéro contient une *Lettre* de la princesse de Chimay. Cette dame qui s'y défend à la fois du projet d'écrire sa vie, et des calomnieuses imputations de quelques fabricateurs de Mémoires, ajoute: « Je n'ai point lu *Fragoletta.* » Ces mots pourraient faire supposer à quelques lecteurs que *Fragoletta*, roman plein d'intérêt de M. H. de Latouche, contient des allégations fâcheuses contre la princesse de Chimay. Il est de notre devoir de déclarer qu'il n'en est point ainsi. Si les nombreux amis de la plus belle personne de son temps avaient découvert quelques rapports entre madame Tallien (depuis princesse de Chimay) et un personnage du livre; s'ils avaient été fortifiés en cette croyance par l'indication assez vague d'une initiale, ils se sont convaincus du moins que ce personnage n'est

Digitized by Google

signalé là que par le souvenir de sa grâce incomparable, et un généreux mouvement qui le porta à exciter le pouvoir républicain à résister à une tyrannie naissante. Ce sentiment est plein d'analogie avec l'influence qu'exerça madame Tallien sur les évènemens de Thermidor. Nous savons que M. de Latouche se verrait avec déplaisir soupçonné d'une attaque contre une femme, et une femme absente. Nous sommes heureux de rendre cette justice à un homme d'honneur.

Digitized by Google

ERRATUM.

Tome III. (2e Série), page 45, ligne 2 : *au lieu de*, ils n'embrassent que la période qui s'écoula de 1785 à 1799, *lisez :* ils n'embrassent que la période qui s'écoula de 1785 à 1790.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° X.

Pages.

Lettres de F.-A. De Thou durant un voyage en Italie et dans le Levant, 1622-29. (Suite.) 5

Dépenses de Louis XV. (1771.) 73

Notice sur le général Meusnier. 77

Projet de rapport au Sénat, dicté par Napoléon a M. de Fontanes. 100

Lettres de Marie Stuart. — Intervention de Charles IX en sa faveur. 114

Le général Marceau. 127

Inventaire des meubles et effets des détenus de la prison du Luxembourg. (1794.) 134

Mélanges. — Lettres de Napoléon. — Lettre de Joséphine. — Fragment d'une lettre de Jean de Bry à son beau-fils à Naples. — Pétitions. 145

N° XI.

La Question sous Louis XVI. 161

Lettres de F.-A. De Thou, durant un voyage en Italie et dans le Levant, 1626-29. (Suite.) 184

Discours de Saint-Just au comité de salut public. 225

Digitized by Google

PROJET DE RÉFORMES DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, PAR COLBERT. 246

IDÉE PREMIÈRE DES FUSÉES A LA CONGRÈVE; notes extraites de la correspondance du maréchal de Belle-Isle, par Lemontey. 264

TABLEAU DE LA COUR DE COPENHAGUE. (1778.) 278

MÉMOIRE DE DOM GERLE, arrêté comme complice de Catherine Théot, *dite* la mère de Dieu. 292

MÉLANGES. — Le Mangeur d'enfans. — Relation des hypocrisies de sœur Julia Pinzochera de Naples (1615). — Lettre de la belle Châteauneuf à Henri III. — Exil de l'abbé Le Tellier. — Lettre de Marat. — Création de l'ordre de la Légion-d'Honneur. — Lettres de M. de Talleyrand. — Lettre de madame Tallien, princesse de Chimay. 305

N° XII.

EXTRAITS DES REGISTRES CRIMINELS DU PARLEMENT DE PARIS SOUS FRANÇOIS Ier. 321

LETTRES DE F.-A. DE THOU, DURANT UN VOYAGE EN ITALIE ET DANS LE LEVANT, 1626-29. (Suite.) 338

TRAITÉ DE L'INOCULATION, PAR MIRABEAU. 398

CORRESPONDANCE DE CARRIER, représentant du peuple, pendant sa mission en Bretagne. 431

DE L'AUTHENTICITÉ DES MOTS HISTORIQUES. 455

MÉLANGES. — Polémique de Molière, et d'un curé de Paris. — Lettre de Fénelon à l'abbé Dubois. — Lettres de Piron. 461

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME SÉRIE,

TOMES I A IV, 1836.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Rapport de Chapelain à Colbert sur sa fondation, I, 84.

ACADÉMIE DES SCIENCES ET DES ARTS. Rapport de Chapelain à Colbert sur sa fondation, I, 90.

ALBRET (maréchal D'). *Lettre à la marquise d'Uxelles*, II, 167.

ALBY (M. Ernest) a communiqué à la *Revue : Relation de la vie et fin du comte de Sommerset et de la comtesse, sa femme*, I, 258; *Le couronnement du roi Jacques, roi de la Grande-Bretagne, et de la reine Anne de Danemarck, son épouse*, II, 75. *Conversation entre Henri de Bourbon* (Henri IV) *et Catherine de Médicis*, 86. *Documens originaux sur la Saint-Barthélemy*, III, 193.

ALGER. Rapports de la République française avec cette régence, de son commerce et de ses produits, I, 150.

ALLEGRON. Arrêté pour fabrication de fausse monnaie, est étranglé en prison. On fait le procès à son cadavre, III, 101.

ALLATIUS (Leo). Bibliothécaire du Vatican. *Lettre de Colbert*, lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 81.

ALLEMAGNE. Mémoires sur les moyens et l'utilité de former une république en ce pays, 1797, II, 109.

AMANTON (M.) a communiqué à la *Revue : Rétractation dans les formes canoniques de J.-B. Volfius, évêque constitutionnel de la Côte-d'Or*, III, 198.

ANDELOT (D'), frère de l'amiral de Coligny. Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

ANDRIEUX (D'), préfet du Var. *Lettre au ministre de l'intérieur*, III, 311.

ANGENOUST. *Discours sur la mort de Nicolas de Salcède*, II, 369.

ANNE DE DANEMARCK, femme de Jacques Ier. Son couronnement, II, 75-85.

ANTIBES (marquis D'), poursuivi pour fausse monnaie. La cour ordonne de surseoir à l'instruction de sa procédure, III, 100.

ARCHIVES DE L'ACADÉMIE D'AMIENS. *Lettres de Delambre, astronome*, II, 138-149. *Lettres du marquis de Simiane et du Régent à l'évêque d'Amiens*, IV, 313-315.

ARCHIVES DU TRIBUNAL DE REIMS. La question sous Louis XVI, IV, 161-183.

Digitized by Google

Archives générales du royaume. Correspondance secrète de Marie-Antoinette avec Léopold II, etc., avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74. Documens sur le siége de Lyon, III, 120-147, 161-192. Rapport, au ministre de l'intérieur, sur l'état des prisons de la Conciergerie, 316-320. Mémoire sur l'origine et les développemens de la guerre de la Vendée, par Vial, 409-436. Lettre de Marie-Stuart à la Reine Catholique, IV, 116. Lettre de la même à don Bernard de Mendoce, 123. Pétition d'un fournisseur, 155. Correspondance de Carrier, représentant du peuple, pendant sa mission en Bretagne, 431-454.

Archives du ministère des affaires étrangères. Lettres de Colbert annonçant à des savans étrangers les gratifications à eux accordées par Louis XIV, 79-83.

Artois (comte d'). Sur l'authenticité du mot à lui attribué : *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus*, IV, 459.

Arundel (comte d'), personnage de la *Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre*, II, 209-289.

Auger. Rapports de censure, III, 288-302.

Aumale (duc d'). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Compromis par la déposition de Nicolas de Salcède, II, 365.

Baluze (fonds). Bibliothèque royale. *Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre*, II, 209. *Reprise de la Floride par le capitaine de Gourgues*, 322. *Projet de dépôt de mendicité sous Louis XIII*, III, 207.

Balzac (baron de), préfet de la Moselle. *Lettre au ministre de l'intérieur*, relative à la presse, III, 307.

Baner, général danois. Son caractère, son rôle à la cour, son exil, IV, 290.

Barde (Paul). *Lettre de Napoléon*, à lui adressée, 145.

Barathieu, condamné à mort pour avoir prêté, à des faux monnayeurs, sa maison, qui est rasée, III, 111.

Baron, acteur de la troupe de Molière; son maître de chant payé par la troupe, III, 159.

Baron, secrétaire de l'Académie d'Amiens. Lettres de Delambre, astronome, à lui adressées, II. 139.

Barricades. Documens authentiques sur les évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77.

Bastille (la), cadavres qui y furent trouvés, II, 296.

Bazire. Bulletin de son exécution, I, 142.

Beauharnais (Alexandre de). *Proclamation à l'armée du Rhin*, IV, 151. *Lettre à la Convention*, 153.

Beaupré (mademoiselle Marotte), actrice de la troupe de Molière; son salaire, III, 153.

Bébleeus. *Lettre de Colbert*, lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 82.

Belle-Isle (maréchal de). *Idée des fusées à la congrève*, notes extraites de sa correspondance, IV, 264-277.

Bernardin de Saint-Pierre. *Lettre de Fauchet*, à lui adressée, I, 157.

Bernstdorf (comte de). Détails sur ce ministre, IV, 286.

Berriat Saint-Prix (M.) a communiqué à la *Revue : La question sous Louis XVI;* Interrogatoires et procès-verbal de torture subis par Jeanne Delozanne et récollement, IV, 161.

Bertrevin (M.) a fourni à la *Revue* de sa collection : Voyage en Laponie, par Maupertuis, I, 135. Lettre de Dugué d'Assé au ministre de la jus-

Digitized by Google

tice, sur le jugement des chouans, 147. Lettre de Merlin, ministre de la justice, à Dugué-d'Assé, 149. Rapport de Jean Bon Saint-André, sur la régence d'Alger, au ministre de l'intérieur, 150. Acte de bénédiction d'animaux de l'archevêque de Paris, Leclerc de Juigné, 154. Lettre de M. de Lalande à M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, 155. Lettre de Napoléon au maréchal Berthier, 156. Lettre de Fauchet à Bernardin de Saint-Pierre, 157. Lettre de Santerre, 158. Fête en l'honneur de Rousseau, 159. Lettre du chevalier de Mirabeau à la marquise Du Saillant, 315. Lettre de Pétion à Brissot, 317. Lettre de Gaston, conventionnel, 318. Lettre du général Menou à Denon, 319. Surveillance exercée, par la police française, sur un ambassadeur étranger à Paris, II, 188 Lettre de madame de Staël à M. de Lacretelle, 476. Mémoire pour don Gerle, IV, 292. Lettre de Piron, 464.

Berthier (maréchal). *Lettre de Napoléon*, à lui adressée. Ordre de condamner à mort deux libraires allemands, I, 156.

Brugnet. *Lettre de Marat*, à lui adressée, IV, 316.

Brugnot. Inventeur du mot: *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus*, IV, 459.

Bibliothèque royale. Fonds Béthune. (*Voir* Béthune). Fonds Du Puy. (*Voir* Du Puy). Fonds Colbert. (*Voir* Colbert). Fonds Baluze. (*Voir* Baluze). Fonds de Mesmes (*Voir* de Mesmes). Fonds de Fontanieu. (*Voir* Fontanieu). Sans indication de fonds, section des manuscrits : Rapports de Chapelain à Colbert sur des projets d'académie, I, 84. Relation de la vie et fin du comte de Sommerset et de la comtesse, sa femme, 258. Histoire particulière de ce qui s'est passé dans la ville de Paris au temps de la Ligue, 270, 378. Remontrances au duc de Mayenne, par un bon catholique, 421. Le couronnement du roi Jacques, roi de la Grande-Bretagne, et de la reine Anne de Danemarck, son épouse, II, 75. Conversation entre Henri de Bourbon (Henri IV) et Catherine de Médicis, 86. Lettres adressées à la marquise d'Uxelles, 162. Entrée des empereurs dans Metz, III, 347. Lettres de M. de Talleyrand, IV, 317.

Bidaut. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 208.

Biron (maréchal de). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

Blanquart de Bailleul. Lettre au secrétaire-général du ministère de l'intérieur, III, 309.

Blondel, secrétaire du conseil du département de Paris Correspondance et arrêtés à l'occasion de la journée du 10 août 1792, I, 322-376.

Bouchotte, ministre de la guerre. *Lettre de Carrier*, à lui adressée. IV, 441.

Bourl. Déposition sur un propos tenu par Santerre le 20 juin 1792, I, 213.

Bouilly (M.) a fourni à la *Revue :* Rapports sur les femmes galantes de Paris, III, 437.

Bouthilliers (marquis de). *Lettre à M. Franchet*, III, 304.

Bradamante ridicule (*la*), comédie représentée sur le théâtre de Molière, III, 150.

Branges (de), sous préfet de Poligny. Lettre au directeur de la police, III, 306.

Breteuil (baron de), ministre du département de Paris. Lettre au lieutenant-général de police sur les réclamations des entrepreneurs des petits spectacles, III, 466.

Digitized by Google

Brunswick-Wolfenbuttel (Julie-Marie de), femme de Frédéric V, roi de Danemarck. Détails sur sa vie, IV, 284-285.
Bry (Jean de). Lettre à son beau-fils. Son jugement sur la famille Beauharnais, IV, 150.
Bucher (Ernest). Bulletin de son exécution, I, 143.
Burke. Sa correspondance secrète avec Marie-Antoinette avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74.
Byron (lord). *Lettre sur le général Marçeau*, IV, 130.

Cabarrus (Edouard de). *Lettre de madame Tallien*, princesse de Chimay, à lui adressée, IV, 319.
Cadran (cardinal), légat du pape. Son rôle en France au temps de la Ligue. I, 270-310, 378-420.
Cambronne. Degré d'authenticité du mot : *La garde meurt et ne se rend pas*, IV, 459.
Cantorbie (archevêque de), personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.
Caroline-Mathilde d'Angleterre, épouse du roi Christian VII, IV, 279. Liée d'intérêt avec Struensée, elle domine son époux, 282.
Carrier, représentant du peuple. Sa Correspondance pendant sa mission à Rennes et à Nantes, IV, 431-454.
Castéra. Lettre au ministre Garat, sur la situation de quelques départemens, sur la route de Paris à Marseille, en 1793, III, 134.
Médicis (Catherine de). Lettre à M. de Nevers sur la journée des barricades, I, 41. Conversation avec Henri IV, II, 86-90.
Caulaincourt (général). Chargé de l'arrestation du duc d'Enghien, II, 319.
Cayrol (M. de) a fourni à la *Revue :* Lettres de Delambre, astronome, II, 138-149. Lettre de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à la commission des arts, IV, 146 Lettres du marquis de Simiane et du Régent à l'évêque d'Amiens, 313.
Cély (de). *Lettre de Charles IX sur la Saint-Barthélemy*, à lui adressée, III, 195.
Cerbot. Bulletin de son exécution, I, 142.
Chabrol (comte de), préfet du Rhône. Lettre au ministre de la police générale, relative à la presse, III, 302.
Champion, ministre de l'intérieur. Son rôle dans la journée du 10 août 1792, I, 322-376.
Chapelain. Rapports à Colbert sur des projets d'académie, I, 84-93.
Charles, cardinal de Lorraine. Lettre à l'évêque de Verdun sur la Saint-Barthélemy, III, 196.
Charles, archiduc. Lettre sur le général Marçeau, IV, 129.
Charles IX. Lettre à M. de Cély sur la Saint-Barthélemy, III, 195. Démarches en faveur de Marie Stuart. Instruction à M. de Poigny, IV, 119.
Chateaugiron (M. de) a communiqué à la *Revue :* Lettre de Fénelon à l'abbé Dubois, IV, 463 ; Lettre de Piron, 466.
Chateauneuf-Randon, représentant du peuple. Lettre au Comité de salut public de la Convention Nationale, III, 188.
Chaumette. Bulletin de son exécution, I, 143. Annotation de sa main sur un acte, délivré par l'archevêque de Paris, pour la bénédiction des animaux, 154.
Christian VII, roi de Danemarck. Son mariage avec Caroline-Mathild d'Angleterre, IV, 279. Les fêtes de son mariage lui donnent le goût de

Digitized by Google

bals masqués, *ibid.* Ses amours sans suites avec la comtesse de Holstein et avec une petite bourgeoise, 280. Joue le rôle d'Orosmane dans une représentation publique de *Zaïre*, 281. S'amuse à faire du tapage nocturne dans Copenhague, *ibid.* Se lie avec une fille publique, qu'il admet dans ses appartemens, et qu'il finit par envoyer dans une maison de force, 282. Il voyage. Son retour. Il se laisse gouverner par la reine Mathilde et Struensée, 282. Est dominé par la reine Julie et le prince Frédéric, 283.

Clavier. De l'authenticité de ce mot à lui attribué dans le jugement de Moreau : *Et qui nous fera grâce à nous?* IV, 455.

Clavière, ministre. Correspondance relative à l'établissement de la Guillotine, I, 9-12.

Colbert, ministre. Lettres à des savans étrangers pour leur faire connaître les gratifications à eux accordées par Louis XIV, I, 79-83. Rapports de Chapelain sur des projets d'académie, 84-93. Projet de réforme dans l'administration de la justice, IV, 247.

Colbert (fonds de), Bibliothèque royale : Pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77. Projet de réforme dans l'administration de la justice, par Colbert, IV, 247.

Commune-Affranchie. Lettre du tribunal révolutionnaire de cette ville portant les listes des guillotinés, III, 192.

Conciergerie. Rapport sur l'état de cette prison en mars 1793, III, 316.

Condé (prince de), contribue au succès de la bataille de Coutras, II, 292.

Condé (Louis de Bourbon, deuxième du nom, surnommé *le Grand*). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 172-177.

Condé (le prince de), président de la république que projetaient quelques émigrés français, I, 313.

Congrève (fusées à la). Idée première de cette invention, IV, 264.

Conseil du département de Paris. Arrêtés pris par lui dans le courant d'août 1792, I, 322-376.

Conti (prince de). Ses aventures galantes, III, 438-456.

Copenhague (*Tableau de la cour de*) sous le roi Christian VII, IV 278-291.

Corday (Charlotte). Son arrestation et son premier interrogatoire, II, 150-157. Son passeport, 158.

Corneille (P.). Pièces de cet auteur représentées sur le théâtre de Molière de 1663 à 1672, III, 150.

Courier (Paul-Louis). Un an de sa vie : Son séjour à Toulouse. Son arrivée dans cette ville, II, 455. Ses lectures, 456. Origine de son goût pour la danse, 457. Inscrit en grec ses dépenses secrètes. Moyen de s'assurer de l'honnêteté d'un tailleur, 458. Sa liaison avec un jeune émigré rentré. Services qu'il lui rend, 460-463. Veut passer pour un homme à bonnes fortunes, 464. Quitte Toulouse, 465. Lettres inédites, 466-475.

Couthon, représentant du peuple. Lettre au Comité de salut public de la Convention Nationale, III, 188.

Coutras (*Relation de la bataille de*), II, 290-295.

Croatie (la). De sa population ; du caractère des habitans ; des familles ; de l'administration et de la justice. — Mémoire du maréchal duc de Raguse, gouverneur des provinces illyriennes, sur les régimens frontières, I, 114-134.

Dalayrac (M.) a communiqué à la *Revue :* Un an de la vie de Paul-Louis Courier, II, 455. Lettres de Courier, 466.

Digitized by Google

Danemarck. *Voyez* Copenhague et Christian VII.
Danton. Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses meubles au Luxembourg, IV, 140.
Delalette, chef du bataillon de l'Arsenal. Rapports des évènemene du 9 août 1792, I, 346-348. Refuse de délivrer des cartouches, 351.
Delambre, astronome. Lettres à divers, II, 138-149.
Delaunay. Bulletin de son exécution, I, 142.
Delozanne (Jeanne). Interrogatoires et procès-verbal de torture subis par elle, et récollement, IV, 161.
Demautort, commissaire. Rapport au sujet des évènemens du 20 juin 1792, I, 235.
Denon. *Lettre de Menou*, à lui adressée, I, 319.
Dericheux. Bulletin de son exécution, I, 142.
Desmaretz. Rapport à ce ministre, par le président de Saint-Maurice, sur les condamnations contre des faux-monnayeurs, prononcées par lui dans diverses provinces de France, III, 94.
Desmoulins (Camille). Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses effets à la prison du Luxembourg, IV, 142.
Desmoulins (veuve Camille). Bulletin de son exécution, I, 143.
D'Espagnac. Bulletin de son exécution, I, 142.
Dexton (Pierre), frappe à mort le roi Richard II, II, 287.
Diderot. *Les trois chapitres, ou la vision de la nuit du mardi-gras au mercredi des Cendres*, I, 94.
Dillon (Arthur). Bulletin de son exécution, I, 143.
Dolet (Etienne). Sa vie; son jugement; son exécution, IV, 321-337.
Dubois, président du département, à Lyon Sa participation aux évènemens de cette ville en 1793-94. Arrêtés; proclamations, etc., III, 121-147, 161-192.
Dubois (l'abbé). *Lettre de Fénelon*, à lui adressée, IV, 463.
Ducalle. Pétition au Directoire du département de Paris pour l'abolition du nom de *Français*, I, 145.
Ducarroy, condamné à être battu de verges, et banni de France, pour avoir imprimé un livre déclaré séditieux par arrêt du Parlement, II, 99.
Dufougray, sous-préfet de Toulon. Lettre au ministre de l'intérieur, III, 326.
Dugué d'Assé, représentant du peuple, membre du conseil des anciens. Lettre au ministre de la justice sur une question de compétence pour le jugement des chouans, I, 147.
Dupré, inventeur d'une liqueur mettant partout un feu inextinguible. Extraits de la correspondance du maréchal de Belle-Isle, IV, 264-277.
Du Puy (fonds), Bibliothèque royale : Dicton prononcé à la condamnation du comte Sebastiano de Monticucullo, empoisonneur de feu M. le dauphin du Viennois, II, 91. Bataille de Coutras, 290. Conspiration de Salcède, 360. Le mangeur d'enfans, IV, 305. Relation des hypocrisies de sœur Julia Pinzochera de Naples, 308. Lettre de Renée à Henri III, 311. Lettres de F.-A. de Thou durant ses voyages en Italie et dans le Levant, III, 353-408, IV, 5-72, 184-224, 338-397.
Du Saillant (marquise). *Lettre du chevalier de Mirabeau*, à elle adressée, I, 315.

Echo du Nord. Correspondance administrative au sujet de ce journal, III, 309.
Edelsheim (baron d'). *Lettre de M. de Talleyrand*, à lui adressée, sur l'arrestation du duc d'Enghien, II, 319.

Digitized by Google

Édgeworth (abbé). Sur l'authenticité du mot : *Fils de Saint-Louis, montez au ciel*, IV, 457.
Egalité. Origine de ce nom donné au duc d'Orléans, III, 330.
Elby, (comte d'), personnage de la *Relation de la mort de Richart II, roi d'Angleterre*, II, 209-289.
Enghien (duc d'). Son arrestation, II, 319.
Estrées (cardinal d'). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 183-184.

Fabre d'Eglantine. Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses meubles et effets à la prison du Luxembourg, IV, 141.
Fauchet (abbé), président de la commune de Paris. Lettre à Bernardin de Saint-Pierre, I, 157. Discours prononcé à l'occasion de la découverte de cadavres à la Bastille.
Fénelon. Lettre à l'abbé Dubois, IV, 463.
Ferrières-Sauveboeuf. Lettre au Comité de salut public. Propose de soulever la Turquie contre la Russie et l'Autriche, II, 304.
Fleury (cardinal de). Mémoire adressé à ce ministre par l'abbé Guintrandi, supérieur du monastère de Montsalvy, pour la réforme de ce couvent, III, 63-93.
Floride (la). Reprise de ce pays par le capitaine de Gourgues, II, 322-358.
Fontanes (comte de). Projet de rapport au sénat sur la rupture des conférences de Châtillon, dicté par Napoléon à ce sénateur. IV, 100-113.
Fontaniru (fonds), Bibliothèque royale : Pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades, I, 34-77.
Fouché, présenté comme le véritable auteur du 9 thermidor, II, 195.
Fouquier-Tinville. Bulletins d'exécutions signés de lui, I, 141-145. Bulletin de son exécution, 145.
François, dauphin du Viennois. Empoisonné par le comte Sebastiano de Montecucullo, II, 91.
Franchet, directeur de la police générale. *Lettre du marquis de Bouthilliers*, à lui adressée, III, 304.
Francoeur, sous-directeur de l'Opéra. Extrait des registres tenus par lui, III, 458-476.
François Ier. Extraits des registres criminels du parlement de Paris sous son règne, IV, 321. Sa lettre à sa mère après la bataille de Pavie, 456.
Franklin. Son éloge, par Vicq-d'Azyr. Il est élevé dans la profession de chandelier ; ne peut être voué à l'Eglise faute de moyens ; entre chez un imprimeur, II, 379. Compose des complaintes et des chants patriotiques, 380. Insère quelques articles dans un journal ; quitte Boston ; arrive à Philadelphie avec un seul dollar pour toute fortune, 382. Il part pour Londres ; ses occupations dans cette ville ; retourne à Philadelphie, achète une imprimerie, et se marie, 382. Fonde la bibliothèque de Philadelphie ; crée des sociétés populaires, et répand dans les colonies une gazette traitant des matières les plus intéressantes, 384. Rédige un almanach pour les cultivateurs, 385. Etablissemens créés grâce à son zèle ; il refuse le commandement de la milice nationale, et sert sous les ordres de Laurence, 386. Il est nommé directeur-général des postes par la cour de Londres. Député au congrès tenu à Albani. Ses propositions, 387. Rend un témoignage d'estime à l'armée française, 388. Sa lutte avec la cour de Londres, 389. Négocie avec les puissances de l'Europe ; fait reconnaître la souveraineté des États-Unis d'Amérique par les cours de Ver

Digitized by Google

sailles et de Madrid; signe la paix, 392. Quitte Passy, retourne en Amérique, 393. Est élu gouverneur de la Pensylvanie, 394. Est adjoint aux commissaires chargés de l'organisation du congrès. Sa mort, 395. Autres détails, 396-404.

FRÉDÉRIC GUILLAUME, roi de Prusse. Lettre sur le général Marçeau, IV, 129.

FRÉDÉRIC, prince de Danemarck. Détails sur sa personne, IV, 285.

FREY (Emmanuel). Bulletin de son exécution, I, 142.

FREY (Junius). Bulletin de son exécution, I, 142.

FRONTENAC (comte DE). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 181.

GALDBERG (DE), auteur d'une *Histoire universelle*. Son rôle à la cour de Danemark, IV, 287.

GARAT, ministre de l'intérieur, par intérim. Lettre aux administrateurs du département de Rhône-et-Loire, III, 141.

GARDION, vicaire de Châteauvieux. Pendu pour fabrication de fausse monnaie. III, 101.

GARNIER, commissaire. Rapport au sujet des évènemens du 20 juin 1792, I, 235.

GARNIER (Gilles), mangeur d'enfans. Son histoire; son jugement, IV, 305-308.

GASSIER. Rapports de L. S. Auger, censeur, sur plusieurs écrits de cet auteur, III, 288-295.

GASTON, conventionnel. Lettre aux représentans du peuple, séans à Commune-Affranchie, I, 318.

GAUTHIER, représentant du peuple. Envoyé près l'armée des Alpes, III, 167.

GERLE (dom), complice de la *Mère de Dieu*. Mémoire justificatif, IV, 293-304.

GERVATIUS, secrétaire de la ville d'Anvers. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 82.

GIRESSE LA BEYRIE (baron DE), préfet d'Eure-et-Loir. Lettre au directeur-général de la police, III, 324.

GLOCESTER (duc DE), oncle de Richard II, roi d'Angleterre. Sa participation aux évènemens qui entraînèrent la mort de ce roi, II, 209-289.

GOBEL, évêque constitutionnel, (écrit à tort GABEL). Bulletin de son exécution, I, 143.

GOHIER, ministre de la justice. Lettre au ministre de l'intérieur sur la mise en accusation et l'arrestation de plusieurs fonctionnaires de Lyon, III, 177. Lettres de Carrier pendant sa mission en Bretagne, IV, 433, et suivante.

GONDY (cardinal DE). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

GONON, secrétaire-général du Directoire du département de Rhône-et-Loire. Sa participation aux évènemens de Lyon en 1793. Actes signés par lui, III, 121-147, 161-192.

GOSSÉ. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 210.

GOURGUES (DE). Relation de son expédition dans la Floride; ses succès; vengeance qu'il tire des Espagnols; son retour, II, 322-358.

GRANDPRÉ. Rapport au ministre de l'intérieur sur l'état des prisons de la Conciergerie, III, 316.

GRATIANI, secretaire des commandemens du duc de Modène. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 80.

Digitized by Google

Guibout. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 211.
Guillotin, inventeur de la machine à décapiter, I, 5.
Guillotine. Correspondance relative à son établissement. Rapports. Estimation, I, 8-33.
Guimard (mademoiselle). Rapports de police sur ses aventures galantes, 438-456.
Guintrandi (abbé). Mémoire adressé au cardinal de Fleury pour obtenir la réforme du couvent de Montsalvy, III, 63-93.
Guise (Henri duc de). Lettres de lui relatives à la part qu'il a prise à la journée des barricades, (mai 1588), I, 34-77. Compromis par les dépositions de Salcède, II, 359-370.
Gusman. Bulletin de son exécution, I, 142.

Haquin (madame). Pétition à Louis XVIII tendant à obtenir une pension pour avoir fourni le germe de la petite vérole qui a servi à l'inoculation du Dauphin, fils de Louis XVI, IV, 157.
Harcourt (duc d'). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 186.
Harcourt (duc d'). Extraits de sa correspondance avec le maréchal Belle-Isle, relative à l'invention, d'un nommé Dupré, d'une liqueur mettant partout un feu inextinguible, IV, 264-277.
Hauteroche. *Les Maris infidèles*, pièce de cet auteur, jouée sur le théâtre de Molière, III, 151.
Havre (le). Bombardement de cette ville, IV, 265.
Hébert (veuve du rédacteur du *Père Duchesne*). Bulletin de son exécution, I, 143.
Hébert. Pétition au ministre de l'intérieur, et recette contre la goutte, IV, 155.
Heinsius, poète et orateur latin. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 79.
Henri III. Lettres relatives à sa sortie de Paris après la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77. Assiste à la question donnée à Nicolas de Salcède et à son exécution, II, 369-374. Lettre à lui adressée par Renée de Rieux, dite *la Belle Châteauneuf*, IV, 311.
Henri de Bourbon (Henri IV). Sa participation aux affaires au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Conversation avec Catherine de Médicis, II, 86-90. Gagne la bataille de Coutras; relation de cette journée, 290 295.
Hérault. Bulletin de son exécution, I, 142.
Hevelius, consul, vétéran de la ville de Dantzic. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 83.
Holstein (comtesse de). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 291.
Hôtel-de-Ville (registres de l'). Pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai, 1588), I, 62 Petition au Directoire du département de Paris sur l'abolition du nom de *Français*, 145.
Huttington (comte d'), frère de Richard II. Sa participation aux évènemens qui amenèrent la mort de ce roi, II, 209-289.
Hyder-Ali-Kan. Son histoire, II, 406-454, III, 15-62.

Inde. Mission d'un agent français dans ce pays, II, 406-454, III, 15-62.
Inoculation (*Traité de l'*), par Mirabeau, IV, 399.

Jérambe-Raphael (M.) a communiqué à la *Revue* : Discours de Saint-Just au Comité de salut public, IV, 225.

Digitized by Google

Janvier, secrétaire-greffier de la municipalité d'Amiens. Lettre de Delambre, astronome, à lui adressée, II, 145.
Joséphine Bonaparte. Lettre à François de Neufchateau, ministre de l'intérieur, IV, 148.
Jacques Ier. Relation de la vie de son favori, le comte de Sommerset, I, 258. Son couronnement, II, 75-85.
Joyeuse (de). Perd la bataille de Coutras. Sa mort, II, 290-295.
Juigné (Le Clerc de), archevêque de Paris. Acte délivré par lui pour les bénédictions d'animaux à préserver de maladie, I, 154.
Jussieu (de), administrateur du département de Paris. Ordre de lever les scellés apposés sur les meubles du Luxembourg au 10 août 1792, I, 370.

Kaunitz (prince de). Lettres du comte de Mercy-Argenteaux sur les projets de la cour des Tuileries en 1791, à lui adressées, I, 456, II, 26, 42, 44.
Kellerman. Ordre délivré par lui à son quartier-général de La Pape, III, 178.

Lacretelle (de), le jeune. Lettre de madame de Staël, à lui adressée, II, 476.
Lacroix, conventionnel. Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses meubles et effets au Luxembourg, IV, 140.
Lalande (de). Lettre à Malesherbes, défenseur de Louis XVI, I, 155.
La Marck (le comte de). Lettre de M. Mercy-Argenteaux relative aux projets de la cour des Tuileries en 1791, II, 34.
Lamballe (princesse de). Rapport du censeur Auger sur une *Vie* de cette princesse, par Gassier, III, 292.
La Morlière (de), membre de l'Académie. Lettre de Delambre, astronome, à lui adressée, II, 148.
Lanot. Reçu signé de lui du procès-verbal de l'assassinat de Marat avec le couteau et sa gaine, II, 159.
Laporte (Sébastien), representant du peuple près l'armée de la Guillotière. Lettres à la Convention Nationale, III, 186, 188.
Laponie. Lettre de Maupertuis sur ce pays, I, 135.
La Rochefoucauld (duc de). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 169-172.
La Salle (de), censeur impérial. Lettre au directeur-général de la librairie, III, 321.
Lavardin (de). Partage la défaite de M. de Joyeuse à Coutras; sa fuite, II, 290-295.
Lebreton, avocat en la cour de Parlement. Condamné à mort, comme criminel de lèse-majesté, séditieux et perturbateur du repos public, pour publication d'un livre. Son exécution. Extraits de son livre, II, 99-107.
Lecrosnier. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 205.
Lemontey. Extraits, faits par lui, de la Correspondance du maréchal de Belle-Isle, IV, 264-277.
Lencastre (duc de). Son rôle dans les évènemens qui amenèrent la mort du roi Richard II d'Angleterre, II, 209-289.
Léopold II. Sa correspondance secrète avec Marie-Antoinette avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74.
L'Estoile. Passage de son *Journal* relatif à la conspiration de Salcède, II, 359.
Le Tellier. Lettres relatives à son exil, IV, 313-315.
Létourneau, économe de la prison de Bicêtre. Lettre de lui en date du

Digitized by Google

9 août 1792, I, 345. Lettre du 10, 359. Lettre du 11, 368. Lettre du 15, 372.

Levasseur (Thérèse). Lettre à son mari, J.-J. Rousseau, II, 312.

Leveillard, commissaire. Rapport au sujet des évènemens du 20 juin 1792, I, 235.

Lezay-Marnésia, préfet du Lot. Lettre au ministre de la police générale, III, 322.

Ligue. Histoire particulière de ce qui s'est passé à Paris au temps de cette union, I, 270-310.

Limonas, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens. Lettre de Delambre, astronome, à lui adressée, II, 143.

Locard, préfet de la Vienne. Lettre au directeur de la police, III, 305.

Longueville (duc de). Lettre au duc de Nevers après la journée des barricades (mai 1588). I, 61.

Longueville (duchesse de). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 168.

Lorraine (madame de). Assiste, d'une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, à l'exécution de Salcède, et rend compte au roi de tout ce qui se passe et de ce qu'elle peut entendre, II, 374.

Louis XIII. Projet de dépôt de mendicité sous ce roi, III, 207.

Louis XIV. Ses gratifications à des savans étrangers, I, 78-83. Projet de réforme dans l'administration de la justice, proposé à ce roi par Colbert, IV, 247.

Louis XV. Ses dépenses, IV, 73.

Louis, dauphin, fils de Louis XV. Lettre à M. de Puyguyon, I, 474.

Louis XVI. Lettre à ses frères après l'acceptation de la Constitution, II, 50. Rapport de M. Auger, censeur, sur un poëme sur ce prince, III, 295. La question, sous son règne, IV, 161.

Louise (princesse), femme du prince Charles de Hesse. Détails sur sa personne et sur sa vie, IV, 285.

Lucas-Montigny (M.) a fourni à la *Revue*, de sa collection : Documens sur les évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77. Instruction de Charles IX à M. de Poigny, en faveur de Marie Stuart, IV, 119. Lettre de Marie Stuart à M. de Rambouillet, 122. Lettre de Napoléon à Madame mère, 147. Lettre de Marat à M. Beugnet, intendant des finances de M. le comte d'Artois, 316. Traité de l'inoculation, par Mirabeau, 399.

Lucchesini, ambassadeur de Prusse. Surveillance exercée sur lui par la police française, II, 188-208.

Luxembourg. Inventaire des meubles et effets des détenus de cette prison (an II de la république), IV, 135-144.

Lyon. Documens relatifs au siége de cette ville, III, 120-147, 161-192.

Lyon (archevêque de). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

Maignet, représentant du peuple. Lettre au Comité de salut public de la Convention Nationale, III, 188.

Maine (duc du). Compromis par la déposition de Salcède, II, 359-370.

Maintenon (marquise de). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 187.

Malade imaginaire (le). Frais extraordinaires de la première représentation de cette pièce, III, 152.

Malesherbes (de). Lettre de Lalande, à lui adressée, I, 155.

Malmaison (Pierrot, seigneur de la). Lettre du sieur Piedefer touchant la bataille de Coutras, à lui adressée, II, 290-295.

Digitized by Google

MANDAT, commandant-général de la garde nationale parisienne. Avis sur la journée du 10 août 1792, I, 324-327.
MARAIS, inspecteur de police. Ses rapports sur les femmes galantes de Paris, III, 438-456.
MARAT. Détails sur sa mort, contenus dans la relation de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday, II, 150. Lettre à M. Beugnet, intendant des finances de M le comte d'Artois, IV, 316.
MARCEAU. Article de M. Sergent sur ce général, IV, 127-133.
MARIE-ANTOINETTE Sa correspondance secrète avec Léopold II, Burke, et autres, avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74. Rapport du censeur Auger sur une *Vie* de cette princesse, par Gassier, III, 290.
MARIE STUART. Lettres : à la Reine Catholique, IV, 116 ; à M. de Rambouillet, 122 ; à don Bernard de Mendoce, 123. Instruction de Charles IX à M. de Poiguy en sa faveur, 119.
MARTIN. Condamné à être battu de verges et banni de France pour avoir imprimé un livre déclaré séditieux par arrêt du Parlement, II, 99.
MAUPERTUIS. Lettre à madame de Verteillac, de Pello en Laponie, I, 135.
MAYENNE (duc DE) Sa conduite durant la Ligue, I, 270-310, 378-420.
MENDICITÉ (Projet de DÉPOT DE), sous Louis XIII, III, 207-286.
MENDOCE (don Bernard DE). Lettre de Marie Stuart, à lui adressée, IV, 123.
MENOU (général). Lettre à Denon, I, 319.
MERCY-ARGENTEAUX (comte DE), ambassadeur de l'Empereur. Sa correspondance secrète avec Marie-Antoinette, le prince de Kaunitz, etc., avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74.
MERLIN, ministre de la justice. Lettre à Dugué-d'Assé sur le jugement des chouans, I, 149.
MESMES (Fonds DE). Bibliothèque royale : pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai, 1588), I, 34-77.
METZ. Entrée des empereurs dans cette ville, III, 347.
MEUSNIER. Notice sur ce général, IV, 77-99.
MIRABEAU. Traité de l'inoculation. Lettre à Sophie, IV, 399-430.
MIRABEAU (le chevalier DE). Lettre à la marquise Du Saillant, I, 315.
MOISSON, commandant le bataillon marseillais. Demande cinq cents cartouches à balles pour la journée du 10 août 1792, I, 327.
MOLCKE (comte). Vicissitudes de son existence. Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 289.
MOLCKE (Joachim). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 289.
MOLIÈRE. Article sur la composition de sa troupe, son répertoire, ses recettes, etc., III, 148-160. Sa polemique avec un curé de Paris, IV, 461.
MONGE. Notes biographiques sur le général Meusnier, IV, 77-99.
MONMERQUÉ (M.) a communiqué à la *Revue* : Tableau de la cour de Copenhague, IV, 278.
MONTECUCULLO (Sebastiano DE). Sa condamnation pour avoir empoisonné le Dauphin. Son exécution, II, 91-93.
MONTLOSIER (marquis DE). Proposé à M. de Montbel pour prendre la direction morale de l'exploitation de cinq journaux monarchiques, III, 315.
MONTMORENCY (duc DE). Rapport de police sur ses maîtresses, III, 449.
MONTPENSIER (mademoiselle d'Orléans, duchesse DE). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 178-181.
MONTREVEL (maréchal DE). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 185.

Digitized by Google

Montsalvy. Scandales du monastère de cette ville; proposition de réforme, III, 63-93.
Mortimer (Thomas de). Personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.
Murat (de), préfet du Nord. Lettre au ministre de l'intérieur, relative à la presse, III, 310.

Napoléon. Lettre au maréchal Berthier. Ordre de condamner à mort deux libraires allemands, I, 156. Projet de rapport au sénat sur la rupture des conférences de Châtillon, dicté par lui au comte de Fontanes, IV, 100-113. Lettre à M. Paul Barde, 145. Lettre à la commission des arts, 146. A Madame mère, 147.
Nemours (duc de). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Compromis par la déposition de Nicolas de Salcède, II, 365.
Neufchateau (François de). Lettre de Joséphine, à lui adressée, IV, 148.
Nevers (duc de). Sa correspondance sur le parti à prendre par lui après la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77.
Nioche, représentant du peuple, envoyé près l'armée des Alpes. Proclamation aux habitans de Lyon, III, 167.
Nivière-Chol, maire de Lyon pendant le siége de cette ville. Sa participation aux évènemens de cette époque, III, 131-147.
Nogent. Sa maison présentée comme un foyer de royalisme, II, 195.
Norvolk (duc de), personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.
Numsen (la maréchale de). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 290.

Olim, registres contenant les plus anciens actes du parlement de Paris. Anciens arrêts extraits de ces registres, III, 6-14.
Opéra. Recettes, dépenses, règlemens de ce théâtre, de 1785 au 14 juillet 1789. Relâche exigé par le peuple, III, 457-476.
Orléans (Philippe, duc d'), régent. Lettre à M. Sabatier, évêque d'Amiens, IV, 314.
Osten (comte d'). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 290.
Overbury, personnage de la Relation de la vie du comte de Sommerset; est ami du comte. Le dissuade d'épouser la femme du comte d'Essex, maîtresse de Sommerset. Est jeté en prison. Meurt empoisonné, I, 258-269.

Panis. Ordres de délivrer des cartouches pour la journée du 10 août 1792, I, 328, 349, 350.
Paris (la ville de). Lettre de Henri III à cette ville, après s'en être retiré lors des barricades (mai 1588), I, 57. Lettre au Roi, 62.
Parlement de Dôle. Extrait de ses registres, IV, 305.
Parlement de Paris. Sa conduite au temps de la Ligne, I, 270-310, 378-420. Délibération sur quelques édits en 1578, II, 97. Arrêts extraits des registres Olim, III, 6-14. Interrogatoires et procès-verbal de torture subis par Jeanne Deluzanne et récollement, IV, 161. Extraits de ses registres criminels, 321.
Parme (duc de). Doit venir au secours de Paris du temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Rôle que lui prête Nicolas de Salcède dans sa déposition, II, 359-370.
Pétion, maire de Paris. Sa participation à la journée du 20 juin 1792, I,

Digitized by Google

162-257. Lettre à Brissot, 317. Sa participation à la journée du 10 août 1792, 322-376.
Phelipeaux. Bulletin de son exécution, I, 142.
Piedefer. Lettre touchant la bataille de Coutras, adressée à M. Pierrot, seigneur de Malmaison, II, 290-295.
Pigalle. Lettres de P.-L. Courier, adressées à lui et à sa femme, II, 472.
Pisani (marquis de). Instruction de Henri III sur les évènemens qui l'obligèrent à sortir de Paris à la journée des barricades (mai 1588), I, 52, 65.
Pinzochera (sœur Julia). Relation de ses hypocrisies, IV, 308.
Piron. Lettre au marquis de Senas d'Orgeval, IV, 464. Lettre à M***, 466.
Pocholle, représentant du peuple. Ordre par lui donné relatif à une fête en l'honneur de Rousseau, I, 159.
Poquelin, père de Molière. Date de sa mort, III, 159.
Potra (marquis de), émigré français. Forme le projet d'une république dans le pays de Bade, I, 311-314.
Presse. Documens administratifs pour servir à l'histoire de la liberté de la presse, III, 287-315, 321-327.
Prévost, garde-magasin des cartouches à l'Arsenal. Etat des cartouches fournies par lui, d'après les ordres des administrateurs, au département de police, pour la journée du 10 août 1792, I, 353.
Procureur dupé (le), pièce donnée sur le théâtre de Molière, III, 151.
Psaulme (Nicolas), évêque de Verdun. Lettre du cardinal de Lorraine sur la Saint-Barthélemy, à lui adressée, III, 196.
Puy (le). Le faux monnayage se fait publiquement dans cette ville, III, 108.
Puyguyon. Lettre de Louis, fils de Louis XV, à lui adressée, I, 474.
Puymaurin (baron de), directeur de la Monnaie des médailles. Lettre au ministre, sur une médaille du général Bertrand, III, 323.

Racine. Pièces représentées chez Molière de 1663 à 1672, III, 150.
Ragondet. Bulletin de son exécution, I, 143.
Raguse (duc de). Mémoire de lui sur les régimens frontières, I, 114-134.
Rambouillet (marquis de). Lettres de Henri III, sur la journée des barricades à lui adressées, I, 34, 74. Lettre à lui de Marie Stuart, IV, 122.
Rantzau-Aschberg (de). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 290.
Rennes. Correspondance de Carrier datée de cette ville, IV, 431-454.
Reventlau (comte de). Détails sur lui à la cour de Danemarck, IV, 289.
Richard II, roi d'Angleterre. Relation de sa mort, II, 209-289.
Rieux Renée de), dite *la belle Châteaunenf*. Lettre à Henri III, IV, 311.
Robespierre aîné. Attestation donnée en faveur de dom Gerle, IV, 302.
Roederer. Sa correspondance, relative à l'établissement de la guillotine, avec l'inventeur, les constructeurs, les ministres, les procureurs-généraux des départemens, etc., I, 8-33. Sa participation à la journée du 20 juin 1790. Lettres, arrêtés, etc., 162-257. Sa participation à la journée du 10 août 1792, 322-376. Lettres à M. Cochu, pour obtenir l'expédition de ses lettres de comte, 476.
Roland, ministre de l'intérieur. Ordre par lui donné relatif à trois soldats suisses arrêtés le 10 août 1792, I, 376.
Romainvilliers (de), commandant-général. Son rapport sur les faits qui se sont passés dans la journée du 20 juin 1792, I, 214.
Romanzoff (comte de). Lettre au comte de Mercy-Argenteaux, II, 31.
Lettre de ce dernier, 33.
Rostaing (marquis de). Sa correspondance avec le maréchal de Belle-Isle, relative à une liqueur portant partout un feu inextinguible, IV, 264-277.

Digitized by Google

ROTROU. Pièces représentées sur le théâtre de Molière, III, 150.
ROUSSEAU (J.-J.). Fête en son honneur, I, 159. Lettre de sa femme, II, 311.
RUFFO (ambassadeur). Renseignemens sur ses menées à Paris et sa conspiration de faire assassiner tous les Français à Naples, II, 189-191.

SABATIER, évêque d'Amiens. Lettres du marquis de Simiane, IV, 313-314. Lettre du duc d'Orléans, régent, 314.
SAINT-ANDRÉ (Jean Bon), consul général de la république à Alger. Rapport au ministre de l'intérieur sur cette régence, I, 150.
SAINT-AUBAN (abbé DE), parrain du duc de Glocester, oncle de Richard II, roi d'Angleterre. Sa participation aux évènemens qui amenèrent la mort de ce roi, II, 209-289.
SAINT-AUGUSTIN (chanoines réguliers de l'ordre de). Mémoire pour obtenir la réforme de leur monastère de Montsalvy, III, 63-93.
SAINT-BARTHÉLEMY. Documens originaux, III, 195.
SAINT-JUST. Discours prononcé au Comité de salut public, IV, 225-246.
SAINT-LOUIS-LA-CULTURE (comité de). Extrait de ses registres relatif aux cadavres trouvés à la Bastille, II, 296.
SAINT-MAURICE (président DE). Condamnations prononcées par lui contre des faux monnayeurs en Provence, Dauphiné, Languedoc, etc. III, 94-119.
SAINT-POL (comte DE). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 162 à 164.
SALCÈDE (Nicolas DE). Sa conspiration; sa déposition; addition. Discours sur sa mort, dressé par le sieur Angenoust de Sens, II, 359-374.
SALUT PUBLIC (comité DE). Lettre de Ferrières-Sauvebœuf; il propose de soulever la Turquie contre la Russie, adressée à ce comité, I, 304-310. Discours de Saint-Just à ce comité, IV, 225-246. Lettres de Carrier pendant sa mission en Bretagne, 435.
SANS-CULOTTES. Création de cette dénomination, III, 329.
SANTERRE. Lettre au ministre de.... Demande d'un secours, I, 158. Sa participation à la journée du 20 juin 1792, 162-257.
SCARRON. Pièces représentées sur le théâtre de Molière, III, 150.
SCHACK (DE), ministre danois. Détails sur ce personnage, IV, 287.
SCHIMMELMANN, ministre danois. Détails sur ce personnage, IV, 288.
SCHMID, faux monnayeur habile. Reçoit une pension du roi pour sa subsistance, sous la condition de renoncer à son industrie; III, 103.
SECTION DU ROI DE SICILE. Arrêté pris par elle relatif à la journée du 10 août 1792, I, 335.
SECTION MAUCONSEIL. Arrêtés pris pour le 10 août 1792, I, 322-376.
SEGUIER (président). De l'authenticité du mot à lui attribué: *La cour rend des arrêts et non pas des services*, IV, 459.
SENAS D'ORGEVAL (marquis DE). Lettre de Piron, à lui adressée, IV, 464.
SENTERRE, directeur des postes à Lyon. Correspondance avec le directoire des postes, III, 182.
SERGENT-MARCEAU (M.). Projets républicains de quelques émigrés français, I, 311. Bon signé de lui pour délivrer cinq cents cartouches à balles au commandant du bataillon marseillais pour la journée du 10 août 1792, 328. Autre ordre de délivrer des cartouches, 350. Notice historique sur les évènemens du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédens, III, 328. Notice sur le général Marceau, IV, 127.
SIMIANE (DE). Lettre de M. Sabatier, évêque d'Amiens, IV, 313-314.
SOMBRET. Proposition, par lui faite à M. de Montbel, d'un mode d'exploitation de cinq journaux monarchiques, III, 313.

Digitized by Google

Sommerset (comte et comtesse de). Relation de leur vie, I, 258-269.
Sophie de Monnier. Lettre de Mirabeau, à elle adressée, accompagnant l'envoi du *Traité de l'inoculation*, IV, 399.
Soubise (prince de). Ses aventures galantes, III, 438-456.
Spifame (Jacques), évêque de Nevers, puis ministre à Genève. Condamné pour adultère, II, 94-97.
Stael (madame de). Lettre à M. de Lacretelle le jeune, II, 476.
Struensée, médecin du roi Christian VII. S'unit d'intérêt avec la reine Mathilde et domine à la cour de ce prince, IV, 283.
Sieyes (l'abbé). Explication de son mot : *La mort sans phrase*, IV, 457.

Talleyrand (M. de), ministre des relations extérieures en l'an ix. Craint les révélations de Delille. Fréquente la maison de Nogent, société lubrique et foyer de royalisme, II, 190-195. Lettre au baron d'Edelsheim, ministre d'état du duché de Bade, pour l'arrestation du duc d'Enghien, 319. Lettres au grand-chancelier de la légion-d'honneur, IV, 317.
Tallien (madame), princesse de Chimay. Lettre à M. de Cabarrus, IV, 319.
Taubenheim (baron de), inventeur d'une eau destinée à éteindre les feux allumés par des bombes, IV, 265.
Terrier, ministre de l'intérieur. Journée du 20 juin 1792. I, 162-257.
Théot (Catherine). Détails sur cette femme, contenus au Mémoire de dom Gerle, IV, 293-303.
Thierry. Condamné à être bouilli pour pièces de six blancs fausses, II, 107.
Thou (A.-F. de). Lettres à MM. Du Puy durant ses voyages en Italie et dans le Levant, III, 353-408, IV, 5-72, 184-224, 338-397.
Tristan. Pièces représentées sur le théâtre de Molière, III, 150.
Troisvilles (de). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 164-166.
Turenne (vicomte de). Commande l'avant-garde à Coutras, II, 292.

Uxelles (marquise d'). Lettre du comte de Saint-Pol, de Troisvilles, du maréchal d'Albret, de la duchesse de Longueville, du duc de Larochefoucauld, du prince de Condé, de mademoiselle d'Orléans, duchesse de Montpensier, du comte de Frontenac, du cardinal d'Estrées, du maréchal de Montrevel, du duc d'Harcourt, de madame de Maintenon, à elle adressées, II, 162-187.

Vendée. Mémoire sur l'origine de la guerre dans ce pays, III, 409-436.
Verdolin (prêtre). Condamné à mort pour fausse monnaie, III, 101.
Verteillac (madame de). Lettre de Maupertuis sur la Laponie, à elle adressée, I, 135.
Vestris (madame). Ses aventures galantes, III, 438-456.
Vial. Mémoire sur l'origine de la guerre de la Vendée, III, 409-436.
Vidq-d'Azyr. Eloge de Franklin, II, 375-404.
Volfius (J.-B.), évêque constitutionnel du département de la Côte d'Or. Rétractation de cet évêque dans les formes canoniques, III, 198.
Vossius, géographe hollandais. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 79.

Warvic (comte de). Personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.
Westermann, général républicain. Bulletin de son exécution, I, 142.

Yorck (duc d'). Personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FEB 3 1938

Digitized by Google

Digitized by Google